



PREFACE

En cours d'écriture par le Conseil Scientifique et Prospectif

Photo de couverture : Fanny Frechet – Lhoumois



SOMMAIRE

PARTII	E 1 - LE TERRITOIRE ET SON PROJET	6
1 LE	TERRITOIRE DE LA GATINE POITEVINE	7
1.1 U	In territoire riche mais vulnérable	
1.1.1	Contexte géologique	
1.1.2	Paysages	
1.1.3	Milieux naturels	_
1.1.4	Patrimoine culturel	_
1.1.5	Contexte socio-économique	
1.2 L	e périmètre du Parc naturel régional	11
1.2.1	Le bocage dense	12
1.2.2	Un continuum paysager et écologique entre les plaines et le bocage	
1.2.3	Un patrimoine culturel diversifié	13
1.2.4	Des habitudes de travail et coopération anciennes au sein du Pays de Gâtine	14
1.3 L	es grands défis à relever	
1.3.1	La préservation des ressources et du patrimoine naturel, le maintien de la qualité des pa	
un con	itexte en évolution	15
1.3.2	La mise en œuvre de grandes transitions	16
1.3.3	La meilleure valorisation des ressources et du patrimoine local	16
1.3.4	La fédération des acteurs autour de la Charte fondatrice du PNR de Gâtine poitevine	17
	PROJET DE PNR A SA CHARTE FONDATRICE	
2.1 L	a génèse du PNR	19
	a Charte fondatrice du PNR de Gâtine poitevine : un projet concerté	
3 UN	E AMBITION ET UNE STRATEGIE POUR CONSTRUIRE L'AVENIR	26
	'ambition pour l'avenir de la Gâtine poitevine : une mosaïque de qualité et vivante	
	Jne stratégie au service de l'ambition	
3.2.1	La Gâtine en héritage	
3.2.2	La Gâtine en partage	
3.2.3	La Gâtine en mouvement	
3.2.4	La Gâtine mobilisée	34
	MATERIA GENERAL DELLA GIVADER	0=
4 LA	MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE	35
4.1 L	a portée juridique de la Charte	35
	e Plan de Parc	
	a gouvernance pour la mise en œuvre de la Charte	
4.3.1	Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc	
4.3.2	La gouvernance du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc	
4.3.3	Les signataires de la Charte	
	a cubil at l'évaluation de la Charte	



PARTIE 2 – LE PROJET STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL41
AXE 1 - LA GATINE EN HERITAGE44
Orientation 1.1 : Renforcer la biodiversité aux différentes échelles de territoire
Mesure 1.1.1 : Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine 47 Mesure 1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire
Orientation 1.2 : Préserver la qualité des milieux et de l'environnement de la Gâtine
Mesure 1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe
Mesure 1.2.4 : Maintenir et améliorer la qualité du ciel étoilé
Orientation 1.3 : Préserver une diversité de paysages vivants, identitaires de la Gâtine
Mesure 1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine99
CAHIER DES PAYSAGES
Mesure 1.3.2 : Maîtriser l'évolution des paysages urbanisés
Orientation 1.4 : Protéger le patrimoine culturel, maillon entre les générations
Mesure 1.4.1 : Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine 157
AXE 2 - LA GATINE EN PARTAGE163
Orientation 2.1 : Valoriser durablement et solidarité les ressources naturelles de la Gâtine
Mesure 2.1.1 : Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive
Mesure 2.1.2 : Garantir un usage de l'eau solidaire à l'échelle des bassins versants, dans un contexte de changement climatique
Orientation 2.2 : Accroitre la valeur ajoutée territoriale des activités économiques de Gâtine
Mesure 2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager
AXE 3 - LA GATINE EN MOUVEMENT209
Orientation 3.1 : Renforcer la sobriété d'une Gâtine "maline"
Mesure 3.1.1 : Maitriser les consommations énergétiques de Gâtine dans un objectif d'autonomie et de contribution locale au défi planétaire du changement climatique



Mesure 3.1.3 : Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier	. 223
Orientation 3.2 : Faire vivre le territoire en mobilisant ses ressources culturelles	
Mesure 3.2.1 : Maintenir le dynamisme culturel valorisant les ressources de Gâtine et d'ailleurs, contribuant à son rayonnement	231
Mesure 3.2.2 : Valoriser un patrimoine bâti ouvert aux évolutions contemporaines	. 237
Orientation 3.3 : Adapter le territoire à des envies et des besoins d'une population en évolution	<
Mesure 3.3.1 : Mailler le territoire de voies douces sécurisées et développer des mobilités alternative voiture individuelle	
Mesure 3.3.2 : Offrir aux habitants qui le souhaitent un rythme de vie « benaise »	
Mesure 3.3.3 : Adapter les services avec et pour les habitants	. 252
AXE 4 - LA GATINE MOBILISEE	257
Orientation 4.1 : Accroitre les connaissances et mobiliser tous les acteurs du territoire	
Mesure 4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisibles les connaissances produites sur la Gâtine Mesure 4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte	a
Orientation 4.2 : Renforcer les synergies et la cohérence de l'action collective	. 204
Mesure 4.1.3 : Mettre les jeunes au cœur des attentions et de la mise en œuvre de la Charte	
Mesure 4.2.1 : Garantir la cohérence de l'action collective au service de l'ambition partagée	
Mesure 4.2.2 : Contribuer à la dynamique des réseaux des PNR locaux, régionaux et nationaux	. 280
ANNEXES	284



PARTIE 1 LE TERRITORE ET SON PROJET





1 LE TERRITOIRE DE LA GATINE POITEVINE

1.1 UN TERRITOIRE RICHE MAIS VULNERABLE

Territoire rural, essentiellement bocager, la Gâtine poitevine a été façonnée par la main de l'Homme au fil des siècles. Le bocage a été progressivement mis en place à partir du Moyen Âge, jusqu'au XIXe siècle. Ce maillage de haies particulièrement dense est caractérisé par un habitat dispersé, ensemble de petits villages, hameaux et fermes isolées et des petites parcelles traditionnellement bordées de haies. Du fait d'un sol imperméable, la Gâtine poitevine est ponctuée de très nombreux ruisseaux et rivières, mais aussi de lacs et d'étangs.

Historiquement, la Gâtine, sans avoir de limites géographiques précises, est néanmoins caractérisée au travers de quelques déterminants spécifiques :

- Le système bocager et le paysage qui en découle dont l'origine date du Moyen Âge ;
- L'élevage bovin, en particulier de la race Parthenaise ;
- Le relief et le réseau hydrographique d'un territoire tête de nombreux bassins versants ;
- Une « capitale » et ville centre à l'architecture médiévale : Parthenay ;
- Un patrimoine architectural, industriel et vernaculaire caractéristique.

Le périmètre du PNR de Gâtine poitevine couvre ainsi 84 communes pour près de 70 000 habitants.

Si les paysages de la Gâtine poitevine, son patrimoine naturel et culturel, se caractérisent par leur richesse et leur diversité, il n'en demeure pas moi que le territoire reste fragile et ses richesses sensibles aux pressions et à l'action humaines, particulièrement au regard de l'accélération du changement climatique. C'est ce double constat de richesse et de fragilité qui justifie la labellisation PNR de la Gâtine poitevine et c'est la réponse aux enjeux soulevés qui guide sa Charte fondatrice.

1.1.1 CONTEXTE GEOLOGIQUE

La Gâtine poitevine repose majoritairement sur un socle granitique (affleurement du massif ancien) et schisteux (débris rocheux recouvrant le versant Sud-Ouest) avec des sols imperméables et froids.

La nature de ces sols pauvres est largement héritée du plissement hercynien dans le prolongement du Massif armoricain. C'est à la pauvreté des sols que le territoire doit son nom, gâtine étant dérivé de l'idée de gâter : « la valeur étymologique du mot « gâtine » indique une région de « terres gâtées », peu productives, un pays de landes » (Bobin, 1926). Ce plissement hercynien, dessinant une large diagonale Nord-Ouest - Sud-Est, structure également le relief. Des points hauts, culminants au Terrier du Fouilloux à 271 m, ponctuent ainsi une ligne de crête d'où partent des vallées qui creusent le territoire.

Le prolongement du Massif armoricain rencontre les bassins aquitain et parisien et offre ainsi de vastes plaines de terres de groies (sol argilo-calcaire). A l'interface, des sols spécifiques se dessinent : des terres rouges et des dépressions sableuses. Ainsi, si les terrains anciens dominent, la Gâtine poitevine compte toutefois une diversité de sols à la rencontre des bassins aquitain et parisien.

1.1.2 PAYSAGES

La diversité géologique de la Gâtine poitevine, conjuguée aux pratiques agricoles et à la forte présence de l'eau, dessinent les différentes unités paysagères du territoire. Il en résulte 5 unités paysagères aux caractéristiques distinctes :



- Les paysages de la Gâtine immersive: ils couvrent plus de la moitié de la Gâtine poitevine, en position centrale et comptent le maillage bocager le plus dense du territoire, avec une trame importante dépassant les 120 mètres linéairel de haies par hectare et un boisement plus ou moins dense donnant son côté immersif, presque mystérieux; l'habitat est dispersé dans des petits villages, hameaux ou fermes isolés; cette unité comporte une diversité d'éléments identitaires qui en soulignent l'intérêt, telles les « chirons » ou chaos granitiques, les falaises rocheuses ou encore les étangs; c'est également cette unité qui comporte les points hauts du territoire avec certaines entités marquées par le relief;
- Les paysages des **Horizons de Gâtine**: situés aux extrémités Nord-Est et Sud-Ouest de la Gâtine poitevine, ils sont constitués des plaines Thouarsaise et Niortaise; ces paysages sont caractérisés par les grandes cultures occupant de larges parcelles planes; bien que relativement uniformes, ils présentent des variations à travers un patchwork de couleurs vives qui évoluent au fil des saisons; les villages sont regroupés au contact des points d'eau de manière compacte et non plus dispersée comme dans le bocage; l'horizon est ponctué par des éléments verticaux : boisements, arbres isolés, bâti ou encore parcs éoliens;
- Les paysages de la Gâtine en transition: ils opèrent la liaison entre les paysages de plaine et de bocage dense, avec une moindre densité de la trame bocagère, la présence de quelques massifs forestiers, une topographie qui s'apaise progressivement vers la plaine, des grandes cultures qui se substituent aux prairies avec des parcelles agricoles de plus grande surface; ces paysages se retrouvent essentiellement en périphérie de la Gâtine bocagère;
- Les paysages de la Vallée du Thouet : ils s'étirent le long de la vallée du Thouet dans la moitié Nord de la Gâtine poitevine ; la perception de la vallée et de ses nombreux méandres et côteaux est en certains endroits masquée par le bocage alluvial et ses franges boisées ou du fait des dénivelés ; de nombreux bourgs avec ponts, châteaux et bâtiments industriels ponctuent le linéaire de la vallée ;
- Les paysages urbains de Parthenay: ils s'organisent autour du quartier historique dont le périmètre correspond à la ville médiévale installée en partie sur un promontoire rocheux, dans une boucle du Thouet; elle s'est ensuite développée en une série de couronnes: la première constituée des quartiers créés au XIXe siècle, notamment autour de la gare, la deuxième constituée de zones artisanales et industrielles installées près des grands axes de communication et la troisième, plus récente qui englobe des zones pavillonnaires et commerciales, encadrées par le bocage.

1.1.3 MILIEUX NATURELS

Le territoire est majoritairement bocager et il recèle une diversité de milieux. Les quelques zones de plaines ouvertes mais aussi les plans d'eau répartis dans le bocage de la Gâtine poitevine offrent à l'ensemble une grande richesse écologique. La présence de milieux très diversifiés - milieux bocagers, plaines ouvertes, zones humides et plans d'eau, cours d'eau... - s'accompagne d'un cortège d'espèces faunistiques et floristiques varié.

La Gâtine poitevine se situe en position toute particulière dans le territoire français, formant une charnière géographique pour les pelouses calcicoles et les landes calcifuges. Elle abrite également tout aussi bien des espèces végétales à affinité montagnarde que méridionale, offrant au total une importante diversité floristique.

Située à l'extrémité Sud-Est du Massif armoricain, la Gâtine poitevine fait partie du corridor d'intérêt national permettant la connexion des deux principaux espaces bocagers français que sont le Massif



armoricain et le Massif central. Encadré à l'Est et au Sud par les plaines céréalières, le bocage de la Gâtine poitevine permet les échanges entre différentes populations végétales et animales et sa préservation est essentielle.

Les plaines ouvertes et les plans d'eau répartis dans le bocage de la Gâtine présentent également un intérêt national de par leur proximité avec un couloir de migration aviaire. Il permet à de nombreuses espèces d'oiseaux vivant dans le Nord de l'Europe en été et voulant rejoindre l'Afrique pour passer l'hiver, de se reposer, comme sur le lac du Cébron et la plaine de Oiron-Thénezay.

Les nombreux milieux humides, situés en amont de grands cours d'eau comme le Thouet ou l'Autize, constituent des réservoirs d'une grande diversité écologique et les vallées sont reconnues comme corridors écologiques. Les quelques forêts ont aussi leur importance dans la trame verte puisqu'elles participent, avec le bocage, à la connexion des grands ensembles forestiers régionaux.

Concernant les milieux aquatiques, le relief confère à la Gâtine poitevine une position de tête de bassins versants et une responsabilité forte sur les bassins du Thouet, de la Sèvre Niortaise, de la Vienne, de la Sèvre Nantaise et du Clain.

1.1.4 PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel de la Gâtine poitevine est riche de son histoire. Si les vestiges archéologiques du néolithique et de l'antiquité, bien que présents, restent rares, le patrimoine hérité de l'époque médiévale structure lui toujours le centre de plusieurs communes. Les ruines du château de Parthenay, ses fortifications et son quartier historique aux origines médiévales en constituent un ensemble particulièrement représentatif, tout comme Airvault, ancienne ville médiévale construite autour de l'abbaye Saint-Pierre et dominée par la citadelle du château. Le patrimoine de l'époque moderne, est lui particulièrement visible à Saint-Loup-Lamairé avec son château du XVIIème siècle construit sur l'enceinte médiévale et ses nombreuses maisons à pans de bois, datant des XVème et XVIème siècles longeant la rue principale. Le patrimoine bâti est également constitué de tout un réseau de châteaux seigneuriaux plus modestes. La plupart ont été construits au Moyen Âge et ont gardé certains traits de leurs fonctions militaires, tels que les tours, les douves, l'enceinte fortifiée, malgré de nombreuses reconstructions à partir du XVème siècle.

Le patrimoine vernaculaire est marqué par l'importance du réseau hydrographique de la Gâtine poitevine et son usage avec de nombreux puits, fontaines, lavoirs, moulins ou encore gués et passerelles.

Le patrimoine immatériel lié aux savoir-faire de Gâtine poitevine est marqué par l'histoire et l'importance de l'agriculture, la diversité de ses productions (élevage, tanneries, filatures de laine...), les activités de transformation (laiteries, minoteries...) ainsi que les activités industrielles connexes (usines de chaux pour l'amendement des terres, usines de matériel agricole...). Mais les savoir-faire de la Gâtine poitevine ne se limitent pas à l'agriculture, la fin du XIXème siècle voit ainsi apparaître des tuileries et briqueteries qui fournissent les matériaux indispensables aux constructions locales.

La Gâtine poitevine possède une tradition orale forte avec quelques figures légendaires qui ont modelé son histoire, à l'image de la fée bâtisseuse Mélusine. De nombreux autres êtres légendaires peuplent les récits et l'inconscient collectif du territoire. La langue régionale, le poitevin saintongeais (ou Parlanjhe) perdure également dans quelques mots ou expressions locales.

Au-delà du patrimoine, la culture est également présente en Gâtine poitevine au travers de manifestations et d'initiatives culturelles qui ont ainsi contribué à forger son identité. Les associations



créent une véritable dynamique sur le territoire en mettant sur le devant de la scène les spécificités culturelles locales.

L'ensemble est révélateur de la richesse du patrimoine culturel et de la vie culturelle de la Gâtine poitevine.

1.1.5 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

La Gâtine poitevine compte près de 70 000 habitants, répartis dans 84 communes. La population connait un phénomène de vieillissement tendanciel, avec une part des personnes les plus âgées en augmentation.

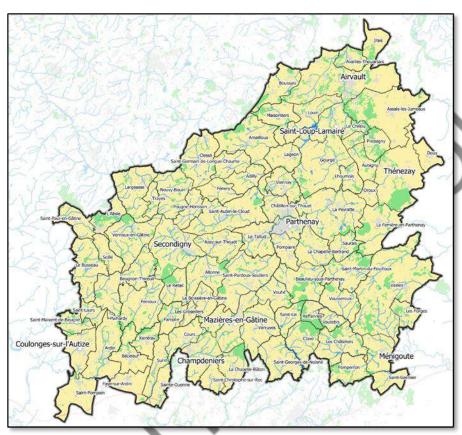
L'agriculture est l'activité qui a historiquement structurée l'économie de la Gâtine. Les productions sont diversifiées : élevage (bovin, ovin et caprin) pour le lait (fromages, beurre, crème...) et la viande, arboriculture, grandes cultures... Le marché aux bestiaux de Parthenay reste l'un des plus importants de France. Afin de valoriser ses productions, l'agriculture a permis le développement d'entreprises agro-alimentaires, mais également d'entreprises des secteurs du BTP ou de la métallurgie permettant de répondre à ses besoins. La Gâtine poitevine dispose ainsi d'un écosystème agricole et agroalimentaire permettant de maîtriser nombre de ses filières, de la production à la transformation. Plusieurs de ses productions sont reconnues par des labels de qualité : AOP (Beurre Charentes-Poitou et Beurre des Deux-Sèvres, fromage Chabichou du Poitou), IGP (Agneau du Poitou Charentes, Melon du Haut-Poitou, Volailles du Val de Sèvres), Label rouge (vache Parthenaise, agneau Diamandin), etc.

Bien que l'activité agricole reste toujours prégnante sur le territoire, ne serait-ce que par les surfaces occupées, avec moins de 3 000 emplois elle n'est plus actuellement l'activité économique principale. Les commerces et les services concentrent aujourd'hui le plus d'emplois, devant l'administration publique et la santé. Les activités industrielles se maintiennent également sur le territoire, avec des entreprises de tailles importantes. Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont celles des employés et des ouvriers, qui regroupent 55 % des actifs de la Gâtine poitevine. Le nombre d'emplois est cependant en recul depuis la fin des années 2000 et est aujourd'hui inférieur à celui des actifs, obligeant nombre d'entre eux à travailler en dehors de la Gâtine poitevine.



1.2 LE PERIMETRE DU PARC NATUREL REGIONAL

Le territoire du PNR de Gâtine poitevine est constitué de 84 communes s'étendant sur un périmètre de 1 744,6 km² avec une population de 69 537 habitants (INSEE, 2018), soit une densité de 39,9 habitants/km² (cf. carte ci-dessous).



Périmetre du PNR de Gâtine poitevine

La présence du bocage justifie grandement le périmètre du PNR de Gâtine poitevine, autour duquel il est constitué. Cependant, alors que le bocage s'étend au-delà des limites du PNR, notamment au Nord et à l'Ouest, son périmètre se justifie également pour des raisons culturelles et institutionnelles qui distinguent la Gâtine poitevine des autres secteurs bocagers. A l'inverse, les limites du PNR s'étendent au-delà du bocage, aux périphéries des plaines Thouarsaise et Niortaise, permettant de compléter et d'enrichir la diversité des paysages et des milieux naturels des secteurs bocagers.

L'espace géographique que constitue la Gâtine ne connaît pas à priori de limites très précises. Cellesci ont pu évoluer selon les époques, essentiellement depuis le Moyen Âge. Au XIXe siècle, il était ainsi courant de ne pas distinguer les secteurs de bocage au Nord de l'actuel Pays de Gâtine, le Bressuirais et pour partie le Thouarsais, de ceux dits de la Gâtine de Parthenay.

En 1858, Bélisaire Ledain va proposer une première délimitation qu'il va intituler la « Gâtine du Poitou » qui s'appuie en grande partie sur un périmètre historique largement influencé par ce qu'avait pu être la Gâtine du temps de l'Ancien régime. Ce périmètre va, d'Est en Ouest, de Chalandray à Saint-Paul-en-Gâtine et, du Nord au Sud, de La Chapelle-Saint Laurent à Échiré.

En 1926, Robert Bobin propose une nouvelle délimitation de la Gâtine dans le cadre d'un travail universitaire de géographie. Son approche lui permet de confirmer les limites méridionales et orientales de la Gâtine correspondant géographiquement à une diminution du relief et des paysages typiques de la Gâtine. Les limites septentrionales et occidentales sont, de son point de vue, moins évidentes. Le périmètre qu'il retient confirme la distinction entre le bocage situé au Nord et à l'Ouest,



et la Gâtine qui reste centrée sur Parthenay et tend également à distinguer la frontière avec la Vendée pour des raisons culturelles.

Louis Merle en 1958, déploie une approche essentiellement basée sur les structures agraires et tend à remettre en cause les frontières septentrionale et occidentale définies par Robert Bobin. Pour lui, il n'est pas justifié de distinguer la Gâtine du Bocage qui s'étend tant au Nord au-delà de Bressuire qu'à l'Ouest au-delà de la Châtaigneraie.

Au niveau institutionnel, la création des Pays et, plus récemment encore, le développement d'établissements publics de coopération intercommunale ont conduit à séparer plus nettement la Gâtine du Bocage Bressuirais au Nord, tout en consolidant le reste de son périmètre tant à l'Est qu'à l'Ouest.

Bien que les limites de la Gâtine ne soient à priori pas très précises, le périmètre du PNR de Gâtine poitevine est structuré autour d'un ensemble d'éléments qui le caractérisent et dont les limites peuvent ainsi être appréhendées plus finement.

1.2.1 LE BOCAGE DENSE

Le PNR de Gâtine poitevine se caractérise tout d'abord par la présence d'une vaste unité bocagère, unique en Poitou et façonnée par l'économie agricole. Le territoire est ainsi majoritairement bocager. Il est situé au Sud-Est de la grande zone bocagère du Massif armoricain, placée en limite Ouest du corridor de bocage relictuel joignant le bocage des Deux-Sèvres (partie intégrante des bocages denses de l'Ouest Atlantique) à ceux de la Vienne (Terres Froides) et de la Charente (Confolens) du Nord du Limousin.

La densité du bocage évolue de manière croissante des plaines du Thouarsais, au Nord-Est, et du Niortais, au Sud-Est, vers un axe central le plus dense, orienté Nord-Ouest – Sud-Est, de part et d'autre de Parthenay. Cet axe central vient mourir au Sud-Est aux alentours de Ménigoute, en limite du PNR, au-delà duquel la densité du bocage décroit également. Au Nord-Ouest, le périmètre du PNR intègre 6 communes limitrophes, membres de l'Agglomération du Bocage Bressuirais : Saint-Paul-en-Gâtine, Trayes, Largeasse, Neuvy-Bouin, l'Absie et Clessé. Ces communes appartiennent au secteur de bocage dense de l'ancien canton de Moncoutant et renforcent l'identité bocage du PNR de Gâtine poitevine.

Le périmètre du PNR s'appuie ainsi sur celui du secteur bocager dense de la Gâtine bocagère qu'il déborde au Nord-Est et au Sud-Ouest, en direction respectivement des plaines Thouarsaise et de Niortaise, pour des intérêts autres que la présence du bocage. Le périmètre du PNR n'intègre en revanche pas le secteur bocager du Bressuirais, au Nord-Ouest qui, pour des raisons historiques et culturelles, est davantage tourné vers la Vendée et le choletais. Le périmètre se justifie également pour des raisons de cohérence avec l'organisation institutionnelle locale et l'habitude des coopérations à l'échelle du Pays de Gâtine.

Le PNR de Gâtine poitevine complète ainsi le panorama des PNR de la Nouvelle-Aquitaine caractérisés par les marais du Marais poitevin, les zones humides de moyenne montagne des Millevaches, les vignes et la forêt littorale du Médoc, les vallées et monts du Périgord Limousin, les forêts et landes de la Gascogne, avec un nouveau profil : le bocage.

1.2.2 UN CONTINUUM PAYSAGER ET ECOLOGIQUE ENTRE LES PLAINES ET LE BOCAGE

Les franges Nord-Est et Sud-Ouest des plaines Thouarsaise et Niortaise représentent des milieux écologiques différents des territoires de transitions qu'ils jouxtent, mais également du cœur de la



Gâtine poitevine, caractérisée par son bocage dense. L'axe reliant ces deux secteurs de plaine forme ainsi un continuum entre bocage et plaines, et présente une grande variété de milieux écologiques. Si le bocage est d'un grand intérêt écologique, du fait de la diversité de ses milieux, les secteurs de plaine, malgré une uniformisation des cultures, n'en sont pas moins dénués d'intérêt, pour l'avifaune notamment, constituant des zones d'habitats ou de rassemblements majeures pour certaines espèces.

La présence de ces franges offre également un ensemble complet des différents paysages, depuis le socle granitique bocager jusqu'aux plaines céréalières, en passant par les secteurs de transition, constituant la richesse paysagère du PNR de Gâtine poitevine.

Le périmètre du PNR n'intègre pas l'intégralité des secteurs de plaine, car ses limites seraient alors fortement élargies avec de grands ensembles plus homogènes de paysages ouverts et de grandes cultures. En intégrant des portions de ces ensembles, le PNR renforce sa diversité paysagère et écologique sans s'éloigner de son cœur bocager qui le caractérise. En l'absence de limite naturelle dans ces plaines, le périmètre du PNR se calque aussi sur l'organisation institutionnelle locale et les habitudes de coopération à l'échelle du Pays de Gâtine.

1.2.3 UN PATRIMOINE CULTUREL DIVERSIFIE

L'histoire de la Gâtine s'est construite sous l'influence de Parthenay, sa capitale. La commune concentre ainsi un patrimoine bâti historique remarquable aux origines médiévales : châteaux, fortification urbaine (Porte St Jacques et Porte de la Citadelle), maisons à pan de bois, églises romanes et gothiques ... autant de témoins dont la qualité architecturale a contribué à élever Parthenay et son territoire au rang des Pays d'art et d'histoire.

D'autres communes comptent également un riche patrimoine culturel. C'est le cas notamment des communes d'Airvault et de Saint-Loup-Lamairé, labellisées toutes deux « Petites Cités de Caractère ». Airvault est une ancienne ville médiévale construite autour de l'abbaye Saint-Pierre, classée Monument Historique et dominée par la citadelle médiévale du château également classée Monument Historique. Cette assise patrimoniale contribue à justifier l'intégration au périmètre du PNR de la partie nord de la Gâtine poitevine Saint-Loup-Lamairé est quant à elle particulièrement remarquable avec son château du XVIIIème siècle et ses nombreuses maisons à pans de bois, datant des XVème et XVIème siècles. Airvault.

Au-delà de ces communes particulièrement dotées, de nombreuses autres communes accueillent des monuments historiques inscrits ou classés. Ces communes, en lien avec l'histoire de la Gâtine poitevine, se retrouvent particulièrement dans les vallées et maillent l'ensemble du périmètre du PNR. C'est le cas également de l'important patrimoine vernaculaire lié à l'eau - puits, fontaines, lavoirs, moulins, gués, passerelles... - qui se concentre également dans les vallées, particulièrement dans la partie méridionale du PNR.

Ainsi, si certaines communes de la Gâtine poitevine concentrent un patrimoine culturel particulièrement riche, c'est tout le territoire qui bénéficie de la présence d'un patrimoine plus diffus, qu'il soit monumental comme vernaculaire, avec une spécificité marquée liée à l'eau. Si les vallées se prolongent au-delà de la Gâtine poitevine, le patrimoine culturel de certaines d'entre-elles marque les limites de la Gâtine poitevine, à l'image de la vallée de l'Autize dont le patrimoine bâti mobilise davantage les matériaux calcaires au-delà des limites du PNR.

La Gâtine poitevine se caractérise également par une intense vie culturelle, illustrée par la multitude d'évènements culturels qui l'animent tels que le festival Ludique International de Parthenay, le festival du Nombril du Monde, le Festival des nouvelles musiques traditionnelles de Bouche à Oreille ou encore



le Festival International du Film Ornithologique. La Gâtine poitevine s'est ainsi forgée une véritable identité culturelle forte, portée par un tissu associatif structuré à l'échelle du territoire.

1.2.4 DES HABITUDES DE TRAVAIL ET COOPERATION ANCIENNES AU SEIN DU PAYS DE GATINE

Le Pays de Gâtine trouve ses origines il y a près de 50 ans, d'abord sous forme associative avec le CARUG (Comité d'Aménagement Rural et Urbain de la Gâtine) en 1974 qui perdure encore aujourd'hui uniquement pour le volet développement culturel, puis en 1976, avec la création du SMAEG, le Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine. Alors qu'il regroupait à sa création 65 communes, son périmètre a connu des évolutions, en lien notamment avec l'organisation intercommunale du territoire. Structuré depuis 2017 en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), le Pays de Gâtine fédère, en 2023, 78 communes réparties en 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- La Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet;
- La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ;
- La Communauté de Communes Val de Gâtine.

Le périmètre du PNR de Gâtine poitevine est largement hérité de celui du Pays de Gâtine, où les habitudes de coopération et de travail, indispensables au bon fonctionnement du PNR, sont anciennes et solidement ancrées. En l'absence de limites naturelle et paysagère fortement marquées sur tout le périmètre de la Gâtine poitevine, l'organisation institutionnelle a également prévalue au choix du périmètre du PNR.

Le périmètre du PNR a néanmoins été étendu en frange Nord-Ouest à 6 communes limitrophes du Pays de Gâtine. Il s'agit de Saint-Paul-en-Gâtine, Trayes, Largeasse, Neuvy-Bouin, l'Absie et Clessé, toutes membres de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais. Elles portent le nombre total de communes du PNR à 84. Ces 6 communes appartiennent au secteur de bocage dense de l'ancien canton de Moncoutant et renforcent l'identité bocage du PNR de Gâtine poitevine. A noter que ces communes étaient membres du Pays de Gâtine jusqu'en 2014, année où le canton de Moncoutant a rejoint la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.



1.3 LES GRANDS DEFIS A RELEVER

Le périmètre du PNR de Gâtine poitevine recouvre un vaste territoire diversifié et aux dynamiques contrastées. Si les patrimoines naturel et culturel ainsi que les paysages de la Gâtine poitevine, par leur diversité, leurs qualités, lui confèrent une grande richesse, le territoire est également marqué par des évolutions, plus ou moins localisées qui, pour certaines d'entre-elles, le fragilisent et le mettent en tension ou, au contraire, sont sources d'opportunités. Ainsi, à la lecture croisée des différents chapitres du diagnostic territorial réalisé préalablement à cette Charte, 4 grandes problématiques, 4 grands défis, ont émergés. Ces défis ne constituent pas des objectifs, mais font état des grandes problématiques émergeant du diagnostic que la Charte doit relever. Ils sont rappelés ci-après (pour une analyse plus détaillée les lecteurs sont invités à consulter le diagnostic dans son intégralité).

1.3.1 LA PRESERVATION DES RESSOURCES ET DU PATRIMOINE NATUREL, LE MAINTIEN DE LA QUALITE DES PAYSAGES, DANS UN CONTEXTE EN EVOLUTION

La Gâtine poitevine est riche d'une diversité de ressources et de milieux naturels, ainsi que de ses paysages. La diversité des milieux naturels offre une multitude d'habitats propices à une flore et une faune variées, avec leurs lots d'espèces remarquables. Le territoire est recouvert d'un chevelu hydrographique dense, particulièrement concentré au cœur de la Gâtine, avec de nombreuses sources, témoins de la situation de tête de bassins versants du territoire. L'alternance de plaines, vallées et plateaux, la présence du bocage ou encore la silhouette des villages confèrent une grande qualité aux paysages de la Gâtine poitevine. Cette diversité constitue une mosaïque d'une grande richesse, fruit des interactions entre la nature et les activités humaines.

Cependant l'évolution du climat, certaines pratiques agricoles ou encore l'urbanisation du territoire perturbent ou fragilisent ces richesses. La biodiversité est en recule au niveau planétaire, localement le linéaire des haies, habitats de nombreuses espèces diminue, la qualité de certains cours d'eau est dégradée... ce contexte en évolution nécessite de poursuivre l'acquisition des connaissances, afin de compléter les inventaires déjà réalisés, d'enrichir l'état des lieux, mais aussi de mieux appréhender l'impact du changement climatiques de la modification des pratiques sur les milieux, ressources et paysages. Mais il s'agit surtout d'amplifier les actions de préservation et de restauration des ressources et des milieux. Les connaissances acquises serviront à mieux les protéger, les restaurer ou les valoriser.

La présence du bocage, des vallées, des secteurs de transition ou encore des plaines confère aux paysages de Gâtine ses qualités et sa diversité. Ces paysages sont la résultante des interactions entre les milieux naturels et les activités humaines, telles que l'agriculture ou l'urbanisation. Or, les milieux comme les activités, ainsi que leurs interactions, sont en évolution, engendrant des transformations plus ou moins rapides des paysages qui ne sont ainsi plus les mêmes aujourd'hui qu'hier. Ces transformations impliquent d'aborder les paysages dans une approche davantage dynamique que figée par une vision identitaire ou datée.

La maitrise des pressions sur les espaces naturels, les paysages et les ressources reste ainsi un enjeu majeur pour la Gâtine poitevine, auquel devra répondre cette Charte, dans un souci de maintien de l'équilibre entre protection et valorisation.



1.3.2 LA MISE EN ŒUVRE DE GRANDES TRANSITIONS

Un territoire labellisé PNR se doit également de considérer l'enjeu planétaire du changement climatique. La complexité des réponses à apporter, l'effort à produire pour atteindre les objectifs et l'imbrication des enjeux en font une problématique transversale majeure.

Compte tenu de la diversité des postes de consommation énergétique, relever ce défi implique une réponse transversale et touche les différentes composantes du territoire. Il s'agit en effet de limiter les consommations aussi bien pour les déplacements, le chauffage, l'éclairage des bâtiments ou encore les activités économiques. La rénovation thermique du bâti implique un chantier important concernant la grande majorité des constructions. La question des déplacements reste particulièrement complexe pour un territoire rural, largement dépendant de la voiture, et renvoie à la problématique de l'aménagement du territoire.

Relever ce défi implique également le développement d'un bouquet d'énergies renouvelables, là aussi avec le souci du maintien de l'équilibre entre valorisation et préservation des ressources (eau, bois, sol...) ainsi que de la qualité des paysages.

La problématique climatique pose aussi la question de l'adaptation du territoire aux changements climatiques. Ces changements risquent d'accroître les pressions sur certaines ressources naturelles ou d'augmenter des risques. L'eau est au premier rang de ces ressources, avec des déficits hydriques potentiels à certaines périodes et un accroissement des tensions sur une ressource fragile.

La problématique des transitions ne se limite pas aux défis énergétique et climatique. Elle concerne également les activités économiques. Des évolutions sont nécessaires pour permettre le maintien des filières industrielles historiques et de l'agriculture, qui sont confrontées à de nombreux enjeux : adaptation aux évolutions des marchés, renouvellement des actifs, hausse des coûts énergétiques... Mais également pour permettre leur évolution vers une économie moins impactante sur les ressources et milieux naturels, les paysages et pour se saisir des opportunités liées au développement du numérique, aux nouvelles formes de travail (télétravail, coworking...) ou aux attentes de consommateurs en termes de produits locaux, de qualité...

Cette problématique porte également sur l'évolution des services et des équipements dans un contexte d'évolution des populations (vieillissement, arrivée de nouveaux habitants...).

La capacité du territoire à amplifier ces transitions ne peut pas uniquement reposer sur l'action publique, elle implique aussi de nouvelles façons de faire dans les services, les activités économiques ou encore dans la façon d'aménager le territoire. Dans un monde où les changements sont en accélération et les incertitudes croissantes, cette capacité du territoire à concevoir de nouvelles façons de faire, contribuera également à renforcer sa capacité d'adaptation et de résilience. Le territoire pourra s'appuyer sur la diversité de ses ressources, de ses productions, de ses acteurs... de tous ces éléments qui eux aussi constituent une véritable mosaïque, par leur diversité, leur complémentarité, leurs interactions, leurs imbrications, leur cohérence d'ensemble et sont autant de ressorts aux transitions à engager.

1.3.3 LA MEILLEURE VALORISATION DES RESSOURCES ET DU PATRIMOINE LOCAL

Bien qu'excédentaire en productions agricoles, particulièrement en viandes ovines, bovines et en lait (vache et chèvre), la Gâtine poitevine est cependant loin de l'autonomie alimentaire. Même si une partie des productions est commercialisée et consommée localement, pour certaines sous signe de qualité, des marges de progrès demeurent.



Certains aspects du patrimoine culturel restent largement méconnus, à l'image de la géologie, de certains patrimoines bâtis monumentaux ou vernaculaires ou encore de savoir-faire, qui sont donc peu valorisés. Enfin, les activités touristiques et de loisirs sont loin de valoriser pleinement les richesses (notamment naturelles) de la Gâtine poitevine.

La meilleure valorisation de ces ressources pourrait ainsi accroître la valeur ajoutée économique et sociale de certaines filières du territoire, tout en répondant davantage aux besoins locaux des habitants et visiteurs.

Elle demande d'accroitre les connaissances sur ces patrimoines et ressources, chacun de ces éléments qui individuellement et collectivement contribue à la qualité à cette mosaïque territoriale que constitue la Gâtine poitevine, afin de permettre un développement équilibré entre leur valorisation et leur protection.

1.3.4 LA FEDERATION DES ACTEURS AUTOUR DE LA CHARTE FONDATRICE DU PNR DE GATINE POI TEVINE

L'objet d'un PNR est la mise en œuvre d'un projet territorial de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, culturel et paysager. Mais pour que le projet ainsi édicté puisse se mettre en œuvre, il doit largement fédérer les acteurs, qu'ils soient collectivités, associations, acteurs économiques ou habitants.

La Charte du PNR de Gâtine poitevine doit ainsi permettre de partager une ambition pour l'avenir du territoire, une définition d'objectifs au regard de cette ambition et des enjeux territoriaux à relever, mais également une répartition des contributions et des engagements de chacun.

La Charte devra ainsi emporter l'adhésion la plus large possible afin de permettre la mobilisation effective de chacun dans sa mise en œuvre. La dynamique engagée autour de l'écriture de la Charte devra ainsi se poursuivre et s'amplifier pour sa mise en œuvre.



2 DU PROJET DE PNR A SA CHARTE FONDATRICE

Après une phase de réflexions préalables, l'élaboration de la Charte fondatrice du PNR de Gâtine poitevine aura duré une dizaine d'années, entre le lancement du projet par les élus en 2015 et le décret de classement du PNR. Le schéma ci-dessous en retrace les grandes étapes et les chapitres suivants en rappellent l'historique.

Les grandes étapes de la création du PNR de Gâtine poitevine

2015

Lancement du projet par les élus de Gâtine

2017-2018

Début de la concertation et rédaction en « circuit-court » de l'étude d'opportunité Choix du périmètre

2020-2021

Installations des instances de concertation et élaboration du diagnostic partagé du territoire (avec le bureau d'études Even Conseil et l'IFREE pour la concertation)

2024

Avis de l'Etat sur le projet de Charte (consultation de la Fédération des PNR de France et du Conseil National de la Protection de la Nature) puis avis de l'autorité environnementale

Fin 2025

Consultation des collectivités locales (après examen final de l'Etat)

21 novembre 2016

La Région Nouvelle-Aquitaine valide le démarrage de l'étude d'opportunité

3 décembre 2019

Avis d'opportunité favorable de l'Etat pour la création du PNR de Gâtine poitevine

2022-2023

Concertation, démarche prospective, rédaction de la Charte et élaboration du plan de Parc (avec Rémi Le Fur – INDDIGO)

Printemps 2025

Recueil de l'avis des habitants, réunions publiques préalables à l'enquête publique

2026

Décret de classement du Premier Ministre Création du Syndicat Mixte de Gestion du PNR



2.1 LA GENESE DU PNR

Dès la **fin des années 1990**, le Pays de Gâtine a engagé une réflexion sur l'avenir du territoire via une commission prospective chargée de faire ressortir une volonté commune de développement de la Gâtine. Ce travail de concertation a abouti à une Charte de territoire basée sur un diagnostic partagé.

Au début des années 2000, le Pays de Gâtine lance les premières réflexions sur l'opportunité de créer un PNR qui semble vite une évidence face aux enjeux du territoire. En 2007, la Région Poitou-Charentes est sollicitée mais ne donne pas suite, souhaitant concentrer ses efforts sur l'accompagnement du territoire du Marais poitevin parti à la reconquête de son label de PNR.

En 2014, le PNR du Marais poitevin retrouve son label. Le Pays de Gâtine relance alors le projet dans un contexte plus favorable. Un dossier d'intention est transmis à la Région Poitou-Charentes en juin 2015. Le contexte local d'organisation du territoire a certes évolué en 10 ans, mais le Pays reste l'espace pertinent pour la recherche puis la mise en œuvre d'actions pouvant contribuer à la préservation et la valorisation du patrimoine, ainsi que pour la mobilisation et la fédération des acteurs autour de ces objectifs.

En octobre 2015, quelques semaines avant la création de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Régional de l'ancienne Région Poitou-Charentes donne une réponse favorable au lancement des réflexions sur la création d'un nouveau Parc. Une rencontre a lieu avec la Fédération nationale des PNR à la fin de l'année 2015. Une délégation du Pays de Gâtine va également à la rencontre des élus et des agents du PNR de la Brenne dont les enjeux agricoles rapprochent les deux territoires.

Les premiers échanges avec la Région Nouvelle-Aquitaine ont lieu à l'été 2016. En décembre de la même année la Région adopte une délibération affirmant le souhait de créer un nouveau PNR et permettant la signature d'une convention avec le Pays de Gâtine pour la rédaction du dossier d'opportunité. Le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine permet au Pays de Gâtine de construire la méthodologie d'élaboration collective du dossier d'opportunité.

Fin 2016, le Pays entame un travail de concertation : une réunion est organisée avec les maires et élus des communes du Pays de Gâtine, suivie d'une seconde avec les acteurs locaux du territoire pour les informer et les mobiliser sur ce projet.

En 2017 et 2018, le Pays de Gâtine élabore, en interne avec l'aide des acteurs locaux, l'étude d'opportunité portant sur le projet de PNR de Gâtine poitevine. Cette étude est rédigée sous le contrôle d'un comité de pilotage du projet de PNR, réuni à trois reprises lors de l'étude et pour la première fois en février 2017. Il est composé d'élus au Pays de Gâtine et d'élus du territoire, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département des Deux-Sèvres, des services de l'Etat, des chambres consulaires et de représentants associatifs ou de structures professionnelles. Les membres du comité de pilotage et les élus du Pays de Gâtine participent en parallèle à trois visites d'études dans des PNR « voisins » en septembre 2017 : le PNR de Normandie-Maine sur le thème de l'aménagement des centre-bourgs et du maintien du bocage, le PNR de Loire-Anjou-Touraine sur le thème du développement local et de la rénovation énergétique du bâti et enfin le PNR Périgord-Limousin sur le thème du tourisme et de la valorisation des savoir-faire locaux. Elles permettent de préciser la vision des élus sur le fonctionnement des PNR. En 2019, ce sont les membres de la concertation, engagés dans les commissions, qui sont invités à participer à trois visites d'études en Nouvelle-Aquitaine auprès du tout jeune PNR du Médoc, du PNR du Marais-poitevin et du Parc en projet en Montagne Basque.

Le comité de pilotage organise la réflexion sur le projet de PNR au sein de 4 commissions traitant chacune de différentes thématiques : commission Activités (économie, tourisme, agriculture), commission Cadre de vie (biodiversité, paysage, agriculture), commission Identité (culture, patrimoine) et commission Vie quotidienne (aménagement, logement, services).



Ces commissions réunissent au total une centaine de personnes, élus, représentants socioéconomiques, associations culturelles, institutions et associations en charge de la protection et de la valorisation du patrimoin Réunies dans le cadre de séminaires et d'une série de réunions, les membres des commissions analysent, par thématique, les forces et les faiblesses du territoire, ses grands enjeux, ainsi que l'opportunité du projet de PNR. Ils travaillent également sur une réflexion prospective du territoire. Une dernière réunion inter-commissions, en février 2018, permet d'aboutir à des enjeux transversaux et partagés par l'ensemble des acteurs. Cette réunion a également été l'occasion de réfléchir aux premières pistes de travail du futur PNR.

En parallèle de ce travail concerté au sein des commissions, les actions d'information sur le projet de PNR se poursuivent en direction des élus du territoire. Le Président et le Vice-président du Pays de Gâtine vont à la rencontre des conseillers municipaux lors de 6 réunions sur l'ensemble du territoire. Ces réunions permettent de rencontrer près de 150 élus avec un bilan positif et des questions témoignant de la perception du projet par ces élus. Une réunion supplémentaire est organisée à l'initiative de la commune de Moucoutant et à destination des élus de cet ancien canton du Pays de Gâtine qui a rejoint la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en 2014. Les réunions d'informations à destination des maires, les réunions pour les conseillers municipaux ainsi que la réunion de présentation du dossier d'opportunité ont ainsi permis à l'ensemble des élus du territoire de s'approprier le projet.

Fruit d'un travail local de co-écriture impliquant le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Gâtine poitevine, le Comité d'Aménagement Rural et Urbain de la Gâtine (CARUG), les trois Chambres consulaires des Deux-Sèvres ainsi que le Pays de Gâtine qui en assure la coordination et le pilotage, l'étude d'opportunité est finalisée et approuvée en Comité Syndical du PETR du Pays de Gâtine le **2 juillet 2018**.

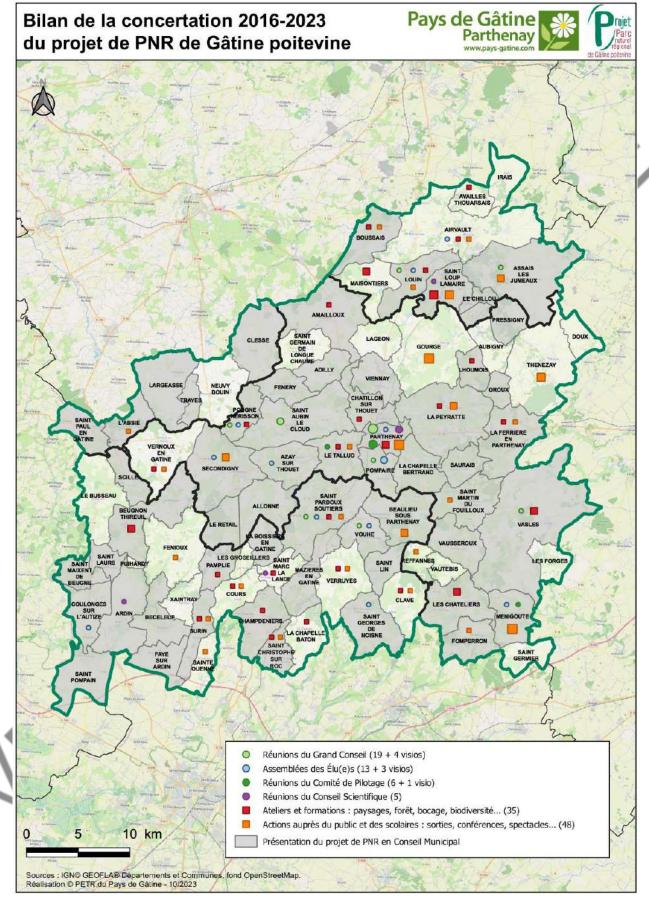
Le dossier est remis à la Région Nouvelle-Aquitaine dont l'assemblée plénière du 17 décembre 2018 approuve à l'unanimité l'étude d'opportunité. Le périmètre d'étude alors retenu est celui du Pays de Gâtine et ses 82 communes, ramenées depuis à 78 communes du fait de fusions de communes. Le dossier est transmis **fin janvier 2019** à la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine pour avis d'opportunité.

Afin de leur permettre de rendre un avis consultatif à la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine sur l'opportunité de la création du PNR de Gâtine poitevine, les rapporteurs du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) sont accueillis les 23 et 24 mai 2019 pour 2 jours de visite. Cette visite, dont le programme a été construit lors d'ateliers participatifs, permet la rencontre avec plus de 60 élus et acteurs locaux afin d'appréhender les richesses du patrimoine de la Gâtine poitevine, ainsi que ses fragilités et enjeux justifiants de la création d'un PNR. La visite est complétée d'une audition d'une délégation d'élus du Pays de Gâtine et de la Région Nouvelle-Aquitaine devant les experts du CNPN.

La Préfète de Région rend **en décembre 2019** un avis favorable sur l'opportunité de créer un Parc naturel régional en Gâtine poitevine. Cet avis marque une étape importante dans le projet de création du PNR et engage la suivante : l'élaboration de sa Charte fondatrice.

La carte ci-après rappelle la démarche participative mise en œuvre jusqu'à l'avis d'opportunité sur la création du PNR, puis pour l'élaboration de la Charte, ainsi que les différents lieux de concertation.







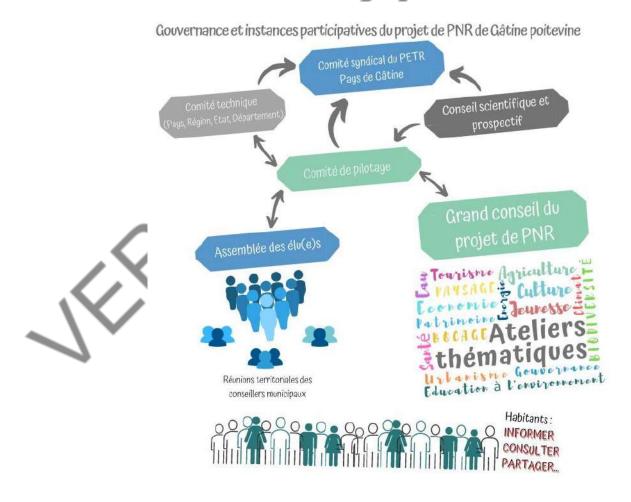
2.2 LA CHARTE FONDATRICE DU PNR DE GATINE POITEVINE : UN PROJET CONCERTE

Le travail d'élaboration de la Charte du PNR de Gâtine poitevine s'engage **début 2020**. Alors que des temps de concertation sont envisagés, le projet est rattrapé par la crise sanitaire du Covid et la période de confinement qui l'accompagne, bousculant et ralentissant le planning.

Le mois de **juin 2020** voit néanmoins la création du Conseil Scientifique et Prospectif. Il a pour rôle d'assister le Pays de Gâtine dans la démarche de création du PNR et dans sa volonté d'intégrer les enjeux ainsi que les démarches scientifiques dans le projet de Charte.

Fin 2020 le processus se relance plus intensément. **En décembre 2020** est organisée « L'heure du Parc », une heure de visioconférence à destination des (nouveaux) élus pour échanger sur le projet et répondre aux interrogations. Près de 80 élus participent à l'un des trois créneaux proposés. La fin de l'année 2020 marque également l'engagement du travail sur le diagnostic territorial. Nécessaire à l'élaboration de la Charte, ce diagnostic porte sur le périmètre du projet de PNR.

En 2021 plusieurs réunions de travail ou rencontres de concertation sont organisées. Dès janvier, élus et acteurs socioprofessionnels sont invités aux « Ateliers connectés du projet de PNR de Gâtine poitevine ». Organisés en visioconférences et consacrés à identifier les conditions et modalités nécessaires à la concertation sur le projet de Charte, les ateliers réunissent plus de 110 personnes au cours de 4 rendez-vous. Chaque rendez-vous a permis d'échanger avec la direction d'un Parc récemment créé ou en procédure de renouvellement. La visioconférence a permis de mobiliser des Parcs assez éloignés géographiquement (Corbières-Fenouillèdes, Chartreuse, Morvan et Médoc).





Au printemps 2021, des ateliers thématiques sont organisés pour travailler sur le diagnostic. Il s'agit des premiers ateliers réalisés en présentiel depuis le début de la crise sanitaire. En parallèle, une enquête est mise en ligne à destination des habitants et permet de recueillir les retours de plus de 600 personnes.

En juillet, 75 élus se retrouvent lors d'une Assemblée des Maires et élus de Gâtine. La réunion permet l'appropriation du diagnostic territorial préalable à la Charte du PNR et l'identification des enjeux qui viendront guider l'écriture de ce projet de territoire.

En septembre est organisée la première réunion du Grand conseil. Le Grand conseil est l'instance de co-construction du projet de Charte. Il répond à un besoin de transversalité en permettant de croiser les points de vue. Le Grand conseil compte un peu plus de 150 membres, élus locaux et acteurs socioprofessionnels représentant une structure, un secteur d'activité, une institution et souhaitant s'investir dans le projet de PNR. Chacun est identifié sur une à deux thématiques d'expertise parmi 14 thématiques :

- Agriculture
- Aménagement du territoire
- Commerces / entreprises / artisanat
- Culture
- Eau / milieux aquatiques
- Education à l'environnement / formation
- Energie / climat
- Patrimoine historique et bâti
- Patrimoine naturel et biodiversité
- Paysage
- Savoir-faire / patrimoine immatériel
- Services / santé
- Tourisme / loisirs
- Jeunesse

Une centaine de ses membres se retrouvent en septembre 2021 pour sa première réunion en présentiel afin de s'approprier le diagnostic et de faire ressortir les enjeux du territoire.

L'année 2022 voit les réflexions sur le projet de Charte s'intensifier. Le diagnostic, finalisé au printemps 2022, permet de rentrer pleinement dans le projet. Le mois d'avril est consacré aux réflexions prospectives afin de définir l'ambition, le futur souhaité pour la Gâtine poitevine, à l'horizon 2040. Les membres du Grand conseil sont réunis lors d'un Forum alternant travail en plénière et ateliers thématiques. Les élus du Comité syndical sont également réunis lors de deux réunions extraordinaires également dédiées au sujet. Ces rencontres permettent de définir une ambition partagée pour l'avenir du territoire et un premier projet de trame pour la Charte fondatrice du PNR de Gâtine poitevine.

Au mois de juin le travail se poursuit lors d'une série d'ateliers dédiées aux mesures de la future Charte. Les élus et membres du Grand conseil ont ainsi pu préciser, au cours de ces sept ateliers organisés en différents points du territoire, les objectifs des mesures et identifier des actions potentielles.

Cette année 2022 compte également trois réunions du Conseil Scientifique et Prospectif. En octobre 2022, le Conseil Scientifique et Prospectif rend son premier avis concernant le développement de l'agrivoltaïsme.

A l'été 2022, élus et techniciens en charge du projet de PNR au Pays de Gâtine engagent une tournée à la rencontre des 84 conseils municipaux du périmètre d'étude. Ces réunions ont généralement lieu en amont d'un conseil municipal et permettent de présenter le projet et de répondre aux



interrogations. Selon les communes, elles peuvent donner lieu à des ateliers de travail ou s'ouvrir au grand public.

Les réflexions conduites au cours de ces rencontres ont produit les éléments permettant de rentrer dans la formalisation du projet de Charte au second semestre de l'année 2022, cette rédaction a été portée par l'équipe des chargés de mission du Pays de Gâtine. Ce travail s'est poursuivi en 2023, rythmé par des rencontres ciblées avec des partenaires et futurs signataires de la Charte afin de préciser leurs contributions et engagements. Des temps thématiques ont été organisés avec les membres du Grand conseil et des temps transversaux ont permis de travailler avec les futurs signataires. L'Etat, la Région et le Département ont par ailleurs pu travailler plusieurs semaines sur les engagements inscrits dans chaque mesure et on fait part de leur retour au début de l'été 2023.

Une première version de la Charte a été transmise aux membres du Comité de pilotage en mars 2023 en vue de la réunion du mois d'avril durant laquelle les membres ont pu faire part de leurs premiers retours. Le travail de concertation s'est poursuivi au mois de juin 2023, lors d'une réunion du Grand conseil. Ce temps de travail avait pour objectifs de s'approprier la stratégie de la Charte du futur PNR, de faire évoluer la première version du plan de Parc et de prioriser les dispositions des mesures afin d'envisager le premier plan d'actions triennal du PNR. En parallèle de la rencontre des 84 Conseils municipaux, une Conférence des élu(e)s du projet de PNR s'est tenue en juillet 2023. Cette réunion concernait la stratégie de la Charte du futur PNR et l'organisation des fiches mesures ainsi que la procédure de création et les prochaines étapes de la démarche.

En parallèle de la démarche de concertation, plusieurs actions de préfiguration ont été lancées et ont permis de mobiliser et sensibiliser, acteurs et habitants, autour de la création du PNR. C'est notamment le cas des démarches participatives pour l'élaboration du Plan de Paysage (2021-2023), de la Charte Forestière de territoire (2022-2024), de l'Atlas de la Biodiversité communale (2020-2023) - permettant de travailler sur la contribution à la Stratégie Nationale des Aires Protégées - , du plan d'actions de la Trame Verte et Bleue (2019-2021) ou du partenariat réalisé avec les Syndicats producteurs d'eau potable pour sensibiliser sur le lien entre consommation des produits locaux issus de l'élevage et qualité de l'eau notamment via des spectacles organisées en « plein champ » ou « sous stabulation ».

En complément de plusieurs conférences ou sorties grand public, l'entrée artistique et culturelle a été mobilisée pour permettre au plus grand nombre de se familiariser avec le projet de PNR et les enjeux du territoire avec la création de deux spectacles soutenus par le projet de PNR dont le « Tarot de la Gâtine poitevine ». Le partenariat engagé avec le festival des Soirées du Patrimoine de Gâtine a notamment été l'occasion d'affirmer le souhait du projet de PNR de diffuser une culture vivante sur l'ensemble du territoire et de mettre en valeur le patrimoine tant architectural que naturel.

Les grandes étapes du dispositif participatif d'élaboration de la Charte sont rappelées sur le schéma ciaprès.



Grandes étapes de la concertation pour la création du PNR de Gâtine poitevine (après l'avis d'opportunité)





Connectez-vous au Parc (4 ateliers visios) janvier 2021 Avec le Grand conseil sur les modalités de la concertation



Enquête habitants

avril-mai 2021 Enquête pour enrichir le diagnostic et recueillir les attentes des habitants



Ateliers diagnostic mars 2021 4 ateliers thématiques



Assemblée élus juillet 2021 Appropriation du diagnostic et identification des enjeux



Grand Conseil septembre2021 Séminaire pour s'approprier le diagnostic et identifier les enjeux



Forum prospectif élus

avril 2022 Le futur souhaité pour définir la stratégie



Conseil Scientifique et Prospectif octobre 2021 Première réunion du CSP



Forum prospectif **Grand conseil** avril 2022

Le futur souhaité pour définir la stratégie



7 Ateliers objectifs (élus, grand conseil) juin 2022

Décliner les objectifs des mesures



Ateliers rédaction

hiver 2023 Mobilisation du Grand conseil lors d'ateliers thématiques de rédaction ou relecture



Conseils municipaux 2022-2024 84 réunions dans les

conseils municipaux du périmètre d'étude



Grand conseil juin 2023 Priorisation des

mesures et plan de Parc



Assemblée des élus juillet 2023

Appropriation de la V1 de la Charte





3 UNE AMBITION ET UNE STRATEGIE POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

3.1 L'AMBITION POUR L'AVENIR DE LA GATINE POITEVINE : UNE MOSAÏQUE DE QUALITE ET VIVANTE

Quelles sont nos ambitions pour notre territoire ? L'avenir de la Gâtine poitevine n'est pas déjà écrit et rien n'est inéluctable. Son avenir sera notamment le résultat de ce que ses acteurs, ses élus, ses habitants souhaitent en faire. S'il est certes contraint par l'histoire du territoire, ses spécificités, les dynamiques à l'œuvre, l'environnement régional, national ou international, il n'en demeure pas moins que des marges de manœuvre existent et que le scénario n'est pas déjà écrit. En cherchant à conforter ou au contraire infléchir une tendance à l'œuvre, en protégeant tel secteur plutôt que tel autre, en choisissant de valoriser tel patrimoine... l'avenir du territoire ne sera pas le même. Mais si plusieurs scénarios sont possibles... un seul se réalisera. Il convient dès lors de le préciser afin que chacune et chacun contribuent à ce que la Gâtine poitevine en prenne la direction.

Ce chapitre expose les choix arrêtés au terme de la concertation concernant le futur souhaité, l'ambition pour la Gâtine poitevine en 2040, année correspondant globalement au terme de la durée de la présente Charte. La mise en œuvre de la Charte doit permettre à la Gâtine poitevine de tendre vers ce futur et faire que ces ambitions soient ainsi demain réalité.

L'ambition est centrée sur une idée forte qui en constitue le fil conducteur, ou une sorte de clé de voute sur lequel l'ensemble repose. Cette idée est la suivante :

Maintenir une mosaïque de qualité et vivante

Le terme mosaïque rappelle l'image que forme la Gâtine poitevine vue du ciel, avec son bocage, ses haies et ses cours d'eau : une mosaïque. Une mosaïque dans ce qu'elle a de plus beau, où chaque champ, chaque parcelle, constitue une tesselle, ces petits éléments qui la composent, avec l'eau et les haies pour ciment.

Mais cette idée de mosaïque va plus loin que la seule image aérienne de la Gâtine poitevine. Le grand nombre et la diversité des tesselles qui la constituent est à l'image de cette diversité qui caractérise la Gâtine poitevine : diversité de paysages, diversités des milieux naturels et des espèces, présence de l'eau sous diverses formes, diversité du patrimoine culturel, diversité de productions agricoles et des produits alimentaires, diversités de savoir-faire, diversité des acteurs... L'identité de la Gâtine poitevine ne repose ainsi pas sur un seul trait qui lui serait caractéristique — un massif montagneux, un marais, une forêt, un littoral, un fleuve... - mais sur toute cette diversité qui la définit et fait d'elle une véritable mosaïque territoriale. Bien que le bocage soit constitutif de l'identité de la Gâtine poitevine, elle ne saurait s'y résumer.

L'image de la mosaïque renvoie aussi à un tout dont la qualité ne se laisse pas forcément lire à l'échelle de chacun de ses éléments, mais qui les dépasse. Un tout où chaque pièce contribue à l'équilibre général, est complémentaire de ses voisines, se positionne dans le respect de chacune, bénéficie des pièces environnantes. Un ensemble où chaque élément est interconnecté à son voisin et qui invite à ce que cet ensemble soit lui-même connecté aux ensembles voisins, proches ou plus lointains. Ce qui se traduirait ici par une Gâtine poitevine riche de ses qualités, mais interconnectée et ouverte sur le monde.

Enfin l'idée de mosaïque nous rappelle que nombres d'entre elles ont traversé les siècles, voire des millénaires, sans voir leur qualité fondamentalement altérée. Elles sont fragiles certes, mais elles présentent également une forme de robustesse qui leur ont permis de traverser le temps.



Effectivement, ce n'est pas parce que quelques tesselles manquent que la qualité globale est altérée. C'est le cas de nombre de mosaïques que nous admirons aujourd'hui. Et une tesselle manquante peut-être remplacée. Elle peut l'être sans urgence, la qualité d'ensemble n'étant pas altérée, en prenant le temps de lui substituer une nouvelle qui apportera sa propre contribution. Cette diversité qui caractérise la Gâtine poitevine lui confère ainsi une forme de robustesse, gage de résilience, adaptée aux incertitudes en cours et à venir. Et l'idée de prendre son temps n'est pas étrangère à certains acteurs de la Gâtine poitevine adeptes de la « benaise » attitude. Attitude où l'on prend son temps, paisiblement.

L'adjectif vivante renvoie à l'idée d'un territoire en évolution, qui n'est pas figé. Il renvoie également à l'idée d'un territoire où la vie est présente sous toutes ses formes, humaine, animale, végétale..., diversifiée, et où le territoire est propice à cette vie et à la biodiversité. En choisissant cet adjectif est également saisie la proposition de Baptiste Morizot de faire référence au vivant plutôt qu'à la nature ou à l'environnement. L'environnement renvoie à l'idée de ce qui entoure les humains, les environne. La nature s'appréhende par opposition à la culture, culture qui est spécifique aux humains alors que la nature lui est extérieure, elle est ce qui n'est pas culture. Or nature et culture, activités humaines et environnement, sont très étroitement liés et la Gâtine poitevine en est une très bonne illustration, avec ses paysages qui sont la résultante des interactions entre les humains et la nature.

A travers l'ambition pour la Gâtine poitevine de maintenir cette mosaïque de qualité et vivante, l'objectif affiché est aussi de la transmettre avec toutes ses richesses - mais sans pour autant la mettre sous cloche - aux générations futures.

Cette ambition, à l'image d'une clé de voute, repose sur 4 piliers complémentaires et en interaction, non hiérarchisés :

- La Gâtine en héritage ;
- La Gâtine en partage;
- La Gâtine en mouvement ;
- La Gâtine mobilisée.

• LA GATINE EN HERITAGE

Sur ce premier pilier repose l'ambition d'avoir, en 2040, une Gâtine poitevine dont le patrimoine hérité a été préservé, voire enrichi, pour à son tour pouvoir être transmis avec toutes ses qualités aux générations à venir.

En 2040, la biodiversité et la qualité des milieux naturels de la Gâtine poitevine seront ainsi accrues. La complémentarité des milieux naturels, tant ordinaires que remarquables, la diversité des espèces présentes en Gâtine poitevine, confèrent au territoire une biodiversité d'une grande richesse. Cette biodiversité est néanmoins en 2023 sous pression, du fait des changements climatiques, des évolutions des pratiques agricoles, de l'urbanisation... et s'érode. Fruit des interactions entre les activités humaines et les milieux naturels, la biodiversité résulte d'un équilibre fragile. Cet équilibre sera en 2040 renforcé, bénéficiant à la biodiversité. La protection des milieux les plus remarquables, véritables réservoirs de biodiversité, leurs interconnexions, l'attention portée à la nature ordinaire auront renforcé la fonctionnalité écologique globale du territoire (et au-delà avec les territoires environnants) et avec elle la biodiversité.

¹ Pour plus de détail se référer à l'ouvrage de Baptiste Morizot, *Manières d'être vivant*, Actes Sud, 2020



Au-delà de la biodiversité c'est plus largement la qualité des milieux et de l'environnement de la Gâtine poitevine qui sera en 2040 préservée : les écosystèmes bocagers, l'eau et les milieux aquatiques, les sols et sous-sols ou encore les ciels étoilés. Cette préservation contribuera à faire de la Gâtine poitevine un territoire résilient vis-à-vis des changements climatiques, mais également un territoire dont l'environnement est favorable à la vie en bonne santé.

Les paysages sont le reflet des interactions entre les activités humaines - au premier rang desquelles l'agriculture - et les milieux naturels. En 2040, les paysages auront préservé leurs qualités : la densité du linéaire de haie dans le bocage, les multiples détails des secteurs de transition ou de vallée ou encore le patchwork des couleurs vives des plaines. La densité de haie sera de 100ml/ha à l'échelle du territoire. La qualité des paysages urbains aura contribué au renforcement de l'attractivité des centres des villes et des villages ainsi qu'à la fin de l'étalement urbain, dans un objectif de zéro artificialisation nette. Les paysages de la Gâtine poitevine n'en seront pas pour autant figés, mais auront évolué dans un objectif de qualité et de valorisation de tous les détails qui constituent la richesse de cette mosaïque grandeur nature.

Enfin, sur ce premier pilier repose l'ambition d'un patrimoine culturel emblématique de Gâtine poitevine largement protégé en 2040. Ce patrimoine ne se limite pas au patrimoine monumental, mais concerne également la diversité du patrimoine vernaculaire ou urbain qui marque l'identité de la Gâtine poitevine tout en reflétant la richesse de sa géologie. Il ne se limite pas non plus au patrimoine matériel, mais inclut également le patrimoine immatériel, dans sa diversité, comme les savoir-faire ou la langue régionale du poitevin saintongeais.

A travers ce premier pilier, les générations actuelles s'engagent ainsi à transmettre aux générations futures cette mosaïque territoriale de Gâtine poitevine de grande qualité, dont ils ont hérité et dont ils auront également été les artisans.

LA GATINE EN PARTAGE

Sur ce second pilier repose l'ambition d'une Gâtine poitevine en 2040 à la fois soucieuse du bien vivre de ses habitants et résidents, mais également solidaire des territoires environnants ou plus lointains. D'une Gâtine poitevine dont les richesses et les ressources sont durablement partagées et valorisées, contribuant à maintenir vivantes certaines d'entre-elles, par les acteurs qui en ont hérité.

En 2040, le bouquet d'énergies renouvelables locales permettra à la Gâtine poitevine de tendre à couvrir ses propres besoins, voire davantage, et de devenir à terme à « énergie positive ». Cela implique un double défi : agir de front sur tous les secteurs émetteurs de gaz à effet de serre, tout en développant un mix d'énergies renouvelables permettant de couvrir les besoins résiduels. La production totale en 2040 couvrira au moins 90% des consommations. Ce développement pouvant impacter la fonctionnalité écologique du territoire, tout comme la qualité de ses paysages, une grande attention sera apportée à l'intégration environnementale et paysagère des infrastructures énergétiques développées.

Du fait de la responsabilité particulière que lui confère son positionnement en tête de bassins versants, la Gâtine poitevine portera, en 2040, une attention renforcée à ses ressources en eau, afin d'en garantir un usage solidaire à l'échelle des bassins versants. Le bon fonctionnement des milieux humides et aquatiques, par leur capacité de rétention et de restitution, permettra une gestion naturelle des ressources en eau, dans un contexte de changements climatiques, sans recours à de nouveaux aménagements. Les usages seront adaptés aux disponibilités des ressources du territoire, en solidarité avec l'aval et dans le souci du bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides.



Bien qu'étant un territoire très majoritairement agricole, la Gâtine poitevine voit une faible part de ses productions consommées localement. En 2040, cette part aura très significativement augmentée notamment dans la restauration hors domicile. Territoire nourricier, la Gâtine poitevine offrira ainsi à ses habitants et aux habitants des territoires environnants un panier diversifié de productions locales et de qualité. La préservation d'un maillage de fermes, le renouvellement réussi des générations d'agriculteurs et le développement de l'agroécologie, auront permis de relever ce défi tout en limitant les impacts négatifs des pratiques sur l'environnement et les paysages.

Ce second pilier porte également l'ambition d'accroitre la valeur ajoutée territoriale des activités économiques, c'est à dire d'une valeur ajoutée qui ne soit pas qu'économique, mais aussi sociale et environnementale, répondant aux besoins des habitants par ses emplois et services, tout en contribuant à valoriser ou protéger les ressources, les milieux naturels et les paysages. Il s'agit ainsi d'amplifier la dynamique d'une économie vertueuse pour le territoire, forte de son ancrage à la Gâtine poitevine et des synergies qui la constituent. Le nombre d'entreprises de Gâtine poitevine marquées « Valeurs Parc » en 2040 reflètera l'ampleur de cette dynamique.

La valorisation de ses richesses et ressources renforcera en 2040 la fréquentation touristique de Gâtine poitevine, par des résidents de proximité ou d'origines plus lointaines, adeptes d'un tourisme apaisé, de la « benaise » attitude d'un territoire préservé et de son offre diversifiée.

LA GATINE EN MOUVEMENT

L'ambition reposant sur ce troisième pilier est celle d'un territoire en mouvement, un territoire vivant par et pour ses actrices et ses acteurs, un territoire en évolution dans un monde en perpétuelle mutation, résilient aux crises.

Ce pilier porte l'ambition d'une Gâtine innovante, agile, « maline », qui fait le choix de la sobriété, de la frugalité de ses consommations dans un contexte de raréfaction des ressources, du besoin de les partager ou encore d'impacts négatifs liés à leur utilisation. Une sobriété choisie d'un territoire dont l'empreinte écologique est en 2040 limitée, d'un territoire mobilisé pour répondre localement aux défis planétaires du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité ou encore de la raréfaction de ressources. Ce pilier, complémentaire aux deux premiers, cible spécifiquement les consommations énergétiques, dans un objectif d'autonomie locale, les distances de déplacement, avec l'objectif d'aménager un territoire des courtes distances, et enfin les ressources foncières, dans l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN).

Ce pilier porte également l'ambition d'un territoire dont les ressources culturelles vivent et le font vivre, sont ouvertes sur le monde et facteur de convivialité. Un territoire dont la vie culturelle valorise ses richesses et spécificités, curieux et accueillant pour celles des autres, régionales ou plus lointaines. Un territoire dont le patrimoine bâti est préservé et valorisé tout en étant ouvert aux évolutions contemporaines. Une Gâtine poitevine dont la culture contribue en 2040 à son rayonnement.

Enfin, sur ce pilier repose l'ambition d'une Gâtine poitevine qui en 2040 a su s'adapter à des envies et des besoins d'une population en évolution. Besoins de mobilités alternatives à l'autosolisme, envies et besoins de services qui en 2040 ne sont plus ceux de 2023, et dont les habitants sont pour certains parties-prenantes, ou tout simplement envies, pour certains, de ralentir le rythme de vie.

Ce troisième pilier porte ainsi l'ambition des habitants de Gâtine poitevine de faire vivre la mosaïque territoriale dont ils ont hérité, d'y apporter leurs propres contributions, leurs touches personnelles, tout en maintenant la qualité d'ensemble, en veillant à ce que leurs modes de vie ne l'altèrent pas.



La Gatine mobilisee

L'ambition reposant sur ce quatrième pilier a un statut un peu particulier : elle est pour partie au service des trois précédents. Elle est la condition *sine qua non* de leur effectivité. L'ambition, telle que décrite ci-avant, ne pourra demain devenir réalité sans une mobilisation de chacune et chacun – les collectivités, les associations, les entreprises, les habitants... – dans la dynamique. Le syndicat mixte du Parc seul n'a pas les moyens de cette dynamique. Les signataires de la Charte (les communes, intercommunalités, Département et Région) ainsi que l'Etat, constituent des alliés de poids, sans être non plus suffisants. Sans une implication forte de toutes et tous dans la mise en œuvre de la présente Charte, son ambition restera un vœu pieux....

Il s'agit donc de permettre la mobilisation de toutes et de tous. Un préalable indispensable étant de sensibiliser ou former toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, avec une attention particulière pour les plus jeunes. Les sensibiliser et les former aux enjeux du territoire, à ses richesses et spécificités, leur expliciter l'ambition pour l'avenir de la Gâtine poitevine, les objectifs de la Charte. afin de leur permettre de bien comprendre les tenants et les aboutissants, pour en faire des actrices et des acteurs avertis, donc d'autant plus efficaces dans leur mobilisation. Cela impliquera aussi d'ici 2040 de poursuivre l'acquisition de connaissances sur le territoire - concernant notamment l'adaptation au changement climatique, l'évolution du bocage et de l'activité agricole, la quantité et la qualité de l'eau, ou encore le patrimoine naturel, historique et culturel - afin de continuer à les enrichir et permettre une information actualisée.

Afin que la mobilisation soit efficace il s'agit également de s'assurer de la cohérence d'ensemble des actions entreprises. Si chacun œuvre dans sa propre direction le risque est grand... de rester sur place. Cette ambition vise ainsi à assurer une plus grande cohérence dans les actions mises en œuvre – particulièrement par les signataires de la Charte – au service de l'ambition partagée. Une part de ces actions auront un caractère innovant, l'évolution des enjeux et besoins appelant des réponses nouvelles qu'il convient d'expérimenter. Et quoi de plus normal que de le faire au sein d'un territoire labellisé PNR dont l'expérimentation est une de ses vocations.

Parce que la Gâtine poitevine ne fonctionne pas en vase clôt, que des enjeux sont partagés avec les territoires environnants, avec d'autres PNR régionaux ou membres du réseau national des Parcs, l'ambition est également d'apporter des réponses cohérentes ou partagées au sein de ces réseaux.



3.2 UNE STRATEGIE AU SERVICE DE L'AMBITION

Ces 4 piliers structurent le cadre stratégique de la Charte 2026-2041 du PNR de Gâtine poitevine. Chacun d'eux constitue ainsi un axe de la Charte, chaque axe étant décliné en orientations et mesures. Ces dernières précisent les objectifs stratégiques et opérationnels de la Charte. Les 4 piliers sont ainsi à leur tour déclinés en 11 orientations et un total de 30 mesures, en interactions entre elles et non hiérarchisées.

Parce que les territoires sont par nature complexes, parce que toutes leurs composantes sont en interaction, parce que les enjeux à relever sont multiples, les objectifs de la Charte sont nécessairement pluriels. La stratégie n'identifie ainsi pas un objectif prioritaire dont découleraient tous les autres, mais un ensemble d'objectifs, tous importants, se renforçant les uns les autres, en interaction. De la même manière, elle ne traite pas d'une succession de thématiques, abordées les unes après les autres, mais s'articule autour d'axes, d'orientations et de mesures traitées de manière transversale, permettant d'aborder sous des angles complémentaires les différentes composantes du territoire. Ainsi, c'est volontairement que le changement climatique (ses conséquences, les adaptations du territoire et les efforts à réaliser pour le limiter) est traité, en transversalité, dans l'ensemble des mesures et ne fait pas l'objet d'une mesure spécifique.

La déclinaison des 4 axes-piliers en orientations et mesures est présentée ci-après. Les tableaux récapitulatifs permettent de mettre en correspondance les orientations et mesures de la Charte avec les thèmes du diagnostic. Les mesures phares sont identifiées par l'astérisque*puis par l'ampoule dans les fiches mesures «). Les dispositions ont été priorisées, afin d'identifier si elles relèvent du court (3 ans), moyen (7 ans) ou long (15 ans) terme. Cette hiérarchisation a permis d'aboutir au plan de financement prévisionnel triennal (en annexe) qui se base sur une série d'actions à mettre en œuvre dans les trois premières années de la Charte. Au regard de l'évolution du contexte, cette priorisation pourra évoluer.

3.2.1 LA GATINE EN HERITAGE

Orientations	Mesures	Principaux thèmes du diagnostic correspondants
1.1 Renforcer la biodiversité aux	1.1.1. Protéger la diversité des sites et des espèces remarquables de Gâtine	1. Patrimoine naturel
différentes échelles de territoire	1.1.2* Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire	1. Patrimoine naturel, 4. Agriculture
1.2 Préserver la qualité des milieux et de l'environnement de la Gâtine	1.2.1* Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe	1. Patrimoine naturel, 3. Paysages, 4. Agriculture
	1.2.2 Protéger les pépites géologiques et la géodiversité vernaculaire	1. Patrimoine naturel, 7. Activités économiques et ressources
	1.2.3* Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins	1. Patrimoine naturel, 2. Eau
	1.2.4 Maintenir et améliorer la qualité du ciel étoilé	6. Habiter la Gâtine



	1.2.5 Préserver un environnement favorable à la santé	6. Habiter la Gâtine
1.3 Préserver une diversité de paysages vivants, identitaires de la	1.3.1* Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine	3. Paysages
Gâtine	1.3.2 Maitriser l'évolution des paysages urbanisés	3. Paysages, 6. Habiter la Gâtine
1.4 Protéger le patrimoine culturel, maillon entre les générations	1.4.1 Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine	5. Patrimoine historique et culturelle, 6. Habiter la Gâtine

Ce premier axe se décline en 4 orientations. La première orientation porte sur la biodiversité, dans un objectif de la renforcer aux différentes échelles de territoire (1.1). La seconde orientation porte plus largement sur l'ensemble des milieux naturels et de l'environnement avec l'objectif de préserver leur qualité (1.2). La troisième orientation vise à préserver une diversité de paysages vivants, identitaires de la Gâtine (1.3). La quatrième et dernière orientation de ce premier axe a pour objectif de protéger le patrimoine culturel, maillon entre les générations (1.4).

Ce premier axe de la Charte répond grandement, bien que non exclusivement, à la problématique de préservation des ressources et du patrimoine naturel, de maintien de la qualité des paysages, dans un contexte en évolution identifiée dans le chapitre sur les grands défis à relever (cf. page 15).

3.2.2 LA GATINE EN PARTAGE

	Orientations	Mesures	Principaux thèmes du diagnostic correspondants
	2.1 Valoriser durablement et en solidarité les ressources naturelles de la Gâtine	2.1.1 Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive	4. Agriculture, 7. Activités économiques et ressources
		2.1.2 Garantir un usage de l'eau solidaire à l'échelle des bassins versants, dans un contexte de changement climatique	2. Eau
		2.1.3* Développer la production et la consommation de produits locaux diversifiés et de qualité et les valoriser au-delà de la Gâtine	7. Activités économiques et ressources, 4. Agriculture
	2.2 Accroitre la valeur ajoutée territoriale des activités économiques de Gâtine	2.2.1 Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager	4. Agriculture, 6. Habiter la Gâtine, 7. Activités économiques et ressources
		2.2.2* Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution	1. Patrimoine naturel, 4. Agriculture, 6. Habiter la Gâtine, 7. Activités économiques et ressources
		2.2.3 Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine	7. Activités économiques et ressources



2.2.4 Renforcer les synergies entre les
filières et leur ancrage à la Gâtine

4. Agriculture, 7. Activités économiques et ressources

Ce deuxième axe se décline en 2 orientations. La première orientation porte sur les ressources naturelles et vise à les *valoriser durablement et en solidarité* (2.1). La seconde orientation concerne les activités économiques, avec pour objectifs d'accroitre leur valeur ajoutée territoriale (2.2).

Ce deuxième axe de la Charte couvre largement, bien que non exclusivement, la problématique de la meilleure valorisation des ressources et du patrimoine local mentionnée dans le chapitre sur les grands défis à relever (cf. page 15).

3.2.3 LA GATINE EN MOUVEMENT

Orientations	Mesures	Principaux thèmes du diagnostic correspondants
	3.1.1* Maitriser les consommations énergétiques de Gâtine dans un objectif d'autonomie et de contribution locale au défi planétaire du changement climatique	6. Habiter la Gâtine, 7. Activités économiques et ressources
3.1 Renforcer la sobriété d'une Gâtine « maline »	3.1.2 Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services pour des villes et villages attractifs	6. Habiter la Gâtine
	3.1.3* Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier	6. Habiter la Gâtine
3.2 Faire vivre le territoire en mobilisant ses ressources	3.2.1* Maintenir le dynamisme culturel valorisant les ressources de Gâtine et d'ailleurs, contribuant à son rayonnement	5. Patrimoine historique et culturelle, 7. Activités économiques et ressources
culturelles	3.2.2 Valoriser un patrimoine bâti ouvert aux évolutions contemporaines	5. Patrimoine historique et culturelle, 6. Habiter la Gâtine
.3 Adapter le territoire à es envies et des besoins 'une population en volution	3.3.1 Mailler le territoire de voies douces sécurisées et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle	6. Habiter la Gâtine
	3.3.2 Offrir aux habitants qui le souhaitent un rythme de vie « benaise »	6. Habiter la Gâtine, 7. Activités économiques et ressources
	3.3.3 Adapter les services avec et pour les habitants	6. Habiter la Gâtine, 7. Activités économiques et ressources

Ce troisième axe se décline en 3 orientations. La première orientation vise à renforcer la sobriété d'une Gâtine « maline » (3.1). La seconde orientation vise à faire vivre le territoire en mobilisant ses ressources culturelles (3.2). La troisième et dernière orientation de ce troisième axe vise à adapter le territoire à des envies et des besoins d'une population en évolution (3.3).



Ce troisième axe de la Charte répond grandement, bien que non exclusivement, à la problématique de la mise en œuvre de grandes transitions identifiée dans le chapitre sur les grands défis à relever (cf. page 15).

3.2.4 LA GATINE MOBILISEE

Orientations	Mesures	Principaux thèmes du diagnostic correspondants
	4.1.1 Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisibles les connaissances produites sur la Gâtine	Concerne transversalement tous les thèmes du diagnostic
4.1 Accroitre les connaissances et mobiliser tous les acteurs du territoire	4.1.2 Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte	Concerne transversalement tous les thèmes du diagnostic
	4.1.3* Mettre les jeunes au cœur des attentions et de la mise en œuvre de la Charte	Concerne transversalement tous les thèmes du diagnostic
4.2 Renforcer les synergies et la cohérence de l'action	4.2.1 Garantir la cohérence de l'action collective au service de l'ambition partagée	8. Le territoire administratif
collective	4.2.2 Contribuer à la dynamique des réseaux des PNR locaux, régionaux et nationaux	Peut répondre à des enjeux ciblés de tous les thèmes du diagnostic

Ce quatrième et dernier axe se décline en 2 orientations. Comme évoqué, son statut est un peu particulier, dans le sens où la mobilisation des acteurs de la Gâtine poitevine est une condition indispensable à l'effectivité des 3 précédents piliers.

La première orientation vise à accroitre les connaissances et mobiliser tous les acteurs du territoire (4.1). La seconde orientation vise à renforcer les synergies et la cohérence de l'action collective (4.2).

Ce quatrième axe de la Charte couvre essentiellement la problématique de la fédération des acteurs autour de la charte fondatrice du PNR de Gâtine poitevine identifiée dans le chapitre sur les grands défis à relever (cf. page 15).



4 LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

4.1 LA PORTEE JURIDIQUE DE LA CHARTE

La Charte d'un PNR constitue un véritable projet de territoire, fondée sur la volonté d'engagement de tous les acteurs. Elle traduit la détermination des acteurs de contribuer à l'ambition et aux objectifs partagés pour l'avenir de la Gâtine poitevine. Elle se traduit par des engagements des différents signataires, collectivités et État, à respecter ou faire respecter la Charte, et à s'employer à la mettre en œuvre dans le cadre de leurs compétences respectives.

Au-delà des signataires, tous les acteurs du territoire sont mobilisés pour contribuer volontairement à la mise en œuvre de la Charte. Les ambitions et objectifs de la Charte ne sauraient en effet être atteints avec les seuls signataires, une mobilisation plus large d'acteurs est rendue nécessaire. Certains partenaires peuvent être particulièrement ciblés en fonction de la nature des mesures.

La Charte d'un PNR traduit le projet pour lequel s'engagent ses signataires, sur la base d'une adhésion volontaire. La Charte est un document de nature contractuelle, approuvée et co-signée par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, le Conseil départemental et le Conseil régional, puis adopté par décret. Aussi, l'ensemble des signataires sont liés par les objectifs de la Charte et les engagements qu'ils ont librement pris pour sa mise en œuvre. Ils s'engagent à appliquer les orientations et les mesures dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du PNR. Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc ne se substitue pas aux collectivités signataires de la Charte, dans l'exercice de leurs compétences propres qu'elles conservent (sauf transfert spécifique). La mise en œuvre de la Charte relève de la responsabilité de tous les acteurs du territoire, au premier rang desquels ses signataires.

Bien que relevant d'un projet volontaire, non opposable aux tiers (c'est-à-dire ne pouvant pas s'adresser directement à des personnes physiques ou morales pour leur imposer des règles de fond ou de procédure), une Charte bénéficie cependant d'une portée juridique particulière concernant l'urbanisme, la circulation des véhicules à moteur et la publicité.

Concernant l'urbanisme, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et en l'absence de SCoT, les Plans locaux d'urbanisme (communaux et intercommunaux) doivent être compatibles - ou être rendus compatibles dans un délai de 3 ans - avec la Charte et le plan de Parc. Les SCoT, en application des dispositions de l'article L. 141-10 du code de l'urbanisme, doivent transposer les « dispositions pertinentes des chartes de parcs naturels régionaux et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée, afin de permettre leur mise en œuvre dans les plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu et les cartes communales ». Les dispositions pertinentes pour les SCoT sont identifiées via le pictogramme « » et sont regroupées en annexe de la Charte.

A noter que, une Charte de PNR s'insérant dans une hiérarchie de documents de planification et d'aménagement du territoire, elle doit elle-même être compatible avec les règles et prendre en compte les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région dans laquelle le PNR s'inscrit.

Concernant la circulation des véhicules à moteur, la Charte doit nécessairement comporter une mesure qui énonce des règles générales d'encadrement de la circulation applicables à l'ensemble du territoire, à certaines zones du plan, notamment les plus écologiquement sensibles ou à certaines voies (cf. mesure 1.1.1, disposition 4). Il appartiendra ensuite aux maires de prendre, en application de l'article L. 2213-4 du code général des collectivités territoriales, des arrêtés qui reprennent et précisent ces règles sur le territoire de leur commune. Le préfet, en application de l'article L. 2215-3 du code général des collectivités territoriales, peut également intervenir par arrêté sur plusieurs communes du PNR.



Concernant la publicité, celle-ci est interdite en et hors agglomération à l'exception des gares et aéroport (articles L. 581-7 et L. 581-8 du code de l'environnement). Il peut être dérogé à cette interdiction par l'instauration d'un règlement local de publicité définissant des zonages, des règles et conditions de réintroduction de façon plus restrictive que la règlementation nationale. Sur le territoire d'un PNR, le règlement local de publicité peut autoriser la publicité lorsque la Charte contient des orientations ou mesures relatives à la publicité, après avis du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc. Concernant la Charte du PNR de Gâtine poitevine, une mesure est concernée, il s'agit de la mesure 1.3.2, disposition 5.

Ainsi, si les Chartes de PNR ne peuvent elles-mêmes imposer d'obligations aux tiers, il appartient bien aux collectivités publiques concernées de prendre les mesures et de mener les actions propres à assurer la réalisation des objectifs de la Charte et de mettre en œuvre les compétences qu'elles tiennent de façon cohérente avec les objectifs définis par la Charte, en complément des engagements portés par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc².

4.2 LE PLAN DE PARC

La Charte du PNR de Gâtine poitevine est complétée par un Plan de Parc, à l'échelle 1/70 000^e, qui spatialise le projet de territoire et les mesures d'intervention. La localisation sur le plan des différents secteurs et sites où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le rapport de Charte est retenue en fonction des caractéristiques du territoire, et notamment de ses patrimoines et paysages, des enjeux inhérents et des objectifs fixés. Le plan caractérise les différents secteurs du territoire selon leur nature et leur vocation dominante.

Les éléments des dispositions traduits dans le Plan de Parc se retrouvent dans les fiches mesures grâce au pictogramme « p » et sont regroupés en fin de fiche mesure.

Afin de faciliter la lecture du plan sans le surcharger, le plan au 1/70 000^e est complété d'une légende et de 2 encarts portant sur des thématiques fortes pour la Charte. Les encarts portent sur la trame verte et bleue et la restauration des continuités écologiques ainsi que sur les unités paysagères et les enjeux des dynamiques paysagères.

La lecture du plan est à faire en vis-à-vis du rapport de Charte. Le rapport se lit de manière linéaire, décliné par ambitions, orientations et mesures, alors que le plan apporte une vue d'ensemble du territoire et exprime de façon synthétique le projet à travers sa spatialisation. La légende est structurée selon le cadre stratégique de la Charte (c'est-à-dire ses axes, orientations et mesures) afin de faciliter les allers et retours entre la Charte et le plan.

Ce plan traduit le projet pour la Gâtine poitevine, complète le rapport de Charte et facilite son appropriation, par une lecture spatiale des orientations et mesures. C'est un document de synthèse qui ne substitue pas à la cartographie de détail présente dans le diagnostic territorial, auquel le lecteur est invité à se reporter pour une lecture thématique et plus détaillée de l'état des lieux du territoire.

A noter également que certaines mesures ne sont pas localisées sur le plan par souci de lisibilité ou parce qu'elles s'appliquent sur tout le territoire.

² Jugement du conseil d'Etat (CE, sect., 8 févr. 2012, Unicem de Rhône-Alpes, n° 321219)



4.3 LA GOUVERNANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

4.3.1 LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc³ rassemble les collectivités ayant approuvé la Charte. Il a pour mission d'animer, de coordonner un projet commun mis en œuvre par l'ensemble des signataires et des partenaires, chacun selon ses compétences et ses moyens.

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc ne se substitue donc pas aux collectivités signataires de la Charte, à l'Etat ou aux autres organismes publics (Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), PETR...), dans l'exercice de leurs compétences propres ou prérogatives, sauf si celles-ci lui transfèrent des compétences. Les engagements des signataires sont précisés pour chaque mesure à la rubrique « Engagements des signataires».

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc joue par contre un rôle d'« assemblier » des politiques publiques conduites sur le territoire, dont il assure la cohérence, les synergies, pour la bonne mise en œuvre de la Charte.

Dans la mise en œuvre des mesures, il intervient selon différentes postures :

- **Pilote** : le Parc porte en propre certaines actions, en organisant, avec les autres acteurs concernés, les modalités de l'action commune ;
- Animateur : le Parc sensibilise, informe, éduque, propose, mobilise, réunit, coordonne, crée et anime des réseaux d'acteurs, développe des partenariats locaux et en dehors du PNR, s'inscrit lui-même dans des réseaux ou encore contribue à faire émerger des solutions aux éventuelles difficultés liées à la réalisation de certaines actions;
- Partenaire : le Parc s'associe aux projets menés par ses partenaires dès lors qu'ils s'inscrivent dans les orientations de la charte.

Le Parc s'implique particulièrement, comme chef de fil ou partenaire, dans le développement des expérimentations et innovations. Du fait de l'accélération des changements, de l'apparition continue de nouveaux enjeux, mais également au regard de la volonté exprimée dans la Charte d'engager de nouvelles dynamiques, des innovations sont indispensables. Pour les innovations évaluées comme positives, toutes ne le seront pas, et c'est bien l'intérêt de l'expérimentation que de pouvoir tester des solutions qui ne seront pas toutes amenées à se développer, elles pourraient ensuite être déployées par les collectivités (ou autres partenaires) dans le cadre de leurs compétences.

4.3.2 LA GOUVERNANCE DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC

La gouvernance du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc implique différentes instances. Ces dernières doivent, d'une part, faciliter la réalisation des engagements de chaque signataire et, d'autre part, en assurer le pilotage politique et technique, en lien étroit avec les acteurs du territoire (collectivités, organisations socio-professionnelles, associations, habitants, ...).

Le PNR ne pouvant pas se résumer au seul Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc, le succès de la mise en œuvre de la Charte repose sur l'implication et les engagements des signataires. C'est le sens de l'engagement collectif des signataires dans la mise en œuvre de la Charte et de

³ Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc est aussi nommé « Le Parc » dans la présente Charte, à distinguer de l'appellation « PNR » qui désigne le territoire.



l'adhésion au Syndicat mixte. La gouvernance partagée entre le Conseil régional, le Conseil départemental, les collectivités locales et l'État est un élément déterminant de la réussite du PNR.

Les instances décisionnelles sont représentatives des signataires de la Charte. Elles se composent de :

- Un Comité syndical composé de délégués représentants le Conseil régional, le Conseil départemental, les communes et les EPCI, il prend en charge l'ensemble des décisions relevant de l'activité du Syndicat mixte;
- Un Bureau syndical composé du ou de la Président.e, des Vice-président.e.s et des membres élus par le Comité syndical et qui agit par délégation de ce dernier pour la mise en œuvre des décisions du Comité syndical.

Ces instances décisionnelles sont complétées par des instances de concertation ou de consultation :

- Des **Commissions thématiques**, dont certaines sont transversales, réunissant des élus et non élus, qui proposent des orientations ou des actions aux instances décisionnelles ;
- Un Conseil scientifique et prospectif: pluridisciplinaire, il est composé de personnalités reconnues, chercheurs et experts, œuvrant dans les domaines en lien avec les missions des PNR. Il est chargé d'apporter son expertise aux instances délibératives du Syndicat mixte du Parc dans la mise en œuvre de la Charte. Intervenant à la demande ou sur auto-saisie, il est mobilisé en accompagnement, conseil, expertise, recherche ou pédagogie selon la nature des sujets. Il est également impliqué dans le suivi et les évaluations à mi-parcours et finale de la mise en œuvre de la Charte. Il intervient également particulièrement dans le suivi et l'évaluation des expérimentations. Le Conseil scientifique est également le garant, par sa capacité d'expertise et d'alerte, de la bonne prise en compte des enjeux de long terme dans la mise en œuvre de la Charte;
- Un Grand conseil, issu de la période d'élaboration de la Charte, regroupant des acteurs socioéconomiques et des élus de Gâtine poitevine, il est associé aux travaux de réflexion des instances décisionnelles ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte. Le Grand conseil peut également être sollicité pour apporter son expertise citoyenne ou mobiliser ses réseaux lors de la mise en œuvre de dispositions particulières;
- L'Assemblée des maires des Communes et des présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), elle permet un lien étroit entre le Syndicat mixte du Parc et les collectivités de Gâtine poitevine et facilite l'implication de ces dernières dans la mise en œuvre de la Charte.

Le Syndicat mixte du Parc expérimentera également la mise en place d'une **Cellule des innovations**. Au regard du besoin d'innovations, la création d'une cellule dédiée semble opportune. Cette cellule réunie des membres dotées d'une ouverture et d'une sensibilité marquée pour le développement durable, la transition, d'un sens de la créativité et de l'innovation, que ce soit à titre individuel, dans leur façon de vivre, ou bien dans une entreprise ou au sein d'une association. Les créateurs, artistes et entrepreneurs y trouvent naturellement leur place. Leur intégration au sein de différents réseaux, leur capacité à les mobiliser, leur volonté de penser ensemble et, enfin, leur ouverture aux innovations plus qu'aux solutions toutes faites motivent leur présence au sein de la cellule. La vocation de cette cellule est de proposer des expérimentations et des innovations. Ses membres et leurs réseaux sont impliqués dans leur mise en œuvre ainsi que leur suivi et évaluation. Cette cellule des innovations fera elle-même l'objet d'un suivi et d'une évaluation afin de pouvoir conclure sur sa pérennisation dans le temps.



4.3.3 LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Le **Syndicat mixte du Parc** anime et coordonne le projet partagé qu'est la Charte du PNR de Gâtine poitevine. Il est chef de fil de certains engagements, partenaires pour d'autres. La Charte est mise en œuvre par ses signataires et partenaires, chacun selon ses compétences et ses moyens. Les collectivités adhérentes au Syndicat mixte du Parc et l'État donnent sa force et sa cohérence au projet au travers de leurs engagements et des moyens financiers et humains dont ils dotent le Syndicat mixte. Cet engagement est essentiel dans la mesure où le Syndicat mixte n'a pas de recettes propres.

L'État et les collectivités adhérentes au Syndicat mixte s'engagent à décliner les orientations et les mesures de la Charte dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du PNR et dans le déploiement de leurs politiques. Ils s'engagent à respecter ce « devoir de cohérence » entre leurs engagements pris pour la mise en œuvre de la charte, leurs actions et financements.

Les engagements de chaque partenaire sont déclinés plus précisément pour chacune des mesures à la rubrique « Engagements des signataires ».

L'Etat, par le classement « Parc naturel régional » de la Gâtine poitevine, reconnait la qualité du territoire et de son projet de développement fondé sur la mise en valeur et la préservation de ses patrimoines, naturels et culturels, ainsi que ses paysages. Il contribue à la mise en œuvre de la Charte, à travers ses engagements, en mobilisant ses services et ses établissements publics. Il soutient les programmes d'actions du Parc et des partenaires qui concourent à la mise en œuvre de la Charte selon les disponibilités financières et les orientations nationales. L'Etat s'engage à respecter et faire respecter la réglementation en vigueur dont il a la charge et veiller à la compatibilité entre ses engagements et les politiques publiques mises en œuvre au sein du PNR. Il partage avec le Syndicat mixte les données dont il dispose et le résultat des études intéressant le territoire ou la mise en œuvre de la Charte.

L'État s'engage, comme la loi lui impose, à solliciter le Parc pour tous les avis prévus au Code de l'environnement.

Le Ministère des armées s'engage à prendre en compte, autant que possible, les dispositions de la Charte. Ces dispositions ne peuvent toutefois pas conduire à remettre en cause l'activité et le fonctionnement d'une installation ou d'un projet de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement répondant à un impératif de défense nationale et plus généralement l'exécution de la politique de défense.

La **Région**, reconnait le PNR de Gâtine poitevine comme un territoire d'excellence, ayant une vocation d'exemplarité et d'innovation. La Région contribue à la mise en œuvre de la Charte selon ses engagements et compétences, ainsi que par le soutien aux programmes d'actions du Parc et des partenaires selon ses disponibilités financières et les orientations régionales. La Région veille à la cohérence de ses politiques publiques avec les orientations de la Charte et les engagements qui lui incombent.

Le **Département** contribue à la mise en œuvre de la Charte selon ses engagements et compétences, ainsi que par le soutien aux programmes d'actions du Parc et des partenaires selon ses disponibilités financières et les orientations départementales. Le Département veille à la cohérence de ses politiques publiques avec les orientations de la Charte et les engagements qui lui incombent.

Les **communes et les communautés de communes** s'engagent de manière active dans la mise en œuvre de la Charte à travers leurs engagements et compétences. Elles contribuent à la cohérence des politiques publiques menées à l'échelle du PNR. Elles ont vocation à être maîtres d'ouvrage d'un certain nombre d'actions, contribuant à la mise en œuvre de la présente Charte.



4.4 LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA CHARTE

La Charte du PNR de Gâtine poitevine porte un projet de territoire ambitieux, mis en œuvre collectivement par les différents signataires. Il importe donc de partager des outils de suivi et d'évaluation afin de s'assurer de sa bonne mise en œuvre et de réorienter le cas échéant les mesures arrêtées.

Le dispositif de suivi se décline selon 2 catégories d'indicateurs :

- Le suivi de la mise en œuvre de la Charte en continu à l'aide d'**indicateurs de réalisation** : renseignés à l'échelle de chacune des mesures, ils permettent de suivre l'avancée de la mise en œuvre de la Charte ;
- Le suivi de l'évolution du territoire à l'aide d'**indicateurs d'état** : renseignés à l'échelle des orientations, ils permettent de suivre l'évolution du territoire sur les thématiques en lien avec les objectifs des orientations et mesures concernées.

Ce dispositif est complété d'**indicateurs d'impact** spécifiques aux mesures phares de la Charte. Ces indicateurs contribuent à l'analyse des impacts de la mise en œuvre de la Charte sur le territoire (analyse centrée sur les mesures phares et non toutes les mesures de la Charte) dans le cadre des évaluations à mi-parcours et finale de la Charte. Les indicateurs de réalisation sont essentiellement composés d'indicateurs d'état sélectionnés spécifiquement pour le suivi des mesures phares.

Un tableau de bord rassemble l'ensemble des indicateurs et permet une vue d'ensemble pour chacune de leurs catégories. Le tableau de bord est actualisé annuellement et les résultats valorisés dans le rapport d'activités du Parc ainsi que lors des évaluations.

L'évaluation, conduite dans un objectif d'amélioration continue, fait quant à elle l'objet d'une procédure complète à mi-parcours et au terme de la mise en œuvre de la Charte, associant les instances de gouvernance.

Parce que la mise en œuvre de la Charte repose sur les engagements des signataires, ces derniers fournissent annuellement les données en leur possession pour l'actualisation des indicateurs. Le Parc anime le dispositif et centralise les indicateurs dans le tableau de bord dont il coordonne l'actualisation. Le tableau de bord est mutualisé et mis à disposition de l'ensemble des signataires de la Charte et, plus largement, de l'ensemble des partenaires mobilisés dans la mise en œuvre de la Charte.

Les analyses et conclusions issues du suivi et de l'évaluation sont débattues au sein des instances de gouvernance. Elles sont également diffusées aux habitants du territoire.



PARTIE 2 LE PROJET STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL





Axe 1 : La Gâtine en héritage,

Des patrimoines, milieux et paysages aux qualités préservées p.44

ORIENTATION 1.1 : Renforcer la biodiversité aux différentes échelles de territoire

- **1.1.1** Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine p.47
- **1.1.2** Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire p.55

ORIENTATION 1.2 : Préserver la qualité des milieux et de l'environnement de la Gâtine

- **1.2.1** Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe p.64
 - **1.2.2** Protéger les pépites géologiques et la géodiversité vernaculaire p.74
- et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins
 - **1.2.4** Maintenir et améliorer la qualité du ciel étoilé de Gâtine p.88
 - **1.2.5** Préserver un environnement favorable à la santé p.94

ORIENTATION 1.3 : Préserver une diversité de paysages vivants, identitaires de la Gâtine

1.3.1 Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine p.99

Cahier des Paysages p.106

1.3.2 Maitriser l'évolution des paysages urbanisés p.149

ORIENTATION 1.4 : Protéger le patrimoine culturel, maillon entre les générations

1.4.1 Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine p.157

Axe 2 : La Gâtine en partage,

Une diversité de ressources durablement valorisées p.163

ORIENTATION 2.1 : Valoriser durablement et en solidarité les ressources naturelles de la Gâtine

- **2.1.1** Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive p.165
- **2.1.2** Garantir un usage de l'eau solidaire à l'échelle des bassins versants, dans un contexte de changement climatique p.173
- **2.1.3** Développer la production et la consommation de produits locaux diversifiés et de qualité et les valoriser au-delà de la Gâtine p.179

ORIENTATION 2.2 : Accroitre la valeur ajoutée territoriale des activités économiques de Gâtine

- **2.2.1** Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager p.185
- **2.2.2** Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution
- **2.2.3** Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine p.198
- **2.2.4** Renforcer les synergies entre les filières et leur ancrage à la Gâtine p.205



Axe 3: La Gâtine en mouvement, Un territoire dynamique, en transition, « benaise⁴ » et ouvert p.209

ORIENTATION 3.1 : Renforcer la sobriété d'une Gâtine « maline »

- Q
- **3.1.1** Maitriser les consommations énergétiques de Gâtine dans un objectif d'autonomie et de contribution locale au défi planétaire du changement climatique p.211
- **3.1.2** Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services pour des villes et villages attractifs p.218
- **3.1.3** Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier p.223

ORIENTATION 3.2 : Faire vivre le territoire en mobilisant ses ressources culturelles

- Ö
 - **3.2.1** Maintenir le dynamisme culturel valorisant les ressources de Gâtine et d'ailleurs, contribuant à son rayonnement p.231
 - **3.2.2** Valoriser un patrimoine bâti ouvert aux évolutions contemporaines p.237

ORIENTATION 3.3 : dap er le territoire à des envies et des besoins d'une population en évolution

- **3.3.1** Mailler le territoire de voies douces sécurisées et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle p.242
- **3.3.2** Offrir aux habitants qui le souhaitent un rythme de vie « benaise » p.247
- **3.3.3** Adapter les services avec et pour les habitants p.252

Axe 4 : La Gâtine mobilisée,

Des acteurs sensibilisés, engagés et innovants p.257

ORIENTATION 4.1 : Accroible les connaissances et mobiliser tous les acteurs du territoire

- **4.1.1** Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisibles les connaissances produites sur la Gâtine p.259
- **4.1.2** Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte
- **1**
 - **4.1.3** Mettre les jeunes au cœur des attentions et de la mise en œuvre de la Charte p.269

DRIENTATION 4.2 : Renforcer les synergies et la chérence de l'action collective

- **4.2.1** Garantir la cohérence de l'action collective au service de l'ambition partagée p.274
- **4.2.2** Contribuer à la dynamique des réseaux des PNR locaux, régionaux et nationaux p.280

 $^{^{\}rm 4}$ Benaise en poitevin saintongeais signifie « bien à son aise », « paisible ».



AXE 1

LA GATINE EN HERITAGE

Des patrimoines, milieux et paysages aux qualités préservées







La Gâtine en héritage : des patrimoines, milieux et paysages aux qualités préservées

Ce premier axe de la Charte répond grandement, bien que non exclusivement, à la problématique de préservation des ressources et du patrimoine naturel, de maintien de la qualité des paysages, dans un contexte en évolution. Il se décline en 4 orientations et 10 mesures. La première orientation porte sur la biodiversité, dans un objectif de la renforcer aux différentes échelles de territoire (1.1). La seconde orientation porte plus largement sur l'ensemble des milieux naturels et de l'environnement avec l'objectif de préserver leur qualité (1.2). La troisième orientation vise à préserver une diversité de paysages vivants, identitaires de la Gâtine (1.3). La quatrième et dernière orientation de ce premier axe a pour objectif de protéger le patrimoine culturel, maillon entre les générations (1.4).

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs d'état au niveau de chaque orientation. Ils permettent de suivre l'évolution du territoire sur les thématiques en lien avec les objectifs des différentes orientations.

Orientation 1.1 : Renforcer la biodiversité aux différentes échelles de territoire			
Code	Indicateurs d'état	Valeur initiale	
e.1.1.A	Surface d'habitats naturels remarquables	14,45 %	
e.1.1.B	Superficie du territoire en protection forte	0,18 %	
e.1.1.C	Densité de haies par hectare	84	
e.1.1.D	Part des cours d'eau en bon état écologique	2,30 %	

Orientation 1.2 : Préserver la qualité des milieux et de l'environnement de la Gâtine				
Code	Indicateurs d'état	Valeur initiale		
e.1.2.A	Densité de haies par hectare	84		
e.1.2.B	Part de la surface agricole utile dédiée à l'élevage (ovin/bovin)	70 %		
e.1.2.C	Part des cours d'eau en bon état écologique	2,30 %		
e.1.2.D	Nombre de carrières en fin d'exploitation non remises en état	En cours		
e .1.2. E	Part du territoire soumis à une pollution lumineuse	En cours		



Orientation 1.3 : Préserver une diversité de paysages vivants, identitaires de la Gâtine				
Code	Indicateurs d'état	Valeur initiale		
e.1.3.A	Densité de haies par hectare dans les unités paysagères de bocage			
e.1.3.B	Superficie du territoire couvert par une mesure réglementaire paysagère	En cours		
e.1.3.C	Nombre de points noirs paysagers du territoire	En cours		
e.1.3.D	Nombre de bourgs "d'entrées" sur le PNR ayant fait l'objet d'un aménagement qualitatif	En cours		
e.1.3.E	Nombre d'hectares artificialisés (/an)	69 ha (2009-2021)		

Orientation 1.4 : Protéger le patrimoine culturel, maillon entre les générations				
Code	Code Indicateurs d'état Valeur in			
e.1.4.A	Nombre de monuments historiques inscrits ou classés	98		
e.1.4.B	Nombre d'artisans d'art installés sur le territoire	En cours		
e.1.4.C	Nombre d'actions, évènements, opérations, intégrant la langue régionale	En cours		



Orientation 1.1 : Renforcer la biodiversité aux différentes échelles de territoire

Mesure 1.1.1 : Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine

CONTEXTE

L'Etat s'est doté de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) qui ambitionne de protéger 30% des espaces naturels nationaux d'ici 2030, dont 10% en protection forte. En Gâtine poitevine, l'ensemble des protections couvre 14,45 % du territoire, les aires protégées fortes, représentent 3,1 km², soit 0,18% du territoire (en dessous de la moyenne régionale à 0,5%). Le Parc a une responsabilité quant à la création, la préservation et la gestion des sites remarquables et des espèces patrimoniales.

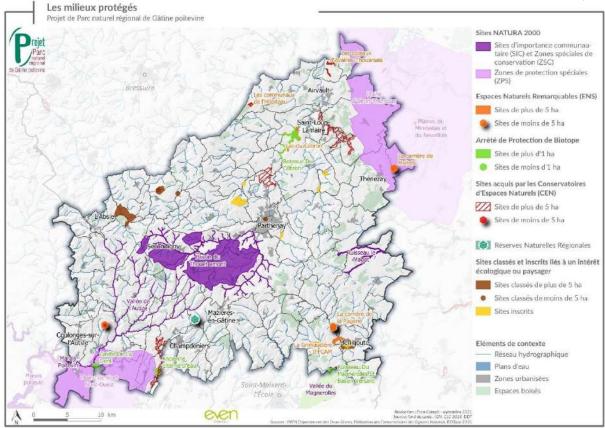
L'enjeu écologique du PNR est majeur puisque, situé à l'extrémité Sud du Massif armoricain, le territoire se trouve au niveau d'un corridor d'intérêt national permettant la connexion des deux principaux espaces bocagers français que sont le Massif armoricain et le Massif central. On y retrouve ainsi l'un des rares espaces naturels consacrés à la protection d'un paysage bocager en France : la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Bocage des Antonins.

Le Parc est encadré au Nord-Est et au Sud par les plaines céréalières du thouarsais et du niortais. Ces plaines ainsi que les plans d'eau répartis en Gâtine sont eux aussi considérés comme réservoirs de biodiversité et présentent un intérêt national de par leur proximité avec un couloir de migration aviaire. Sept sites Natura 2000 sont présents : deux Zones de Protection Spéciale (ZPS) concernent les plaines d'Oiron-Thénezay (Nord-Est) et Niort Nord-Ouest (Sud-Ouest) notamment pour la préservation de l'oiseau emblématique qu'est l'Outarde canepetière ; cinq Zones Spéciales de Conservation (ZSC), concernent des rivières, leur vallée et un habitat de chiroptères. L'importance au niveau régional des nombreux milieux humides, situés en amont de grands cours d'eau comme le Thouet ou l'Autize est soulignée. Ils sont, d'ailleurs, désignés comme réservoirs d'une grande diversité écologique et les vallées sont reconnues comme corridors écologiques.

Des milieux plus spécifiques sont préservés en tant qu'Espaces Naturels Sensibles (ENS) (sept sur le PNR dont 4 sont des sites du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine) classés pour leurs valeurs géologiques (3 anciennes carrières) ou écologiques (vallée sèche, landes, bocage, lac artificiel et ses bergers, diversités d'habitats pour la faune comme la flore). Quatre Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) participent également à la préservation d'espèces de chiroptères et avicoles. Enfin, le PNR comporte sept sites classés (dont cinq liés à un milieu naturel) et neuf sites inscrits (dont cinq liés à un milieu naturel).

La réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) à l'échelle du PNR a permis de participer à la mise en lumière des connaissances sur la diversité des richesses naturelles par l'étude des oiseaux, chauves-souris, amphibiens, du bocages et des forêts du territoire. Ce travail est complété par les prospections menées sur les sites protégés et lors d'actions d'inventaires plus ponctuelles. L'Atlas étaye l'enjeu de notre territoire qui est le maintien de la biodiversité ordinaire souvent protégée indirectement par les sites existants.





Carte des espaces protégés, diagnostic du projet de PNR de Gâtine poitevine, 2022

Le Gâtine est un territoire rural qui se compose d'une mosaïque fine de milieux, puisqu'elle associe les milieux naturels et agricoles. L'absence d'espèces parapluie⁵ sur le territoire, la perte de diversité des milieux et espèces, ainsi que l'intensification des pratiques agricoles sont les enjeux du patrimoine naturel de la Gâtine poitevine. Le maintien d'une activité d'élevage permettrait de protéger la biodiversité principalement diffuse sur le PNR qui devra imaginer les outils de protection adaptés à cette spécificité. L'objectif de cette mesure est de mieux connaître le patrimoine naturel du territoire, pour mieux protéger les réservoirs de biodiversité et les espèces emblématiques, via une extension de la surface en aire protégée forte tout en contribuant à la bonne gestion des espaces et espèces déjà protégés.

DISPOSITIONS



1) Créer et animer l'Observatoire du Patrimoine Naturel de Gâtine poitevine

A l'échelle du territoire, le patrimoine naturel est étudié de manière inégale. Le travail d'état initial des connaissances sur la biodiversité de Gâtine (réalisé en 2021 par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et Deux-Sèvres Nature Environnement dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale, voir annexes) a permis de rassembler un grand nombre de connaissances qui doivent être complétées, analysées et renouvelées à l'échelle du PNR. Le partage de ces connaissances permettra la prise en compte des enjeux des habitats et des espèces dans les politiques locales et le quotidien des habitants.

⁵ Espèce parapluie : espèce animale dont la protection contribue à préserver un grand nombre d'autres espèces, voire des écosystèmes entiers, en raison de la vaste étendue de son habitat.



- Créer une instance de travail et de suivi de l'Observatoire du Patrimoine Naturel, composée des acteurs experts naturalistes et gestionnaires d'espaces, pour identifier les besoins des futures études qui viendront compléter l'Observatoire (en lien avec le Conseil Scientifique et Prospectif du Parc).
- Compléter l'état initial des connaissances sur la biodiversité de Gâtine en rassemblant et centralisant les données existantes sur les espèces, habitats et sites faisant l'objet d'inventaires (en lien avec le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel, SINP et l'Agence Régionale de la Biodiversité, ARB).
- Poursuivre et soutenir les suivis existants d'espèces et d'habitats, en lien avec les acteurs opérateurs sur le territoire. Développer la connaissance sur de nouveaux groupes d'espèces en impulsant de nouvelles campagnes d'inventaires et en assurant un suivi.
- Mettre à jour l'inventaire des ZNIEFF présentes sur le PNR.
- Etudier l'application de la séquence « éviter, réduire, compenser ».
- Etudier la vulnérabilité des milieux naturels face aux risques d'incendie (feux de cultures, de haies).
- Mettre en place un suivi des sites de protection afin d'étudier leur évolution, en lien avec les associations naturalistes et les gestionnaires d'espaces naturels.
- Engager une stratégie pour attirer des équipes et projets de recherches afin de mieux faire connaître et reconnaître la Gâtine comme une territoire de référence au niveau national du « socio-écosystème bocage ».
- Développer les sciences participatives : poursuivre et maintenir les actions en cours, puis favoriser la participation des habitants et des volontaires en réalisant des partenariats avec les associations naturalistes pour proposer des campagnes de recensement participatives grâce à leur réseau de bénévoles.
- Diffuser et partager les données brutes et analysées de l'Observatoire :
 - Auprès de la plateforme nationale du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP).
 - Auprès des collectivités locales pour éviter au maximum l'impact négatif sur les milieux et espèces des projets d'aménagements et ainsi favoriser des projets intégrant concrètement les enjeux de la biodiversité.
 - Auprès des associations naturalistes et de protection de la nature, des syndicats de rivières et d'eau potable, des gestionnaires d'espaces naturels pour mutualiser les connaissances.
 - O Sensibiliser le grand public et les professionnels aux enjeux de la biodiversité.
 - Créer une interface cartographique de l'Observatoire, pour rendre accessibles les données en ligne à tous.

2) Renforcer la protection des sites et espèces remarquables et utiliser les différents leviers opérationnels



Actuellement, 14,45% de surface du PNR est en espaces protégés. Cependant, longtemps considérés comme ordinaires, les milieux et espèces composant la Gâtine sont fragilisés, notamment avec déclin du bocage et de la faune associée. Cette disposition permettra au territoire de mobiliser un maximum d'outils et de moyens pour préserver et maintenir les sites remarquables et les espèces patrimoniales en renforçant leur protection.



- Augmenter la surface du PNR en aire protégée forte en passant de 0,18% à 2% en 2041, en s'appuyant notamment sur le potentiel des zones de maitrise foncière et d'usage, représentant des sites « à haute valeur écologique », pouvant évoluer vers une reconnaissance en protection forte et couvrant plus de 30 km² du territoire.
- Maintenir les sites actuellement protégés et accompagner leurs besoins d'évolutions de gestion.
- Identifier, soutenir et favoriser les démarches de reconnaissance et classement en cours de réalisation :
 - o Réserve Naturel Nationale Géologique du Haut-Poitou.
 - Sites de préservation des sources du Thouet et des sources de la Sèvres-Nantaise.
- Identifier les types d'espaces à protéger en priorité, les sites à cibler et les espèces à préserver considérés « à haute valeur écologique » :
 - Protéger prioritairement dans les zones identifiées comme Réservoirs de Biodiversité sur le territoire.
 - o Protéger les « Hots-Spot » identifiés pour chaque groupe d'espèces animales dans l'état Initiale des connaissances de la Gâtine.
 - Assurer la protection des milieux remarquables et préserver les sites à enjeux en fonction des connaissances : arbres têtards, zones humides, prairies à forte biodiversité, mares, pelouses sèches, haies anciennes et récentes fonctionnelles (mesures 1.1.2, 1.2.1, 1.2.3).
 - Assurer la protection des espèces à enjeux et pour lesquelles le territoire à une responsabilité: Oiseaux de milieux forestiers, bocagers et migrateurs, Chiroptères, Amphibiens et Reptiles, espèces aquatiques, Mammifères terrestres, Odonates, Hétérocères, Orthoptères et Rhopalocères.
- Développer une stratégie foncière à l'échelle du PNR :
 - o Hiérarchiser les espaces naturels selon leur intérêt écologique et les pressions subies.
 - Renforcer et développer la maîtrise foncière et d'usage avec le Département, la Région, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), les syndicats de bassin versant et d'eau potable.
 - Sensibiliser les collectivités locales à la gestion des milieux naturels et à la maîtrise foncière et d'usage.
- Mobiliser les outils de protection adaptés (juridiques et réglementaires) selon les enjeux et usages, pour renforcer la protection du patrimoine naturel de Gâtine :
 - o Créer des Espaces Naturels Sensibles.
 - Développer sur le territoire des Mesures Agro-Environnementales (en soutien à la biodiversité, aux ressources naturelles ou à l'agriculture biologique) ou toute autre mesure visant à reconnaître la qualité du travail des agriculteurs, qui préservent et améliorent la biodiversité des prairies (mesure 1.2.1).
 - Les contrats Natura 2000, les chartes Natura 2000, des engagements non rémunérés de "bonnes pratiques" pour les propriétaires forestiers.
 - Les outils fonciers et juridiques pour la gestion : Baux Ruraux à Clauses Environnementales (BRE), Obligations Réelles Environnementales (ORE).
 - Imaginer de nouveaux outils de protection des espaces remarquables (acquisition foncière sur le linéaire bocager...).





3) Appliquer une gestion de qualité des espaces naturels protégés et de leurs continuités écologiques



Le PNR a un réseau d'espaces naturels protégés géré par différents partenaires. Cette disposition permettra le partage des différents modes de gestion pour en améliorer la qualité à l'échelle du territoire. De plus, la conservation d'îlots de biodiversité passera par l'amélioration des continuités et en s'inspirant des solutions fondées sur la nature.

- Veiller à la bonne qualité des plans de gestion des espaces protégés, suivre leur mise en œuvre, assurer leur application par l'entretien des milieux et permettre leur évolution selon les enjeux émergeants.
- Expérimenter et étudier l'adaptation des milieux protégés au changement climatique et au développement de maladies. Améliorer la résilience des milieux face aux risques d'incendies et aux Espèces Exotiques Envahissantes.
- Améliorer les continuités écologiques entre les espaces protégés (mesure 1.1.2): Inventorier les zones de fragmentation des continuités entre les espaces protégés et recenser les habitats à restaurer ou à créer en lien avec l'OPN (éléments composants les écosystèmes bocagers, pelouses sèches, zones humides, landes, îlots de sénescence, trame vieux bois).
- Mettre en réseau les acteurs gestionnaires de sites pour permettre une vision globale et favoriser les continuités écologiques entre les sites du territoire, avec un partage des connaissances et pratiques de gestion. Ce réseau pourra être lié au groupe de travail de l'Observatoire du Patrimoine Naturel (voir disposition 1).
- Créer une charte des pratiques à adopter pour les événements culturels pour limiter l'impact potentiel sur les milieux et espèces.



4) Encadrer l'utilisation des Véhicules Terrestres à Moteur (hors engins agricoles)



La Charte du Parc naturel régional définit des orientations relatives à la circulation des véhicules à moteur visant à protéger les espaces à enjeux identifiés sur le Plan de Parc, pour des motifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel (selon l'article L. 362-1 alinéas 2 du Code de l'environnement). Certaines communes du PNR ont pris des arrêtés pour protéger plusieurs chemins de façon permanente ou temporaire.

- Recenser les pratiques de circulation des véhicules à moteur en milieux naturels.
- Recenser les arrêtés municipaux de régulation de la circulation existants.
- Cartographier les zones à enjeux en fonction des pratiques et identifier des critères de sensibilité des sites naturels, en se basant sur les zones à enjeux actuelles et les continuités écologiques.
- Définir avec les acteurs concernés des mesures de restriction de la circulation motorisée en précisant la nature des pratiques (économiques ou loisirs) ainsi qu'un calendrier des périodes sensibles durant lesquelles appliquer les restrictions.
- Elaborer des arrêtés municipaux, en priorité les communes concernées par les enjeux de biodiversité.
- Elaborer des plans de circulation à l'échelle intercommunale.
- Signaliser les secteurs où l'usage des véhicules à moteur est interdit ou réglementé.
- Veiller à l'évolution des risques d'incendies sur les massifs forestiers pour anticiper la règlementation de l'utilisation des VTM dans ces espaces.



ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote l'Observatoire du Patrimoine Naturel.
- Propose un conventionnement avec les associations naturalistes pour réaliser de nouvelles études et faire partie de l'instance de l'Observatoire.
- Recense les pratiques et les arrêtés municipaux concernant l'utilisation des Véhicules Terrestres à Moteurs.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Anime le réseau d'acteurs gestionnaires de sites naturels.
- Fédère et coordonne des actions d'inventaires, de gestion et de restauration à l'échelle du PNR.
- Impulse et est force de proposition sur le catalogue de mesures agroenvironnementales et climatiques soutenues.

En tant que partenaire, le Parc :

- Apporte un soutien technique sur l'adaptation des projets d'aménagements aux enjeux des milieux et espèces remarquables, et sur leur intégration dans les documents d'urbanisme.
- Relaie les propositions de sites à protéger et participe à la mise en œuvre des stratégies nationales, régionales et départementales.
- Propose de nouveaux sites à protéger selon les dynamiques et enjeux.
- Suit l'évolution des protections des sites naturels sur le territoire.
- Accompagne les renouvellements des plans de gestion des espaces protégés pour permettre l'évolution selon les nouveaux enjeux et problématiques.
- Appui les communes dans l'élaboration des arrêtés municipaux et les plans de circulation intercommunaux
- Assure, en lien avec les gestionnaires d'espaces naturels, la définition des mesures de restriction de la circulation motorisée en fonction des usages et la réalisation d'un calendrier d'application des restrictions.
- Promeut les outils favorisant les pratiques agricoles permettant le maintien du bocage : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

4	Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine
	Appliquent les mesures et dispositions particulières de la Charte en faveur des différents espaces de biodiversité dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme et de planification. S'engagent à préserver les sites et espèces remarquables identifiés par tous les outils à leur disposition.	Associe le Parc à ses réflexions sur la préservation de la biodiversité et la mise en œuvre des outils régionaux. Conforte les actions de conservation, valorisation et animation sur les sites naturels du territoire dont les sites gérés par d'autres structures que la Région (CEN, etc.).



Contribuent à la sensibilisation des habitants à l'importance de la préservation des espèces animales et végétales à enjeux du territoire.

Participent et organisent sur leurs territoires des actions et des événements de découverte du patrimoine naturel (milieux et espèces).

Diffusent auprès de leurs populations les synthèses scientifiques du territoire.

Mobilisent et forment, en partenariat avec le Parc, leurs agents techniques de gestion des espaces verts à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et la prise en compte de la biodiversité et des trames.

Mettent à disposition des terrains pouvant faire l'objet d'actions, d'études, de gestion ou d'expérimentations en faveur des espèces.

Règlementent, par arrêtés municipaux la circulation des véhicules terrestres à moteur (hors engin agricole) au regard des enjeux identifiés avec le Parc.

Assure son rôle d'autorité de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Bocage des Antonin.

Soutient les actions de préservation d'espaces et espèces remarquables à fort enjeu régional (hotspots de biodiversité identifiés dans la Stratégie Régionale pour la Biodiversité).

Soutient l'organisation et la tenue d'événements importants pour la sensibilisation de tous les publics aux enjeux de préservation du patrimoine naturel.

Soutient l'élaboration, la mise à jour et la révision des Documents d'Objectifs et l'animation des sites Natura 2000.

Le Département des Deux-Sèvres

Prend en compte les sites et espèces remarquables de Gâtine dans l'application de sa politique Espaces Naturels Sensibles et ses opérations d'aménagements fonciers.

Associe le Parc aux instances de gouvernance Espaces Naturels Sensibles.

Met à disposition ses données et études menées sur le territoire.

L'Etat

Poursuit et soutient la création de la Réserve Naturelle Nationale Géologique du Haut Poitou.

Poursuit la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP).

Associe le Parc à ses réflexions sur la préservation de la biodiversité remarquable.

Prend en compte les espèces à enjeu dans la détermination des listes rouges régionales.

Mobilise, sur la base des propositions du Parc, les outils réglementaires pour la mise en place d'aires protégées sur le territoire du PNR, après évaluation de leur faisabilité.

PARTENAIRES

- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
- Associations de protection de la nature et naturalistes : Deux-Sèvres Nature Environnement,
 Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, CPIE de Gâtine poitevine, la Buissonnante
- Associations d'études et de préservation des haies et de l'arbre hors forêt : Prom'Haies, Bocage Pays Branché
- Les Syndicats de bassin versant et d'eau potable
- Office National des Forêts
- Centre Régional de la Propriété Forestière



- Conservatoire Botanique Sud-Atlantique
- Muséum National d'Histoire Naturel
- Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation
r.1.1.1.a	Observatoire actualisé
r.1.1.1.b	Surface des aires protégées
r.1.1.1.c	Nombre de communes ayant pris un arrêté pour encadrer la circulation des VTM
r.1.1.1.d	Nombre de nouvelles contractualisation Natura 2000 ou MAEC

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Espaces protégés et zones à enjeux pour la biodiversité, sites potentiels à haute valeur écologique, linéaire de haies et zones de captage d'eau potable.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire
- 1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe
- 1.2.2 : Protéger les pépites géologiques et la géo diversité vernaculaire
- 1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins
- 2.2.3 : Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine
- 4.1.1 : Accroître, diffuser, valoriser, rendre lisibles les connaissances produites en Gâtine





Orientation 1.1: Renforcer la biodiversité aux différentes échelles de territoire

Mesure 1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire

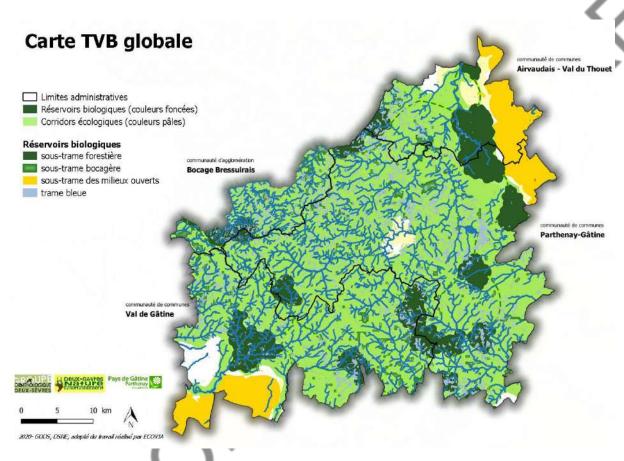
CONTEXTE

Les continuités écologiques et les réservoirs biologiques du PNR ont été cartographiés en 2021 et complètent le plan d'actions dédié à la trame verte et bleue du territoire. Ce travail a permis d'identifier les différentes sous-trames et leurs ruptures, pour une meilleure prise en compte dans l'aménagement du territoire. Cette mesure vient répondre à cet objectif avec des ambitions plus élevées de préservation et de restauration des fonctionnalités écologiques du PNR. Le Code de l'Environnement (article R333-3) prévoit que la Charte du PNR doit définir des objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. La protection des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine poitevine est essentielle, mais le territoire est aussi marqué par la diversité d'habitats et espèces considérés comme ordinaires. Cette biodiversité ordinaire est nécessaire à l'équilibre de la mosaïque vivante de Gâtine. Celle-ci se formalise en trames et sous trames :

- Le bocage constitue un enjeu écologique majeur puisque le PNR se situe au niveau d'un corridor d'intérêt national, permettant la connexion des deux principaux espaces bocagers français que sont le Massif armoricain et le Massif central. Ce bocage perd de ses fonctionnalités écologiques, de par l'intensification des pratiques agricoles et la diminution de l'élevage à l'herbe.
- Les forêts, associées au bocage, participent à la connexion des grands ensembles forestiers régionaux, les boisements de Gâtine correspondent à 27,9% de la surface boisée du Département. Les forêts font face à des stress hydriques et du parasitisme croissant qui impliquent d'appliquer une gestion durable des massifs.
- Les plaines céréalières, qui encadrent le territoire au Nord-Est et au Sud-Ouest, sont considérées comme réservoirs de biodiversité et présentent un intérêt national de par leur proximité avec un couloir de migration aviaire. Les plaines cultivées sur sol calcaire ont été très impactées par le remembrement agricole, ce qui a créé des espaces monospécifiques. Améliorer la mosaïque de milieux dans ces espaces ouverts favoriserait la biodiversité.
- Les cours d'eau parcourant la Gâtine sont désignés comme réservoirs d'une grande diversité écologique et leurs vallées sont reconnues comme corridors écologiques. Les zones humides sont également très présentes, celles situées en amont de grands cours d'eau comme le Thouet ou l'Autize ont une importance régionale. La qualité écologique et physico-chimique des cours d'eau et la présence des zones humides est impactée par l'augmentation des sècheresses, la destruction des zones humides et des ripisylves, ainsi les pratiques agricoles intensives.
- La Gâtine est également caractérisée par des milieux plus rares, dits transversaux (vergers, bosquets, landes), ils sont à la croisée des différentes trames du territoire et enrichissent les continuités. Ces milieux tendent à se raréfier au profit d'espaces uniformisés.



Dans un contexte d'érosion de la biodiversité et de changement climatique, les continuités écologiques, entre les différentes trames présentes en Gâtine, sont indispensables à la bonne santé des populations et des écosystèmes. Le PNR a une responsabilité quant à la préservation des corridors d'intérêt national, mais aussi des habitats et de la biodiversité perçue comme ordinaire. Pour préserver cette diversité et les espèces qui la composent, il est essentiel de maintenir et de conforter les corridors écologiques tout en mettant la priorité sur les réservoirs de biodiversité.



Carte de la Trame Verte et Bleue : réservoirs biologiques et corridors écologiques de Gâtine, GODS, 2021.

DISPOSITIONS

1) Accroître les connaissances sur les continuités écologiques, les milieux et les zones de ruptures

Les continuités écologiques et les réservoirs biologiques du PNR ont été cartographiés en 2021 (GODS). Ce travail a permis de mettre en lumière les enjeux de continuités et de ruptures des trames et soustrames du territoire. Il est nécessaire d'approfondir ce travail en améliorant la connaissance des sites et espèces de chaque trame à l'échelle du PNR pour mettre en place des actions précises de restauration.

 Développer l'Observatoire du Patrimoine Naturel (mesure 1.1.1) par la connaissance des différents milieux et de leurs continuités : créer des volets spécifiques sur le bocage, les milieux aquatiques, la qualité de l'eau et les paysages.



- Accroitre les recherches sur les milieux en général et réaliser des études complémentaires pour améliorer la connaissance sur les fonctionnalités des sous-trames à enjeux (forêts, bosquets, landes, micro-milieux) pour une meilleure prise en compte des milieux « ordinaires » et complémentaires aux espaces protégés.
- Inventorier les bois communaux pour l'accompagnement des communes à leur gestion (en lien avec la Charte Forestière de Territoire).
- Inventorier les parcelles en déprises agricoles.
- Identifier les secteurs prioritaires de zones humides en zone agricole pour une sensibilisation et un accompagnement spécifique des exploitants.
- Analyser la présence des haies de rupture de pente de cours d'eau, pour engager des plantations sur les secteurs stratégiques.
- Poursuivre l'inventaire des étangs non déclarés, identifier la présence d'étangs sur des sources impactant les continuités.
- Localiser les étangs non impactant sur la continuité et à forts enjeux de biodiversité.
- Réaliser un suivi des zones de fragmentation : ouvrages sur les cours d'eau, Espèces Exotiques Envahissantes, zones de ruptures des continuités, zones accidentogènes pour la faune sauvage.
- Développer les connaissances sur l'activité agricole: Améliorer les connaissances sur les infrastructures agroécologiques (aménagements réalisés par la profession agricole, bandes enherbées, haies...) et sur les savoir-faire ayant abouti à la création de ces espaces (bocage, forêt) pour valoriser et remobiliser les outils de gestion « anciens ».
- Travailler en collaboration avec les territoires voisins pour partager les connaissances sur les continuités écologiques au-delà du PNR.



2) Maintenir et restaurer l'éco-complexe bocager



Le bocage de Gâtine est un système composé lui-même d'écosystèmes interdépendants (le maillage de haies dense, les mares, prairies, cours d'eau de qualité) formant l'éco-complexe paysager bocager. (Les éléments ci-dessous synthétisent la mesure 1.2.1 dédiée au bocage et à l'élevage à l'herbe.)

- Valoriser le bocage comme une structure d'écosystèmes interdépendants formant un écocomplexe composé de mares, prairies, haies, cultures, talus, cours d'eau, ruisseaux.
- Appliquer des outils de protections adaptés sur ces éléments pour améliorer la trame bocagère (emplacements réservés, Espace Boisé Classé, Article L151-23 du Code de l'urbanisme).
- Restaurer un maillage de haies aujourd'hui dégradé :
 - Appliquer une politique ciblée de plantations de haies qualitatives dans les zones à enjeux et en assurer le suivi : à l'échelle du PNR atteindre les 100ml/ha (84ml/ha en 2020) et dans les unités paysagères de la Gâtine immersive et de la Vallée du Thouet où le bocage est dense atteindre les 120ml/ha (99 ml/ha en 2020).
 - Préserver et développer les haies champêtres en milieu urbain et habité pour améliorer la continuité avec le bocage hors urbanisation.
- Restaurer les autres composantes de l'éco-complexe bocager dégradé : restauration ou création de mares, maintien des prairies, renouvellement des arbres têtards.
- Préserver les activités permettant le maintien de l'éco-complexe : élevage à l'herbe, valorisation économique des haies.



 Préserver les continuités de la trame bocagère à l'échelle du Grand-Ouest, en collaborant avec les territoires voisins.



3) Conserver les forêts de Gâtine et s'assurer de leur connexion



Les Deux-Sèvres font partie des départements les moins boisés de France, avec près de 58 000 ha de surface boisée. La Gâtine représente 27,9% de la surface boisée du Département, avec 19 612 ha d'espaces forestiers. Avec 11,2 % du PNR en surface boisée, la trame boisée est un enjeu majeur sur le territoire qui a une responsabilité sur ce milieu majoritairement en gestion privée.

- Mettre en œuvre la Charte Forestière de Territoire et l'actualiser: appliquer le plan d'actions, assurer le suivi et l'évaluation, proposer de nouvelles actions en fonction de l'évolution du contexte (changement climatique, Espèces Exotiques Envahissantes).
- Améliorer la connaissance sur la santé des massifs : suivre l'avancée de la Chalarose sur les frênes de Gâtine, assurer un suivi sanitaire à l'échelle du PNR pour identifier les massifs impactés puis préparer des actions de restauration.
- Maintenir un équilibre sylvo-cynégétique garantissant le renouvellement naturel des massifs forestiers.
- Protéger les réseaux de haies connectant les forêts dès que cela est réalisable ou utiliser d'autres outils adaptés pour préserver ces réseaux (Espace Boisé Classé, article L 151-23 du Code de l'urbanisme).
- Reconnecter les forêts en étudiant les linéaires de haies et bosquets aux abords des massifs.
- Maintenir la diversité et l'intérêt écologique des boisements :
 - O Sensibiliser à l'intérêt du bois mort au sein des boisements.
 - o Créer des îlots de vieillissement et de sénescence (trame de vieux bois).
 - o Conserver et restaurer les milieux landes, clairières, mares et chemins.
 - o Inventorier les arbres têtards et leur état car ils représentent des écosystèmes de substitution aux espèces forestières.
- Accompagner les propriétaires forestiers pour une exploitation durable des boisements.



4) Maintenir et restaurer des milieux ouverts accueillants pour la biodiversité



La Gâtine poitevine se compose également de plaines céréalières et de pelouses sèches. Participant à la diversité des trames du territoire, ces milieux accueillent une biodiversité spécifique aux milieux ouverts et les plaines sont marquées par la présence de l'Outarde canepetière, oiseau patrimonial justifiant les deux zones Natura 2000 du Nord-Est et Sud-Ouest. Il est essentiel que ces milieux soient connectés pour favoriser les déplacements des espèces dans la mosaïque des milieux du territoire.

- Mettre en place des actions permettant de maintenir et de préserver le couloir de migration qu'est le territoire pour l'avifaune.
- Diversifier les types de cultures et augmenter les cycles de rotations.
- Aménager et appliquer une gestion au service de la diversité des milieux dans les plaines.
- Préserver, restaurer et protéger des éléments particuliers tels que les fruitiers, les vignes, les bosquets.



- Accompagner le développement de l'agroforesterie au sein des exploitations céréalières pour favoriser la mosaïque de milieux et permettre de pallier certains impacts du changement climatique (disponibilité de la ressource en eau, ombrage des cultures).
- Conserver et promouvoir des ceintures vertes des villes, villages et hameaux présents dans les plaines.
- Empêcher la fermeture des pelouses sèches : en accompagnant la maîtrise foncière ou d'usage pour une gestion adaptée des pelouses sèches prioritaires, et en permettant l'organisation de chantiers participatifs avec les propriétaires.
- Restaurer les vallées sèches cultivées en prairies, puis installer une gestion agricole durable.



5) Restaurer les continuités et fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides



La Gâtine est un territoire de tête de bassin versant, avec six cours d'eau prenant leur source sur le PNR, l'enjeu de leur préservation est essentiel. 12 021 ha de zones humides et plus de 2 000 km de cours d'eau composent le chevelu hydrographique dense de la Gâtine. Cependant, les cours d'eau sont dans un état écologique peu satisfaisant entrainant un déclassement de leur quasi-totalité en état global de « non atteinte du bon état ». Il est donc nécessaire que le PNR dispose de rivières et ruisseaux plus fonctionnels et travaille à résorber l'impact de certains étangs sur les continuités (mesure 1.2.3).

- Intégrer les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux du territoire en assurant la cohérence avec les actions de préservation et restauration de la qualité des milieux aquatiques, en suivant la mise en application et les évolutions des documents de planification de milieux aquatiques.
- Appuyer et renforcer les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques pour un suivi et une gestion des rivières de qualité.
- Mettre le système bocager au cœur de la qualité de l'eau.
- Préserver les zones humides et les restaurer lorsqu'elles sont dégradées. Accompagner les communes et les agriculteurs dans la gestion des zones humides, la restauration et la protection, tout en assurant les fonctionnalités des prairies humides.
- Accompagner les propriétaires d'étangs pour une gestion plus adaptée des continuités écologiques notamment par la mise en place d'un programme de formation.
- Préserver et restaurer les secteurs à forts enjeux de la sous trame aquatique qui concentrent plusieurs mammifères patrimoniaux.
- Sensibiliser aux liens entre le cadre de vie, l'eau potable, l'élevage à l'herbe et les milieux aquatiques de qualité.



6) Maintenir, préserver et restaurer les milieux transversaux

Les trames bocagères, les plaines et les rivières sont agrémentées par des milieux plus ponctuels. Participant à la mosaïque d'habitats de Gâtine, certains de ces milieux sont rares mais permettent également le maintien des continuités. Maintenir et favoriser les milieux transversaux permet de faire évoluer le territoire avec plus de diversité et de spécificité.

• Redonner une place aux <u>vergers</u> dans les continuités :



- Développer les actions en faveur de la biodiversité au sein des vergers de production :
 Accompagner les arboriculteurs qui souhaitent changer leurs pratiques par des formations et des animations thématiques et communiquer pour l'intégration de la préservation des auxiliaires de culture.
- Créer et entretenir des vergers privés et communaux : Poursuivre l'inventaire des vergers privés, des pratiques et des variétés fruitières pour préserver et valoriser l'intérêt écologique de ces milieux.
- Créer des vergers conservatoires pour préserver des variétés et permettre la réappropriation participative des vergers délaissés.
- Maintenir les <u>bosquets et les landes</u> pour préserver leur biodiversité: Accompagner les agriculteurs, les communes et les particuliers dans la gestion adaptée des bosquets et des landes; Formaliser et mettre en œuvre des outils et méthodes de gestion.
- Maintenir et restaurer les <u>chemins ruraux</u> de Gâtine ainsi que les bords de route: Reconsidérer le chemin comme une entité globale (composé de l'assiette, des haies, du fossé et du talus) et les protéger; Valoriser les chemins en accompagnant les communes dans la protection de leurs chemins, inscrits ou non dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).
- Préserver le patrimoine naturel des <u>carrières en exploitation et/ou désaffectées</u>: Conserver et gérer ces milieux, en accompagnant les propriétaires et/ou gestionnaires.

7) Restaurer les continuités écologiques en milieux urbanisés



Les continuités écologiques ont longtemps été négligées dans les aménagements des milieux habités ou des zones économiques. Le PNR a la responsabilité de redonner une place aux différentes trames de Gâtine au cœur des villes et villages (mesures 1.3.1, 1.3.2, 3.3.1).

- Prendre en compte, préserver et développer les corridors écologiques en milieux urbanisés
- Réduire l'impact des routes, zones accidentogènes pour la faune sauvage et mener des actions d'amélioration de la perméabilité des infrastructures routières.
- Restaurer les corridors écologiques des espèces nocturnes (mesure 1.2.4): Minimiser les espaces éclairés et réduire les plages d'éclairages en accompagnant les collectivités et entreprises et en veillant à l'application de la loi relative à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels; Développer des zones refuges pour les espèces nocturnes.
- Renforcer la prise en compte des continuités écologiques dans l'aménagement du territoire, en traitant chaque trame individuellement et en se référant aux réservoirs de biodiversité dans la réalisation et le renouvellement des documents d'urbanisme (classements adaptés des milieux, poursuite et amélioration des bonnes pratiques de gestion).

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote l'Observatoire du Patrimoine Naturel.
- Propose un conventionnement avec les associations naturalistes pour réaliser de nouvelles études et faire partie de l'instance de l'Observatoire.
- Porte les études et suivis des continuités écologiques territoriales et interterritoriales.



- Impulse et appuie la mise en œuvre d'actions de préservation et de restauration des continuités écologiques.
- Mobilise les moyens adaptés pour la restauration, la préservation et la gestion des continuités écologiques.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Met en place avec les acteurs concernés des actions de réduction des fragmentations des continuités écologiques.
- Accompagne et met en réseau les acteurs.
- Fédère et coordonne des actions d'inventaires, de gestion et de restauration des continuités à l'échelle du PNR.
- Valorise les actions des partenaires.

En tant que partenaire, le Parc :

- Participe aux échanges d'expériences avec d'autres territoires de Nouvelle-Aquitaine pour promouvoir une stratégie régionale ambitieuse et cohérente en matière de préservation et de restauration des continuités écologiques.
- Accompagne les collectivités à la prise en compte de la restauration et de la préservation des continuités écologiques dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et dans leurs projets d'aménagement.
- Collabore avec le PNR du Marais poitevin pour assurer une continuité entre les territoires.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRE

Les communes et les intercommunalités La Région Nouvelle-Aquitaine Transcrivent les éléments de la Trame Verte et S'appuie sur le Parc pour assurer la déclinaison Bleue de la Charte lors de l'élaboration ou de la et l'articulation du volet dédié aux continuités révision de leurs documents d'urbanisme et de écologiques du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et planification : zonage adapté pour les réservoirs et les corridors, dispositions spécifiques dans les d'Egalité des Territoires (SRADDET). règlements. Associe le Parc dans l'élaboration des stratégies Mobilisent tous les outils fonciers d'aménagement et environnementales. et réglementaires à leur disposition pour préserver Accompagne le Parc dans la prise en compte de et restaurer les continuités écologiques. la fonctionnalité écologique des milieux et les Participent au maintien et à la restauration des projets liés, et notamment la déclinaison locale continuités écologiques sur les espaces qui les de la Trame Verte et Bleue régionale. concernent. Met à disposition de cahier techniques pédagogiques (continuités écologiques). Mobilisent et forment, en partenariat avec le Parc, leurs agents techniques pour la gestion des Met à disposition l'atlas cartographique des espaces verts, l'entretien de la trame bocagère, composantes de la TVB à l'échelle régionale dans la gestion des Espèces **Exotiques** le SRADDET. Envahissantes et la prise en compte de la biodiversité.



Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat
Prends en compte les enjeux des continuités écologiques (trame verte et bleue) dans l'application de ses politiques Espaces Naturels Sensibles et ses opérations d'aménagements fonciers.	Soutient les efforts du Parc et des collectivités locales pour le maintien et la restauration des continuités écologiques sur le territoire du Parc, en lien avec les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques.
Favorise l'inscription des chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.	Accompagne et s'assure de l'identification et de la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme.
Intègre les continuités écologiques dans les projets d'infrastructures routières, en s'appuyant sur les connaissances des organismes	Veille à la compatibilité entre les projets de l'Etat et les continuités écologiques et réservoirs de biodiversité du territoire.
et des observatoires de suivi des espèces protégées.	Soutient les actions de restauration des continuités écologiques du Parc.
	Soutient et accompagne la mise en œuvre des
	dispositifs favorisant les infrastructures agroécologiques telles que les haies, les fossés et les mares.
	Favorise la prise en compte de la biodiversité

PARTENAIRES

Associations d'études et de préservation des haies et de l'arbre hors forêt : Prom'haies, Bocage
 Pays Branché

dans la gestion forestière.

- Associations de protection de la nature et naturalistes : Deux-Sèvres Nature Environnement,
 Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, CPIE de Gâtine poitevine, la Buissonnante
- Syndicats de bassin versant et d'eau potable
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Office National des Forêts
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

Question évaluative : Les fonctionnalités écologiques sont-elles préservées et restaurées ?

Code	Indicateurs de réalisation	
r.1.1.2.a	Observatoire actualisé	
r.1.1.2.b	Nombre d'actions de sensibilisation (par an)	
r.1.1.2.c	Nombre d'actions de restauration des continuités	
r.1.1.2.d	d Nombre d'actions en faveur de la mise en place d'outils fonciers	



		Valeur initiale	Valeurs cibles	
Code	Indicateurs d'impact		Mi- Charte	Fin de Charte
i.1.1.2.a	Dansitá de bajes par bestare	0.4 ml/ha	Citarte	100 ml/ha
1.1.1.2.a	Densité de haies par hectare	84 ml/ha		100 1111/11a
i.1.1.2.b	Part des massifs couverts par un document de	50%		En cours
1.1.1.2.0	gestion durable forestier	50%		Elicours
i.1.1.2.c	Part des cours d'eau en bon état écologique	2,30 %		30 %
i.1.1.2.d	Surface d'habitats naturels remarquables	0,18 %		2 %

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Cette mesure s'applique sur l'ensemble du territoire mais ces enjeux sont particulièrement représentés dans l'encart sur les fonctionnalités écologiques du territoire et par les éléments cartographiant le linéaire de haies, les cours d'eau et les zones humides.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe
- 1.2.2 : Protéger les pépites géologiques et la géo diversité vernaculaire
- 1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins
- 1.2.4 : Maintenir et améliorer la qualité du ciel étoilé
- 1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine
- 1.3.2 : Maîtriser l'évolution des paysages urbanisés
- 3.3.1 : Mailler le territoire de voies douces sécurisées et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle
- 4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisibles les connaissances produites sur la Gâtine





Orientation 1.2 : Préserver la qualité des milieux et de l'environnement de la Gâtine

Mesure 1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe

CONTEXTE

L'identité paysagère du PNR de Gâtine poitevine est associée au bocage. Le bocage de Gâtine poitevine est l'héritage d'une action humaine en cohérence avec le patrimoine naturel depuis sa mise en place au Moyen Âge et jusqu'au XIXe siècle. Association de milieux agricoles et semi-naturels, ce bocage est maillé d'un réseau de haies plus ou moins dense qui encadre des petites parcelles en prairies pâturées, permanentes ou temporaires ou en cultures. Ces parcelles en polyculture-élevage sont également parcourues par des cours d'eau et ponctuées de mares, de bosquets et d'éléments géologiques que sont les chaos granitiques, aussi appelés « chirons ». Le bocage de Gâtine est donc un système composé lui-même d'écosystèmes interdépendants formant l'éco-complexe paysager bocager. La Gâtine poitevine accueille l'un des rares espaces naturels consacré à la protection d'un paysage bocager en France : la Réserve Naturelle Régionale du Bocage des Antonins, classée en avril 2015.

Les emplois agricoles représentent 12,1% de la population active du PNR et les exploitations d'élevage sont dominantes. Comme dans le reste de la France, cette population agricole tend à baisser en Gâtine poitevine, ce phénomène est renforcé par la problématique de transmission. On observe les mutations des pratiques agricoles qui tendent à l'agrandissement des exploitations et des parcelles, au développement de l'élevage hors-sol ou des cultures céréalières.

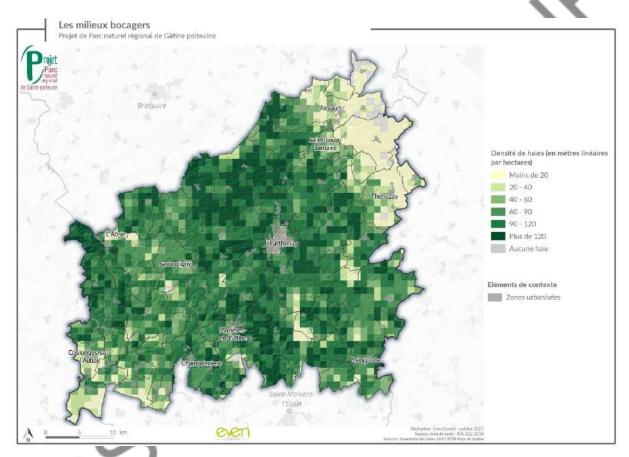
Ces dynamiques influent directement sur le déclin de l'éco-complexe bocager. Les surfaces de prairies naturelles diminuent au profit de prairies temporaires ou plus souvent de grandes cultures. 24% de la surface du territoire se compose de prairies, cependant 355 ha des prairies permanentes et temporaires ont disparu, entre 2012 et 2018, soit 0,8% de perte de prairies en 6 ans. Avec 14 677 km de haies sur le territoire (84 ml/ha de haies), on constate une réduction du linéaire de 1% par an depuis 2011 (sources : BD Haies IGN, Etude du linéaire de haies selon l'inventaire 2020, Université d'Angers). La gestion du linéaire de haies sur pied s'est intensifiée, impliquant une perte de qualité : des haies plus basses, moins larges, composées d'essences moins variées et sans ourlet. Un grand nombre de mares sont asséchées ou abandonnées, en 15 ans, 19% d'entre-elles ont disparu, et on observe actuellement 5 mares pour 100ha à l'échelle du PNR (source : Deux-Sèvres Nature Environnement).

L'éco-complexe bocager n'assure donc plus pleinement ses fonctionnalités écologiques. La conservation du bocage gâtinais représente un enjeu national puisqu'il est un maillon d'un corridor reliant deux grandes zones de bocages, celui du Massif armoricain et celui du nord du Massif central. Les réservoirs bocagers composent une trame à forts enjeux pour les mammifères patrimoniaux, avec des espèces emblématiques comme la Genette, la Martre des pins ainsi que le Muscardin et offrent des habitats variés pour une grande diversité d'espèces aussi extraordinaires (Grand Rhinolophe, Triton marbré, Rosalie des Alpes, Jacinthe des bois, Digitale pourpre, Bruant jaune, Pie-grièche écorcheur, ...) qu'ordinaires (Couleuvre verte et jaune, Lapin de Garenne, Verdier d'Europe, Rainette verte, Tircis, ...). Les écosystèmes bocagers remplissent également un certain nombre de services écosystémiques notamment en apportant clôtures, brise-vent, fourrage, auxiliaires et fertilité des sols



pour l'élevage et les cultures mais également régulation des inondations, limitation des pollutions, stockage de carbone et régulation climatique. Les haies permettent la production de bois de chauffage, bois d'œuvre, de litière ou de fruits.

La diversité des écosystèmes qui font la richesse du bocage de Gâtine est intimement liée à l'activité d'élevage à l'herbe sur le territoire. Cette mesure est donc essentielle pour inverser l'érosion du bocage de Gâtine, pour maintenir et préserver les activités qui le façonnent et favoriser ses fonctionnalités. Restaurer ce paysage d'avenir permettra d'agir sur les enjeux actuels de réchauffement climatique et de qualité de l'eau, tout en préservant un cadre de vie et en valorisant l'identité locale.



Carte de la densité du linéaire de haies, 2021.

DISPOSITIONS

1) Accroître et valoriser les connaissances sur l'éco-complexe bocager

L'évolution constante du bocage invite à poursuivre l'effort de connaissance. Il est essentiel de rassembler ces données à l'échelle du PNR pour compléter les manques de prospection. L'enjeu est également de suivre l'évolution de l'éco-complexe bocager, les relations entre ses composantes et les activités liées, comme l'élevage. Ces connaissances doivent être valorisées auprès des élus, acteurs et habitants du territoire pour leur permettre de comprendre l'importance de l'éco-complexe (mesures 1.1.1 et 4.1.1).



- Développer un volet « éco-complexe bocager » à l'Observatoire du Patrimoine Naturel (mesure 1.1.1) : recueillir et assurer une veille des données existantes, en lien avec les acteurs travaillant sur la thématique.
- Faire un état des lieux en caractérisant les écosystèmes de l'éco-complexe bocager, pour montrer la richesse existante et identifier les dégradations : linéaire et épaisseur de haies, ourlet, prairies permanentes et temporaires, mares, bandes enherbées dans les cultures, zones humides, micro milieux (murets de pierres sèches, taillis, landes, bosquets).
- Identifier les manques de connaissances sur les écosystèmes bocagers du territoire et travailler en partenariat avec les centres de recherche en associant le Conseil Scientifique et Prospectif : différentes disciplines scientifiques peuvent y construire des problématiques (écologie, agronomie, géographie, sociologie, économie).
- Faire de la Gâtine un territoire d'expérimentation et d'innovation sur les effets et l'adaptation au changement climatique des écosystèmes bocagers et créer des partenariats avec des programmes de recherche: Engager une stratégie pour attirer des équipes et projets de recherches afin de mieux faire connaitre et reconnaitre la Gâtine comme une territoire de référence au niveau national du « socio-écosystème bocage ». Mettre à disposition les bases de données existantes et communiquer auprès des centres de recherche sur les programmes déjà réalisés (à l'image du LIFE+ pâturage tournant dynamique qui a étudié le stade physiologique des graminées). Permettre la construction d'un « site-atelier », à l'image du fonctionnement des Zones-Atelier.
- Développer les inventaires terrain à l'échelle communale sur les mares et les haies.
- Améliorer les connaissances sur le stockage du carbone des écosystèmes bocagers.
- Améliorer la connaissance sur la santé des essences présentes dans les haies: assurer un suivi sanitaire à l'échelle du PNR pour identifier les zones impactées par des maladies (Chalarose du frêne...), et par les Espèces Exotiques Envahissantes pour préparer des actions de restauration des milieux et d'adaptation de leur gestion.
- Développer les connaissances sur l'activité agricole :
 - Améliorer les connaissances sur les aménagements ou infrastructures agroécologiques réalisés par la profession agricole favorables à l'éco-complexe bocager.
 - o Identifier les parcelles bénéficiant de contrats agro-environnementaux, suivre l'évolution des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.
 - Améliorer les connaissances sur les savoir-faire ayant créé le bocage pour valoriser et remobiliser les outils de gestion « anciens ».
 - Suivre l'évolution de l'activité: départs, transmissions, changements de pratiques, installations.
 - Valoriser le rôle de l'élevage, des éleveurs et des activités permettant le maintien du bocage.
- Recenser et suivre les pratiques de gestion et d'exploitation du bocage par les agriculteurs, les communes, les entreprises, les habitants : principalement sur les haies, les zones humides et les mares. Inventorier les usages, les contraintes et les attentes concernant la gestion de ces espaces.
- Interroger les pratiques de gestion dans un contexte de climat en évolution, pour anticiper l'évolution rapide des problèmes sanitaires sur certaines essences.



- Valoriser les connaissances en organisant des visites de terrain et des échanges entre pairs, pour montrer les modes de gestions, les expérimentations, les actions de préservation et parler des résultats des inventaires.
- Communiquer sur la notion d'éco-complexe bocager et ses enjeux : maintien et restauration des mares et zones humides, d'un maillage de haies dense et de qualité, de prairies fonctionnelles.
- Sensibiliser à la biodiversité du bocage, à ses fonctions de réservoir et de corridor écologiques, ainsi qu'aux rôles d'infiltration des eaux pluviales, filtre des pollutions, limitation de l'érosion des sols, stabilisation des berges de cours d'eau, etc. Communiquer sur les fonctions de production de fruits, bois chauffage, litière, brise-vent et ombrage des cultures et du bétail, fourrage, auxiliaire de culture, fertilité et amendement des sols.
- Promouvoir le fait d'être un territoire vert et « frais » grâce au bocage dans un contexte de changement climatique.



2) Protéger les écosystèmes bocagers



Le bocage de Gâtine est protégé de façon hétérogène : à l'échelle communale, dans les PLUi, avec la RNR du Bocage des Antonins. Pour limiter la dégradation de l'existant et inverser la tendance, il est essentiel que le PNR protège la qualité et favorise la restauration quantitative des écosystèmes composant l'éco-complexe bocager (augmentation du linéaire de haie, du nombre de mares et de prairies permanentes...) en mobilisant les outils fonciers et réglementaires existants.

- Identifier, grâce à la concertation et/ou un programme de recherche-action en lien avec des éleveurs, des critères sur la qualité des écosystèmes bocagers, en fonction des usages et en intégrant des critères de qualité agronomiques et zootechniques : diversité de groupes d'espèces à atteindre, densité de mares à l'hectare, diversité floristique des prairies, largeur des ourlets, potentiel de valorisation des produits de la haie et des prairies.
- Protéger au maximum des possibilités réglementaires le linéaire et les autres composantes du bocage existant ainsi que ce qui sera restauré :
 - Réaliser un diagnostic dédié au bocage dans les documents d'urbanisme, afin de préciser l'état des lieux et définir les objectifs et règles en concertation localement (communes et intercommunalités).
 - Prévoir des orientations sur la préservation de l'éco-complexe bocager dans les documents d'urbanisme.
 - Traduire les objectifs quantitatifs et qualitatifs de la Charte du Parc dans les documents d'urbanisme, notamment en rédigeant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (thématiques et sectorielles) pour spatialiser plus finement les objectifs.
 - Intégrer le bocage dans le zonage et le règlement des documents d'urbanisme : Prévoir des zonages indicés assortis de prescriptions liées à la Trame verte et bleue et aux objectifs de la Charte du Parc, identifier des éléments paysagers (composant l'éco-complexe bocager) au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme et des emplacements réservés aux continuités écologiques pour favoriser leur restauration et créer des Espaces Boisés Classés pour protéger durablement.
 - Communiquer sur les outils de classement, de protection et de préservation mobilisables sur le territoire.



- Développer la maîtrise foncière sur des zones à enjeux et expérimenter des outils nouveaux ou peu utilisés sur le territoire.
- Former à la gestion et à l'entretien des différents écosystèmes du bocage :
 - o Informer les agriculteurs et acteurs non-agricoles sur la présence, les enjeux et les intérêts des zones humides et des mares, apporter un accompagnement technique à la gestion.
 - o Maintenir la densité actuelle de 5 mares pour 100ha à l'échelle du PNR.
 - Maintenir les prairies sources de biodiversité: appuyer les démarches de revalorisation économique des systèmes de pâturage à l'herbe et valoriser les différents modes de gestion.
 - Diffuser un cahier des charges unique pour l'entretien des haies du domaine public et privé auprès des communes, des agriculteurs, des professionnels et des non-professionnels habitants (haies présentes dans les jardins). Mettre à jour selon l'évolution des enjeux.
 - Former et sensibiliser les communes, les prestataires, les agriculteurs, les entreprises, les habitants à la gestion et l'exploitation des haies.
 - Permettre aux communes et gestionnaires l'acquisition de matériel d'entretien optimal pour préserver des haies fonctionnelles et favoriser la mutualisation du matériel.
- Préserver les continuités de la trame bocagère à l'échelle du Grand-Ouest, en collaborant avec les territoires voisins.



3) Engager des actions opérationnelles de restauration et de gestion du bocage



La disparition progressive du bocage depuis les années 60, a entrainé des initiatives d'acteurs du territoire pour restaurer l'éco-complexe. Pour poursuivre ces actions et développer un bocage maillé et multifonctionnel à l'échelle du PNR, il est nécessaire de dialoguer avec le monde agricole et de favoriser l'échange entre les acteurs sur ce sujet en lien avec la Charte du Parc (mesure 1.1.2).

- Poursuivre et soutenir les actions de restauration déjà engagées par les associations, les agriculteurs et les collectivités (plantations de haies par les associations, communes et agriculteurs, création et restauration de mares par DSNE en partenariat avec les agriculteurs...).
- Identifier les secteurs prioritaires où restaurer les corridors écologiques en collaborant avec les agriculteurs, les collectivités, les entreprises et les particuliers.
- Atteindre l'objectif chiffré de restauration des haies : 100ml/ha à l'échelle du PNR (84ml/ha en 2020) et 120ml/ha dans les unités paysagères de la Gâtine immersive et de la Vallée du Thouet où le bocage est dense (99 ml/ha en 2020) (Cf. Cahier des paysages).
- Planter des haies multifonctionnelles et multistrates pour restaurer le linéaire :
 - O Planter dans les zones à enjeux pour la qualité de l'eau et les continuités : laisser des ourlets, les haies s'élargir et prendre en hauteur. Assurer un suivi des plantations temps pour garantir leur réussite.
 - Restaurer les haies anciennes pour anticiper le vieillissement des haies et prévoir leur renouvellement.
 - Planter des haies en rupture de pente, au bord des cours d'eau et en zones de captage identifiés comme prioritaires pour améliorer la qualité du milieu et de l'eau (mesure 1.1.2).
 - Soutenir et encourager la plantation de plants marqués « Végétal Local » et initier une filière de production de plants « Végétal Local » dans une démarche globale auprès de tous les acteurs (agricole, public, particulier, entreprise).



- Développer les plans de gestions des haies et valoriser ces plans comme l'outil à privilégier pour cadrer la gestion selon les usages à l'échelle communale, intercommunale, d'exploitations agricoles, d'entreprises, auprès des particuliers. Viser l'objectif de couvrir la moitié des communes des unités de bocage dense.
- Pérenniser la pratique d'entretien des arbres têtards : Former à la gestion et au renouvellement de l'arbre têtard, diffuser un document technique sur la valorisation de l'arbre têtard et sensibiliser le grand public.
- Réhabiliter et recréer des mares et points d'eau favorables à la biodiversité en espaces agricoles et publics : Accompagner les agriculteurs et acteurs non-agricoles dans la gestion de leurs mares ; Intégrer la gestion des mares dans les cahiers des charges des labels viande/lait locaux et communiquer sur les outils de valorisation de la mare en milieu agricole.
- Maintenir et restaurer les prairies sources de biodiversité, en augmentant leur surface sur le territoire de 24% à 30% d'ici la fin de la Charte: Accompagner les agriculteurs et acteurs nonagricoles dans la gestion et dans le choix des espèces pour l'implantation de prairies; Appuyer les démarches de revalorisation économique des systèmes de pâturage à l'herbe; Valoriser la diversité floristique des parcelles agricoles.
- Restaurer les zones humides et les milieux tels que les bosquets et les landes. Planter des arbres isolés pour favoriser les continuités écologiques.
- Mettre en place des mesures agroenvironnementales et climatiques localisées pour restaurer l'éco-complexe bocager: par exemple développer des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) expérimentales en lien avec les opérateurs MAEC actuels; Rendre accessible les synthèses des résultats du dispositif MAEC à l'échelle du Parc.
- Valoriser et développer les outils fonciers pour une gestion favorable aux écosystèmes : Baux Ruraux à Clauses Environnementales et Climatiques, Obligations Réelles Environnementales.



4) Préserver les activités permettant le maintien des écosystèmes bocagers

Le bocage de Gâtine s'est développé grâce aux activités de polyculture-élevage. Aujourd'hui encore, les éleveurs et éleveuses du territoire permettent le maintien de ces écosystèmes. Cependant, le déclin de reprise des exploitations agricoles en cours avec le vieillissement de la profession et les changements de pratiques impliquent que les activités liées à l'élevage soient revalorisées (mesure 2.2.2).

- Soutenir les filières et les productions agricoles signes de qualité permettant le maintien du bocage et des prairies permanentes : polyculture-élevage, élevage à l'herbe, cultures extensives.
- Encourager et promouvoir la pratique du pâturage pour maintient haies et prairies.
- Valoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, notamment via la marque « Valeurs Parc naturel régional » (mesures 2.1.3 et 2.2.2).
- Mettre en œuvre des actions de restauration et de maintien de l'éco-complexe bocager et favorisant les structures agroécologiques, notamment en poursuivant les expérimentations des Paiements pour Services Environnementaux (PSE).
- Développer et maintenir les systèmes agricoles favorisant le bocage en accompagnant les agriculteurs et agricultrices: Valoriser et soutenir les formations pour s'installer en polyculture-élevage; Accompagner à la reconversion et à la formation pour mettre en place des pratiques nouvelles permettant le maintien des prairies et du bocage; Favoriser la transmission et la reprise agricole avec des aides financières et un accompagnement



technique ; Accompagner et valoriser les liens entre éleveurs et céréaliers dont les pratiques peuvent être complémentaires, communiquer sur les possibilités de créer des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) entre des exploitations complémentaires.

- Oser innover et expérimenter : favoriser l'agroforesterie intra-parcellaire, la diversification des essences, les cultures sous arbre, la taille différenciée, les haies spontanées.
- Développer une filière de valorisation des produits de la haie (bois-énergie, fourrage, bois d'œuvre, litière, paillage) tout en assurant le renouvellement du linéaire : Sensibiliser à la valorisation économique de la haie ; Accompagner et structurer la filière bois-énergie de la haie (plaquettes et bûches) ; Pérenniser la pratique d'entretien des arbres têtards ; Accompagner la valorisation agronomique de la haie (filière litière et arbre fourrager) ; Suivre le développement de la filière en rassemblant les données existantes et définissant des indicateurs de suivi ; Favoriser les liens entre agriculteurs et collectivités pour la gestion des haies ; Organiser un prélèvement accompagné des haies (mesure 2.2.2).
- Pérenniser l'activité d'élevage en faisant émerger des vocations : communiquer et informer sur les formations agricoles, faire découvrir le monde agricole en ouvrant les exploitations aux jeunes et aux apprenants.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote l'Observatoire du Patrimoine Naturel.
- Met en place la Marque Valeurs Parc naturel régional et accompagne les éleveurs pour rentrer dans le cahier des charges.
- Mobilise des financements pour des plantations de haies.
- Mobilise les moyens adaptés pour la restauration, la préservation, la gestion et la valorisation de l'éco-complexe bocager.
- Développe une stratégie de partenariats avec des centres de recherches, dans différentes disciplines, pour permettre l'expérimentation et l'innovation sur les effets et l'adaptation au changement climatique des écosystèmes bocagers.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Fédère et coordonne des actions d'inventaires, de gestion, de restauration à l'échelle du PNR.
- Met en réseau les acteurs travaillants sur les écosystèmes bocagers.
- Met en place avec les agriculteurs, les organismes professionnels et les établissements de formation agricole des actions de préservation, restauration, de formation et d'expérimentation sur les écosystèmes bocagers.
- Valorise et soutient les pratiques vertueuses permettant le maintien de l'éco-complexe bocager
 Communique sur les plans de gestion des haies comme outil privilégié pour cadrer la gestion du bocage (en lien avec les partenaires).

En tant que partenaire, le Parc :

- Accompagne les collectivités à la prise en compte de la restauration et la préservation de l'écocomplexe bocager dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et dans leurs projets d'aménagement.
- Impulse et appuie la mise en œuvre d'actions de préservation et de restauration de l'éco-complexe bocager.
- Impulse et est force de proposition sur le catalogue de mesures agroenvironnementales et climatiques soutenues.



- Accompagne juridiquement les communes et collectivités sur la création et l'application des outils, et fait le lien avec les services de l'Etat.
- Promeut les outils favorisant les pratiques agricoles permettant le maintien du bocage : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), Paiements pour Services Environnementaux
- Appui le développement d'une filière de valorisation des produits de la haie.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités La Région Nouvelle-Aquitaine Définissent dans leurs documents d'urbanisme l'éco-complexe Reconnait l'élevage herbager comme prioritaire au titre des aides à bocager. l'investissements en élevage. Protègent dans les documents d'urbanisme les écosystèmes Soutient l'installation et le maintien bocagers (actuels et restaurés) et suivent l'application de ces des activités agricoles extensives et de éléments de protection. polyculture-élevage. Prévoient des emplacements réservés dans leurs documents d'urbanisme pour la restauration des écosystèmes bocagers. Soutient le développement des plantations d'arbres (haies, Gèrent durablement le linéaire de haies qu'elles agroforesterie, etc.) dans le cadre d'un entretiennent, forment leurs agents aux pratiques préservant AAP annuel dédié. les fonctionnalités écologiques. Assure le rôle d'autorité de gestion de Participent à la replantation de haies, la restauration de mares la Réserve Naturelle Régionale du et la restauration des éléments bocagers sur leur territoire Bocage des Antonins. Soutiennent l'installation et le maintien des activités agricoles Préserve les écosystèmes bocagers en extensives et de polyculture-élevage. accompagnant les actions Mobilisent leur foncier en faveur de projets d'installation préservation et de restauration de la d'agriculture extensive et de polyculture-élevage.

Le Département des Deux-Sèvres

Soutient la plantation et la restauration des haies via un programme pluriannuel.

Gère durablement le linéaire de haies du domaine départemental (routes, ENS...), forme ses agents aux pratiques préservant les fonctionnalités écologiques et sensibilise les acteurs par l'édition de guides des bonnes pratiques.

Soutient le maintien ou la restauration des prairies et milieux bocagers au travers de sa politique Espaces Naturels Sensibles ou protection de la ressource en eau.

L'Etat

S'engage à poursuivre la recherche et la création d'outils pour le suivi et la préservation du bocage (OFB).

trame bocagère.

Soutient l'installation et le maintien des activités agricoles extensives et de polyculture-élevage.

Accompagne le territoire dans des actions de restauration de l'éco-complexe bocager.

Prend contact avec le Parc sur les autorisations données susceptibles d'avoir un impact sur le bocage.

Identifie le PNR comme prioritaire en termes d'intervention politique sectorielle sur le bocage.

Met à disposition ses données sur l'évolution de la Surface Agricole Utile pour alimenter l'Observatoire sur le suivi des prairies.



Développe des actions innovantes pour une agriculture durable en lien avec les établissements de formation, les organismes professionnels agricoles et les opérateurs économiques du territoire.

Soutient le développement des chaufferies bois et la structuration de l'offre.

Fait évoluer les modes de chauffage des locaux départementaux vers des énergies renouvelables, dont les chaufferies bois.

Met à disposition ses données sur l'activité agricole.

Assure la prise en compte des dispositions de la Charte relatives à l'éco-complexe bocager dans les documents d'urbanismes.

Met en œuvre des dispositifs accompagnant l'élevage d'herbivores par le soutien aux plantations de haies ainsi que de leur entretien.

PARTENAIRES

- Enseignement agricole public et privé
- Les Organisations Professionnelles Agricoles
- Associations d'études et de préservation des haies et de l'arbre hors forêt
- Associations naturalistes et de protection de l'environnement
- AFAC-Agroforesteries
- Office Français de la Biodiversité
- Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
- Syndicats de bassin versant et d'eau potable
- Conservatoire Botanique Sud-Atlantique
- Muséum National d'Histoire Naturel

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

Question évaluative : Les écosystèmes bocagers sont-ils préservés ? L'élevage à l'herbe est-il maintenu ?

Code	Indicateurs de réalisation	
r.1.2.1.a	Observatoire actualisé	
r.1.2.1.b	Nombre de kilomètres de haies nouvellement protégés dans les documents d'urbanisme	
r.1.2.1.c	Nombre de kilomètres de haies replantés (/an)	
r.1.2.1.d	Nombre d'actions de sensibilisation à la gestion des haies (/an)	

۱			Valeur - initiale	Valeurs cibles	
	Code	Indicateurs d'impact		Mi-	Fin de
			IIIItiaie	Charte	Charte
	i.1.2.1.a	Densité de haies par hectare	84 ml/ha		100 ml/ha
	i.1.2.1.b	Densité de haies par hectare en zone de bocage	99 ml/ha	120 m	120 ml/ha
	1.1.2.1.0	dense	33 IIII/IIa		100 ml/ha 120 ml/ha 30 %
	i.1.2.1.c	Surface du territoire en prairies	24 %		30 %
	i.1.2.1.d	Densité de mares pour 100 hectares	5		5



REFERENCES AU PLAN DE PARC

Linéaire de haies et zones de captage d'eau potable. Encart sur les continuités écologiques spatialisant les secteurs de haies à reconquérir et encart des paysages identifiant les unités concernées par les objectifs chiffrés de densité de haies.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.1.1 : Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine
- 1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire
- 1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins
- 1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine
- 1.3.2 : Maîtriser l'évolution des paysages urbanisés
- 2.2.2 : Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles, aquacole, et forêt-bois diversifiées (et adaptées à un climat en évolution)
- 2.2.3 : Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine
- 4.1.1: Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine
- 4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte



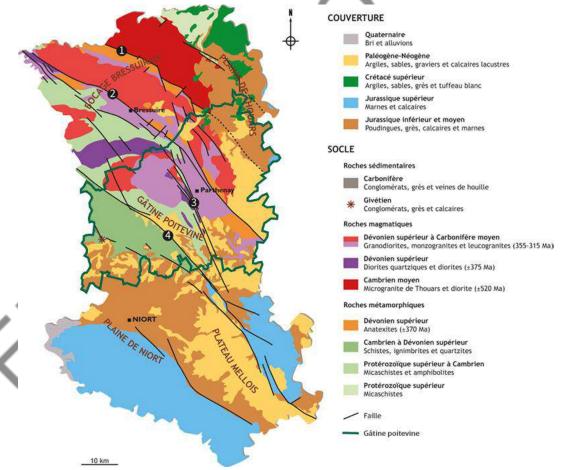


Orientation 1.2 : Préserver la qualité des milieux et de l'environnement de la Gâtine

Mesure 1.2.2 : Protéger les pépites géologiques et la géodiversité vernaculaire

CONTEXTE

Aux confins du Massif armoricain, du Bassin parisien et du Bassin aquitain, la Gâtine poitevine occupe une position privilégiée. En effet, ce territoire se place dans la zone où un socle magmatique et métamorphique disparaît sous une couverture sédimentaire. Il constitue donc la dernière marche armoricaine (affleurements des roches granitiques et métamorphiques du socle) au contact du seuil du Poitou et des roches sédimentaires du bassin aquitain et du bassin parisien. Le sous-sol y regroupe des roches variées qui témoignent des principaux événements géologiques régionaux : surrection de la Chaîne varisque au Dévono-Carbonifère, façonnement de la pénéplaine post-varisque au Permo-Trias, transgression marine au Jurassique inférieur, transgression marine au Crétacé supérieur (Cénomanien), évolution continentale au Paléogène et au Néogène. Les soubresauts climatiques quaternaires sont venus apporter les retouches finales aux reliefs et aux paysages tels que nous les connaissons actuellement.



Carte géologique simplifiée du Département des Deux-Sèvres, D Poncet 2022

De fait, les éléments géologiques (socles, structures sédimentaires, fossiles...) et géomorphologiques (formes du relief) sont extrêmement divers et sont observables à des échelles très variables (de



l'échantillon géologique au paysage géomorphologique). Avec une vingtaine de sites listés dans l'Inventaire National du Patrimoine Géologique, comme ayant un intérêt géologique et/ou géomorphologique, la Gâtine poitevine apparaît donc comme un atout pour promouvoir la géodiversité et les sciences qui l'étudient (géologie et géomorphologie) et les géopatrimoines (en tant que bien commun). Quatre de ces géo-sites (La Marbrière d'Ardin, Le Breuil à la Chapelle-Thireuil, Mollets à Doux et Les Blanchères à Viennay) doivent intégrer la Réserve Naturelle Nationale du Haut-Poitou et feront l'objet d'une gestion appropriée permettant notamment leur conservation. Trois géosites sont actuellement gérés par le CEN Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un document d'objectifs mais la plupart des géosites du territoire ne bénéficient d'aucune attention particulière.

Le contexte géologique du territoire renvoie également à l'implantation et au développement de nombreuses activités artisanales ou industrielles qui ont marqué l'histoire locale : en effet, carrières de pierre marbrière, fours à chaux, tuileries-briqueteries, forge à fer, puits d'extraction de houille... font partie du patrimoine industriel dont l'importance renforce tout l'intérêt qu'il y a à se préoccuper de la géodiversité d'un territoire et par la même, des liens étroits qui unissent l'Homme à la pierre...

Comme en témoignent de multiples excavations, plus ou moins importantes, envahies par la végétation ou en voie de comblement, ainsi que des bâtiments associés à l'artisanat de feu, l'extraction et/ou la transformation des matériaux du sous-sol est une activité séculaire en milieu rural, en particulier dans la Gâtine schisteuse. Huit sites industriels sont encore en activité. Ils produisent des granulats principalement utilisés dans l'industrie du bâtiment (béton), pour les travaux publics (matériaux de viabilité et enrobés) et pour la SNCF (ballast) par concassage de roches sédimentaires (calcaires), plutoniques (granites, diorite quartzique) ou métamorphiques (métagrauwackes). Ils fabriquent aussi des liants (chaux, ciments) à partir de calcaires et d'argiles. Au regard de ce contexte et pour répondre aux enjeux identifiés, les dispositions portent sur l'amélioration et la diffusion des connaissances, la protection du géopatrimoine et du patrimoine industriel associé ainsi que sur les liens avec les professionnels des carrières.

DISPOSITIONS

1) Améliorer les connaissances sur les géopatrimoines

Les domaines de la géologie et de la géomorphologie restent peu étudiés à l'échelle du territoire. Améliorer leurs connaissances doit permettre de faciliter l'appropriation de ces richesses et de les relier aux patrimoines naturels qui y sont associés.

- Approfondir les connaissances sur la géodiversité et les pépites géologiques, notamment via l'évaluation menée dans le cadre de l'Inventaire National du Patrimoine Géologique et permettant d'identifier leur valeur patrimoniale et leur besoin de protection. Recenser les anciennes carrières abandonnées.
- Inventorier et étudier le géopatrimoine vernaculaire ou « ordinaire » notamment pour le patrimoine artisanal et industriel lié à l'extraction ou la transformation des matériaux du soussol.
- Initier des démarches de sciences participatives et s'inscrire dans le dispositif Vigie-Terre du Muséum d'Histoire Naturelle permettant de signaler de nouveaux affleurements géologiques ou de mettre en place localement des initiatives pédagogiques.



- Intégrer les acteurs locaux (élus, acteurs professionnels) et partenaires institutionnels à ces démarches de connaissance.
- Valoriser l'intérêt de ce territoire auprès de la communauté scientifique pour qui le socle armoricain des Deux-Sèvres est encore méconnu.
- Approfondir les connaissances sur le lien entre géodiversité et biodiversité offrant une vision plus globale des patrimoines sur les géosites.



2) Poursuivre et renforcer la protection des richesses géologiques



Souvent difficile à valoriser auprès des décideurs car relevant d'un champ moins sensible que celui du vivant, le géopatrimoine est à promouvoir et renforcer notamment pour garantir leur prise en compte dans les projets d'aménagement.

- Garantir la création du projet de Réserve Naturelle Nationale et contribuer à la mise en œuvre d'actions prévues dans le futur plan de gestion de la Réserve sur les 4 sites pré-identifiés : Marbrière d'Ardin, Le Breuil à la Chapelle-Thireuil, le site de Mollets à Doux et les Blanchères à Viennay.
- Proposer des outils réglementaires adaptés aux géosites à fort intérêt dont la conservation est jugée insuffisante ou préoccupante (Espaces Naturels Sensibles, Sites classés, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, Arrêtés de protection de Géotope) par exemple le site du Fouilloux à Pressigny ou pour les sites en cours de caractérisation à l'Inventaire National du Patrimoine Géologique comme le site du Roc Cervelle à Béceleuf ou de Laubreçais à Clessé.
- Intégrer les enjeux associés à la conservation de ces géosites (biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques, patrimoine culturel) dans les outils de protection mis en œuvre.
- Assurer la prise en compte du géopatrimoine dans les documents d'aménagement.
- Réaliser des travaux de restauration permettant la mise en valeur des sites protégés.

3) Diffuser les connaissances sur un patrimoine méconnu du grand public

Le nombre de géosites présents sur le territoire, leur diversité et leur localisation sur l'ensemble de la Gâtine sont autant de facteurs permettant d'offrir aux habitants et aux visiteurs des expériences de découverte du patrimoine géologique.

- Créer un réseau entre les quatre sites des chaos de blocs classés du territoire (Largeasse (2 sites), Neuvy-Bouin et Ménigoute).
- Proposer des programmes pédagogiques pour les différents niveaux scolaires en lien avec les acteurs économiques des carrières.
- Renforcer les actions de sensibilisation à destination des habitants et visiteurs notamment dans le cadre du Réseau l'Homme et la Pierre.
- Expérimenter des démarches pédagogiques innovantes et originales pour sensibiliser à ce patrimoine.
- Créer des outils de vulgarisation pour illustrer les principales étapes de l'histoire géologique et géomorphologique du territoire dans un domaine scientifique qui peut sembler complexe pour le grand public.
- Renforcer les liens entre géopatrimoine, patrimoine naturel et patrimoine culturel.



4) Protéger et valoriser le patrimoine industriel témoin de l'utilisation des ressources géologiques

Le patrimoine géologique est en lien direct avec l'histoire industrielle et agricole du territoire. Sa valorisation permettra de transmettre les connaissances sur les savoir-faire de Gâtine et sur les échanges historiques entre la plaine et le bocage (par exemple, la chaux fabriquée dans la plaine calcaire était utilisée pour chauler les parcelles cultivées du bocage).

- Inventorier et étudier le patrimoine industriel d'origine géologique, lié à l'exploitation des richesses du sous-sol.
- Accompagner les actions de restauration (fours à chaux, tuileries-briqueteries, forge à fer...).
- Mettre en réseau les sites pouvant être accessibles au public en s'appuyant notamment sur le réseau des acteurs du patrimoine géologique.



5) Renforcer le lien avec les acteurs professionnels des carrières



L'activité extractive témoigne de la richesse des ressources du sous-sol. Les acteurs économiques ont historiquement souhaité collaborer avec les spécialistes du patrimoine et les acteurs publics afin de valoriser le patrimoine géologique et la filière industrielle. Ces partenariats sont à renforcer afin de garantir la prise en compte des enjeux environnementaux, en lien avec le Schéma Régional des Carrières (en cours d'élaboration)

- Assurer un échange régulier avec les gestionnaires des sites industriels et anticiper les besoins d'ouverture de nouvelles carrières.
- Développer des projets partenariaux avec les gestionnaires.
- Accompagner la fin des exploitations de sites ou les anciens sites n'ayant pas fait l'objet de mesure de fin d'exploitation et valoriser ces sites offrant une « fenêtre sur le temps ».
- Valoriser les actions de découverte et de vulgarisation de l'activité proposées par les professionnels.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Intègre et valorise les données sur le géopatrimoine dans l'observatoire du patrimoine naturel
- Mobilise les moyens adaptés pour la préservation et la gestion des sites en lien avec la géodiversité ou l'activité d'extraction
- Mobilise les moyens adaptés à la diffusion des connaissances

En tant qu'animateur, le Parc :

- Anime et coordonne les actions de connaissance, de conservation et de restauration
 Accompagne et met en réseau les acteurs
- Accompagne les programmes de recherche

En tant que partenaire, le Parc :

- Emet un avis sur le développement des carrières et des schémas associés



ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine
Intègrent la protection des sites de l'INPG dans les documents d'urbanisme. Assurent une veille sur les anciens sites d'exploitation. Valorisent les géosites existants dans la promotion touristique. Protègent et valorisent le patrimoine industriel.	Conforte les actions de conservation, valorisation et animation sur les sites existants dont les sites gérés par le CEN. Informe le Parc des travaux du Comité de suivi du Schéma Régional des Carrières. Intègre dans le SRADDET l'objectif de concilier exploitation des carrières et préservation et
Le Département des Deux-Sèvres	valorisation de la biodiversité. L'Etat
Valorise le patrimoine géologique au travers de ses politiques Espaces Naturels Sensibles, randonnée et tourisme.	Poursuit et soutient la création de la Réserve Naturelle Nationale du Haut Poitou. Poursuit la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale des Aires protégées en étudiant les potentiels de création d'arrêtés préfectoraux de protection de géotopes. Intègre le Parc à l'élaboration du Schéma Régional des Carrières.

PARTENAIRES

- Le Réseau l'Homme et la Pierre
- Les carrières en activité et leur fédération régionale : l'UNICEM
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine
- La SCOP Atemporelle
- Les pôles de recherches et les scientifiques spécialisés (Université de Poitiers, BRGM (site de Poitiers))
- L'Association des Professeurs de Biologie Géologie (APBG) de Poitou-Charentes
- Les associations dédiées aux Géosciences (Amicale des Amateurs de Paléontologie du Poitou, Association pour la Promotion de la Géologie et de la Paléontologie de Poitou-Charentes Vendée...)

INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation	
r.1.2.2.a	Nombre de géosites évalués par l'INPG	
r.1.2.2.b	Création de la Réserve Naturelle Nationale Géologique du Haut Poitou	
r.1.2.2.c	Nombre de sites aménagés pour l'accueil du public	
r.1.2.2.d	Nombre d'études de connaissances et programmes de recherche	



REFERENCES AU PLAN DE PARC

Géosites et projet de Réserve Naturelle Nationale du Haut-Poitou.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.1.1 : Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de la Gâtine
- 1.4.1 : Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine
- 2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager
- 2.2.3 : Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine
- 4.1.1: Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine
- 4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte





Orientation 1.2 : Préserver la qualité des milieux et de l'environnement de la Gâtine

Mesure 1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins

CONTEXTE

La position du PNR de Gâtine poitevine sur un relief granitique, lui confère une forte responsabilité en termes de gestion de l'eau, tant sur la qualité que sur la quantité. En effet, six cours d'eau trouvent leur source en Gâtine poitevine, dont la Vendée, le Thouet ou l'Autize. Cela témoigne de la situation de tête de bassin versant du territoire. Appartenant au Bassin Loire-Bretagne, la politique de l'eau est structurée sur le territoire par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne et les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet, du Clain, de la Sèvre Nantaise, de la Vendée et de la Sèvre Niortaise et du Marais poitevin portés par des Syndicats mixtes ou des Etablissement Publiques Territoriaux de Bassin. Ces acteurs travaillent à la conquête du bon état des milieux aquatiques. Le territoire est recouvert d'un chevelu hydrographique dense, avec 1 340 km de cours d'eau principalement concentrés au cœur de la Gâtine. La Gâtine est également caractérisée par ses zones humides, puisque celles-ci représentent une surface de 12 021 ha à l'échelle du territoire du Parc, soit 7% de sa surface.

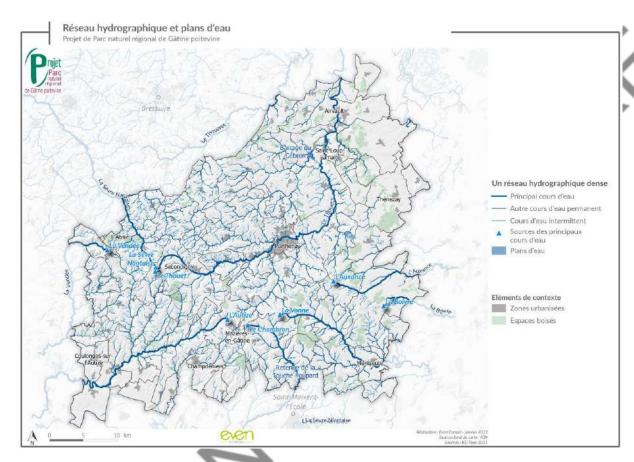
C'est notamment grâce à cette ressource en eau que le territoire a pu se développer selon le modèle polyculture-élevage, maillant le paysage bocager. Cependant, les cours d'eau de Gâtine sont dans un état écologique « peu satisfaisant » entrainant un déclassement de leur quasi-totalité en état global « non atteinte du bon état ». A l'exception de l'Auxance et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Clain qui sont en bon état écologique, la qualité écologique des cours d'eau va d'un état moyen à mauvais en passant par médiocre. Ce constat peut s'expliquer par différents facteurs :

- L'introduction d'Espèces Exotiques Envahissantes comme le Ragondin, les Ecrevisses exotiques, la Balsamine de l'Himalaya ou encore la Jussie qui provoque une dégradation des milieux aquatiques et menace les espèces endémiques,
- Les tendances d'évolution des pratiques agricoles vers l'augmentation des cultures céréalières au détriment de diverses formes d'élevages, avec les risques de pollutions des milieux aquatiques par les produits phytosanitaires,
- La destruction des milieux naturels comme les zones humides, les ripisylves et les haies qui jouent un rôle majeur dans l'épuration des eaux,
- La présence massive d'ouvrages sur les cours d'eau de Gâtine, facteur majeur de déclassement de l'état, lié à la présence d'étangs et plans d'eau de tailles et usages divers, avec des situations réglementaires variables. L'ensemble des cours d'eau de Gâtine est impacté, le Thouet et ses affluents en particulier.

Le territoire présente une mosaïque de plans d'eau dont la taille moyenne est de 0,28 ha et qui couvrent 1,34% de la surface du PNR. Les deux plus grands plans d'eau, et également réserves d'eau potable, sont le plan d'eau de la retenue du barrage du Cébron (172 ha) et le plan d'eau de la retenue du barrage de la Touche Poupard (143 ha). Une majorité de plans d'eau est connectée au réseau hydrographique, de façon permanente ou temporaire. Ce constat peut représenter une menace pour



la qualité des cours d'eau, avec le ralentissement des débits, qui a des conséquences sur la biodiversité aquatique. Au regard de ce contexte et pour répondre aux enjeux identifiés, cette mesure porte sur le soutien de l'étude des milieux aquatiques et la préservation et la restauration des cours d'eau et zones humides pour travailler à une meilleure qualité de l'eau.



Carte du réseau hydrographique et des plans d'eau, Even Conseil, 2021.

DISPOSITIONS



1) Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques et valoriser leurs rôles pour préserver la qualité de l'eau

Les milieux aquatiques sont étudiés par les travaux des syndicats de rivières et bassins versants présents sur le PNR. Rassembler ces connaissances pour les développer à l'échelle du territoire permet de faciliter l'action et la valorisation des milieux aquatiques.

- Ajouter un volet « qualité de l'eau et des milieux aquatiques » à l'Observatoire du Patrimoine Naturel (mesure 1.1.1).
- Rassembler et mettre en lien les connaissances et données dont disposent les syndicats de bassin versant, de rivière, syndicats producteurs d'eau, SAGE, le Département et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- Etudier l'évolution des cours d'eau en lien avec le changement climatique et l'évolution des pratiques agricoles.
- Développer le suivi des données sur la qualité de l'eau afin de mieux cibler les polluants et molécules émergentes, pour identifier les sites à enjeux.



- Recenser et communiquer sur les opérations et interventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en faveur de la restauration des cours d'eau, des espaces naturels et des paiements pour services environnementaux.
- Améliorer la connaissance sur les espèces aquatiques (patrimoniales et ordinaires) et sur les Espèces Exotiques Envahissantes liées à l'eau.
- Identifier les secteurs les moins étudiés et les secteurs à enjeux à suivre :
 - Identifier les zones où la qualité de l'eau se dégrade pour adapter le suivi et proposer des actions d'amélioration.
 - o Travailler en priorité sur les cours d'eau en « mauvais état » physico-chimique et écologique.
- Accroître la connaissance sur les zones de sources, les masses d'eau souterraines, les zones humides, les puits, les petits et gros forages en les caractérisant (qualité, quantité, localisation) et identifier leurs utilisations.
- Approfondir les connaissances sur les étangs :
 - Identifier les plans d'eau et étangs ayant un impact négatif sur les milieux aquatiques à l'échelle du PNR.
 - Définir ce qu'est un étang fonctionnel et non-fonctionnel (écoulement des eaux, qualité du milieu, biodiversité).
 - o Poursuivre l'inventaire des étangs non déclarés, identifier la présence d'étangs sur source
 - o Localiser les étangs à forts enjeux biodiversité et non impactant sur la continuité.
 - Recenser les usages et pratiques actuels pour identifier les enjeux pour l'avenir (prendre en compte la valeur écologique et patrimoniale de l'étang). Valoriser les pratiques vertueuses.
- Améliorer la connaissance sur les ouvrages patrimoniaux présents le long des cours d'eau.
- Valoriser les milieux aquatiques et sensibiliser :
 - Partager avec le territoire les résultats des suivis, en lien avec les syndicats producteurs et distributeurs d'eau potable, l'Agence Régionale de Santé, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département.
 - Valoriser le lien entre la qualité des cours d'eau, des étangs, des plans d'eau vivants et fonctionnels et la biodiversité, pour une prise en compte globale.
 - O Sensibiliser au lien entre l'élevage à l'herbe et la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
 - Sensibiliser et communiquer auprès des riverains, des exploitants agricoles, des industriels et des collectivités sur l'importance de préserver nos rivières et nos zones humides.

2) Maintenir et restaurer la qualité écologique et chimique des cours d'eau

La plupart des cours d'eau sont classés réserve de biodiversité et certains font l'objet de protection au titre de Natura 2000, comme le « Bassin du Thouet amont » ou la « Vallée de l'Autize ». Cependant, les cours d'eau de Gâtine sont dans un état écologique peu satisfaisant, il est essentiel d'améliorer leur qualité écologique et chimique et de permettre la libre circulation des espèces aquatiques.

- Intégrer les dispositions des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux du territoire en assurant la cohérence avec les actions de préservation et restauration de la qualité des milieux aquatiques, en suivant la mise en application et les évolutions des documents de planification des milieux aquatiques.
- Poursuivre et valoriser les actions de restauration des continuités ambitieuses. Soutenir et renforcer les contrats territoriaux sur les milieux aquatiques et la qualité de l'eau.



- Travailler en priorité sur les masses et cours d'eau en aires d'alimentation de captage d'eau potable : le Chambon en amont de la Touche Poupard, l'Egray en amont de la Sèvre Niortaise, la Vonne, le Cébron et ses affluents, les captages de la Cadorie, de Seneuil, des Lutineaux.
- Développer des outils de protection pour les sous-bassins versants de tous les captages en fonctionnement et étudier la possibilité de réouvrir des anciens captages.
- Mettre en place des actions préventives sur les polluants en fonction des connaissances :
 - Engager, si nécessaire, la révision des périmètres de protection de captage et mettre en œuvre leurs prescriptions en lien avec les syndicats.
 - Inciter et motiver la profession agricole aux changements de systèmes favorables à la qualité du milieu, en lien avec les syndicats d'eau potable menant des actions dans cet objectif.
 - o Poursuivre l'expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE).
 - Créer des Zones de Protection des Aires d'Alimentation de Captages (ZPAAC) permettant la mise en place d'actions pour restaurer la qualité de l'eau (plantations de haies, création de noues) au sein des Aires d'Alimentation de Captages.
 - Limiter les transferts des pollutions vers le milieu en créant des zones tampons (mares, haies, noues...) et renforcer le maillage bocager.
 - Développer les démarches d'aménagement foncier et d'acquisition foncière dans les zones à enjeux concernées par les captages d'eau potable, avec l'écriture de baux ruraux adaptés aux besoins d'amélioration de la qualité de l'eau.



3) Préserver et restaurer les continuités et fonctionnalités des cours d'eau



Le PNR a une forte responsabilité quant à la préservation de la qualité de ses milieux aquatiques, qui dépend de la restauration des continuités écologiques des cours d'eau de Gâtine sur laquelle œuvrent les acteurs gestionnaires des bassins versants et des cours d'eau. Il est donc nécessaire que le PNR dispose de rivières et ruisseaux plus fonctionnels et travaille à résorber l'impact de certains étangs sur les continuités (mesure 1.1.2).

- Maintenir et restaurer la morphologie des cours d'eau, améliorer la diversité d'habitats et d'espèces aquatiques.
- Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau en menant des actions ciblées sur les têtes de bassins versants.
- Préserver et restaurer les secteurs à forts enjeux qui concentrent plusieurs espèces patrimoniales :
 - Les ruisseaux boisés de tête de bassin-versant peu et/ou non colmatés (correspondant à l'habitat de l'Ecrevisse à pattes blanches) ainsi que des cours d'eau comme la Vonne pour la Crossope aquatique dont peu de données sont disponibles sur le territoire.
 - L'ensemble du chevelu hydraulique pour la Loutre, présente dans la majorité des cours d'eau de Gâtine.
 - Les sections de ruisseaux et rivières permanents présentant une ceinture d'hélophytes (roseaux, iris...) ou une ripisylve avec strate herbacée non gérée pour le Campagnol amphibie et la Musaraigne pygmée.
 - Le Bassin du Thouet en amont de Parthenay pour le Castor d'Eurasie.
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau en agissant au cas par cas sur les ouvrages faisant obstacle.



- Améliorer les continuités écologiques en concertation avec les propriétaires d'étangs pour résorber l'impact, en lien avec l'application de réglementation d'autorisation et de mise en conformité faite par la DDT :
 - Accompagner les propriétaires d'étangs pour une gestion plus adaptée, notamment par la mise en place d'un programme de formation.
 - Localiser et valoriser les étangs à forts enjeux de biodiversité et non impactant sur la continuité.
 - o Engager des actions de restauration et renaturation.
- Mettre le système bocager au cœur de la qualité de l'eau :
 - Analyser l'absence des haies de rupture de pente et proposer des plantations sur les secteurs stratégiques.
 - Créer un programme spécifique d'accompagnement et de restauration d'un bocage vivant préservant ses sources.
 - Réduire l'impact du piétinement en bordure et à l'intérieur des cours d'eau en menant des actions de protection des berges.
 - o Préserver et valoriser l'élevage à l'herbe en tant qu'activité favorable à la qualité de l'eau.



4) Préserver et restaurer les zones humides et les sources



Le PNR étant en tête de bassin versant, les sources sont un enjeu essentiel à la préservation et la restauration de la qualité de l'eau. Il en est de même pour les zones humides qui parsèment la Gâtine garantissant la continuité entre les milieux aquatiques, tout en participant à la mosaïque de milieux.

- Préserver les sources et les zones humides, les restaurer lorsqu'elles sont dégradées : créer un programme pluriannuel d'actions couplé avec un programme de suivi de la qualité de l'eau.
- Engager un programme d'actions foncières sur les sources et zones humides à enjeux biologiques prioritaires (acquisition foncière et maîtrise d'usage, Obligation Réelle Environnementale).
- Gérer, restaurer et protéger les zones humides par l'accompagnement des communes :
 - o Développer un programme d'accompagnement communal.
 - o Protéger les sources et zones humides dans les documents d'urbanisme.
- Préserver et/ou restaurer les parcelles en zones humides en assurant les fonctionnalités des prairies humides, en accompagnant les agriculteurs (et les autres acteurs économiques) :
 - o Identifier les secteurs prioritaires en zone agricole pour un accompagnement spécifique.
 - Valoriser la contribution dans l'alimentation animale de la flore des zones humides.
 - o Poursuivre les expérimentations des Paiements pour Services Environnementaux.
- Engager un programme spécifique d'étude et de conservation des bois alluviaux.

5) Tendre à généraliser les pratiques de gestion qualitative pour maintenir la quantité d'eau



La gestion des milieux aquatiques est essentielle pour un maintien de qualité et pour permettre des actions de restauration pérennes. En préservant la qualité des milieux, c'est autant sur la quantité que sur la qualité de l'eau que l'on agit (mesure 2.1.2).

 Mettre en œuvre une gestion raisonnée des embâcles dans les cours d'eau en lien avec les propriétaires.



- Accompagner à la gestion des milieux aquatiques en zones urbaines pour favoriser l'écoulement des eaux de surface et pluviales.
- Développer une meilleure gestion de l'eau par l'accompagnement et la diffusion des bonnes pratiques :
 - Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par l'ensemble des usagers.
 - Encourager la mise aux normes ou la création de systèmes d'assainissements noncollectifs et l'équipement de zones non dotées d'assainissement collectif, améliorer l'efficacité des systèmes d'assainissements collectifs et non-collectifs.
 - Accompagner les collectivités à innover techniquement sur la gestion de l'eau en lien avec les milieux aquatiques.
 - Soutenir et valoriser les projets visant à améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote l'Observatoire du Patrimoine Naturel pour le volet qualité de l'eau et des milieux aquatiques en lien avec les acteurs de l'eau.
- Porte des études et suivis sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en compléments de ceux menés par les syndicats de bassins versants et d'eau potable et en lien avec ces structures.
- Impulse et appuie la mise en œuvre d'actions de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Met en réseau les acteurs travaillants sur les milieux aquatiques.
- Fédère et coordonne des actions d'inventaires, de gestion et de restauration des eaux à l'échelle du PNR.
- Valorise les actions des partenaires agissant sur l'eau et les milieux aquatiques.

En tant que partenaire, le Parc :

- Accompagne les études et actions des syndicats de bassins versants.
- Accompagner la création de Zones de Protection des Aires d'Alimentation de Captages (ZPAAC) en permettant la mise en place d'actions pour restaurer la qualité de l'eau (plantations de haies, création de noues).
- Relaie et soutient les propositions de sites pour la maitrise foncière en Zones de Protection des Aires d'Alimentation de Captages.
- Rassemble les données de quantité et de qualité disponibles auprès des différents maîtres d'ouvrages et autres acteurs sur le territoire.
- Accompagne les collectivités à la prise en compte de la restauration et de la préservation des milieux aquatiques dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme du territoire et dans leurs projets d'aménagement.
- Accompagne les démarches volontaires des programmes Re-sources déjà engagées, initie de nouvelles actions et suit les évolutions pour mutualiser l'information.
- Suit la mise en œuvre et l'évaluation du prochain SDAGE.



ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine
Soutiennent les actions des Syndicats d'eau et de bassin versant.	Contribue aux objectifs de préservation des milieux aquatiques du Parc.
Mettent en œuvre des pratiques de gestion respectueuse de la qualité des milieux aquatiques sur les parcelles communales. Communiquent sur « les bonnes pratiques » aux habitants, agents et élus. Préservent la qualité des milieux aquatiques par	Co-signe les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques. Soutient et accompagne les programmes d'acquisition, de connaissance, de restauration et de gestion des milieux aquatiques. Soutient l'animation des sites Natura 2000.
un classement adapté dans les documents d'urbanisme.	
Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat
Mobilise les outils fonciers du Département pour la préservation des milieux aquatiques et la protection de la ressource en eau, en propre ou à la demande des maîtres d'ouvrage de l'alimentation en eau potable. Met en œuvre des pratiques favorables aux milieux aquatiques dans les parcelles en maîtrise foncière du Département. Accompagne techniquement et financièrement les maîtres d'ouvrage pour des actions de restauration de milieux aquatiques : lutte contre les phénomènes d'érosion, de ruissellement et de rejet de drainage.	Contribue aux objectifs de préservation des milieux aquatiques du Parc. Accompagne la prise en compte et l'identification des zones humides et milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme. Soutient les programmes d'acquisition de connaissances, de restauration et de gestion des milieux aquatiques. Soutient et accompagne les dispositifs restaurant ou préservant la qualité de la ressource en eau. Associe le parc aux concertations et bilans des dispositifs (commission régionale MAEC).

PARTENAIRES

- Syndicats de bassin versant, de production et/distribution d'eau potable
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Chambre d'Agriculture et organisations professionnelles et coopératives agricoles
- Agence Régional de Santé
- Associations pêche/chasse et Fédérations Chasse et Pêche
- Associations de protection de l'environnement : DSNE, GODS, CPIE de Gâtine poitevine, Prom'haies, Bocage Pays Branché



INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

Question évaluative : La qualité de l'eau et des milieux aquatiques a-t-elle été préservée et restaurée ?

Code	Indicateurs de réalisation	
r.1.2.3.a	Observatoire actualisé	
r.1.2.3.b	Nombre d'actions de sensibilisation en faveur de la qualité de l'eau	
r.1.2.3.c	Nombre d'actions de restauration accompagnées par le PNR	
r.1.2.3.d	Nombre d'actions sur les zones humides	

			_	_
	Code Indicateurs d'impact	Valeur	Valeu	rs cibles
Code			Mi-	Fin de
		initiale	Charte	Charte
i.1.2.3.a	Part des cours d'eau en bon état écologique	2,30 %		30 %
i.1.2.3.b	Part de bon état écologique des zones humides	7%		7%
i.1.2.3.c	Part de bon état des masses d'eau souterraine	55,40 %		80 %
i.1.2.3.d	Maitrise d'usage dans les périmètres des AAC	En cours		En cours

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Cette mesure concerne la quasi-totalité du territoire et particulièrement les haies, cours d'eau, zones de sources et zones humides.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.1.1 : Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine
- 1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire
- 1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe
- 1.2.5 : Préserver un environnement favorable à la santé
- 1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine
- 1.3.2 : Maîtriser l'évolution des paysages urbanisés
- 2.1.2 : Garantir un usage de l'eau solidaire à l'échelle des bassins versants, dans un contexte de changement climatique
- 4.1.1: Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine





Orientation 1.2 : Préserver la qualité des milieux et de l'environnement de la Gâtine

Mesure 1.2.4 : Maintenir et améliorer la qualité du ciel étoilé

CONTEXTE⁶

L'éclairage public et l'illumination des bâtiments perturbent de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux et de chauve-souris et plus largement le rythme biologique des êtres vivants. Le Plan national biodiversité de 2016 prévoit dans l'axe « Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité » un objectif de réduction des pollutions lumineuses. Au travers de cet objectif, les éclairages publics et les illuminations des bâtiments sont remis en question afin de préserver la biodiversité. Une réglementation encadre déjà les horaires de fonctionnement des éclairages des locaux professionnels mais son application n'est pas totale sur le territoire. Parallèlement, de nombreuses collectivités, notamment incitées par la crise énergétique, ont pris des mesures locales pour réduire les plages d'éclairage public.

Lors de la concertation sur le projet de charte, a été identifié la volonté des élus et acteurs socioprofessionnels de garantir la qualité de la trame noire, de protéger la biodiversité nocturne et de valoriser la qualité des ciels étoilés. La carte ci-après, réalisée par AVEX (association d'astronomie du Vexin), met en évidence les secteurs du territoire impactés par la pollution lumineuse. Elle illustre le fait que le territoire est relativement épargné par la pollution lumineuse sur de vastes secteurs, avec une couleur bleue assez rare sur les régions alentour. La pollution lumineuse s'intensifie autour des principales villes du territoire, notamment Parthenay et Airvault. Cette pollution est plus importante sur l'extrémité Sud-Ouest, le secteur de plaine en périphérie de Niort et Fontenay-le-Comte.

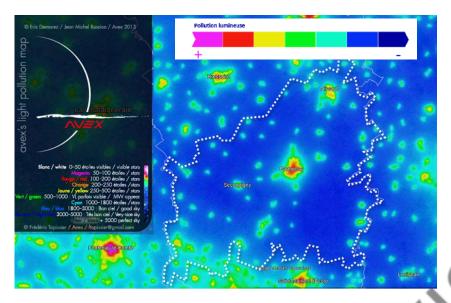
Le territoire de la Gâtine poitevine n'a pas fait l'objet d'étude spécifique à ce sujet. Il serait intéressant de reproduire l'étude AVEX au regard des récentes évolutions des plages d'éclairage public dans les communes. Avec les extinctions généralement appliquées entre 21h et 23h, il pourrait être opportun de comparer la qualité du ciel en soirée et au cœur de la nuit.

Les dispositions établies auront pour objectif de garantir la préservation, voire l'amélioration, du ciel nocturne, dans un objectif de valorisation, en plus de la préservation de la biodiversité nocturne. Il s'agit également d'identifier les leviers pour accompagner les collectivités et entreprises vers une sobriété énergétique et lumineuse via la mise en place d'équipements et de pratiques vertueux. Les éléments de cette mesure sont à croiser avec la réglementation en vigueur et peuvent intégrer les futurs règlements locaux de publicité intercommunaux (mesure 1.3.2, disposition 5).

_

⁶ Cette mesure a été confiée aux travaux des étudiants du Master 2 « Environnement Territoire et Paysage » commun aux Universités de Géographie et de Droit de Tours dans le cadre d'un projet collectif sur l'année scolaire 2022-2023. Les étudiants ont travaillé sur une première phase de diagnostic, ils ont rencontré plusieurs acteurs du territoire ou d'autres PNR engagés dans des démarches sur la trame noire. Ils ont également pu s'appuyer sur les comptes-rendus des ateliers de concertation de la démarche de rédaction de la Charte.





Carte de la pollution lumineuse réalisée par AVEX (2016)

Au regard de ce contexte et pour répondre aux enjeux identifiés, les dispositions portent sur la sensibilisation et la protection du ciel et de la biodiversité nocturne ainsi que sur l'amélioration et la réduction des dispositifs lumineux qu'ils soient publics ou privés.

DISPOSITIONS



1) Sensibiliser le grand public à l'environnement nocturne de la Gâtine et le valoriser

La trame noire est une notion encore récente dans la prise en compte des enjeux des continuités écologiques. Les connaissances sur la biodiversité nocturne sont à améliorer et à diffuser auprès du grand public pour qui les espèces nocturnes n'ont pas toujours une image positive.

- Améliorer les connaissances sur la biodiversité nocturne et la trame noire.
- Mettre en place des documents informatifs à destination des scolaires, centres de loisirs, bibliothèques et autres établissements éducatifs du PNR sur les potentiels du territoire concernant la biodiversité, la sobriété lumineuse et les lieux à valoriser en Gâtine.
- Organiser des animations thématiques pour valoriser le patrimoine nocturne (astronomie, biodiversité nocturne) auprès du grand public avec les acteurs et les associations locales
- Aménager et mettre en valeur les lieux propices à l'observation du ciel étoilé à destination de l'astro-tourisme. Proposer des circuits de randonnées nocturnes.
- Organiser des événements de sensibilisation à la biodiversité nocturne par exemple nuit de la chauve-souris / nuit de la chouette. Créer des passerelles avec des évènements culturels
- Restaurer les corridors écologiques des espèces nocturnes (mesure 1.1.2).



2) Préserver et protéger l'accès au ciel étoilé

Des études sont à mener afin d'identifier en détail les sources de pollution lumineuse et d'accompagner les collectivités et les entreprises dans la réduction des impacts et la recherche d'économies d'énergie dans un objectif de protection de la biodiversité nocturne et de valorisation des ciels étoilés.



- Réaliser un atlas de la pollution lumineuse: identifier les sources de pollution lumineuse, identifier les enjeux liés à cette pollution lumineuse au travers du maillage et des îlots de pollution lumineuse et identifier les points de tensions existants (conflit entre l'éclairage et la biodiversité, le paysage...), ainsi que les potentiels de valorisation des espaces les moins exposés à la pollution lumineuse
- Poursuivre et valoriser les démarches « ciel étoilé » des communes
 - Dresser un état des lieux des démarches "ciel étoilé" des communes, et impulser une dynamique de labellisation "Villes et Villages étoilés" sur le territoire à toutes les communes et à leurs groupements
 - Initier une démarche de labellisation du PNR "Territoire de villes et villages étoilés" ou "Réserve Internationale de Ciel Étoilé".
- Favoriser un éclairage stratégique du patrimoine bâti
 - Réaliser un diagnostic de l'éclairage du patrimoine bâti, de la façon dont il est éclairé et si cet éclairage entre en conflit avec un enjeu (biodiversité, qualité du ciel étoilé, économie d'énergie)
 - Repenser l'éclairage des monuments pour favoriser un éclairage sobre énergétiquement et qui ne dégrade pas la qualité du ciel étoilé
 - Concilier la valorisation du patrimoine bâti par l'éclairage avec les enjeux de biodiversité en identifiant les réservoirs de biodiversité pouvant exister dans et autour du patrimoine bâti (chiroptères, oiseaux, espèces aquatiques) et en évitant les méthodes et les types d'éclairages pouvant les impacter (projecteurs dirigés vers le ciel ou vers les cours d'eau...)

3) Réadapter l'utilisation de l'éclairage public et privé

La trame noire et ces enjeux revêtent un caractère transversal offrant la possibilité de réunir de nombreux acteurs pouvant agir sur la pollution lumineuse.

- Améliorer l'éclairage des espaces publics des communes à travers des pratiques douces
 - Réaliser un diagnostic de l'éclairage public afin de cibler les points à améliorer permettant par la suite la mise en place d'un plan ciblé relatif à l'éclairage public
 - Développer des zones refuges pour les espèces nocturnes : mettre en place des actions innovantes pour les éclairages des stades de foot et accompagner à la maîtrise de l'énergie et à la réduction de la pollution lumineuse de la commune pour l'éclairage du patrimoine bâti
 - Amener une nouvelle réflexion sur les pratiques d'éclairages en préconisant des solutions techniques adaptées et novatrices
 - Engager davantage de communes dans des démarches volontaires d'utilisation sobre de l'éclairage public à travers un accompagnement stratégique, technique et financier
 - Diminuer, voire supprimer progressivement les éclairages nocturnes en priorité ceux des points de tensions identifiés avec les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité
 - Adopter une démarche de sobriété dans les nouveaux projets d'aménagement
 - Veiller à une cohérence des actions à l'échelle du territoire du PNR pour une approche concertée et homogène de l'éclairage



- Sensibiliser les acteurs privés à une utilisation raisonnée de leurs éclairages nocturnes
 - Encourager un recours modéré à l'éclairage dans les projets de lotissements ou de zones d'activités, y compris les entreprises et les zones d'activités économiques (ZAE)
 - Sensibiliser les acteurs privés à de nouvelles techniques d'éclairages adaptées au moyen d'ateliers de discussion et d'échanges
 - Œuvrer pour l'extinction totale des enseignes lumineuses
 - Renforcer la communication sur la réglementation en vigueur concernant les obligations d'extinction de l'éclairage nocturne et en assurer un suivi

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Porte la démarche de distinction « Territoires de villes et villages étoilés ».
- Veille à la bonne articulation de l'intervention des différents partenaires d'opérations de maîtrise de l'énergie (syndicats d'énergies, collectivités) avec les démarches initiées par le Parc.
- Effectue une veille technique sur les types d'éclairages disponibles répondant aux enjeux de pollution lumineuse et les communique aux communes et leurs groupements.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Anime et coordonne des actions éducatives, en partenariat avec les associations et acteurs locaux.
- Contribue à la connaissance des enjeux de pollution lumineuse et à leur diffusion.
- Accompagne et soutient les études de connaissance sur la biodiversité nocturne.
- Accompagne et conseille les communes dans leur démarche valorisation de leur patrimoine nocturne.

En tant que partenaire, le Parc :

- Initie les réflexions avec les communes en termes de gestion de l'éclairage public.
- Initie les réflexions avec les acteurs privés soucieux de réduire l'impact de leurs éclairages.
- Participe et contribue aux travaux menés sur la trame noire à l'échelle du territoire avec les territoires voisins et au niveau régional.



ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine
Mobilisent les habitants, les associations locales et les acteurs du territoire à la sensibilisation.	Participe à l'amélioration des connaissances sur les milieux et espèces nocturnes à fort enjeu
Organisent des programmes de sensibilisation au ciel étoilé et à la biodiversité nocturne en partenariat avec le Parc.	régional. S'appuie sur le Parc pour décliner le SRADDET notamment l'objectif de créer des « réserves
Veillent à la bonne application de la réglementation en termes d'éclairage.	internationales de ciel étoilé ». Soutient le Parc dans ses objectifs de réduction
Prennent en compte les enjeux posés par la pollution lumineuse dans leurs documents d'aménagement.	et de maîtrise de sa consommation énergétique.
Repensent leur éclairage public en lien avec les dispositions de la Charte.	15
Valorisent le patrimoine astronomique dans la promotion touristique.	
Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat
Intègre les enjeux de la trame noire à sa politique d'éducation à l'environnement.	Améliore les connaissances sur les milieux et espèces nocturnes à fort enjeu national
	Accompagne les établissements scolaires pour sensibiliser les élèves aux enjeux de la trame noire et à l'astronomie.
	Assure l'application, en partenariat avec le Parc, de la réglementation relative à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

PARTENAIRES

- Centre Régional des Energies Renouvelables
- SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres)
- Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne,
- Associations naturalistes: Deux-Sèvres Nature Environnement « Sentinelles de la Nuit »,
 Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, CPIE de Gâtine poitevine
- Associations d'astronomie : AFA (Association Française d'Astronomie), AVEX (Astronomie du Vexin), Astrolys



INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation	
r.1.2.4.a	Nombre d'actions de sensibilisation (/ an)	
r.1.2.4.b	Nombre de communes nouvellement labellisées pour la qualité de leur ciel étoilé	
r.1.2.4.c	Nombre de nouveaux RLPi intégrant une réglementation sur les enseignes et publicité	
r.1.2.4.c	lumineuses	
r.1.2.4.d	Observatoire actualisé	

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Tâche urbaine et principales zones d'activités économiques et zones commerciales.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.1.1 : Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine
- 1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire
- 1.3.2 : Maitriser l'évolution des paysages urbanisés
- 1.4.1 : Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine
- 2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager
- 2.2.3 : Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine
- 3.1.1 : Maitriser les consommations énergétiques de Gâtine dans un objectif d'autonomie et de contribution locale au défis planétaire du changement climatique
- 4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine





Orientation 1.2 : Préserver la qualité des milieux et de l'environnement de la Gâtine

Mesure 1.2.5 : Préserver un environnement favorable à la santé

CONTEXTE

La charte de l'environnement de 2004 constitue en France un tournant dans la prise en considération des risques sanitaires environnementaux et des enjeux liés à leur prévention. Elle a directement inspiré l'adoption du premier Plan National Santé Environnement 2004-2008 qui s'est décliné depuis dans l'ensemble des régions sous formes de plans régionaux santé environnement (PRSE).

Plus globalement, le concept One Health (« Une seule santé »), mis en avant depuis le début des années 2000, s'est développé avec la prise de conscience des liens étroits entre la santé humaine, celle des animaux et l'état écologique global. Décloisonner les approches sanitaires est nécessaire. Au moins 60% des maladies humaines infectieuses ont une origine animale et l'activité anthropique joue un rôle majeur dans la propagation de pathogènes : accroissement de la population mondiale et celle des animaux domestiques, intensification des transports, dégradation de l'environnement, déforestation et développement des villes au niveau mondial ont favorisé le contact entre les animaux sauvages, les animaux d'élevage et l'être humain, ce qui a aidé la transmission de maladies. Le changement climatique en cours est un des indicateurs d'une dégradation durable de l'environnement et favorise par exemple l'adaptation d'animaux vecteurs d'agents pathogènes et l'émergence de virus comme la fièvre catarrhale ovine, avec un impact économique ou en santé publique croissant.

A la veille du lancement du nouveau PRSE 4, de nombreuses politiques publiques peuvent avoir une influence sur la santé et le bien-être des populations de manière directe ou indirecte. Un certain nombre de programmes et d'actions portant sur de nombreux domaines comme l'urbanisme, l'habitat, les transports, l'agriculture, les déchets, l'eau, la biodiversité et l'accès aux services essentiels peuvent avoir des effets en matière de santé environnementale.

La Gâtine poitevine est engagée depuis 2014 dans une politique territoriale de santé. Cette politique est formalisée par la signature d'un Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine. L'axe stratégique principal de ce Contrat Local de Santé est bien entendu le maintien d'une offre de soins de proximité mais l'enjeu santé environnementale est présent dans la stratégie du territoire depuis la première génération du CLS 2014-2018 et a été renouvelé dans la deuxième génération du CLS 2019-2023.

La qualité de l'air intérieur comme extérieur, de l'eau potable, de l'alimentation et des sols est au cœur des préoccupations pour une approche de santé globale des habitants de la Gâtine.

Les problématiques de santé environnement sont également très connectées aux démarches comme celles des Plans Climat Air Energie Territoriale. Les activités humaines sont des sources importantes de pollutions diffuses qui impactent les ressources primaires du territoire. Malgré cela l'environnement naturel de la Gâtine poitevine ne peut pas être uniquement considéré comme un risque mais bien comme une source de bienfaits pour la santé.

Cette mesure doit accélérer le décloisonnement des acteurs et actions au profit d'une mobilisation cohérente et transversale des acteurs du parc. Au regard de ce contexte et pour répondre aux enjeux



identifiés, les dispositions portent sur le besoin d'une action collective sur le sujet, notamment via les politiques d'aménagement ainsi que sur des objectifs concernant la qualité de l'air, intérieur et extérieur, et la qualité de l'eau potable.

DISPOSITIONS



1) Accroître la capacité d'agir localement de manière décloisonnée au profit d'un environnement favorable à la santé

Agir sur la santé environnement c'est agir collectivement et de manière transversale. Le PNR s'engage dans ce sens pour permettre de développer une culture commune autour d'une approche globale de la santé au sens de l'OMS entre ses habitants et acteurs socio-professionnels.

- Favoriser les collaborations entre acteurs de la santé publique, animale, végétale et environnementale et associer les sciences humaines et sociales, notamment l'économie, en tenant compte des activités humaines.
- Améliorer la prise en compte des problématiques de santé dans les politiques publiques tant sur les déterminants (eau, air, bruit, ondes, habitat, alimentation) que sur les publics cibles (jeunes enfants, femmes enceintes, etc.).
- Structurer et coordonner des démarches de prévention, d'éducation et de promotion de la santé sur le territoire du PNR pour une meilleure démocratie sanitaire.
- Mobiliser les partenaires du PNR pour la diffusion d'informations santé environnement fiables et accessibles à la population.
- Sensibiliser les enfants et les jeunes à la santé environnementale pour une meilleure prise en compte dans leur quotidien.
- Reconnecter les habitants à la nature et développer une relation affective et sensible aux paysages en encourageant les activités de pleine nature (école dehors, sports, activités touristiques...).
- Soutenir les acteurs économiques dans leurs changements de pratiques et leur montée en compétence intégrant les enjeux de la santé-environnement.

2) Renforcer la prise en compte de la santé environnement dans les politiques d'aménagement des collectivités de Gâtine poitevine



Les politiques publiques d'aménagement des collectivités de Gâtine ne prennent pas encore en compte l'enjeu global de la santé dans leurs documents de planification. En parallèle, les connaissances à disposition des décideurs locaux sont peu développées. Le PNR doit permettre d'ancrer cet enjeu sur un temps long en mobilisant les acteurs du territoire.

- Intégrer les composantes santé environnement dans les politiques publiques d'aménagement et les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).
- Accélérer la prise en compte des risques sanitaires de l'habitat insalubre.
- Promouvoir et développer les études d'impact sur la santé auprès des collectivités dans le cadre de leurs projets d'aménagement.
- Recenser les sites potentiellement pollués liés à une ancienne activité (décharges publiques délaissées, anciennes carrières comblées ...).



3) Agir avec une approche globale et intégrée pour l'amélioration de l'air intérieur dans l'habitat

En moyenne, un français passe près de 90% de son temps dans un espace clos : habitation, bureaux, ateliers ou transport. L'air intérieur est souvent plus mauvais du fait de nos usages domestiques. L'amélioration de la qualité de l'air intérieur s'impose comme un enjeu fort d'une approche globale favorable à la santé.

- Mieux faire connaître le risque radon et mettre en œuvre des actions de remédiation adaptées, pertinentes et efficaces.
- Former au risque radon les professionnels du bâtiment (architectes et artisans) en collaboration avec la chambre des métiers et de l'artisanat.
- Informer et sensibiliser les habitants sur les expositions aux pollutions intérieures, sources de perturbateurs endocriniens (pesticides domestiques, contenants alimentaires, produits ménagers et cosmétiques...).
- Développer des campagnes d'analyse de l'air intérieur des habitations et bâtiments publics pour faire changer les pratiques et améliorer la qualité de l'air.

4) Agir sur la ressource en amont pour améliorer la qualité et la fiabilité de l'eau potable

La responsabilité du PNR sur la qualité de l'eau potable est prépondérante. Il s'engage pour prévenir et anticiper de façon durable les risques liés à l'eau potable afin de limiter les traitements et sécuriser la production (mesure 1.2.3).

- Conduire des actions d'amélioration de la connaissance et de recherche sur la qualité de la ressource en partenariat avec les acteurs de l'eau.
- Favoriser la mise en œuvre des démarches et actions pour protéger les captages par rapport aux pollutions diffuses.
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des actions de protection des captages contre les pollutions.

5) Agir pour une sensibilisation des expositions aux polluants dans l'air extérieur

L'activité agricole étant une composante fondamentale du PNR de Gâtine poitevine, elle induit de fait un enjeu pour sa population face aux pollutions de l'air extérieur par les pesticides agricoles. Développer sur un système de polyculture-élevage, l'activité agricole de la Gâtine expose moins sa population que d'autres territoires cependant certains secteurs géographiques du PNR sont davantage concernés du fait des types de cultures développés : arboriculture ou céréaliculture. Les autres activités économiques sont également responsables de différents rejets dans l'air extérieur.

- Améliorer les connaissances sur les polluants et leurs diffusions.
- Recenser et accompagner les initiatives locales en matière de réduction des expositions de la population aux pesticides agricoles.
- Recenser et accompagner les initiatives locales en matière de réduction des expositions de la population aux rejets des activités économiques.
- Développer des outils pédagogiques sur les risques d'exposition aux pesticides et aux autres substances issues des activités économiques.



ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Anime le Contrat Local de Santé pour favoriser l'intervention coordonnée des acteurs sur le territoire.
- Mobilise son ingénierie pour informer, former et accompagner les acteurs locaux.
- Développe des actions de sensibilisation et d'information des habitants en partenariat avec les acteurs du territoire.
- Organise et diffuse l'information pour la promotion des enjeux de la santé environnement auprès des différents publics.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Mobilise les acteurs concernés afin de mener une réflexion concertée à l'échelle du parc.
- Apporte un appui technique et financier aux porteurs de projet.
- Accompagne les collectivités dans la prise en compte des enjeux de la santé environnementale dans les politiques publiques et les documents d'urbanisme.
- Crée des conditions favorables, impulse et accompagne des expérimentations en partenariat avec les partenaires publics et privés.

En tant que partenaire, le Parc :

- Soutient les initiatives favorisant la prise en compte de la santé environnement.
- Soutient les actions de recherche et d'amélioration de la connaissance sur les enjeux et facteurs de la santé environnement.
- Veille à la prise en compte des enjeux de la santé environnement dans les politiques publiques et les projets des collectivités.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine	
Inscrivent les problématiques de la sa environnement dans leurs politiques publique Prennent en compte des enjeux de la sa environnement dans les docume d'urbanisme. Intègrent des approches bénéfiques à la sa dans la réalisation de leurs prod'aménagement architecturaux et urbains.	globale des enjeux en santé, qui croisent santé humaine, santé animale et végétale. Soutient des actions de santé environnementale (actions de sensibilisation et d'acculturation, dynamiques territoriales).	
Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat	

Met à disposition ses outils, bases de données et compétences.	Contribue à formaliser une approche décloisonnée de la thématique au côté du Parc.
Participe à la promotion des produits	Contribue à l'amélioration de la connaissance et des
agricoles locaux et de qualité dans le Projet	données disponibles en santé environnement et
Alimentaire Territorial du Département.	accompagne la réalisation d'un diagnostic local en



santé environnement qui alimentera utilement les plans et programmes.

Développe des appels à projets rapprochant les thématiques santé et les multiples facteurs pouvant nuire à la notion d'une seule santé (One health).

Participe à la construction de projets expérimentaux autour de santé et nature.

Facilite l'accès aux données, outils et expertises déjà existants.

PARTENAIRES

- Agence Régionale de Santé
- CPIE de Gâtine poitevine
- Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS)
- PMI du Département des Deux-Sèvres
- Professionnels de santé
- Chambre d'Agriculture
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- ATMO Nouvelle Aquitaine (observatoire régional de l'air)
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Syndicats producteurs et distributeurs d'eau potable
- CAUE des Deux-Sèvres
- Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres

INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation
r.1.2.5.a	Nombre d'actions de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur
r.1.2.5.b	Nombre d'actions de sensibilisation des enfants et jeunes adultes à la santé
1.1.2.5.0	environnementale
r.1.2.5.c	Nombre de PLUi prenant nouvellement en compte le sujet

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Zones de captage d'eau potable et maisons de santé.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins
- 3.3.3 : Adapter les services avec et pour les habitants





Orientation 1.3 : Préserver une diversité de paysages vivants, identitaires de la Gâtine

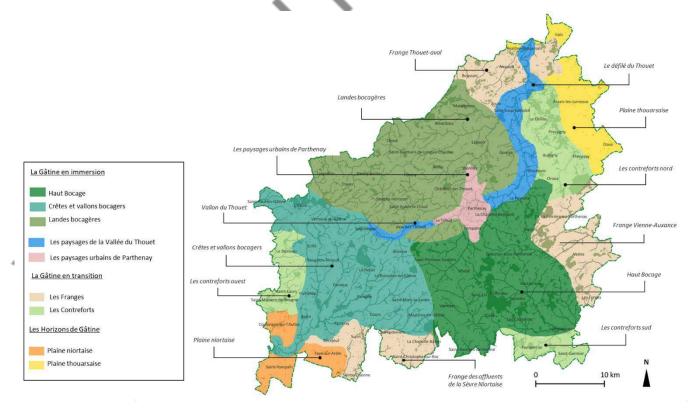
Mesure 1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine

CONTEXTE

Située à l'extrémité Sud-Est du Massif armoricain, la Gâtine poitevine observe un relief doucement chahuté qui glisse progressivement des paysages de bocage aux terres sédimentaires des grandes plaines des bassins Parisien au Nord-Est et Aquitain au Sud-Ouest. À l'instar d'une vaste ligne de crête, la Gâtine poitevine s'articule autour des bassins versants du Thouet au Nord et de la Sèvre Niortaise au Sud, offrant une multitude de petits vallons frais propices à l'élevage. Territoire éminemment rural, les problématiques qui l'animent aujourd'hui portent essentiellement sur son identité, avec le bocage en figure de proue qui épouse la charpente topographique jusqu'au contact des plaines céréalières. L'activité agricole, et particulièrement le système de polyculture-élevage, ont structuré les paysages gâtinais.

Les Plans de Paysage du territoire (Pays de Gâtine 2023 et Agglomération du Bocage Bressuirais 2019) distinguent cinq grands types de paysages rassemblant les unités paysagères du PNR :

- La Gâtine en immersion : Haut bocage, Crêtes et vallons bocagers, Landes bocagères
- Les paysages de la vallée du Thouet : le défilé du Thouet et Vallon du Thouet
- Les paysages urbains de Parthenay
- La Gâtine en transition : Franges et Contreforts
- Les horizons de Gâtine : Plaine niortaise et Plaine thouarsaise



Carte des unités paysagères du PNR, 2023



Les paysages de Gâtine poitevine font face à des dynamiques telles que l'intensification des pratiques agricoles, l'agrandissement des exploitations en lien avec les difficultés de transmissions et de renouvellement des actifs, le changement climatique, le développement des énergies renouvelables... Face à ces enjeux, le PNR affirme sa volonté, et se donne les moyens dans cette mesure, de préserver et d'améliorer la qualité de ses paysages, par l'étude de leurs dynamiques, par leur adaptation au changement climatique et par le maintien des richesses naturelles et des pratiques agricoles composant ses paysages.

Cette mesure est accompagnée et suivie du « Cahier des paysages » page 106 qui rassemble les objectifs de qualité paysagère fixés pour chaque unité.



DISPOSITIONS

1) Développer l'observation et le suivi de l'évolution des paysages

Le paysage est en constante dynamique. Pour comprendre ces évolutions, il faut les connaître et les suivre. Sur la base des études paysagères déjà réalisées sur le PNR, il est essentiel d'étudier les paysages actuels et à venir, en impliquant tous les acteurs du territoire pour une meilleure prise en compte globale des enjeux climatiques, agricoles et énergétiques.

- Développer un volet « Paysage » à l'Observatoire du Patrimoine Naturel en mettant en place l'Observatoire Photographique des Paysages (en lien avec l'OPP du Conservatoire des Espaces Naturel de Nouvelle-Aquitaine) pour identifier et accompagner l'évolution des paysages.
- Diffuser les données de l'OPP, permettre des mises à jour par la participation citoyenne : rassembler des habitants volontaires pour développer l'OPP.
- Etudier les dynamiques paysagères, grâce à l'OPP, pour suivre les évolutions agricoles, énergétiques et climatiques.
- Développer des projets pédagogiques autour des paysages et de l'OPP :
 - Sensibiliser et former à la lecture de paysage les habitants de tout âge, élus et agents du territoire.
 - Faire du paysage une notion commune, pour sensibiliser à sa prise en compte au quotidien et dans les projets d'aménagements.
 - O Sensibiliser aux liens entre le paysage comme cadre de vie et la biodiversité.
 - O Sensibiliser au fait que le paysage évolue pour mieux construire le paysage de demain.

2) Préserver la qualité paysagère face aux enjeux climatiques



La Gâtine poitevine, à l'image des enjeux mondiaux, fait face aux changements climatiques. La mosaïque paysagère du PNR doit s'adapter, pour préserver la qualité de ses paysages et renforcer sa résilience. Le territoire du PNR est doté de Plans de Paysage qui ont permis d'aboutir à des Objectifs de Qualité Paysagère concertés avec les acteurs locaux (mesure 1.3.2).

- Atteindre les Objectifs de Qualité Paysagère (Cf. Cahier des paysages).
- Mettre en place les actions des Plans de Paysage du territoire et anticiper leur mise à jour.
- Préserver les spécificités paysagères de la mosaïque de la Gâtine poitevine : combinaison d'espaces bâtis, naturels et productifs (bocage, culture, boisement, rivière, habitat typique...).



- Anticiper l'évolution des paysages face au changement climatique et accompagner leurs dynamiques grâce à l'expérimentation :
 - Expérimenter la plantation d'essences d'arbres adaptées et résilientes, face aux évolutions climatiques telles que les sécheresses et les maladies (haies bocagères, massifs forestiers, aménagements de bourgs, ripisylves).
 - Préserver les éléments hydrographiques caractéristiques du bocage de Gâtine pour préserver la qualité paysagère et la ressource.
 - Renouveler le paysage bâti pour s'adapter aux enjeux climatiques et énergétiques ainsi qu'aux enjeux de préservation des sols, en fonction des spécificités du territoire.
- Former et sensibiliser les services instructeurs des collectivités à la préservation de la qualité des paysages à l'échelle de leur territoire d'action et du PNR, pour harmoniser la qualité sans homogénéiser.
- Préserver et développer les connexions et transitions entre paysages urbanisés, agricoles et naturels.



3) Diversifier et adapter la gestion agricole en cohérence avec les spécificités de Gâtine

Le maintien et le soutien de l'élevage et des pratiques agricoles respectueuses de la qualité des paysages, garantissent la préservation de l'identité des paysages de Gâtine. Les paysages étant en constante dynamique, il est essentiel de ne pas figer ces pratiques et de faire de la Gâtine un PNR d'expérimentation qui accompagne et favorise l'évolution des pratiques agricoles en cohérence avec les enjeux climatiques, agricoles et énergétiques (mesures 1.1.2 et 1.2.3).

- Renforcer la diversité et le lien avec les spécificités du territoire :
 - Protéger, maintenir et soutenir les pratiques agricoles typiques de Gâtine, permettant le maintien du bocage et des prairies permanentes : polyculture-élevage, élevage à l'herbe, cultures et vergers extensifs.
 - Maintenir et assurer le renouvellement des infrastructures agroécologiques (arbres isolés, bois, bosquets, haies, vergers, zones humides, mares, pâturage...) dans les exploitations, vectrices de biodiversité, de qualité paysagère et protectrices de la ressource en eau. Mettre en place une gestion qui assure leur diversité et leur qualité en cohérence avec les unités paysagères de Gâtine.
 - Développer une agriculture de proximité fondée sur le bénéfice réciproque des habitants et des producteurs et valoriser les productions locales et les circuits courts.
 - o Définir une stratégie à l'échelle du PNR permettant le maintien des systèmes en polycultureélevage, dans les unités paysagères de la Gâtine en transition et de la Gâtine en immersion.
- Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain :
 - o Identifier les actuelles et futures « friches » d'élevage, parcelles en déprise et trouver des modes de gestion adaptés tout en associant la recherche de débouchés économiques pérennes.
 - Expérimenter la mise en œuvre d'outils contractuels, réglementaires et fonciers pour permettre et accompagner financièrement l'évolution des pratiques agricoles typiques de Gâtine, dans le contexte du changement climatique et de la diminution du nombre d'agriculteurs.



- Pérenniser l'activité d'élevage en faisant émerger des vocations : communiquer et informer sur les formations agricoles, initiales et continues, faire découvrir le monde agricole en ouvrant les exploitations aux jeunes et aux apprenants.
- Encourager et accompagner la mise en réseau des compétences, des expériences et des idées pour un paysage maîtrisé au sein du monde agricole.
- Définir la place de l'agrivoltaïsme au service du territoire et de son modèle agricole renouvelé.
- Restaurer et densifier l'éco-complexe bocager (mesure 1.2.1) :
 - Protéger et préserver les éléments bocagers existants fonctionnels et de qualité.
 - Expérimenter, financer, accompagner et diffuser les pratiques pour : la plantation de haies (dans les zones de transitions paysagères), la création de mares, la restauration des zones humides, de prairies permanentes.
 - Communiquer et former à l'utilisation de plants marqués « Végétal Local » pour conserver la génétique des végétaux sauvages et locaux.
 - Expérimenter les plantations avec des essences adaptées dans un contexte de changement climatique et réimplanter des arbres fruitiers.
 - Accompagner les collectivités, les agriculteurs et les particuliers à la préservation, la protection réglementaire et la restauration du bocage de Gâtine.
 - Former à la gestion et l'exploitation des haies de manière qualitative les collectivités, les agriculteurs et les particuliers.
 - Sensibiliser aux fonctionnalités et services écosystémiques du bocage.

4) Connaitre, aimer et respecter les richesses naturelles qui composent le paysage



Les paysages de Gâtine poitevine peuvent être considérés comme ordinaires et se composent d'une nature du quotidien qui décline. Une meilleure connaissance de la biodiversité permettra d'apprécier les paysages à leur juste valeur, pour finalement être mieux préservés, valorisés puis partagés (mesures 1.1.1, 1.2.3, 1.3.2).

- Renouer avec l'écrin naturel de Gâtine poitevine :
 - Assurer au quotidien la proximité à la nature : diffuser le paysage naturel et la biodiversité ordinaire jusqu'aux pas-de-porte, en généralisant les modes de gestion et les aménagements qui intègrent les spécificités écologiques des sites.
 - Guider l'évolution du paysage en conservant et créant des zones d'épanouissement de la biodiversité, notamment en recensant les espaces naturels existants ou potentiels à valoriser et protéger.
 - o Identifier, maintenir et préserver le chevelu hydrographique qui façonne les paysages de Gâtine et les connectent aux territoires voisins : cours d'eau permanents ou temporaires, zones humides, mares, zones de captage d'eau potable.
 - Pérenniser le puits de carbone en cadrant l'évolution des massifs forestiers à l'échelle du PNR et en définissant les « bonnes pratiques paysagères » : gestion des lisières, choix des essences (Cf. Charte Forestière de Territoire).
- Maintenir et valoriser les « chirons » comme des éléments paysagers remarquables et caractéristiques de la Gâtine poitevine (mesure 1.2.2):
 - Poursuivre la valorisation des quatre sites classés des Chaos granitiques de la Gâtine poitevine.



- Réaliser des inventaires des chaos et zones denses en chaos à l'échelle du PNR.
- Définir des critères pour organiser la mise en valeur des sites identifiés comme remarquables.
- Poursuivre le travail de valorisation de l'image légendaire et mythique, par les contes, la poésie, le fantastique et l'imaginaire.
- Accueillir et faire découvrir le paysage (mesure 2.2.3) :
 - Compléter et développer le réseau des cheminements doux, à l'échelle des communes et du PNR, en s'appuyant sur le patrimoine des chemins creux, des haies bocagères, sur le réseau des cours d'eau.
 - Connecter ou reconnecter le réseau de chemins sur le PNR et en lien avec les territoires voisins du département (Bocage Bressuirais, Vallée du Thouet...) et avec les départements voisins (Vendée, Vienne).
 - Dans les espaces naturels, maîtriser la qualité et l'insertion paysagère des aménagements destinés à accueillir du public avec sobriété.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote l'Observatoire Photographique des Paysages dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel.
- Sensibilise et forme aux paysages et leurs qualités.
- Défini une stratégie à l'échelle du PNR permettant le maintien des systèmes en polycultureélevage, dans les unités paysagères de la Gâtine en transition et de la Gâtine en immersion.
- Valorise les pratiques agricoles permettant le maintien et le la restauration de la qualité paysagère.
- Réalise des études sur les paysages.
- Porte et anime l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des documents Plan de Paysage.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Met en réseau les acteurs travaillants sur les paysages.
- Accompagne la mise en œuvre du plan d'actions du Plan de Paysage et son évolution.
- Accompagne au développement de projets pédagogiques autour des paysages et leur lien avec le patrimoine naturel.

En tant que partenaire, le Parc :

- Suit et soutient les actions du plan d'actions du Plan de Paysage portées par d'autres acteurs.
- S'assure de la prise en compte des Objectifs de Qualité Paysagère par les collectivités.
- Met en place avec les agriculteurs, les organismes professionnels et les établissements de formation agricole des actions de préservation, restauration, de formation et d'expérimentation sur les écosystèmes bocagers.



ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine
Intègrent les Objectifs de Qualité Paysagère dans leurs documents d'urbanisme et forment leurs services instructeurs à la qualité paysagère.	Reconnait l'agroécologie comme orientation principale de sa politique agricole et en fait une éco conditionnalité de tous ses dispositifs d'aide.
S'engagent à mettre en place le plan d'actions du Plan de Paysage dans le cadre de leur politique d'aménagement.	Soutient les circuits alimentaires locaux.
Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat
Contribue à l'atteinte des Objectifs de Qualité Paysagère au travers de ses politiques randonnée, Espaces Naturels Sensibles, aménagements fonciers ou du dispositif de soutien pour la plantation de haies. Applique un entretien adapté aux haies gérées sur les routes départementales, édite et diffuse un guide des bonnes pratiques "entretien des haies".	Associe le Parc lors d'études d'impact réalisées dans le cadre de l'implantation et la rénovation d'infrastructures et d'équipements liés à l'aménagement du territoire. Soutient les projets permettant le maintien et l'amélioration de la qualité des paysages.

PARTENAIRES

- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Deux-Sèvres
- Chambre d'Agriculture, Organisations Professionnelles Agricoles, CIVAM, Terre de Liens, SAFER
- Associations d'études et de préservation des haies et de l'arbre hors forêt, AFAC-Agroforesteries
- Associations naturalistes et de protection de l'environnement
- Syndicats de bassin versant et d'eau potable
- Fondation du Patrimoine
- L'enseignement public et privé

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

Question évaluative : La diversité et la qualité des paysages ont-elles été maintenues et préservées ?

Code	Indicateurs de réalisation
r.1.3.1.a	Réalisation et suivi de l'Observatoire Photographique du Paysage



de datine boitevine				
r.1.3.1.	Nombre de plans de paysage mis en œuvre			
r.1.3.1.	Nombre de documents d'urbanisme intégrant des OQP			
r.1.3.1.	Nombre de projets intégrant des OQP			

Code	Indicateurs d'impact	Valeur initiale	Valeurs cibles	
			Mi-	Fin de
			Charte	Charte
i.1.3.1.a	Superficie du territoire couvert par une mesure	En cours		En cours
1.1.5.1.a	réglementaire paysagère			Efficults
i.1.3.1.b	Densité de haies par hectare dans les unités	99	00	120
	paysagères de bocage			120
i.1.3.1.c	Nombre de points noirs paysagers	En cours		En cours

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Cette mesure s'applique sur l'ensemble du territoire mais ses objectifs sont à retrouver, plus précisément, dans l'encart des unités paysagères et via la représentation spatialisée des enjeux paysagers.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.1.1 : Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine
- 1.1.2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques du territoire
- 1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers
- 1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins
- 1.3.2 : Maîtriser l'évolution des paysages urbanisés
- 2.1.1 : Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive
- 2.1.2 : Garantir un usage de l'eau solidaire à l'échelle des bassins versant, dans un contexte de changement climatique
- 2.1.3 : Développer la production et la consommation de produits locaux diversifiés et de qualité et les valoriser au-delà de la Gâtine
- 2.2.2 : Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution
- 2.2.3 : Développer une activité touristique durable et valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine
- 4.1.1: Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine
- 4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte du PNR de Gâtine poitevine





CAHIER DES PAYSAGES

1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine

Ce document décrit les structures paysagères, leurs enjeux et les Objectifs de Qualité Paysagère du PNR de Gâtine poitevine



INTRODUCTION

Les paysages de Gâtine poitevine ont été définis par les Plans de Paysage du territoire (Pays de Gâtine 2023 et Agglomération du Bocage Bressuirais 2019). Bien que le bocage soit l'élément le plus communément choisi pour qualifier la Gâtine et que les grands mouvements géographiques (bassins versants, géologie, points culminants...) soient des critères premiers pour la définition des limites d'unités, l'analyse paysagère s'est également fondée sur la notion d'immersion, autrement dit de la capacité des lieux à nous plonger dans un paysage qui nous saisit.

Les unités paysagères du territoire ont été qualifiées selon les dynamiques récentes et en cours du territoire, ainsi que selon l'approche du paysage par le prisme de l'immersion.

Cinq grands types de paysages rassemblent les unités paysagères du PNR de Gâtine poitevine :

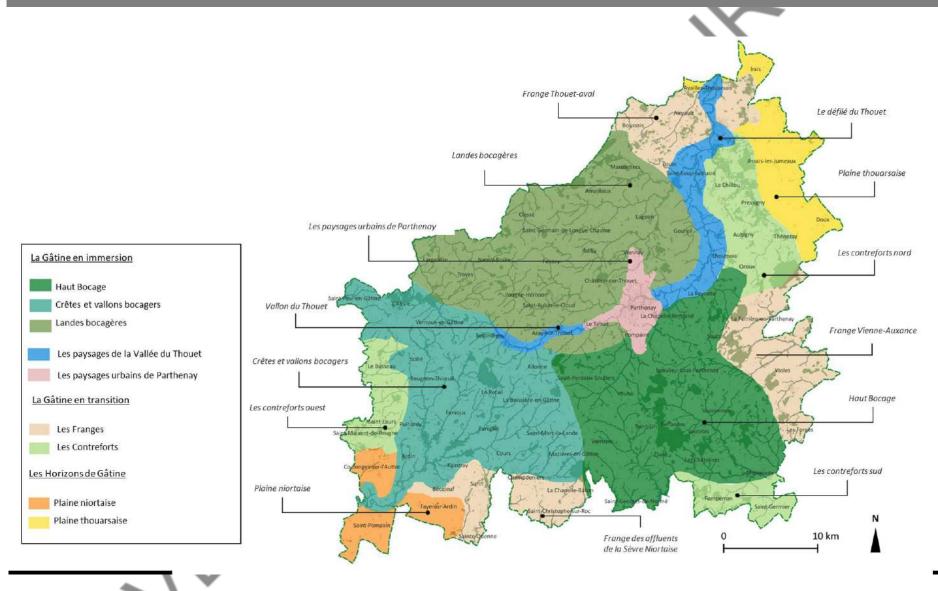
- o La Gâtine en immersion : Haut Bocage, Landes bocagères, Crêtes et vallons bocagers p.109
- La Gâtine en transition : Contreforts et Franges p.121
- Les horizons de Gâtine : Plaine niortaise et Plaine thouarsaise p.130
- Les paysages urbains de Parthenay p.138
- o Les paysages de la vallée du Thouet : le défilé du Thouet et le Vallon du Thouet p.142

Les communes du territoire peuvent se retrouver dans une ou plusieurs unités paysagères.

Dans ce cahier, sont présentées les unités paysagères de Gâtine poitevine qui constituent une base cohérente pour travailler à l'échelle des paysages du territoire. Chaque unité a des Objectifs de Qualité Paysagère qui lui sont associés (voir tableau de synthèse des OQP page 146), pour permettre la préservation et l'évolution des paysages selon leurs dynamiques et structures propres. La stratégie de préservation des paysages du PNR de Gâtine poitevine est déclinée dans ce cahier des paysages.



LES UNITES PAYSAGERES DE GÂTINE POITEVINE





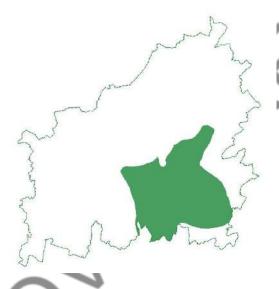
LA GÂTINE EN IMMERSION

LE HAUT BOCAGE : AU CŒUR ET AU SOMMET DE LA GATINE

PRESENTATION DE L'ENTITE

L'unité paysagère du « Haut bocage » se situe au Sud-Est du territoire et à l'extrémité du Massif armoricain. Les paysages de cette unité sont la quintessence du bocage Gâtinais : haies variées, présence de troupeaux dans les prés, barrières de Gâtine, « chirons », zones humides, mares. Tous les motifs typiques y sont présents de manière concomitante.

Le « Haut bocage » abrite nombre de sources, dont celles de l'Auxance et de la Vonne. Cette unité est également surplombée par le Terrier du Fouilloux, point le plus culminant du département à 272m d'altitude, et symboliquement représentatif de la physionomie de la Gâtine au relief saillant entre les plaines niortaise et thouarsaise.



Formé d'un bocage dense, il s'ordonne depuis le point haut en une multitude de petits vallons compartimentés par des haies fournies, autant d'écrins dans lesquels le promeneur est plongé. La faible densité bâtie renforce la sensation d'immersion.

COMMUNES CONCERNEES

Beaulieu-sous-Parthenay, Vouhé, Saint-Lin, Reffannes, Vautebis, Vausseroux, Clavé, Les Châteliers, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, La Peyratte, La Chapelle-Bertrand, Saint-Pardoux-Soutiers, Verruyes, Saint-Georges-de-Noisné, Mazières-en-Gâtine, Ménigoute, Vasles, Le Tallud, Azay-sur-Thouet.

CARACTERISTIQUES PAYSAGERES

Composé d'une succession de micro-paysages, le « Haut bocage » se livre petit à petit. L'essentiel des vues dégagées donnent à voir le versant opposé des reliefs, de rares points de vue permettent de dépasser les premiers plans.

L'unité est caractérisée par un bocage arboré, dense, aux typologies de haies très variées. Si elles constituent un dénominateur commun à l'unité paysagère, elles offrent cependant une variation d'ambiances avec des vues cadrées ou à l'inverse cloisonnées.

Le « Haut bocage » est cependant contrasté entre le point culminant du Terrier du Fouilloux, permettant de grandes vues lointaines et les paysages plus intimistes en fond de vallons.

Cette unité est marquée par une forte présence de l'eau, notamment par la présence de sources, dont celles de l'Auxance et de la Vonne. Les ruisseaux et rivières serpentent au milieu de petites parcelles pâturées où l'on observe également des mares ou des étangs. La présence du lac de retenue de la Touche Poupard témoigne des liens entre qualité paysagère et qualité de l'eau.



Les points hauts du Sud de l'unité se coiffent de massifs forestiers. Ainsi, une ambiance boisée se dégage de l'unité avec l'association des bosquets au bocage qui la parsèment.

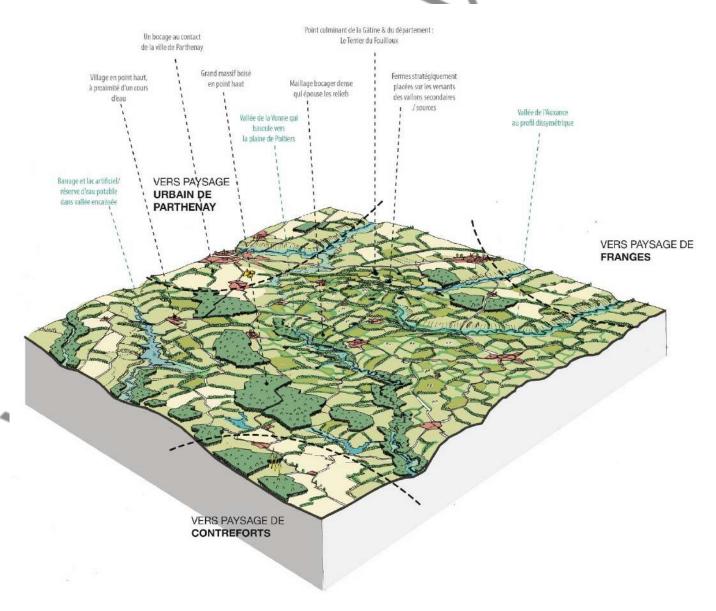
Le « Haut bocage » est constellé de petits villages et de fermes isolées qui se sont installés à flanc de coteau, en ligne de crête, sur des microreliefs, à proximité des cours d'eau, mais toujours hors zones humides. Les habitations composent avec les particularités de ce relief mouvementé et cohabitent avec la trame bocagère.

Les vergers sont un marqueur plus ponctuel de ce Haut bocage. Ils se découvrent au détour d'un chemin, s'harmonisant entres les prairies, les haies et les cours d'eau.

ENJEUX DU HAUT BOCAGE

- La préservation et la mise en valeur des cours d'eau, étangs, mares et des ripisylves.
- La préservation du bocage et des arbres, en massifs ou isolés.
- La maîtrise de l'évolution urbaine et architecturale afin d'éviter la banalisation.
- La préservation du patrimoine bâti vernaculaire et l'intégration des hangars agricoles.

BLOC DIAGRAMME DU HAUT BOCAGE





OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE DU HAUT BOCAGE

OQP: Préserver l'écrin paysager: bâtir ou non bâtir

Dispositions Porter attention à l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage, le relief, les vues.

OQP : Rendre attirante et confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine

Conserver en cœur de bourg des parcelles agricoles, vivrières et arborées qui participent à la qualité de vie et à l'ambiance des villages de Gâtine.

Protéger le patrimoine arboré et replanter des arbres dans les bourgs et villages.

Dispositions

Favoriser la qualité et le confort des places publiques des bourgs et villages : sortir du tout parking pour retrouver des usages, promouvoir des lieux de sociabilisation.

Porter attention à l'intégration des éléments techniques (antennes, édicules et armoires électriques, clôtures, enfouissement des réseaux, etc.), qui, par leur accumulation, portent atteinte à la qualité du paysage.

OQP: Faire paysage avec les énergies renouvelables

Dispositions

Cadrer les modes de production du bois-énergie pour assurer la diversité, la qualité et la pérennité des peuplements arborés de Gâtine.

OQP: Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du sol

Protéger et soutenir les pratiques agricoles typiques de Gâtine qui ont façonné ses paysages (élevage, vergers, etc.)

Maintenir et assurer le renouvellement des structures végétales et hydrographiques dans les exploitations, vecteurs de biodiversité, de qualité paysagère et protecteurs de la ressource en eau (arbres isolés, bois, haies, vergers, zones humides, mares, pâturage...) en mettant en place une gestion qui assure leur diversité et leur qualité en cohérence avec les unités paysagères de la Gâtine.

Dispositions

Limiter le développement de la culture céréalière non-liée à l'élevage dans les zones de bocage, facteur de simplification et de banalisation du parcellaire bocager : définir les contours d'une stratégie à l'échelle de la Gâtine, formuler des recommandations et mettre en place un cadre réglementaire.

OQP: Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain

Renouveler le patrimoine de la haie à l'échelle de la Gâtine. Expérimenter, financer et diffuser des modes opératoires pour la création de haies dans les zones de transition paysagère et la gestion des haies, en prenant en compte les moyens humains et les bonnes pratiques environnementales ainsi que la diversité des types de haies sur le territoire.

Dispositions Identifier les actuelles et futures « friches » d'élevage, parcelles en déprise, et trouver des modes de gestion adaptés tout en associant la recherche de débouchés économiques pérennes.

> Pérenniser l'activité d'élevage en faisant émerger des vocations agricoles. Susciter l'attachement au paysage bocager de Gâtine, en faisant découvrir le monde agricole et en ouvrant les exploitations aux enfants et adolescents.

OQP : Renouer avec l'écrin naturel

Retrouver, maintenir et préserver les continuités hydrographiques qui façonnent les **Dispositions** paysages de Gâtine (cours d'eau permanents ou temporaires, zones humides, mares, zones de captage d'eau potable, ...) aussi bien en secteurs agricoles qu'en zones habitées.



Pérenniser le puits de carbone en cadrant l'évolution des boisements et forêts à l'échelle de la Gâtine, définir de bonnes pratiques paysagères (essences, mode de plantations, gestion des lisières).

OQP : Accueillir et faire découvrir le paysage

Promouvoir la découverte des paysages en développant, complétant le réseau des cheminements doux, en s'appuyant sur le patrimoine des chemins creux, des haies arborées, sur le réseau de cours d'eau, à l'échelle du PNR et des communes.

Dispositions Communiquer et créer du contenu pédagogique sur les espaces naturels et les lieux de patrimoine naturel emblématiques.

> Dans les espaces naturels, maîtriser la qualité et l'insertion paysagère des aménagements destinés à accueillir du public (avec sobriété).



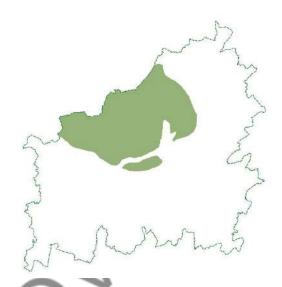
LA GÂTINE EN IMMERSION

LANDES BOCAGERES: PAYSAGE PASTORAL ET AFFLEUREMENTS DE GRANITE

PRESENTATION DE L'ENTITE

Ce paysage se situe au Nord-Ouest du territoire et trouve son origine dans le socle granitique. Avec une pluviométrie plus faible que le reste de la Gâtine, les sols y sont pauvres et peu fertiles, difficilement cultivables, ils conviennent principalement à l'élevage des moutons.

Des affleurements rocheux, les « chirons », parsèment les prairies, en compléments de nombreuses résurgences d'eau et de petits ruisseaux. Le lac artificiel du Cébron s'insère dans ce paysage calme au caractère reculé à l'ouest de l'unité.



La multitude de petits vallons discrets descendant

vers le Thouet partitionnele paysage. La composition des haies basses rythmées par des arbres isolés renforce ce caractère immersif.

Le terme de « landes » caractérise la qualité des sols, tandis que le qualificatif « bocagères » marque la présence d'ambiances immersives.

COMMUNES CONCERNEES

Pougne-Hérisson, Clessé, Neuvy-Bouin, Trayes, Largeasse, L'Absie, Saint-Aubin-le-Cloud, Fénery, Adilly, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Amailloux, Maisontiers, Boussais, Lageon, Gourgé, Le Tallud, Vernoux-en-Gâtine, Secondigny, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Viennay.

CARACTERISTIQUES PAYSAGERES

Paysage pastoral au sol pauvre et séchant où affleurent des Chaos granitiques « chirons » et des résurgences d'eau. Les « Landes bocagères » sont marquées par le pâturage, principalement ovin, qui valorise ces surfaces impropres au labour.

Le bocage est omniprésent avec des haies basses ponctuées d'arbres isolés, parsemées d'ajoncs, qui, en continuité de petits bois, harmonisent le paysage au relief doux et permettent de grandes ouvertures visuelles.

Le réseau dense mais discret de cours d'eau, converge vers le Thouet dont le bassin est jalonné de micros-vallons, de nombreux petits cours d'eau temporaires à la ripisylve plus ou moins continue. De nombreux petits étangs, mares et la retenue d'eau du Cébron complètent ce réseau hydrographique.

Les « Landes bocagères » se composent d'habitats diffus, qui essaiment à distance régulière le territoire, constitués de petits bourgs, villages, regroupements de fermes ou fermes isolées, situés en fonction des points d'eau.



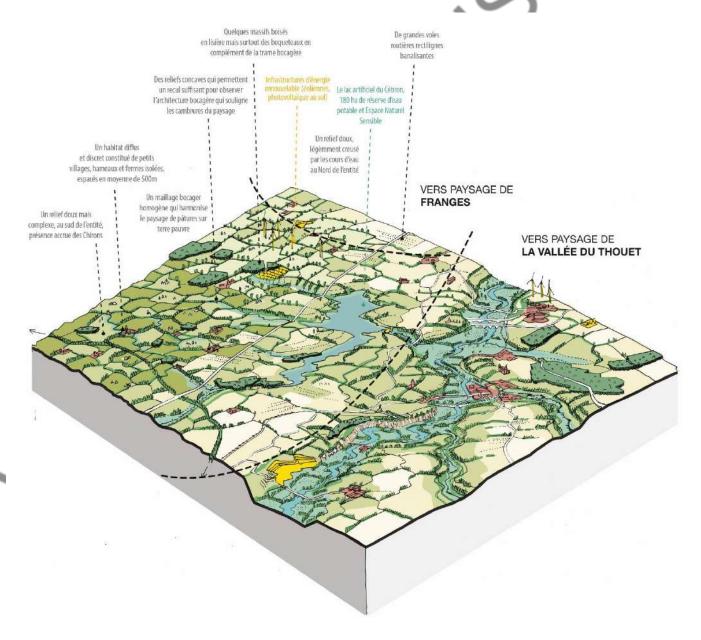
La couverture boisée est essentiellement constituée de chênes sous forme libre ou menés en têtard dans les haies taillées ou dans les bosquets. On retrouve quelques boisements de conifères.

Le Sud de l'unité est marqué par le développement récent des zones d'habitats pavillonnaires. Trois grandes voies routières traversent le territoire de manière rectiligne et banalisent localement les paysages urbains ou agricoles.

ENJEUX DES LANDES BOCAGERES

- o La préservation d'un bocage dense et continu.
- La préservation des formes urbaines vernaculaires, notamment aux abords des grands axes routiers.
- La qualité de l'eau et la préservation voire la renaturation des continuités rivulaires.
- La maîtrise des implantations de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

BLOC DIAGRAMME DES LANDES BOCAGERES





OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE DES LANDES BOCAGERES

OQP: Préserver l'écrin paysager: bâtir ou non bâtir

Privilégier la restauration du bâti ancien dans le respect des spécificités architecturales de Gâtine tout en les adaptant aux nouveaux modes de vie et en assurant leur rénovation énergétique.

Dispositions

Favoriser la qualité architecturale et la prise en compte des spécificités architecturales de Gâtine pour les constructions neuves (habitations, bâtiments agricoles et industriels).

Porter attention à l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage, le relief, les vues.

OQP : Rendre attirante et confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine

Conserver en cœur de bourg des parcelles agricoles, vivrières et arborées qui participent à la qualité de vie et à l'ambiance des villages de Gâtine.

Protéger le patrimoine arboré et replanter des arbres dans les bourgs et villages.

Dispositions

Favoriser la qualité et le confort des places publiques des bourgs et villages : sortir du tout parking pour retrouver des usages, promouvoir des lieux de sociabilisation.

Porter attention à l'intégration des éléments techniques (antennes, édicules et armoires électriques, clôtures, enfouissement des réseaux, etc.), qui, par leur accumulation, portent atteinte à la qualité du paysage.

OQP : Faire paysage avec les énergies renouvelables

Planifier, encadrer et structurer à l'échelle de la Gâtine le développement des différents dispositifs de production d'énergies renouvelables, en conciliant leur développement avec la préservation du patrimoine bâti et des espaces agricoles et naturels.

Définir une stratégie de planification des parcs éoliens existants et futurs selon des critères paysagers partagés.

Favoriser la création d'unités de méthanisation, valorisant une agriculture diversifiée qui protège et encourage le bocage plutôt que le développement d'une filière **Dispositions** essentiellement basée sur l'apport de cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale et essentiellement à des fins de production d'énergie.

> Cadrer les modes de production du bois-énergie pour assurer la diversité, la qualité et la pérennité des peuplements arborés de Gâtine.

> Maitriser le développement des projets photovoltaïques en privilégiant des aménagements sur des surfaces déjà artificialisées ou anthropisées (toitures, parkings, friches industrielles) et accompagner l'essor de l'agrivoltaïsme en s'assurant que l'agriculture reste l'activité principale, au cœur même de la démarche.

voir la diversité et le lien avec les spécificités du sol

Protéger et soutenir les pratiques agricoles typiques de Gâtine qui ont façonné ses paysages (élevage, vergers, etc.).

Maintenir et assurer le renouvellement des structures végétales et hydrographiques dans les exploitations, vecteurs de biodiversité, de qualité paysagère et protecteurs de la ressource en eau (arbres isolés, bois, haies, vergers, zones humides, mares, pâturage...) en mettant en place une gestion qui assure leur diversité et leur qualité en cohérence avec les unités paysagères de la Gâtine.

Dispositions

Favoriser une agriculture de proximité fondée sur le bénéfice réciproque des habitants et des producteurs et valoriser les productions locales et les circuits courts à l'échelle de la Gâtine.



Limiter le développement de la culture céréalière non-liée à l'élevage dans les zones de bocage, facteur de simplification et de banalisation du parcellaire bocager : définir les contours d'une stratégie à l'échelle de la Gâtine, formuler des recommandations et mettre en place un cadre réglementaire.

OQP: Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain

Renouveler le patrimoine de la haie à l'échelle de la Gâtine. Expérimenter, financer et diffuser des modes opératoires pour la création de haies dans les zones de transition paysagères et la gestion des haies, en prenant en compte les moyens humains et les bonnes pratiques environnementales ainsi que la diversité des types de haies sur le territoire.

Expérimenter la mise en œuvre d'outils contractuels, réglementaires et fonciers pour permettre et accompagner (financièrement) l'évolution des pratiques agricoles typiques de Gâtine, dans le contexte du changement climatique et de la diminution du nombre **Dispositions** d'agriculteurs.

Identifier les actuelles et futures « friches » d'élevage, parcelles en déprise, et trouver des modes de gestion adaptés tout en associant la recherche de débouchés économiques

Pérenniser l'activité d'élevage en faisant émerger des vocations agricoles. Susciter l'attachement au paysage bocager de Gâtine, en faisant découvrir le monde agricole et en ouvrant les exploitations aux enfants et adolescents.

Mettre en réseau des compétences, expériences et idées pour un paysage maitrisé au sein du monde agricole.

OQP : Renouer avec l'écrin naturel

Retrouver, maintenir et préserver les continuités hydrographiques qui façonnent les paysages de Gâtine (cours d'eau permanents ou temporaires, zones humides, mares, zones de captage d'eau potable, ...) aussi bien en secteurs agricoles qu'en zones habitées.

Guider l'évolution du paysage en conservant et créant de nouvelles zones d'épanouissement de la biodiversité, notamment en faisant l'inventaire d'espaces naturels existants ou potentiels à valoriser et protéger.

Dispositions

Pérenniser le puits de carbone en cadrant l'évolution des boisements et forêts à l'échelle de la Gâtine, définir de bonnes pratiques paysagères (essences, mode de plantations, gestion des lisières).

Assurer au quotidien la proximité à la nature, diffuser le paysage naturel et la biodiversité ordinaire jusqu'aux pas-de-porte, en généralisant les bonnes pratiques de gestion et en privilégiant les aménagements qui intègrent les spécificités écologiques des sites.

lir et faire découvrir le paysage

Promouvoir la découverte des paysages en développant, complétant le réseau des cheminements doux, en s'appuyant sur le patrimoine des chemins creux, des haies arborées, sur le réseau de cours d'eau, à l'échelle du PNR et des communes.

Dispositions

Communiquer et créer du contenu pédagogique sur les espaces naturels et les lieux de patrimoine naturel emblématiques.

Dans les espaces naturels, maîtriser la qualité et l'insertion paysagère des aménagements destinés à accueillir du public (avec sobriété).



LA GÂTINE EN IMMERSION

CRETES ET VALLONS BOCAGERS : PAYSAGE BOISE ET MYSTERIEUX JUSQU'AU CRETES DE GATINE

PRESENTATION DE L'ENTITE

Unité paysagère du Sud-Ouest du territoire, les paysages des « Crêtes et vallons bocagers » sont fortement marqués par les mouvements du relief : depuis les crêtes s'étirant d'Ouest en Est et comprenant le site du Beugnon, un chevelu de vallées érode le massif dans une direction Nord-Est Sud-Ouest, jusqu'à la Plaine niortaise.

Dans les vallées de l'Autize et de ses affluents, très densément boisées, le paysage se découvre par petites touches au gré des méandres, des routes et chemins et des ouvertures dans les boisements.

Depuis les « balcons », entre les bassins versants de l'Autize et du Thouet, des vues lointaines s'offrent au

regard, assurées par le relief de crêtes douces traversant le Sud-Ouest de la Gâtine.



Bien que cette unité ne soit plus au cœur du bocage dense, on retrouve ici le caractère immersif de Gâtine. On est plongé dans le paysage très typé, sensation renforcée par la proximité contrastée de la Plaine niortaise.

COMMUNES CONCERNEES

Allonne, Ardin, Béceleuf, La Boissière-en-Gâtine, Beugnon-Thireuil, Le Busseau, Champdeniers, La Chapelle-Bâton, Cours, Fenioux, L'Absie, Les Groseillers, Mazières-en-Gâtine, Pamplie, Le Retail, Saint-Laurs, Saint-Maixent-de-Beugné, Saint-Pardoux-Soutiers, Saint-Paul-en-Gâtine, Saint-Marc-la-Lande, Secondigny, Scillé, Surin, Vernoux-en-Gâtine, Xaintray.

CARACTÉRISTIQUES PAYSAGERES

Paysages marqués par le relief, les « Crêtes et vallons bocagers » sont traversés par les crêtes Est/Ouest et par les vallées de l'Autize et ses affluents, tout en accueillant les sources du Thouet et de la Vendée.

Le paysage est immersif, voire mystérieux dans la partie sud des vallées et au nord-ouest, avec un bocage dense et la présence de l'élevage. On observe des boisements ponctuels annexés aux vallées, couplés à un phénomène d'enfrichement local de l'ancien bocage en fond de vallées.

Les crêtes qui s'étirent de Vernoux à Mazières-en-Gâtine, offrent un paysage aérien. Les boisements des vallées se raréfient sur les hauteurs, les haies bocagères y sont moins denses et moins arborées, la culture de céréales occupe une grande part du panorama témoignant d'un phénomène de banalisation paysagère, complétée par les vergers et pâtures. Ces situations dominantes permettent



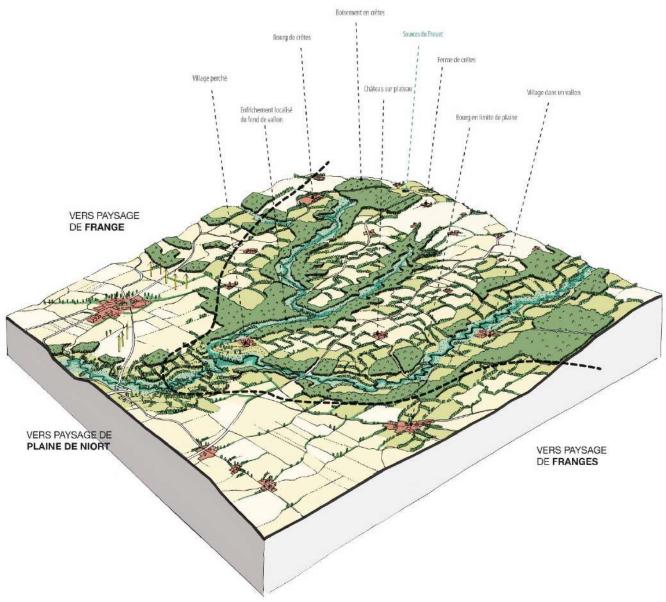
de détailler le bocage, ici desserré, marquant le parcellaire agricole, mais aussi le paysage plus lointain, qui plonge jusqu'à la Plaine niortaise au Sud et vers Secondigny et Parthenay au Nord.

L'urbanisation est marquée et diffuse sur les crêtes avec quelques gros bourgs le long des ruisseaux (Fenioux, Pamplie) et beaucoup de fermes disséminées, tous les 500m environ. Les types d'habitat sont variés au sud dans les vallées, avec la présence de villages dans les vallons (Xaintray) ou perchés (Ardin), on observe peu de fermes isolées sur les plateaux.

ENJEUX DES CRÊTES ET VALLONS BOCAGERS

- Le respect et la régénération des arbres, en massifs, en haies ou isolés, qui marquent, avec le relief, le Sud de l'unité.
- o L'évolution du bocage et l'enfrichement de fond de vallons.
- o L'évolution paysagère des crêtes, face au risque de banalisation.
- Les spécificités architecturale et urbaine des villages et bourgs, notamment l'utilisation de la pierre dans les constructions et leur implantation dans le relief.

BLOC DIAGRAMME DES CRÊTES ET VALLONS BOCAGERS





OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE DES CRÊTES ET VALLONS BOCAGERS

OQP: Préserver l'écrin paysager: bâtir ou non bâtir

Privilégier la restauration du bâti ancien dans le respect des spécificités architecturales de Gâtine tout en les adaptant aux nouveaux modes de vie et en assurant leur rénovation énergétique.

Dispositions

Favoriser la qualité architecturale et la prise en compte des spécificités architecturales de Gâtine pour les constructions neuves (habitations, bâtiments agricoles et industriels).

Porter attention à l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage, le relief, les vues.

OQP: Rendre attirante et confortable la vie de village: réinventer le bourg de Gâtine

Conserver en cœur de bourg des parcelles agricoles, vivrières et arborées qui participent à la qualité de vie et à l'ambiance des villages de Gâtine.

Protéger le patrimoine arboré et replanter des arbres dans les bourgs et villages.

Dispositions

Favoriser la qualité et le confort des places publiques des bourgs et villages : sortir du tout parking pour retrouver des usages, promouvoir des lieux de sociabilisation.

Porter attention à l'intégration des éléments techniques (antennes, édicules et armoires électriques, clôtures, enfouissement des réseaux, etc.), qui, par leur accumulation, portent atteinte à la qualité du paysage.

OQP : Faire paysage avec les énergies renouvelables

Planifier, encadrer et structurer à l'échelle de la Gâtine le développement des différents dispositifs de production d'énergies renouvelables, en conciliant leur développement avec la préservation du patrimoine bâti et des espaces agricoles et naturels.

Définir une stratégie de planification des parcs éoliens existants et futurs selon des critères paysagers partagés.

Dispositions

Favoriser la création d'unités de méthanisation, valorisant une agriculture diversifiée qui protège et encourage le bocage plutôt que le développement d'une filière essentiellement basée sur l'apport de cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale et essentiellement à des fins de production d'énergie.

Cadrer les modes de production du bois-énergie pour assurer la diversité, la qualité et la pérennité des peuplements arborés de Gâtine.

Maîtriser le développement des projets photovoltaïques en privilégiant des aménagements sur des surfaces déjà artificialisées ou anthropisées (toitures, parkings, friches industrielles) et accompagner l'essor de l'agrivoltaïsme en s'assurant que l'agriculture reste l'activité principale, au cœur même de la démarche.

OQP : Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du sol

Protéger et soutenir les pratiques agricoles typiques de Gâtine qui ont façonné ses paysages (élevage, vergers, etc.).

Dispositions

Maintenir et assurer le renouvellement des structures végétales et hydrographiques dans les exploitations, vecteurs de biodiversité, de qualité paysagère et protecteurs de la ressource en eau (arbres isolés, bois, haies, vergers, zones humides, mares, pâturage...) en mettant en place une gestion qui assure leur diversité et leur qualité en cohérence avec les unités paysagères de la Gâtine.

Favoriser une agriculture de proximité fondée sur le bénéfice réciproque des habitants et des producteurs et valoriser les productions locales et les circuits courts à l'échelle de la Gâtine.



Limiter le développement de la culture céréalière non-liée à l'élevage dans les zones de bocage, facteur de simplification et de banalisation du parcellaire bocager : définir les contours d'une stratégie à l'échelle de la Gâtine, formuler des recommandations et mettre en place un cadre réglementaire.

OQP: Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain

Renouveler le patrimoine de la haie à l'échelle de la Gâtine. Expérimenter, financer et diffuser des modes opératoires pour la création de haies dans les zones de transition paysagères et la gestion des haies, en prenant en compte les moyens humains et les bonnes pratiques environnementales ainsi que la diversité des types de haies sur le territoire.

Expérimenter la mise en œuvre d'outils contractuels, réglementaires et fonciers pour permettre et accompagner (financièrement) l'évolution des pratiques agricoles typiques de Gâtine, dans le contexte du changement climatique et de la diminution du nombre d'agriculteurs.

Dispositions

Identifier les actuelles et futures « friches » d'élevage, parcelles en déprise, et trouver des modes de gestion adaptés tout en associant la recherche de débouchés économiques pérennes.

Pérenniser l'activité d'élevage en faisant émerger des vocations agricoles. Susciter l'attachement au paysage bocager de Gâtine, en faisant découvrir le monde agricole et en ouvrant les exploitations aux enfants et adolescents.

Mettre en réseau des compétences, expériences et idées pour un paysage maîtrisé au sein du monde agricole.

OQP: Renouer avec l'écrin naturel

Retrouver, maintenir et préserver les continuités hydrographiques qui façonnent les paysages de Gâtine (cours d'eau permanents ou temporaires, zones humides, mares, zones de captage d'eau potable...) aussi bien en secteurs agricoles qu'en zones habitées.

Guider l'évolution du paysage en conservant et créant de nouvelles zones d'épanouissement de la biodiversité, notamment en faisant l'inventaire d'espaces naturels existants ou potentiels à valoriser et protéger.

Dispositions

Pérenniser le puits de carbone en cadrant l'évolution des boisements et forêts à l'échelle de la Gâtine, définir de bonnes pratiques paysagères (essences, mode de plantations, gestion des lisières).

Assurer au quotidien la proximité à la nature, diffuser le paysage naturel et la biodiversité ordinaire jusqu'aux pas-de-porte, en généralisant les bonnes pratiques de gestion et en privilégiant les aménagements qui intègrent les spécificités écologiques des sites.

OQP : Accueillir et faire découvrir le paysage

Promouvoir la découverte des paysages en développant, complétant le réseau des cheminements doux, en s'appuyant sur le patrimoine des chemins creux, des haies arborées, sur le réseau de cours d'eau, à l'échelle du PNR et des communes.

Dispositions

Communiquer et créer du contenu pédagogique sur les espaces naturels et les lieux de patrimoine naturel emblématiques.

Dans les espaces naturels, maîtriser la qualité et l'insertion paysagère des aménagements destinés à accueillir du public (avec sobriété).



LA GÂTINE EN TRANSITION

LES CONTREFORTS: PAYSAGES CONTRASTES ET JARDINES

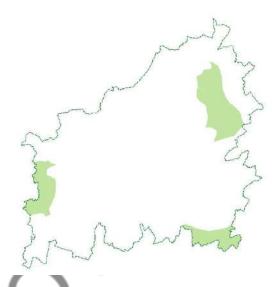
PRESENTATION DE L'ENTITE

Les paysages des « Contreforts » mêlent coteaux et vallées boisées ou bocagères, à des plateaux plus céréaliers, où le maillage de haies se fait plus lâche.

On parle ici de contreforts de Gâtine, car les limites vers les paysages de plaine sont strictes, matérialisées par des boisements denses et larges, associés pour les contreforts du Nord-Est du PNR à un relief prononcé.

Les paysages de cette unité ont la particularité, dans leur diversité d'ambiances, d'apparaître comme ordonnés, particulièrement entretenus, dit jardinés.

Le bocage s'efface derrière d'autres spécificités : la juxtaposition de haies basses ou arborées, de pâtures et de cultures, de boisements denses et de fonds de



vallon ouvert, de parcs avec leurs grands arbres d'ornement, crée une mosaïque de micropaysages. S'il était possible d'embrasser du regard les contreforts, aurait-on sous nos yeux un grand jardin composé ?

COMMUNES CONCERNEES

Le Chillou, Assais-les-Jumeaux, Saint-Loup-Lamairé, Pressigny, Aubigny, Lhoumois, Oroux, Thénezay, La Ferrière-en-Parthenay, Fomperron, Ménigoute, Saint-Germier, Saint-Laurs, Le Busseau, Beugnon-Thireuil, Saint-Maixent-de-Beugné.

CARACTERISTIQUES PAYSAGERES

L'unité paysagère des « Contreforts » s'appuie au pied du Massif armoricain. Découpée en trois « sousunités » situées au Nord-Est, au Sud-Est et à l'Ouest, celles-ci se distinguent de par leur géographie, mais rassemblent des caractéristiques communes.

Les massifs forestiers forment les limites vers la plaine :

- Au Nord-est, autour de la vallée du Gâteau qui structure le paysage et avec la forêt d'Autun, elles définissent une limite stricte vers la plaine de Thouars.
- Au Sud-est de Saint-Germier, les massifs forment une limite vers le Poitou.
- A l'Ouest, des boisements plus modestes marquent une limite vers la Vendée.

Unité de transition, entre les paysages immersifs au bocage dense et les paysages dégagés des plaines ouvertes, les « Contreforts » se composent de caractéristiques appartenant à ces paysages différents. Sur les plateaux, se succèdent boisements et cultures céréalières avec la présence d'un bocage desserré. Sur les coteaux et bords de plateaux, le bocage y est dense avec du pâturage. Les coteaux abrupts en limites d'unité sont marqués par la présence de boisement et donc d'un enfrichement. La



présence de l'eau se manifeste par de nombreuses sources sur les coteaux, et pour les contreforts Nord, des cours d'eau définissant des plateaux.

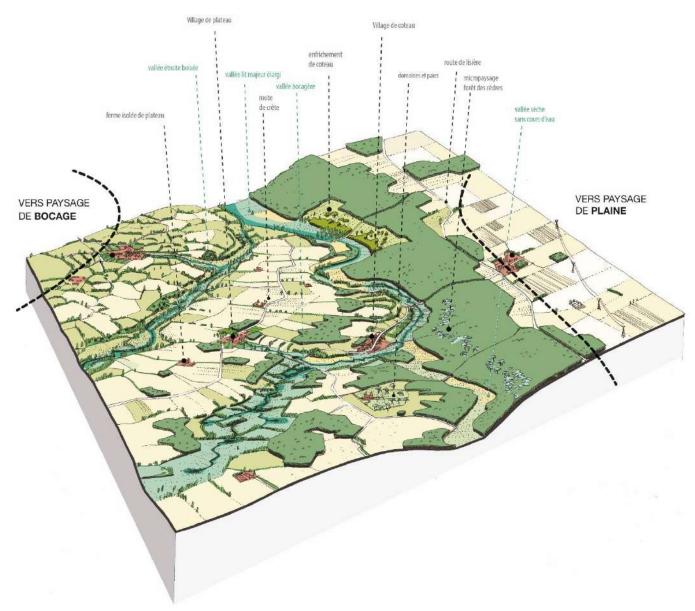
Les « Contreforts » se composent de nombreux domaines, parcs, châteaux, grosses fermes, avec un patrimoine arboré remarquable associé, qui ponctuent la découverte des lieux et provoquent des surprises.

Cette unité rassemble les témoins de l'ambiguïté calcaire/granite dans l'architecture et l'alternance entre prairies et cultures. Les types d'habitats y sont variés avec des villages ou fermes isolées de plateau, associés à des sources, ainsi que des villages de coteau, associés à un cours d'eau.

ENJEUX DES CONTREFORTS

- La préservation de l'équilibre bocage/culture céréalière.
- o La qualité architecturale et urbaine des villages.
- Le respect et la régénération des arbres, en massifs ou isolés.

BLOC DIAGRAMME DES CONTREFORTS DE GATINE





OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE DES CONTREFORTS

OQP: Préserver l'écrin paysager: bâtir ou non bâtir

Privilégier la densification des zones déjà bâties et/ou imperméabilisées pour protéger le bocage et le contexte paysager, pour anticiper l'objectif "Zéro artificialisation nette" en 2050 de la Loi climat et résilience.

Dispositions

Privilégier la restauration du bâti ancien dans le respect des spécificités architecturales de Gâtine tout en les adaptant aux nouveaux modes de vie et en assurant leur rénovation énergétique.

Favoriser la qualité architecturale et la prise en compte des spécificités architecturales de Gâtine pour les constructions neuves (habitations, bâtiments agricoles et industriels).

OQP : Rendre attirante et confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine

Conserver en cœur de bourg des parcelles agricoles, vivrières et arborées qui participent à la qualité de vie et à l'ambiance des villages de Gâtine.

Protéger le patrimoine arboré et replanter des arbres dans les bourgs et villages.

Soigner et réparer les traversées routières des bourgs et villages en redonnant une place prioritaire à l'habitant et au piéton.

Dispositions | Favoriser la qualité et le confort des places publiques des bourgs et villages : sortir du tout parking pour retrouver des usages, promouvoir des lieux de sociabilisation.

> Porter attention à l'intégration des éléments techniques (antennes, édicules et armoires électriques, clôtures, enfouissement des réseaux, etc.), qui, par leur accumulation, portent atteinte à la qualité du paysage.

Intégrer les zones commerciales, artisanales et industrielles dans le contexte paysager.

OQP: Faire paysage avec les énergies renouvelable

Planifier, encadrer et structurer à l'échelle de la Gâtine le développement des différents dispositifs de production d'énergies renouvelables, en conciliant leur développement avec la préservation du patrimoine bâti et des espaces agricoles et naturels.

Définir une stratégie de planification des parcs éoliens existants et futurs selon des critères paysagers partagés.

Dispositions

Favoriser la création d'unités de méthanisation, valorisant une agriculture diversifiée qui protège et encourage le bocage plutôt que le développement d'une filière essentiellement basée sur l'apport de cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale et essentiellement à des fins de production d'énergie.

Cadrer les modes de production du bois-énergie pour assurer la diversité, la qualité et la pérennité des peuplements arborés de Gâtine.

Maîtriser le développement des projets photovoltaïques en privilégiant des aménagements sur des surfaces déjà artificialisées ou anthropisées (toitures, parkings, friches industrielles) et accompagner l'essor de l'agrivoltaïsme en s'assurant que l'agriculture reste l'activité principale, au cœur même de la démarche.

mouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du sol

Protéger et soutenir les pratiques agricoles typiques de Gâtine qui ont façonné ses paysages (élevage, vergers, etc.).

Dispositions

Maintenir et assurer le renouvellement des structures végétales et hydrographiques dans les exploitations, vecteurs de biodiversité, de qualité paysagère et protecteurs de la ressource en eau (arbres isolés, bois, haies, vergers, zones humides, mares, pâturage...) en mettant en place une gestion qui assure leur diversité et leur qualité en cohérence avec les unités paysagères de Gâtine.



Favoriser une agriculture de proximité fondée sur le bénéfice réciproque des habitants et des producteurs et valoriser les productions locales et les circuits courts à l'échelle de la Gâtine.

Limiter le développement de la culture céréalière non-liée à l'élevage dans les zones de bocage, facteur de simplification et de banalisation du parcellaire bocager : définir les contours d'une stratégie à l'échelle de la Gâtine, formuler des recommandations et mettre en place un cadre réglementaire.

OQP: Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain

Renouveler le patrimoine de la haie à l'échelle de la Gâtine. Expérimenter, financer et diffuser des modes opératoires pour la création de haies dans les zones de transition paysagères et la gestion des haies, en prenant en compte les moyens humains et les bonnes pratiques environnementales ainsi que la diversité des types de haies sur le territoire.

Expérimenter la mise en œuvre d'outils contractuels, réglementaires et fonciers pour permettre et accompagner (financièrement) l'évolution des pratiques agricoles typiques de Gâtine, dans le contexte du changement climatique et de la diminution du nombre d'agriculteurs.

Dispositions

Identifier les actuelles et futures « friches » d'élevage, parcelles en déprise, et trouver des modes de gestion adaptés tout en associant la recherche de débouchés économiques pérennes.

Pérenniser l'activité d'élevage en faisant émerger des vocations agricoles. Susciter l'attachement au paysage bocager de Gâtine, en faisant découvrir le monde agricole et en ouvrant les exploitations aux enfants et adolescents.

Mettre en réseau des compétences, expériences et idées pour un paysage maîtrisé au sein du monde agricole.

OQP: Renouer avec l'écrin naturel

Retrouver, maintenir et préserver les continuités hydrographiques qui façonnent les paysages de Gâtine (cours d'eau permanents ou temporaires, zones humides, mares, zones de captage d'eau potable...) aussi bien en secteurs agricoles qu'en zones habitées.

Guider l'évolution du paysage en conservant et créant de nouvelles zones d'épanouissement de la biodiversité, notamment en faisant l'inventaire d'espaces naturels existants ou potentiels à valoriser et protéger.

Dispositions

Pérenniser le puits de carbone en cadrant l'évolution des boisements et forêts à l'échelle de la Gâtine, définir de bonnes pratiques paysagères (essences, mode de plantations, gestion des lisières).

Assurer au quotidien la proximité à la nature, diffuser le paysage naturel et la biodiversité ordinaire jusqu'aux pas-de-porte, en généralisant les bonnes pratiques de gestion et en privilégiant les aménagements qui intègrent les spécificités écologiques des sites.

OQP : Accueillir et faire découvrir le paysage

Promouvoir la découverte des paysages en développant, complétant le réseau des cheminements doux, en s'appuyant sur le patrimoine des chemins creux, des haies arborées, sur le réseau de cours d'eau, à l'échelle du PNR et des communes.

Dispositions

Communiquer et créer du contenu pédagogique sur les espaces naturels et les lieux de patrimoine naturel emblématiques.

Dans les espaces naturels, maîtriser la qualité et l'insertion paysagère des aménagements destinés à accueillir du public (avec sobriété).



LA GÂTINE DE TRANSITION

LES FRANGES : A LA CROISEE DU BOCAGE ET DE LA PLAINE

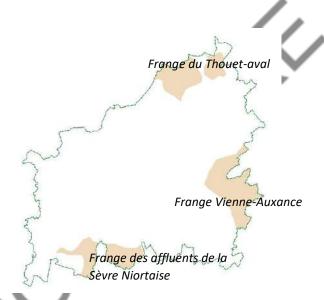
PRESENTATION DE L'ENTITE

Les secteurs de frange se caractérisent par un bocage semi-ouvert. Ils constituent des espaces de transition paysagère entre les secteurs d'immersion, de bocage, et les secteurs de plaines.

Les prairies permanentes et temporaires et les haies sont encore présentes, mais les parcelles sont moins resserrées que dans le cœur du bocage.

Chacun des secteurs de frange observe des caractéristiques qui lui sont propres.

Frange du Thouet-aval: Située au Nord, entre la Plaine thouarsaise, les Landes bocagères et les Contreforts nord, son nom lui vient du fait d'être traversée par la Vallée du Thouet.



Frange Vienne-Auxance : Entre Haut-Bocage et Poitou, vers le département de la Vienne, plus ouverte et céréalière, cette frange jouxte au nord les contreforts nord, et est traversée par l'Auxance et ses affluents.

Frange des affluents de la Sèvre Niortaise : Au sud du territoire, entre les Vallées bocagères et la Plaine niortaise, cette frange est marquée par la proximité avec la vallée de l'Autize, affluent de la Sèvre Niortaise.

COMMUNES CONCERNEES

Frange du Thouet-aval: Boussais, Airvault, Louin, Availles-Thouarsais

Frange Vienne-Auxance: Les Forges, Vasles, Saint-Martin du Fouilloux, La Ferrière-en-Parthenay

Frange des affluents de la Sèvre Niortaise : Béceleuf, Surin, Sainte-Ouenne, Champdeniers, Saint-Christophe-sur-Roc, La Chapelle-Bâton

CARACTÉRISTIQUES PAYSAGERES

L'unité paysagère des « Franges » se caractérise par des espaces semi-ouverts : entre des horizons de plaine et des vues à peine interrompues par le bocage des vallons ou par des parcelles boisées.

On y retrouve un maillage de haies plus ample et desserré que dans le cœur immersif du bocage, de grandes surfaces agricoles qui se sont substituées à un parcellaire historique plus restreint et on observe sur ces unités une banalisation en cours du paysage. Ce phénomène est notamment présent aux abords de vallons et vallées, où de grandes parcelles de culture se combinent avec des reliquats de trame bocagère.



La présence de boqueteaux ponctue le paysage agricole, tout comme l'enfrichement des versants abrupts des vallées. Les parcs éoliens et le photovoltaïque au sol sont présents dans ces unités de « Franges ».

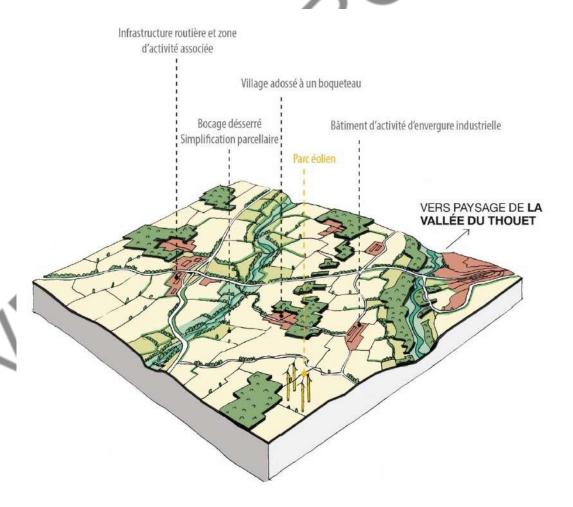
Les dynamiques d'urbanisation et d'habitat sont différentes d'une frange à l'autre :

- La « Frange du Thouet-aval », au Nord, a peu d'habitat isolé.
- La « Frange Vienne-Auxance », à l'Est, voit l'habitat se concentrer aux abords des vallées. Vasles et La-Ferrière-en-Parthenay se situent à la naissance de vallons, au contact de la plaine céréalière thouarsaise.
- La « Frange des affluents de la Sèvre Niortaise », au Sud, développe de l'habitat pavillonnaire au contact de la Plaine de Niort et à proximité de l'autoroute.

ENJEUX DES FRANGES

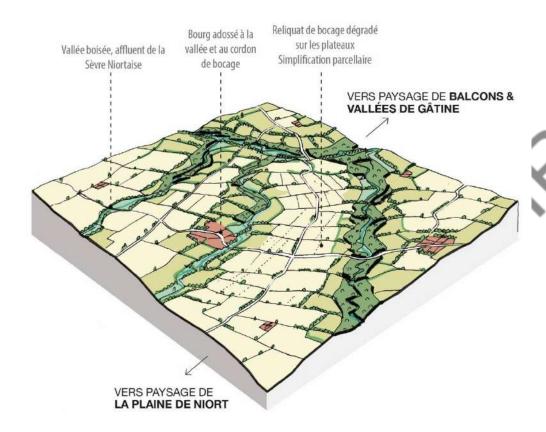
- La préservation, voire la restauration du bocage.
- La qualité urbaine des bourgs et villages, notamment leurs abords, la maîtrise de l'étalement urbain.
- L'intégration des zones d'activités, des infrastructures techniques et routières, des dispositifs d'énergies renouvelables.

BLOC DIAGRAMME DE LA FRANGE THOUET-AVAL

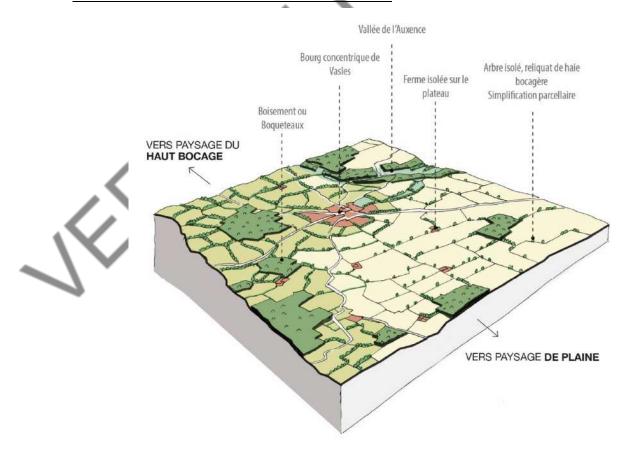




BLOC DIAGRAMME DE LA FRANGE DES AFFLUENTS DE LA SEVRE NIORTAISE



BLOC DIAGRAMME DE LA FRANGE VIENNE-AUXANCE





OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE DES FRANGES

OQP: Préserver l'écrin paysager: bâtir ou non bâtir

Privilégier la densification des zones déjà bâties et/ou imperméabilisées pour protéger le bocage et le contexte paysager, pour anticiper l'objectif "Zéro artificialisation nette" en 2050 de la Loi climat et résilience.

Dispositions

Privilégier la restauration du bâti ancien dans le respect des spécificités architecturales de Gâtine tout en les adaptant aux nouveaux modes de vie et en assurant leur rénovation énergétique.

Favoriser la qualité architecturale et la prise en compte des spécificités architecturales de Gâtine pour les constructions neuves (habitations, bâtiments agricoles et industriels).

OQP : Rendre attirante et confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gât

Conserver en cœur de bourg des parcelles agricoles, vivrières et arborées qui participent à la qualité de vie et à l'ambiance des villages de Gâtine.

Protéger le patrimoine arboré et replanter des arbres dans les bourgs et villages.

Soigner et réparer les traversées routières des bourgs et villages en redonnant une place prioritaire à l'habitant et au piéton.

Dispositions Favoriser la qualité et le confort des places publiques des bourgs et villages : sortir du tout parking pour retrouver des usages, promouvoir des lieux de sociabilisation.

> Porter attention à l'intégration des éléments techniques (antennes, édicules et armoires électriques, clôtures, enfouissement des réseaux, etc.), qui, par leur accumulation, portent atteinte à la qualité du paysage.

Intégrer les zones commerciales, artisanales et industrielles dans le contexte paysager.

OQP: Faire paysage avec les énergies renouvelables

Planifier, encadrer et structurer à l'échelle de la Gâtine le développement des différents dispositifs de production d'énergies renouvelables, en conciliant leur développement avec la préservation du patrimoine bâti et des espaces agricoles et naturels.

Définir une stratégie de planification des parcs éoliens existants et futurs selon des critères paysagers partagés.

Dispositions

Favoriser la création d'unités de méthanisation, valorisant une agriculture diversifiée qui protège et encourage le bocage plutôt que le développement d'une filière essentiellement basée sur l'apport de cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale et essentiellement à des fins de production d'énergie.

Cadrer les modes de production du bois-énergie pour assurer la diversité, la qualité et la pérennité des peuplements arborés de Gâtine.

Maîtriser le développement des projets photovoltaïques en privilégiant des aménagements sur des surfaces déjà artificialisées ou anthropisées (toitures, parkings, friches industrielles) et accompagner l'essor de l'agrivoltaïsme en s'assurant que l'agriculture reste l'activité principale, au cœur même de la démarche.

: Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du sol

Protéger et soutenir les pratiques agricoles typiques de Gâtine qui ont façonné ses paysages (élevage, vergers, etc.).

Maintenir et assurer le renouvellement des structures végétales et hydrographiques dans Dispositions les exploitations, vecteurs de biodiversité, de qualité paysagère et protecteurs de la ressource en eau (arbres isolés, bois, haies, vergers, zones humides, mares, pâturage...) en mettant en place une gestion qui assure leur diversité et leur qualité en cohérence avec les unités paysagères de Gâtine.



Favoriser une agriculture de proximité fondée sur le bénéfice réciproque des habitants et des producteurs et valoriser les productions locales et les circuits courts à l'échelle de la Gâtine.

Limiter le développement de la culture céréalière non-liée à l'élevage dans les zones de bocage, facteur de simplification et de banalisation du parcellaire bocager : définir les contours d'une stratégie à l'échelle de la Gâtine, formuler des recommandations et mettre en place un cadre réglementaire.

OQP: Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain

Renouveler le patrimoine de la haie à l'échelle de la Gâtine. Expérimenter, financer et diffuser des modes opératoires pour la création de haies dans les zones de transition paysagères et la gestion des haies, en prenant en compte les moyens humains et les bonnes pratiques environnementales ainsi que la diversité des types de haies sur le territoire.

Expérimenter la mise en œuvre d'outils contractuels, réglementaires et fonciers pour permettre et accompagner (financièrement) l'évolution des pratiques agricoles typiques de Gâtine, dans le contexte du changement climatique et de la diminution du nombre d'agriculteurs.

Dispositions

Identifier les actuelles et futures « friches » d'élevage, parcelles en déprise, et trouver des modes de gestion adaptés tout en associant la recherche de débouchés économiques pérennes.

Pérenniser l'activité d'élevage en faisant émerger des vocations agricoles. Susciter l'attachement au paysage bocager de Gâtine, en faisant découvrir le monde agricole et en ouvrant les exploitations aux enfants et adolescents.

Mettre en réseau des compétences, expériences et idées pour un paysage maîtrisé au sein du monde agricole.

OQP : Renouer avec l'écrin naturel

Retrouver, maintenir et préserver les continuités hydrographiques qui façonnent les paysages de Gâtine (cours d'eau permanents ou temporaires, zones humides, mares, zones de captage d'eau potable...) aussi bien en secteurs agricoles qu'en zones habitées.

Guider l'évolution du paysage en conservant et créant de nouvelles zones d'épanouissement de la biodiversité, notamment en faisant l'inventaire d'espaces naturels existants ou potentiels à valoriser et protéger.

Dispositions

Pérenniser le puits de carbone en cadrant l'évolution des boisements et forêts à l'échelle de la Gâtine, définir de bonnes pratiques paysagères (essences, mode de plantations, gestion des lisières).

Assurer au quotidien la proximité à la nature, diffuser le paysage naturel et la biodiversité ordinaire jusqu'aux pas-de-porte, en généralisant les bonnes pratiques de gestion et en privilégiant les aménagements qui intègrent les spécificités écologiques des sites.

ccueillir et faire découvrir le paysage

Promouvoir la découverte des paysages en développant, complétant le réseau des cheminements doux, en s'appuyant sur le patrimoine des chemins creux, des haies arborées, sur le réseau de cours d'eau, à l'échelle du PNR et des communes.

Dispositions Communiquer et créer du contenu pédagogique sur les espaces naturels et les lieux de patrimoine naturel emblématiques.

> Dans les espaces naturels, maîtriser la qualité et l'insertion paysagère des aménagements destinés à accueillir du public (avec sobriété).



LES HORIZONS DE GÂTINE

PLAINE NIORTAISE: DERNIERS RELIQUATS DU BOCAGE

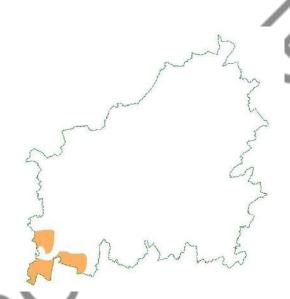
PRESENTATION DE L'ENTITE

La Gâtine présente deux facettes : une ligne de crête bocagère qui constitue la pointe du Massif armoricain, et les deux versants que sont le Bassin Parisien au nord-est avec la « Plaine thouarsaise » et le Bassin Aquitain au Sud-Ouest avec la « Plaine niortaise ».

Par le passé, ces territoires se complétaient, avec le bocage, par des échanges de bois, de chaux, de paille et de fumier. Aujourd'hui, cette interrelation est à réinventer.

Que l'on arrive ou que l'on reparte par les plaines, le contraste est frappant entre les paysages de bocage au caractère immersif et collinaire, et les paysages de

plaine qui s'embrassent d'un seul regard, l'horizon à perte de vue.



A l'extrémité Sud-Ouest du territoire, les parcelles en lanières ont laissé place à de grandes étendues céréalières. Sans qu'elles n'aient fait l'objet d'un maillage bocager dense par le passé, elles sont encore ourlées de quelques linéaires de haies ponctuées d'arbres de haut jet, notamment le long des voies et aux approches des villages. Les perspectives sont légèrement plongeantes et les linéaires de haies arborées accentuent la profondeur de champ.

COMMUNES CONCERNEES

Coulonges-sur-l'Autize, Ardin, Saint-Pompain, Faye-sur-Ardin, Surin.

CARACTERISTIQUES PAYSAGERES

Les paysages de la « Plaine niortaise » sont ouverts et de grandes parcelles de culture céréalière dominent sur le socle calcaire. La simplification du parcellaire offre peu de diversité d'ambiances.

On y observe des vues conjointes sur la grande plaine de Niort au Sud et la Gâtine boisée des « Vallées bocagères » au Nord. Des reliquats de bocage et plus généralement de boisements autour des bourgs et villages et le long des ruisseaux permettent de distinguer ce paysage de la « Plaine niortaise » d'openfield.

Un réseau de routes et de chemins quadrille la plaine agricole de manière homogène selon une trame itérative de 500 mètres en moyenne. Se distinguent à l'horizon, les parcs éoliens et de petits boisements épars.

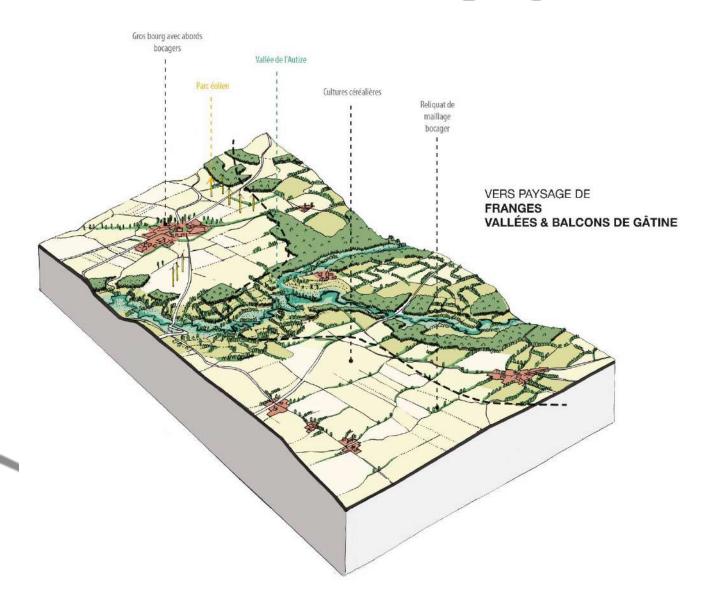


L'habitat est groupé dans les bourgs, associé aux bâtiments agricoles et aux silos. Quelques fermes et habitats diffus, distants d'environ 1.5 km, se concentrent à proximité des vallées. L'urbanisation récente de type pavillonnaire, se développe à proximité de Niort et de l'autoroute.

ENJEUX DE LA PLAINE NIORTAISE

- La qualité urbaine des bourgs et villages, la gestion de leurs franges et la préservation des abords bocagers, des murs de pierre sèche.
- La préservation des arbres et la végétalisation des espaces publics.
- L'intégration du bâti agricole et des dispositifs d'énergie renouvelables (photovoltaïque, parc éolien).
- La maîtrise de l'évolution parcellaire et la préservation voire la densification des arbres isolés ou groupés.

BLOC DIAGRAMME DE LA PLAINE NIORTAISE





OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE DE LA PLAINE NIORTAISE

OQP: Préserver l'écrin paysager: bâtir ou non bâtir

Privilégier la restauration du bâti ancien dans le respect des spécificités architecturales de Gâtine tout en les adaptant aux nouveaux modes de vie et en assurant leur rénovation **Dispositions** | énergétique.

> Favoriser la qualité architecturale et la prise en compte des spécificités architecturales de Gâtine pour les constructions neuves (habitations, bâtiments agricoles et industriels).

OQP : Rendre attirante et confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine

Soigner la transition entre l'intérieur et l'extérieur des bourgs et villages (haies bocagères, jardins, murets, vergers, etc.).

Conserver en cœur de bourg des parcelles agricoles, vivrières et arborées qui participent à la qualité de vie et à l'ambiance des villages de Gâtine.

Dispositions

Protéger le patrimoine arboré et replanter des arbres dans les bourgs et villages.

Favoriser la qualité et le confort des places publiques des bourgs et villages : sortir du tout parking pour retrouver des usages, promouvoir des lieux de sociabilisation.

Porter attention à l'intégration des éléments techniques (antennes, édicules et armoires électriques, clôtures, enfouissement des réseaux, etc.), qui, par leur accumulation, portent atteinte à la qualité du paysage.

OQP: Faire paysage avec les énergies renouvelables

Planifier, encadrer et structurer à l'échelle de la Gâtine le développement des différents dispositifs de production d'énergies renouvelables, en conciliant leur développement avec la préservation du patrimoine bâti et des espaces agricoles et naturels.

Définir une stratégie de planification des parcs éoliens existants et futurs selon des critères paysagers partagés.

Dispositions

Favoriser la création d'unités de méthanisation, valorisant une agriculture diversifiée qui protège et encourage le bocage plutôt que le développement d'une filière essentiellement basée sur l'apport de cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale et essentiellement à des fins de production d'énergie.

Maîtriser le développement des projets photovoltaïques en privilégiant des aménagements sur des surfaces déjà artificialisées ou anthropisées (toitures, parkings, friches industrielles) et accompagner l'essor de l'agrivoltaïsme en s'assurant que l'agriculture reste l'activité principale, au cœur même de la démarche.

voir la diversité et le lien avec les spécificités du sol OQP:P

Dispositions

Favoriser une agriculture de proximité fondée sur le bénéfice réciproque des habitants et des producteurs et valoriser les productions locales et les circuits courts à l'échelle de la Gâtine.

QP : Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain

Dispositions

Renouveler le patrimoine de la haie à l'échelle de la Gâtine. Expérimenter, financer et diffuser des modes opératoires pour la création de haies dans les zones de transition paysagères et la gestion des haies, en prenant en compte les moyens humains et les bonnes pratiques environnementales ainsi que la diversité des types de haies sur le territoire.



Expérimenter la mise en œuvre d'outils contractuels, réglementaires et fonciers pour permettre et accompagner (financièrement) l'évolution des pratiques agricoles typiques de Gâtine, dans le contexte du changement climatique et de la diminution du nombre d'agriculteurs.

Mettre en réseau des compétences, expériences et idées pour un paysage maîtrisé au sein du monde agricole.

OQP: Renouer avec l'écrin naturel

Guider l'évolution du paysage en conservant et créant de nouvelles d'épanouissement de la biodiversité, notamment en faisant l'inventaire d'espaces naturels existants ou potentiels à valoriser et protéger.

Dispositions

Assurer au quotidien la proximité à la nature, diffuser le paysage naturel et la biodiversité ordinaire jusqu'aux pas-de-porte, en généralisant les bonnes pratiques de gestion et en privilégiant les aménagements qui intègrent les spécificités écologiques des sites.

OQP : Accueillir et faire découvrir le paysage

Promouvoir la découverte des paysages en développant, complétant le réseau des cheminements doux, en s'appuyant sur le patrimoine des chemins creux, des haies arborées, sur le réseau de cours d'eau, à l'échelle du PNR et des communes.

Dispositions | Communiquer et créer du contenu pédagogique sur les espaces naturels et les lieux de patrimoine naturel emblématiques.

> Dans les espaces naturels, maîtriser la qualité et l'insertion paysagère des aménagements destinés à accueillir du public (avec sobriété).



LES HORIZONS DE GÂTINE

PLAINE THOUARSAISE: GRANDE OUVERTURE, VUE DEGAGEE ET LOINTAINE

PRESENTATION DE L'ENTITE

La Gâtine présente deux facettes : une ligne de crête bocagère qui constitue la pointe du Massif armoricain, et les deux versants que sont le Bassin Parisien au Nord-Est avec la « Plaine thouarsaise » et le Bassin Aquitain au Sud-Ouest avec la « Plaine niortaise ».

Par le passé, ces territoires se complétaient, avec le bocage, par des échanges de bois, de chaux, de paille et de fumier. Aujourd'hui, cette interrelation est à réinventer.

Que l'on arrive ou que l'on reparte par les plaines, le contraste est frappant entre les paysages de bocage au caractère immersif et collinaire, et les paysages de

plaine qui s'embrassent d'un seul regard, l'horizon à perte de vue.



Située à l'extrémité Nord-Ouest du territoire, les vues de la « Plaine thouarsaise » y sont lointaines et épurées. Le paysage se résume à une ligne d'horizon à peine crénelée, parfois agrémentée de silhouettes bâties, de rares bosquets et de lignes hautes tensions.

COMMUNES CONCERNEES

Irais, Airvault, Assais-les-Jumeaux, Availles-Thouarsais, Pressigny, Thénezay, Doux.

CARACTERISTIQUES PAYSAGERES

La « Plaine thouarsaise » est une unité aux paysages dégagés qui présentent de vastes étendues agricoles. Le parcellaire de grandes cultures céréalières est dépourvu de haie de bornage.

L'horizontalité domine, les événements paysagers majeurs relèvent des motifs bâtis et techniques (châteaux d'eau, éoliennes, pylônes), et des bourgs avec leur clocher. On y observe de rares petits boisements résiduels qui correspondent à d'anciens parcellaires, ainsi que quelques rares boqueteaux.

Un réseau de routes et de chemins quadrille la plaine agricole de manière homogène selon une trame itérative de 500 mètres en moyenne.

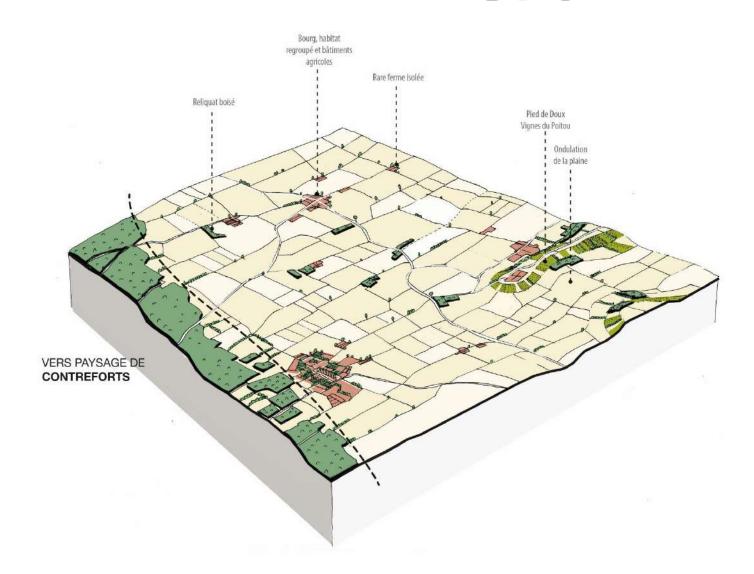
L'habitat est groupé sous forme de villages distants de 3,5 km environ. On distingue dans la « Plaine thouarsaise » de rares fermes isolées et quelques hameaux.



ENJEUX DE LA PLAINE THOUARSAISE

- La qualité urbaine des bourgs et villages, la gestion de leurs franges, la préservation des arbres et la végétalisation des espaces publics.
- o L'intégration du bâti agricole et des dispositifs d'énergie renouvelables (parc éolien).
- La maîtrise de l'évolution parcellaire et la préservation voire la densification des arbres isolés ou groupés.

BLOC DIAGRAMME DE LA PLAINE THOUARSAISE





OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE DE LA PLAINE THOUARSAISE

OQP: Préserver l'écrin paysager: bâtir ou non bâtir

Privilégier la restauration du bâti ancien dans le respect des spécificités architecturales de Gâtine tout en les adaptant aux nouveaux modes de vie et en assurant leur rénovation **Dispositions** | énergétique.

Favoriser la qualité architecturale et la prise en comptes des spécificités architecturales de Gâtine pour les constructions neuves (habitations, bâtiments agricoles et industriels).

OQP : Rendre attirante et confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine

Soigner la transition entre l'intérieur et l'extérieur des bourgs et villages (haies bocagères, jardins, murets, vergers, etc.).

Conserver en cœur de bourg des parcelles agricoles, vivrières et arborées qui participent à la qualité de vie et à l'ambiance des villages de Gâtine.

Dispositions

Protéger le patrimoine arboré et replanter des arbres dans les bourgs et villages.

Favoriser la qualité et le confort des places publiques des bourgs et villages : sortir du tout parking pour retrouver des usages, promouvoir des lieux de sociabilisation.

Porter attention à l'intégration des éléments techniques (antennes, édicules et armoires électriques, clôtures, enfouissement des réseaux, etc.), qui, par leur accumulation, portent atteinte à la qualité du paysage.

OQP: Faire paysage avec les énergies renouvelables

Définir une stratégie de planification des parcs éoliens existants et futurs selon des critères paysagers partagés.

Dispositions

Favoriser la création d'unités de méthanisation valorisant une agriculture diversifiée qui protège et encourage le bocage plutôt que le développement d'une filière essentiellement basée sur l'apport de cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale et essentiellement à des fins de production d'énergie.

Maîtriser le développement des projets photovoltaïques en privilégiant des aménagements sur des surfaces déjà artificialisées ou anthropisées (toitures, parkings, friches industrielles) et accompagner l'essor de l'agrivoltaïsme en s'assurant que l'agriculture reste l'activité principale, au cœur même de la démarche.

OQP : Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du sol

Favoriser une agriculture de proximité fondée sur le bénéfice réciproque des habitants et Dispositions des producteurs et valoriser les productions locales et les circuits courts à l'échelle de la Gâtine.

er les pratiques agricoles pour les paysages de demain

Dispositions

Expérimenter la mise en œuvre d'outils contractuels, réglementaires et fonciers pour permettre et accompagner (financièrement) l'évolution des pratiques agricoles typiques de Gâtine, dans le contexte du changement climatique et de la diminution du nombre d'agriculteurs.

Mettre en réseau des compétences, expériences et idées pour un paysage maîtrisé au sein du monde agricole.

OQP: Renouer avec l'écrin naturel

Guider l'évolution du paysage en conservant et créant de nouvelles zones **Dispositions** d'épanouissement de la biodiversité, notamment en faisant l'inventaire d'espaces naturels existants ou potentiels à valoriser et protéger.



Assurer au quotidien la proximité à la nature, diffuser le paysage naturel et la biodiversité ordinaire jusqu'aux pas-de-porte, en généralisant les bonnes pratiques de gestion et en privilégiant les aménagements qui intègrent les spécificités écologiques des sites.

OQP : Accueillir et faire découvrir le paysage

Promouvoir la découverte des paysages en développant, complétant le réseau des cheminements doux, en s'appuyant sur le patrimoine des chemins creux, des haies arborées, sur le réseau de cours d'eau, à l'échelle du PNR et des communes.

Dispositions | Communiquer et créer du contenu pédagogique sur les espaces naturels et les lieux de patrimoine naturel emblématiques.

> Dans les espaces naturels, maîtriser la qualité et l'insertion paysagère des aménagements destinés à accueillir du public (avec sobriété).



LES PAYSAGES URBAINS DE PARTHENAY

LES PAYSAGES URBAINS DE PARTHENAY : DANS UNE BOUCLE DU THOUET

PRESENTATION DE L'ENTITE

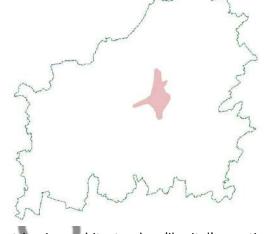
Parthenay se situe au centre de la Gâtine et se développe le long du Thouet, cours d'eau qui traverse le bocage et relie le territoire au Thouarsais.

Parthenay est la ville la plus peuplée, la plus étendue de Gâtine, et crée, par son ampleur et le caractère exceptionnel de son patrimoine urbain, une césure dans les paysages de bocage.

Son patrimoine bâti, qui révèle les différentes époques du développement de la ville, est riche et varié.

L'agglomération de Parthenay concentre nombre

d'enjeux des paysages de Gâtine : la préservation du patrimoine architectural, qu'il soit d'exception ou vernaculaire, la qualité des espaces publics centraux et historiques, la valorisation des espaces de nature ou végétalisés au sein des agglomérations, notamment les cours d'eau, la préservation des vues vers le paysage de bocage, et enfin la préservation même du bocage entrant en contact avec les limites de la ville.



COMMUNES CONCERNEES

Parthenay, Pompaire, Le Tallud, Viennay, Châtillon-sur-Thouet.

CARACTERISTIQUES PAYSAGERES

Cité médiévale installée sur un promontoire rocheux dans une boucle du Thouet. Les « Paysages urbains de Parthenay » offrent de nombreux points de vue remarquables intra et extramuros, sur la vallée et le bocage alentour, depuis les belvédères, les fortifications, les jardins et les habitations. Parthenay rassemble un patrimoine bâti exceptionnel et varié.

Le Thouet longe les remparts Nord du centre historique et offre une continuité d'espaces végétalisés et ouverts, des cheminements piétons. Il existe encore des points de contacts entre la ville et le bocage.

On observe un étalement urbain contemporain, de type périphérique vers Châtillon-sur-Thouet, Pompaire, le Tallud et à l'Est, le long des axes routiers.

La ville centre se compose de la cité dans ses remparts, puis le bâti et les jardins s'insèrent dans le relief, et dans le « talweg » de la rue de la Vau Saint-Jacques.

La première couronne de quartiers (XIX, XXe siècles) s'inscrit le long de grands espaces publics longeant au Sud et à l'Est les limites de la ville médiévale, nouvel axe de développement Ouest-Est vers la gare.



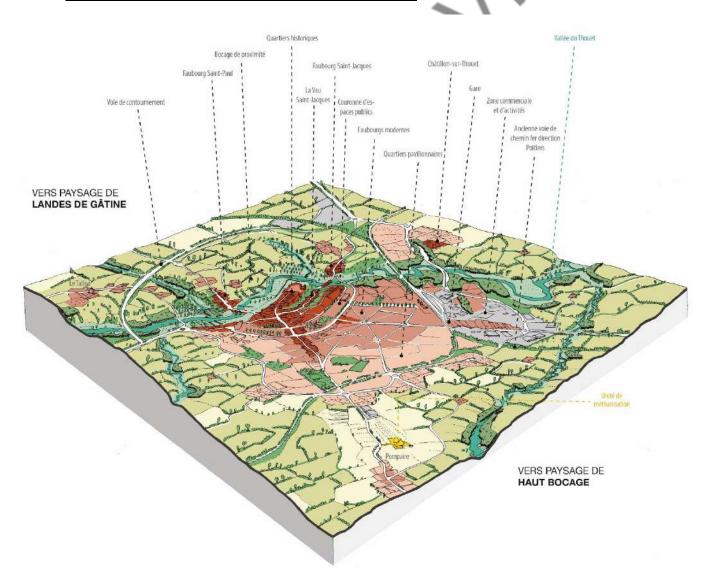
La deuxième couronne de développement urbain (habitat, équipements et activités), s'étend jusqu'à la ligne de chemin de fer.

Le développement récent se manifeste au-delà de la ligne de chemin de fer (zones pavillonnaires et commerciales) et le long des axes routiers.

ENJEUX DES PAYSAGES URBAINS DE PARTHENAY

- Le développement de la relation ville-vallée, notamment par les espaces et bâtiments publics, les connections piétonnes.
- La maîtrise paysagère des points de contacts entre la ville et la vallée (berges, falaises rocheuses, jardins, ponts, etc.).
- La préservation des vues et des covisibilités remarquables sur et dans la ville, la préservation des jardins en terrasses de la Vau Saint-Jacques.
- o La maîtrise de l'étalement urbain périphérique et la préservation du bocage de proximité.

BLOC DIAGRAMME DES PAYSAGES URBAIN DE PARTHENAY





OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE DES PAYSAGES URBAINS DE PARTHENAY

OQP: Préserver l'écrin paysager: bâtir ou non bâtir

Privilégier la densification des zones déjà bâties et/ou imperméabilisées pour protéger le bocage et le contexte paysager, pour anticiper l'objectif "Zéro artificialisation nette" en 2050 de la Loi climat et résilience.

Dispositions

Privilégier la restauration du bâti ancien dans le respect des spécificités architecturales de Gâtine tout en les adaptant aux nouveaux modes de vie et en assurant leur rénovation énergétique.

Favoriser la qualité architecturale et la prise en compte des spécificités architecturales de Gâtine pour les constructions neuves (habitations, bâtiments agricoles et industriels).

OQP : Rendre attirante et confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gatine

Soigner la transition entre l'intérieur et l'extérieur des bourgs et villages (haies bocagères, jardins, murets, vergers, etc.).

Conserver en cœur de bourg des parcelles agricoles, vivrières et arborées qui participent à la qualité de vie et à l'ambiance des villages de Gâtine.

Protéger le patrimoine arboré et replanter des arbres dans les bourgs et villages.

Soigner et réparer les traversées routières des bourgs et villages en redonnant une place **Dispositions** prioritaire à l'habitant et au piéton.

> Favoriser la qualité et le confort des places publiques des bourgs et villages : sortir du tout parking pour retrouver des usages, promouvoir des lieux de sociabilisation.

> Porter attention à l'intégration des éléments techniques (antennes, édicules et armoires électriques, clôtures, enfouissement des réseaux, etc.), qui, par leur accumulation, portent atteinte à la qualité du paysage.

Intégrer les zones commerciales, artisanales et industrielles dans le contexte paysager.

OQP : Faire paysage avec les énergies renouvelables

Définir une stratégie de planification des parcs éoliens existants et futurs selon des critères paysagers partagés.

Dispositions

Favoriser la création d'unités de méthanisation, valorisant une agriculture diversifiée qui protège et encourage le bocage plutôt que le développement d'une filière essentiellement basée sur l'apport de cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale et essentiellement à des fins de production d'énergie.

Maîtriser le développement des projets photovoltaïques en privilégiant des aménagements sur des surfaces déjà artificialisées ou anthropisées (toitures, parkings, friches industrielles) et accompagner l'essor de l'agrivoltaïsme en s'assurant que l'agriculture reste l'activité principale, au cœur même de la démarche.

: Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du sol

Favoriser une agriculture de proximité fondée sur le bénéfice réciproque des habitants et Dispositions des producteurs et valoriser les productions locales et les circuits courts à l'échelle de la Gâtine.

OQP: Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain

Dispositions

Expérimenter la mise en œuvre d'outils contractuels, réglementaires et fonciers pour permettre et accompagner (financièrement) l'évolution des pratiques agricoles typiques



de Gâtine, dans le contexte du changement climatique et de la diminution du nombre d'agriculteurs.

Mettre en réseau des compétences, expériences et idées pour un paysage maîtrisé au sein du monde agricole.

OQP : Renouer avec l'écrin naturel

Retrouver, maintenir et préserver les continuités hydrographiques qui façonnent les paysages de Gâtine (cours d'eau permanents ou temporaires, zones humides, mares, zones de captage d'eau potable...) aussi bien en secteurs agricoles qu'en zones habitées.

Guider l'évolution du paysage en conservant et créant de nouvelles zones **Dispositions** d'épanouissement de la biodiversité, notamment en faisant l'inventaire d'espaces naturels existants ou potentiels à valoriser et protéger.

> Assurer au quotidien la proximité à la nature, diffuser le paysage naturel et la biodiversité ordinaire jusqu'aux pas-de-porte, en généralisant les bonnes pratiques de gestion et en privilégiant les aménagements qui intègrent les spécificités écologiques des sites.

OQP : Accueillir et faire découvrir le paysage

Promouvoir la découverte des paysages en développant, complétant le réseau des cheminements doux, en s'appuyant sur le patrimoine des chemins creux, des haies arborées, sur le réseau de cours d'eau, à l'échelle du PNR et des communes.

Dispositions Communiquer et créer du contenu pédagogique sur les espaces naturels et les lieux de patrimoine naturel emblématiques.

> Dans les espaces naturels, maîtriser la qualité et l'insertion paysagère des aménagements destinés à accueillir du public (avec sobriété).



LES PAYSAGES DE LA VALLÉE DU THOUET

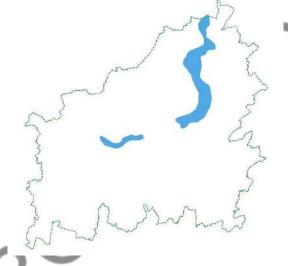
LES PAYSAGES DE LA VALLÉE DU THOUET : FALAISES, ALLUVIONS, VALLEES SECHES ET PATRIMOINE BATI

PRESENTATION DE L'ENTITE

La vallée du Thouet est un long événement paysager dans le territoire. L'unité des « Paysages de la Vallée du Thouet » est interrompue par les « Paysages urbains de Parthenay » pour continuer en amont du cours d'eau.

Le « défilé du Thouet » est situé entre les « Landes bocagères » à l'ouest, un bocage sur terres pauvres et imperméables, et les « Contreforts » à l'est. Cette vallée offre par contraste un paysage boisé et encaissé. On ne le découvre parfois que par surprise depuis les hauts de côteaux.

Le « Vallon du Thouet » correspond à l'amont de la rivière. Il s'inscrit de manière plus discrète en



traversant Secondigny et Azay-sur-Thouet. Il se dissocie des unités voisines des « Landes bocagères » au Nord et des « Vallées bocagères » au Sud.

Airvault et les bourgs de l'unité sont implantés par rapport au relief et aux types de sols de la vallée : en surplomb ou de part et d'autre du cours d'eau. Ce rapport continu à l'eau implique un patrimoine riche, caractéristique de la vallée du Thouet : des ponts romans, des châteaux. Le patrimoine bâti industriel (moulins, forges, etc.) est également directement associé au cours d'eau.

Les falaises rocheuses sont une autre particularité de la vallée du Thouet, ainsi que les vallées sèches, autant d'espaces écologiquement différents et particulièrement intéressants. Enfin, le trajet du cours d'eau constitue un axe de découverte et de traversée de la Gâtine, notamment jusqu'à Parthenay. Cette continuité naturelle relie la Gâtine au Thouarsais, et, à une autre échelle, aux Pays de la Loire.

COMMUNES CONCERNEES

Availles-Thoursais, Airvault, Azay-sur-Thouet, Louin, Saint-Loup-Lamairé, Gourgé, Lhoumois, La Peyratte, Secondigny.

CARACTERISTIQUES PAYSAGERES

La rivière coule en fond de vallée parfois encaissée avec de nombreux méandres et coteaux ; des vallées sèches et vallons d'affluents complètent l'unité paysagère. Ces paysages de vallée se détachent dans le panorama, ils constituent une brèche boisée dans le territoire de sa source granitique vers la « Plaine thouarsaise » calcaire.



Sur la vallée se fixent de nombreux bourgs avec ponts, des châteaux et des bâtiments industriels (anciens moulins, forges, etc.), ainsi qu'une carrière à la Peyratte.

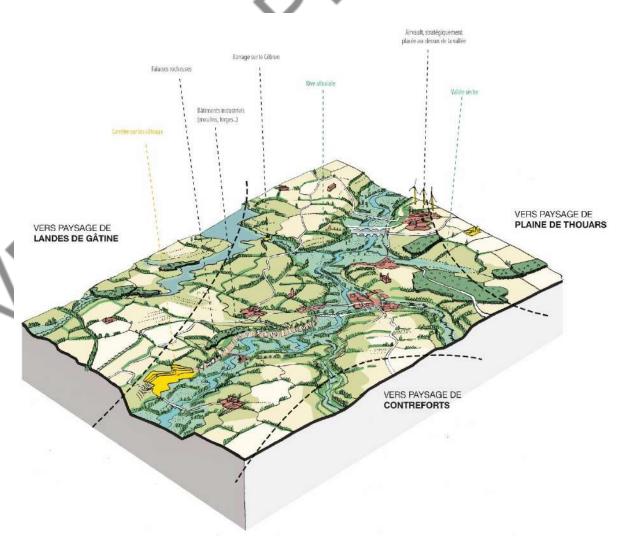
La ripisylve du Thouet s'étire dans les haies bocagères et les pâtures. Sur les coteaux abrupts se découpent des falaises rocheuses. Sur les rives alluviales, on observe des cultures vivrières et des jardins aux abords des bourgs. La disparition progressive des peupleraies se remarque, tandis que les fonds de petites vallées d'affluents s'enfrichent localement. La vallée se compose également de nombreux petits barrages, écluses et gués.

Les « Paysages de la Vallée du Thouet » sont marqués par les villes d'Airvault et Parthenay, situées de manière stratégique au-dessus de la vallée, et des bourgs situés en surplomb (La Peyratte, Gourgé, Louin...) ou de part et d'autre de la rivière (Saint-Loup-Lamairé, Availles-Thouarsais...) au niveau de confluence avec de petits affluents ou de vallées sèches. L'urbanisation sur les coteaux se manifeste par des châteaux et des fermes et certains bâtiments industriels (moulins, forges...) qui sont en contact direct avec le cours d'eau.

ENJEUX DES PAYSAGES DE LA VALLEE DU THOUET

- o La maîtrise de l'urbanisation dans le lit majeur du Thouet.
- La maîtrise de l'impact paysager des carrières et autres infrastructures industrielles.
- La qualité de l'eau et la préservation voire la renaturation des berges.
- La préservation / reconversion du patrimoine bâti vernaculaire et industriel.

LE BLOC DIAGRAMME DES PAYSAGES DE LA VALLEE DU THOUET





OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE DES PAYSAGES DE LA VALLEE DU THOUET

OQP: Préserver l'écrin paysager: bâtir ou non bâtir

Privilégier la restauration du bâti ancien dans le respect des spécificités architecturales de Gâtine tout en les adaptant aux nouveaux modes de vie et en assurant leur rénovation **Dispositions** énergétique.

Favoriser la qualité architecturale et la prise en compte des spécificités architecturales de Gâtine pour les constructions neuves (habitations, bâtiments agricoles et industriels).

OQP : Rendre attirante et confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine

Conserver en cœur de bourg des parcelles agricoles, vivrières et arborées qui participent à la qualité de vie et à l'ambiance des villages de Gâtine.

Protéger le patrimoine arboré et replanter des arbres dans les bourgs et villages

Dispositions

Favoriser la qualité et le confort des places publiques des bourgs et villages : sortir du tout parking pour retrouver des usages, promouvoir des lieux de sociabilisation.

Porter attention à l'intégration des éléments techniques (antennes, édicules et armoires électriques, clôtures, enfouissement des réseaux, etc.), qui, par leur accumulation, portent atteinte à la qualité du paysage.

OQP : Faire paysage avec les énergies renouvelables

Définir une stratégie de planification des parcs éoliens existants et futurs selon des critères paysagers partagés.

Dispositions

Favoriser la création d'unités de méthanisation, valorisant une agriculture diversifiée qui protège et encourage le bocage plutôt que le développement d'une filière essentiellement basée sur l'apport de cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale et essentiellement à des fins de production d'énergie.

Maîtriser le développement des projets photovoltaïques en privilégiant aménagements sur des surfaces déjà artificialisées ou anthropisées (toitures, parkings, friches industrielles ou militaires) et accompagner l'essor de l'agrivoltaïsme en s'assurant que l'agriculture reste l'activité principale, au cœur même de la démarche.

OQP: Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du sol

Protéger et soutenir les pratiques agricoles typiques de Gâtine qui ont façonné ses paysages (élevage, vergers, etc.).

Maintenir et assurer le renouvellement des structures végétales et hydrographiques dans les exploitations, vecteurs de biodiversité, de qualité paysagère et protecteurs de la ressource en eau (arbres isolés, bois, haies, vergers, zones humides, mares, pâturage...) en mettant en place une gestion qui assure leur diversité et leur qualité en cohérence avec les unités paysagères de la Gâtine.

Dispositions

Favoriser une agriculture de proximité fondée sur le bénéfice réciproque des habitants et des producteurs et valoriser les productions locales et les circuits courts à l'échelle de la Gâtine.

Limiter le développement de la culture céréalière non-liée à l'élevage dans les zones de bocage, facteur de simplification et de banalisation du parcellaire bocager : définir les contours d'une stratégie à l'échelle de la Gâtine, formuler des recommandations et mettre en place un cadre réglementaire.



OQP: Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain

Renouveler le patrimoine de la haie à l'échelle de la Gâtine. Expérimenter, financer et diffuser des modes opératoires pour la création de haies dans les zones de transition paysagères et la gestion des haies, en prenant en compte les moyens humains et les bonnes pratiques environnementales ainsi que la diversité des types de haies sur le territoire.

Expérimenter la mise en œuvre d'outils contractuels, réglementaires et fonciers pour permettre et accompagner (financièrement) l'évolution des pratiques agricoles typiques de Gâtine, dans le contexte du changement climatique et de la diminution du nombre d'agriculteurs.

Dispositions

Identifier les actuelles et futures « friches » d'élevage, parcelles en déprise, et trouver des modes de gestion adaptés tout en associant la recherche de débouchés économiques pérennes.

Pérenniser l'activité d'élevage en faisant émerger des vocations agricoles. Susciter l'attachement au paysage bocager de Gâtine, en faisant découvrir le monde agricole et en ouvrant les exploitations aux enfants et adolescents

Mettre en réseau des compétences, expériences et idées pour un paysage maîtrisé au sein du monde agricole.

OQP : Renouer avec l'écrin naturel

Retrouver, maintenir et préserver les continuités hydrographiques qui façonnent les paysages de Gâtine (cours d'eau permanents ou temporaires, zones humides, mares, zones de captage d'eau potable...) aussi bien en secteurs agricoles qu'en zones habitées.

Guider l'évolution du paysage en conservant et créant de nouvelles zones d'épanouissement de la biodiversité, notamment en faisant l'inventaire d'espaces naturels existants ou potentiels à valoriser et protéger.

Dispositions

Pérenniser le puits de carbone en cadrant l'évolution des boisements et forêts à l'échelle de la Gâtine, définir de bonnes pratiques paysagères (essences, mode de plantations, gestion des lisières).

Assurer au quotidien la proximité à la nature, diffuser le paysage naturel et la biodiversité ordinaire jusqu'aux pas-de-porte, en généralisant les bonnes pratiques de gestion et en privilégiant les aménagements qui intègrent les spécificités écologiques des sites.

OQP : Accueillir et faire découvrir le paysage

Promouvoir la découverte des paysages en développant, complétant le réseau des cheminements doux, en s'appuyant sur le patrimoine des chemins creux, des haies arborées, sur le réseau de cours d'eau, à l'échelle du PNR et des communes.

Dispositions Communiquer et créer du contenu pédagogique sur les espaces naturels et les lieux de patrimoine naturel emblématiques.

> Dans les espaces naturels, maîtriser la qualité et l'insertion paysagère des aménagements destinés à accueillir du public (avec sobriété).



TABLEAU DE SYNTHESE DES OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE

OQP	DISPOSITIONS								
Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non bâtir	bocage et le contexte pour anticiper l'object	bâties et/ou Privilégier la restauration du bâti anci dans le respect des spécificités architecturales de Gâtine tout en les adaptant aux nouveaux modes de vie assurant leur rénovation énergétique		ificités e tout en les modes de vie et en	la prise en compte des spécificités architecturales de Gâtine pour les constructions neuves (habitations,		Porter attention à l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage, le relief, les vues		
Rendre attirante et confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine	Soigner la transition entre l'intérieur et l'extérieur des bourgs et villages (haies bocagères, jardins, murets, vergers, etc.)	Conserver en de bourg des parcelles agric vivrières et arl qui participent qualité de vie l'ambiance des villages de Gât	coles, porées tàla età s	Protéger le patrimoine arboré et replanter des arbres dans les bourgs et villages	Soigner et réparer les traversées routières des bourgs et villages en redonnant une place prioritaire à l'habitant et au piéton	Favoriser la qualité et le confort des places publiques des bourgs et villages : sortir du tout parking pour retrouver des usages, promouvoir des lieux de sociabilisation	Porter attention of l'intégration de éléments tech (antennes électriques) leur accumula portent attein qualité du pay	es iniques qui, par tion, te à la	Intégrer les zones commerciales, artisanales et industrielles dans le contexte paysager
Faire paysage avec les énergies renouvelables	Planifier, encadrer et structurer à l'échelle de la Gâtine le développement des différents dispositifs de production d'énergies renouvelables, en conciliant leur développement avec la préservation du patrimoine bâti et des espaces agricoles et naturels Définir une stratégie de planification des parcs éoliens existants et futurs selon des critères paysagers partagés		méthanisation agriculture div encourage le développeme essentielleme de cultures ali énergétiques, culture princip	éation d'unités de n, valorisant une versifiée qui protège e bocage plutôt que le nt d'une filière nt basée sur l'apport imentaires ou cultivées à titre de pale et essentiellemer production d'énergie	diversité, la qualité et la pérennité des	des aménager déjà artificialis (toitures, park industrielles) e de l'agrivoltaïs	voltaïque ments sui sées ou a kings, fric et accom sme en s' este l'acti	s en privilégiant des surfaces nthropisées hes pagner l'essor assurant que vité principale,	



de datirie politevirie								
Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du sol	structures végéta les exploitations, qualité paysagère qui ont façonné ses		er le renouvellement es et hydrographique vecteurs de biodivers et protecteurs de la en mettant en place u leur diversité et leur nce avec les unités sâtine	es dans proximité, de bénéficient production productions	te fondee sur le ce réciproque des nts et des teurs et valoriser les tions locales et les courts à l'échelle de	céréa de bo banali les co Gâtino	er le développement de l lière non-liée à l'élevage cage, facteur de simplific isation du parcellaire boo ntours d'une stratégie à e, formuler des recomma e en place un cadre régle	dans les zones cation et de cager : définir l'échelle de la andations et
Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain	réchelle de la Gâtine. Experimenter, financer et diffuser des modes opératoires pour la création de haies dans les zones de transition paysagères et la gestion des haies, en prenant en compte les moyens humains et les bonnes pratiques environnementales ainsi que la diversité des types de haies sur le		Expérimenter la mise en œuvre d'outils contractuels, réglementaires et fonciers pour permettre et accompagner (financièrement) l'évolution des pratiques agricoles typiques de Gâtine, dans le contexte du changement climatique et de la diminution du nombre d'agriculteurs		Identifier les actuelles et futures « friches » d'élevage, parcelles en déprise, et trouver des modes de gestion adaptés tout en associant la recherche de débouchés économiques pérennes	d'é én ag l'a pa fai mo	erenniser l'activité élevage en faisant nerger des vocations ricoles. Susciter ttachement au sysage bocager, en isant découvrir le onde agricole et en syrant les exploitations x jeunes	Mettre en réseau des compétences, expériences et idées pour un paysage maîtrisé au sein du monde agricole
Renouer avec l'écrin naturel	continuités hydrographiques qui façonnent les paysages de Gâtine (cours d'eau permanents ou temporaires, zones humides, mares, zones de captage d'eau potable) aussi bien en secteurs		Guider l'évolution conservant et créazones d'épanouiss biodiversité, notal faisant l'inventaire naturels existants valoriser et protég	ant de nouvelles sement de la mment en e d'espaces ou potentiels à	Pérenniser le puits de carbone en cadrant l'évolution des boiseme et forêts à l'échelle de Gâtine, définir de bonn pratiques paysagères	la	Assurer au quotidien la nature, diffuser le pays biodiversité ordinaire ju de-porte, en généralisa pratiques de gestion et les aménagements qui spécificités écologiques	age naturel et la usqu'aux pas- int les bonnes en privilégiant intègrent les
Accueillir et faire découvrir le paysage	Promouvoir la découverte des paysages en développant, complétant le réseau des cheminements doux, en s'appuyant sur le patrimoine des chemins creux, des haies arborées, sur le réseau de cours d'eau, à l'échelle du PNR et des communes		pédagogique su	et créer du contenu r les espaces naturels et pine naturel emblématiqu		Dans les espaces natur qualité et l'insertion pa aménagements destiné public (avec sobriété)	ysagère des	









Orientation 1.3 : Préserver la diversité des paysages vivants, identitaires de la Gâtine

Mesure 1.3.2 : Maîtriser l'évolution des paysages urbanisés

CONTEXTE

Les paysages urbanisés sont des espaces artificialisés pour l'habitation ou l'activité économique, ils se distinguent des paysages naturels et agricoles. La Gâtine poitevine est marquée, à l'image des territoires ruraux français, par la périurbanisation de la ville qui s'est développée par des extensions pavillonnaires et des zones économiques. Ce phénomène entraîne des pressions sur le bocage dense sur les paysages de franges et une pression urbaine autour du Thouet, soit la relation ville-vallée.

Au-delà du réseau de villes et villages, la Gâtine poitevine est marquée par une unité urbaine à part entière que sont les paysages urbains de Parthenay. Située au cœur du PNR, cette unité concentre les enjeux des zones urbaines que l'on peut retrouver, dans une moindre mesure, pour les espaces urbanisés disséminés dans les autres unités paysagères.

Le souhait de maîtriser l'évolution des paysages urbanisés s'est caractérisé par la lutte contre l'étalement urbain pour préserver les terres agricoles, naturelles, forestières et le besoin d'organiser le territoire autour d'un projet d'aménagement limitant l'urbanisation le long des axes routiers. La nécessité de réduction de la consommation foncière est aujourd'hui renforcée, via la notion de sobriété foncière.

Sur le territoire, l'enjeu principal concerne la lisibilité des franges bâties, notamment au regard des zones d'activités. Il existe une importante disparité dans le soin accordé aux espaces de transition urbaine alors que ces espaces sont un enjeu pour l'attractivité du territoire et la qualité du cadre de vie. Si dans les communes situées dans les paysages de bocage, le maillage de haies facilite parfois les transitions urbaines jouant le rôle de frange, les communes en paysage de plaines disposent moins de cette barrière végétale permettant l'intégration du bâti. Afin de maîtriser l'évolution des paysages urbanisés, il est nécessaire de travailler sur l'intégration paysagère de ces espaces de transition, en priorité sur les zones d'activités.

Sur le PNR, on remarque également un enjeu lié aux affichages extérieurs qui sont parfois mal maîtrisés, source de pollutions visuelles et impactent la qualité paysagère. La Charte du Parc a vocation à harmoniser et à limiter l'impact visuel de la publicité et des outils de signalétiques sur l'ensemble du territoire, en faisant respecter avec attention et pédagogie la réglementation déjà existante.

La maîtrise de l'évolution des paysages urbanisés peut être mise en œuvre grâce à plusieurs moyens : quantitatifs par la mise en place d'un projet de développement économe en foncier basé sur le renouvellement urbain et qualitatifs par la préservation des spécificités de ces paysages et leur mise en valeur. Si cette trajectoire est engagée en Gâtine, les efforts sont à poursuivre et à amplifier. Dans cette mesure, l'objectif est d'accompagner l'aménagement des paysages urbanisés pour préserver les particularités de la Gâtine, tout en les faisant évoluer en accord avec les enjeux actuels de changement climatique, de l'habitat et des activités. Le cadre de vie « benaise » pourrait alors être préservé et amélioré.



DISPOSITIONS



1) Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non bâtir



L'architecture traditionnelle de Gâtine poitevine est modeste et caractéristique. L'évolution des formes urbaines implique de préserver la qualité de ce bâti et le cadre de vie, tout en s'adaptant aux enjeux énergétiques, climatiques et patrimoniaux du territoire. Le PNR se doit de répondre en intelligence à l'objectif de sobriété foncière (mesures 3.1.3 et 3.2.2).

- Privilégier la densification des zones déjà bâties et/ou imperméabilisées pour protéger le bocage et le contexte paysager, tout en préservant des espaces non-artificialisés
- Répertorier les typologies de bâti que l'on trouve dans le PNR pour identifier les spécificités architecturales du territoire, promouvoir les outils de mise en valeur et de protection dans les documents d'urbanisme.
- Privilégier la restauration du bâti ancien dans le respect des spécificités architecturales de Gâtine tout en les adaptant aux nouveaux modes de vie et en assurant leur rénovation énergétique.
- Favoriser la qualité architecturale et la prise en compte des spécificités architecturales de Gâtine pour les constructions neuves (habitations, bâtiments agricoles et industriels).
- Porter attention à l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage, le relief, les vues. Proposer des modèles et permettre l'accompagnement des porteurs de projets.
- Lutter contre la rétention foncière : mobilisation de la vacance (incitation foncière) et requalification des friches (mesure 3.1.3).

P

2) Réinventer le bourg de Gâtine : rendre attirante et confortable la vie de village



Les bourgs, villes et villages de Gâtine se sont développés de manière hétérogène notamment avec le phénomène d'étalement pavillonnaire. Pour maîtriser ces évolutions, il est essentiel d'insérer les enveloppes urbaines dans les contextes paysagers du PNR (mesures 3.3.1, 3.1.3 et 3.2.2).

- Limiter l'étalement pavillonnaire par la revitalisation des cœurs de villages et centres-villes
 - o Dynamiser la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes.
 - Soigner les traversées routières de bourgs et villages en donnant une place prioritaire à l'habitant et au piéton (voies douces, végétalisation, rétrécissements des voies...).
 - Favoriser la qualité et le confort des places publiques : valoriser ou permettre de retrouver des usages et promouvoir des lieux de sociabilisation.
 - Limiter l'uniformisation des aménagements des villages et lotissements.
 - Adapter l'évolution du bâti aux spécificités des unités paysagères de la Gâtine poitevine et aux Objectifs de Qualité Paysagère.
 - Créer des formes bâties s'intégrant aux paysages : varier les hauteurs et insérer des éléments paysagers dans les espaces de densification tout en étant vigilant à proposer des habitations bioclimatiques.
- Intégrer la nature au cœur des villages et des villes, pour améliorer le cadre de vie par la présence du végétal (mesures 1.1.2, 1.3.1 et 2.1.3)
 - Conserver en cœur de bourg des parcelles agricoles, vivrières et arborées, en cohérence avec la densification des zones déjà bâties.



- o Protéger le patrimoine arboré et replanter des arbres dans les bourgs et villages.
- Intégrer les problématiques du dérèglement climatique dans l'aménagement des bourgs :
 - Végétaliser les bourgs lors des aménagements et des créations de lotissements.
 - Désimperméabiliser les espaces publics dont les cours d'écoles pour favoriser la libre circulation des eaux pluviales et les prendre en compte dans les nouveaux aménagements.
 - Développer une mobilité douce et sécurisée en chemins arborés.
 - Réduire les îlots de chaleurs en créant des « îlots de fraîcheurs » ou « oasis » dans les espaces publics et les écoles.
- o Favoriser l'accueil de la biodiversité dans les espaces urbains :
 - Développer des parcs et jardins publics favorables à la nature, en faire des lieux d'expérimentation et de suivis participatifs.
 - Créer une trame de jardins privés accueillants pour la nature et permettre le suivi par les sciences participatives.
 - Mettre en œuvre une politique pour un bâti accueillant pour la biodiversité (adapter la rénovation thermique aux espèces pouvant nicher sur le bâti par exemple) et pour des aménagements permettant la circulation de la faune.
 - Planter des espèces locales en vue d'une trame bocagère urbaine efficace, avec la marque « Végétal Local ».
- Encourager « l'école dehors » en identifiants les espaces propices et en créant des espaces dédiés.



3) Améliorer la qualité paysagère des franges bâties : entrées de bourgs et de villes et zones d'activités économiques



Les franges bâties et espaces de transition entre espaces urbanisés, agricoles et naturels, se sont développés de manière hétérogène sans réelle prise en compte paysagère. Des entrées de villes et de bourgs aux zones d'activités économiques, il est nécessaire de les intégrer aux contextes paysagers de Gâtine poitevine, tout en répondant aux enjeux de désartificialisation des sols, de qualité du cadre de vie, du bâti, des continuités écologiques et paysagères (mesures 1.1.2, 1.3.1 et 2.2.1).

- Améliorer la qualité des entrées de villes et de bourgs par l'intégration paysagère des franges bâties :
 - o Identifier les entrées de ville ou village à requalifier prioritairement.
 - Requalifier les entrées de bourgs et villages pour une transition réussie entre espaces bâtis et non bâtis (vue sur des éléments patrimoniaux, haies bocagères, jardins, murets, vergers).
 - o Harmoniser les entrées de bourgs dans le PNR sans les homogénéiser.
 - Porter attention à l'intégration des éléments techniques (antennes, édicules et armoires électriques, clôtures, enfouissement des réseaux ...).
 - o Porter une attention particulière aux bourgs « d'entrées » sur le territoire du PNR.
- Diminuer l'impact paysager des sites et zones d'activités économiques :
 - Réaliser un inventaire quantitatif et qualitatif des zones d'activités économiques du territoire visant à :
 - Identifier le foncier mobilisable en requalification.
 - Identifier des zones d'activités ayant des impacts paysagers significatifs.



- Définir une stratégie de requalification de ces zones et de leur intégration dans l'environnement urbain et paysager.
- Renforcer les solidarités intercommunales et mutualiser les zones d'activités économique.
- Activer des leviers de sobriété foncière économique similaires à ceux mis en œuvre sur le logement.
- Mettre en œuvre des réglementations ambitieuses sur l'intégration des zones économiques dans le contexte paysager. Notamment par la rédaction et l'animation d'un guide pour le développement qualitatif des futures zones économiques.
- Requalifier les zones d'activités pour une transition réussie entre espaces bâtis et non bâtis : voies douces, haies et végétation.
- Créer et restaurer des zones d'activités économiques ou artisanales à Haute Qualité
 Environnementale qui deviendront des projets exemplaires.

4) Faire paysage avec les énergies renouvelables



Le territoire a vu diverses formes d'infrastructures d'énergies renouvelables se développer de plus en plus rapidement. Il est essentiel que le PNR se saisisse de la question pour maîtriser les évolutions énergétiques et favoriser le mixte énergétique sur le territoire. L'enjeu est d'intégrer ces infrastructures aux spécificités locales pour faire des énergies renouvelables des éléments paysagers le plus qualitatif possible pour le cadre de vie, pour préserver les continuités écologiques et en lien avec l'économie locale (mesures 1.1.2, 1.3.1, 2.1.1, 2.2.2).

- Faire du PNR un territoire d'expérimentation et d'innovation avec le développement des énergies renouvelables en cohérence avec les ressources et les paysages locaux.
- Planifier, encadrer et structurer à l'échelle de la Gâtine, le développement des différents dispositifs de production d'énergies renouvelables, en conciliant le développement d'un mixte énergétique avec la préservation du patrimoine bâti et des espaces agricoles et naturels.
- Poursuivre et valoriser les travaux réalisés dans le cadre du projet de PNR et intégrer des critères paysagers partagés, notamment lors des projets de « repowering »
- Favoriser le développement de la méthanisation adaptée au territoire, pour limiter au maximum la surexploitation de la biomasse agricole au détriment de la production alimentaire : projets en autoconsommation, petites unités de méthanisation, uniquement déchets agricoles ou déchets verts et alimentaires.
- Cadrer les modes de production du bois-énergie pour assurer la diversité, la qualité et la pérennité des peuplements arborés de Gâtine.
- Accompagner le développement des énergies renouvelables sur le bâti (panneau photovoltaïque sur toiture) en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, les acteurs économiques et agricoles.
- Suivre les recommandations du Conseil Scientifique et Prospectif sur l'agrivoltaïsme et accompagner l'application législative en évitant les dérives. Expérimenter selon des modalités clairement définies avec les acteurs du territoire concernés.
- Mutualiser une ingénierie en capacité de conseiller les collectivités et les porteurs de projet concernant l'intégration paysagère des dispositifs de production d'énergie sur le territoire.





5) Encadrer la signalétique et la publicité (enseignes et pré-enseignes)



Le Code de l'environnement interdit la publicité sur l'ensemble du territoire du PNR. Si elle est jugée nécessaire, la réintégration de la publicité en agglomération se fera par l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). Ce règlement devra être compatible avec cette disposition et se fera en accord avec les recommandations de la Charte (nombre, typologie, surface...), et se devra d'être plus restrictif que les règles nationales, avec des formats réduits et une attention particulière portée à l'intégration paysagère.

- Limiter la réintroduction de la publicité en agglomération, sur certains secteurs précis via des RLPi, pour les communes des niveaux 1 et 2 identifiées dans l'armature territoriale: Parthenay, Châtillon-sur-Thouet, Pompaire, Le Tallud, Airvault, Coulonges-sur-l'Autize, Secondigny, Champdeniers (et par exception dans les communes de niveaux 3 et 4).
- Identifier et résorber les dispositifs de publicité illégaux, puis sensibiliser et accompagner les collectivités à l'exercice du pouvoir de police en la matière.

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Les enseignes, pré-enseignes et publicités sont réglementées par le code de l'environnement, Livre V « Prévention des pollutions, des risques et des nuisances », Titre VIII « Protection du cadre de vie ».

<u>Publicité</u>: interdite partout en France hors agglomération et en agglomération dans les Farcs naturels régionaux, sauf Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Pré-enseigne interdite comme la publiché, seules les pré-enseignes dérogatoires (concernant les produits du terroir, les activités culturelles et monuments historiques ouverts à la visite) peuvent être autorisées hors agglomération.

<u>Enseigne</u>: autorisée dans un Parc naturel régional après demande préalable.

- Harmoniser, avec les acteurs, les quatre catégories de pré-enseignes dérogatoires hors agglomération :
 - Les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales.
 - o Les activités culturelles.
 - o Les monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts à la visite.
 - À titre temporaire, les opérations ou manifestations exceptionnelles à caractère culturel ou touristique de moins de trois mois et les travaux publics ou opérations immobilières de plus de trois mois.
- Réduire l'emprunte visuelle des enseignes aux strictes nécessités de développement économique des acteurs du territoire et dans un souci d'intégration paysagère.
- Harmoniser les enseignes et pré-enseignes et les signalisations d'information locales en concertation avec les acteurs économiques et les collectivités.
- Respecter les extinctions nocturnes obligatoires afin de préserver la biodiversité nocturne, le ciel étoilé et de limiter la consommation énergétique (mesure 1.2.4).
- Mettre en place une charte concertée sur la signalétique et la publicité, accompagnée d'un guide pédagogique (préconisations sur les types de supports, leur nombre, les coloris et les matériaux, charte graphique cohérente à l'échelle du Parc...) en cohérence avec les objectifs de qualité paysagère.
- Accompagner les acteurs économiques et les collectivités dans la communication sur leurs activités.



ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote l'Observatoire Photographique des Paysages dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine
- Identifie les spécificités architecturales de chaque unité paysagère par l'élaboration d'une typologie du bâti de Gâtine.
- Elabore une étude sur la qualité des entrées de ville du territoire.
- Elabore une Charte concertée sur la signalétique et la publicité, ainsi que le guide pédagogique pour l'application des dispositions relatives à la publicité et la signalétique.
- Rédige un guide pour le développement qualitatif des futures zones économiques destiné aux collectivités.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Anime auprès des collectivités un guide pour le développement qualitatif des futures zones économiques.

En tant que partenaire, le Parc :

- Incite les collectivités à mettre en œuvre des réglementations ambitieuses sur l'intégration des zones économiques dans le contexte paysager.
- Définit des recommandations et des conseils (guide) pour l'insertion des nouveaux aménagements et des nouvelles constructions.
- Etudie avec les collectivités la nécessité de réintroduire la publicité en agglomération, sur certains secteurs précis via le Règlement Local de Publicité intercommunal.
- Accompagne les communes et les EPCI dans l'exercice de leur pouvoir de police en matière de publicité à la mise en place de Règlement Local de Publicité intercommunal sur l'ensemble du territoire et émet des avis sur les dispositifs de signalétique.
- Accompagne techniquement et financièrement la création et la restauration de zones d'activités économiques ou artisanales à Haute Qualité Environnementale qui deviendront des projets exemplaires.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine
Intègrent les objectifs de qualité paysagère de la Charte dans leurs documents d'urbanisme et dans leurs projets d'aménagements. Sensibilisent et forment les services instructeurs, les agents techniques et les élus aux spécificités paysagères du PNR.	Accompagne le Parc dans la mise en place d'une signalétique homogène sur le territoire,
Intègrent les dispositions relatives aux franges via des OAP dans les PLUi.	Met à disposition le référentiel d'occupation du sol régionale via l'observatoire des espaces naturels agricoles et forestiers (NAFU).



Intègrent les dispositions de la Charte du Parc dans la mise en place de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) et associent le Parc tout au long de son élaboration.

Favorisent la suppression des dispositifs illégaux de publicité et assurent le dialogue avec les habitants et les professionnels.

Sensibilisent et communiquent sur la réglementation concernant la publicité.

Sollicitent pour avis le Parc dans le cadre d'autorisations de publicité.

Partage les bonnes pratiques à travers le club "observatoire et stratégie foncière" et les travaux des agences d'urbanisme.

Met à disposition les guides pédagogiques techniques (gestion économe de l'espace, isolation thermique par l'extérieur, orientation bioclimatique, paysages) et le guide mise en œuvre du SRADDET avec des exemples issus des documents de planification et d'urbanisme régionaux.

Le Département des Deux-Sèvres

Accompagne le Parc dans la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère, notamment sur les infrastructures routières départementales.

Sensibilise et forme les agents techniques aux spécificité paysagères du PNR.

Contribue à la mise en œuvre des préconisations du Parc dans le cadre des catégories de préenseignes dérogatoires le long des axes départementaux.

Participe à l'élaboration de la Charte de publicité et de signalétique sur le territoire et à sa mise en œuvre.

L'Etat

Contribue à sensibiliser les acteurs économiques et les habitants afin d'arrêter l'artificialisation des sols et la dégradation des paysages.

Apporte les expertises de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Deux-Sèvres (UDAP).

Accompagne les collectivités volontaires à la mise en place de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) respectant les prescriptions de la Charte du Parc.

Accompagne le Parc et les collectivités à l'application de la réglementation concernant la publicité.

Veille à la mise en œuvre de la réglementation concernant la publicité.

PARTENAIRES

- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Deux-Sèvres
 - Acteurs économiques (Chambres consulaires, Architectes-Paysagistes...)
- Chambre d'Agriculture, Organisations Professionnelles Agricoles, CIVAM, Terre de Liens, SAFFR
- Associations d'études et de préservation des haies et de l'arbre hors forêt, l'AFAC-Agroforesteries
- Associations naturalistes et de protection de l'environnement
- Fondation du Patrimoine
- EPF Nouvelle-Aquitaine



INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation
r.1.3.2.a	Nombre d'EPCI engagés dans une dynamique ZAN
r.1.3.2.b	Nombre de requalification paysagère des entrées de bourg/ville ou des zones d'activités
r.1.3.2.c	Nombre de projets de production d'EnR intégrant des OQP
r.1.3.2.d	Nombre de nouveaux RLPi compatible avec la Charte

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Tâches urbaine, armature territoriale, communes identifiées comme « bourg d'entrée » sur le territoire, principales zones d'activités économiques et zones commerciales, carrières et usines à la campagne, éléments cartographiés pour la mesure sur les énergies renouvelables.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire
- 1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine
- 2.1.1 Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive
- 2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager
- 2.2.2 : Accroître la valeur ajoutée économique et sociale des filières agricole et forêt-bois diversifiées
- 3.1.3 : Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier
- 3.2.2 : Valoriser un patrimoine bâti ouverts aux évolutions contemporaines
- 4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine





Orientation 1.4 : Protéger le patrimoine culturel, maillon entre les générations

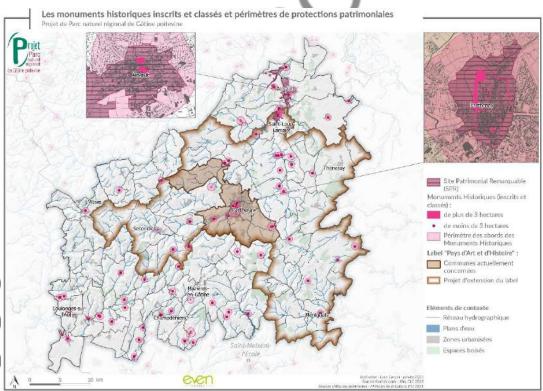
Mesure 1.4.1 : Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine

CONTEXTE

La Gâtine poitevine se caractérise par un patrimoine architectural dense, riche et varié composé de bâtiments et d'ensembles monumentaux et remarquables et d'un patrimoine vernaculaire diffus sur son territoire.

Le bâti remarquable est reconnu et protégé avec 3 Sites Patrimoniaux Remarquables à Parthenay, Airvault et Saint-Loup-Lamairé, 98 monuments classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques sur l'ensemble du périmètre du PNR.

Des démarches de valorisation de ces bâtis protégés ont été mises en place avec l'obtention du Label Pays d'art et d'histoire autour de la ville de Parthenay (projet d'extension du label en cours), et celui de Petites Cités de Caractère pour les villes d'Airvault et de Saint-Loup-Lamairé. Il s'agit d'adapter ce patrimoine protégé aux usages contemporains pour le rendre accessible au public et lui permettre d'accueillir davantage de médiations et prestations culturelles et ainsi accroître sa visibilité et la renommée du territoire.



Le patrimoine vernaculaire maille les paysages de Gâtine poitevine. Celui-ci est lié aux activités quotidiennes et aux usages locaux passés ainsi qu'à la géologie et au réseau hydrographique. Il est riche et diffus sur le territoire. Une harmonisation des stratégies de préservation de ce patrimoine est nécessaire afin de mieux le valoriser auprès du grand public.

Le patrimoine artisanal et industriel, témoin des savoir-faire, est peu mis en valeur. Il est nécessaire de le réhabiliter, le protéger et mieux le valoriser tant pour le bâti en lui-même que pour les pratiques qui ont marqué l'identité et les paysages de la Gâtine poitevine. La transmission de ces savoir-faire est un



enjeu primordial pour garantir leur pérennité qui peut s'envisager notamment par une valorisation via l'artisanat d'art. Certains sont même reconnus comme identitaires du territoire à l'image des traditionnelles barrières de Gâtine.

Outre le patrimoine bâti et les savoir-faire, le patrimoine immatériel est emblématique du territoire qui possède une véritable culture de l'oralité avec une volonté affirmée de préservation et de valorisation. Différentes structures œuvrent dans ce sens avec en chef de file l'UPCP-Métive (Union Pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes et Vendée) et le CERDO (Centre d'Études, de Recherche et de Documentation sur l'Oralité).

Fleuron de cette oralité, le Parlanjhe (ou poitevin saintongeais), langue régionale, marque l'identité du territoire. Néanmoins, ce patrimoine est fragile et tend à disparaitre. Il est donc nécessaire de transmettre cet héritage aux nouvelles générations et aux habitants et visiteurs en général afin de démocratiser et moderniser son usage.

Ces différents patrimoines sont complémentaires et forment un ensemble identitaire du territoire que l'on peut associer au patrimoine paysager. Le tout demande à être animé pour devenir visible et accessible et ainsi être préservé et perdurer.

DISPOSITIONS





Le patrimoine monumental du territoire est bien identifié et différentes démarches de valorisation ont été mises en place. Ces démarches doivent être poursuivies et instaurées pour d'autres bâtis. Les mesures de protection peuvent contraindre les ouvertures au public et l'occupation de ces bâtiments. Il convient d'adapter et restaurer les monuments afin de faciliter leur découverte.

- Etudier la possibilité de créer de nouveaux Sites Patrimoniaux Remarquables.
- Soutenir les démarches de valorisation d'ensembles architecturaux remarquables à travers le déploiement de label ou marque de qualité comme Petites Cités de Caractère, Ville et Pays d'art et d'histoire, ou Plus Beaux Villages de France.
- Harmoniser les interventions et les politiques des différents acteurs liés au patrimoine bâti et coordonner les actions menées sur le territoire.
- Accompagner les démarches de classement ou d'inscription aux Monuments Historiques des édifices remarquables.
- Adapter les bâtis protégés aux usages contemporains et aux enjeux énergétiques favorisant leur ouverture au public et leur utilisation par des structures culturelles ou autres.
- Animer ce patrimoine avec une programmation artistique et culturelle annuelle et diffuse sur le périmètre du PNR.



2) Préserver le patrimoine bâti traditionnel et vernaculaire

Le patrimoine vernaculaire, omniprésent sur le territoire, est peu protégé et valorisé. Différentes associations ou collectivités soucieuses de préserver ce patrimoine mènent individuellement des actions. Il convient d'harmoniser ces pratiques de restauration et de valorisation puis d'animer et mettre en tourisme ce patrimoine.

• Compléter et actualiser l'inventaire du patrimoine de Gâtine (patrimoine bâti et paysager et objets classés – inventaire datant des années 2000) avec notamment le patrimoine industriel et valoriser cette ressource avec un outil numérique plus adapté et facilement accessible.



- Valoriser le patrimoine industriel et les bâtis témoins des activités passées (les maisons de vignerons, laiteries, tanneries, fours à chaux, forges, tuileries-briqueteries ...).
- Faciliter la restauration du patrimoine traditionnel et vernaculaire non protégé avec la mise en place de guides de bonnes pratiques, de chantiers participatifs et de formations l'ouvrant aux évolutions contemporaines.
- Animer ce patrimoine avec des propositions artistiques en veillant à ce que ces propositions soient diffuses sur le périmètre du PNR.
- Mettre en tourisme ce patrimoine bâti (lavoirs, gués, moulins, fours à pain, pigeonniers, croix hosannières, croix de chemin...) en l'intégrant dans des boucles de randonnées et des circuits découverte.

3) Sauvegarder et transmettre les savoir-faire traditionnels

Les savoir-faire traditionnels font partie du patrimoine du territoire marquant la construction du bâti traditionnel, le paysage de bocage, ou l'artisanat d'art. Ces pratiques doivent être mises en avant et transmises pour éviter de les voir disparaitre.

- Réaliser un inventaire des savoir-faire traditionnels gâtinais dans le but de les identifier, d'améliorer les connaissances sur ces pratiques et de les valoriser (en lien notamment avec les recherches archéologiques).
- Développer des pôles d'excellence sur ces savoir-faire pour à la fois les valoriser et les transmettre aux nouvelles générations et envisager la mise en place de formations diplômantes.
- Valoriser les savoir-faire et métiers d'art, à l'image du projet « Cité des Arts » de la ville de Parthenay qui souhaite valoriser les métiers d'art dans un cadre patrimonial d'exception, celui du quartier historique, et ainsi créer une nouvelle dynamique économique et touristique, ou L'École de la Laine à Vasles qui mène différentes actions de transmission, valorisation et d'innovation autour de la filière de la laine.
- Valoriser les savoir-faire liés au bocage en menant des actions de sensibilisation et formation autour du plessage des haies et du taillage d'arbres têtards et en affirmant la barrière de Gâtine comme marqueur identitaire du territoire et inciter à son déploiement dans les campagnes (mesure 1.2.1).

4) Permettre à la population de s'approprier le Parlanjhe

Le Parlanjhe ou poitevin saintongeais est une langue régionale vivante dont l'utilisation s'étend au-delà des frontières de la Gâtine poitevine. Celle-ci évolue avec l'usage mais tend malheureusement à disparaitre. Il est donc nécessaire de prendre conscience de ce patrimoine, de le faire découvrir ou redécouvrir aux habitants et de transmettre cet héritage aux nouvelles générations pour que la population se l'approprie. Cela implique de rendre cette langue utile et utilisée au quotidien.

- Recenser les personnalités locales capables de rendre visible et de diffuser ce patrimoine oral.
- Développer une double signalétique incluant le Parlanjhe et des outils attractifs, ludiques et innovants permettant de l'utiliser et de faciliter sa compréhension au quotidien comme des livrets dédiés aux situations du quotidien.
- Sensibiliser et initier le grand public à travers différentes animations et temps de rencontre ouverts à tous à l'image du concept « Café Gâtine » et des cours de langue régionale.
 Développer des ateliers pédagogiques dans les écoles et les centres de loisirs. Soutenir la mise en place des classes bilingues favorisant l'enseignement en Parlanjhe.



 Développer des initiatives culturelles en Parlanjhe comme des représentations théâtrales ou autres propositions de spectacle vivant ou des émissions de radio dédiées à cette langue.



5) Faire rayonner et valoriser le patrimoine immatériel

L'oralité et le patrimoine immatériel sont des composantes fortes de l'histoire et du patrimoine de Gâtine. Les acteurs locaux de la culture ont pris conscience de la nécessité de préserver et de transmettre ce patrimoine. Cela passe par une appropriation de cette culture par la population.

- Inventorier le patrimoine immatériel (êtres légendaires, contes et croyances de Gâtine, personnages historiques gâtinais, us et coutumes, musiques et danses traditionnelles, jeux...) et développer des outils numériques permettant de diffuser et mettre en avant cette ressource.
- Soutenir et promouvoir les évènements et les acteurs dédiés à la valorisation et à la transmission de ces patrimoines immatériels.
- Proposer des parcours de découverte sur des lieux emblématiques de Gâtine permettant à la fois de valoriser un patrimoine bâti, géologique ou paysager et le patrimoine immatériel (exemples : parcours sonore, proposition artistique, soirée conte, ...).
- Valoriser la gastronomie comme élément majeur de la culture populaire favorisant le lien entre les générations via la transmission des recettes et des savoirs.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Poursuit ou initie les inventaires des différentes typologies de patrimoine : bâti, savoir-faire et immatériel.
- Développe des programmes de formations et des outils liés à la restauration du patrimoine vernaculaire.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Accompagne les acteurs publics et privés dans la rénovation, la protection et la réaffectation du patrimoine architectural et dans la préservation et la valorisation de l'oralité et des savoir-faire via des appuis techniques et la recherche de financements.
- Coordonne les actions du territoire sur le patrimoine bâti pour avoir une vision d'ensemble plus cohérente.
- Contribue à la promotion des outils de valorisation de ces patrimoines (programmes culturels, outils numériques dédiés, guides de bonnes pratiques...) auprès du grand public.

En tant que partenaire, le Parc :

- S'associe aux différentes initiatives soutenues ou développées sur ces thématiques par ses partenaires.
- Sensibilise les acteurs à l'intérêt de la préservation des différents patrimoines.
- Accompagne la mise en tourisme et l'animation de ces patrimoines.
- Etablit des partenariats avec des organismes de formation dans le cadre de la transmission et la valorisation des savoir-faire.



ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités

Contribuent à la réalisation des différents inventaires.

Associent le Parc aux projets qu'elles souhaitent mener en termes de préservation, transmission et valorisation des patrimoines.

Développent et engagent les actions liées aux labels existants (Petites Cités de Caractère et Pays d'Art et d'Histoire).

Diffusent les informations concernant les actions de restauration collectives (chantier participatif), les outils et aides existants, les actions de valorisation de ces patrimoines.

Intègrent les enjeux de transmission des savoirfaire et du patrimoine immatériel dans leurs projets.

Participent via leurs agents aux différentes formations liées à la rénovation des bâtis ou à la transmission du Parlanjhe ou des savoir-faire.

La Région Nouvelle-Aquitaine

Soutient la valorisation de l'oralité et du poitevin-saintongeais en particulier.

Met à disposition du Parc les données patrimoniales dont il dispose sur le territoire.

Intègre la valorisation des patrimoines dans son schéma touristique.

Accompagne techniquement et financièrement selon son schéma d'intervention la rénovation et la valorisation des patrimoines.

Le Département des Deux-Sèvres

Met à disposition du Parc les données patrimoniales dont il dispose sur le territoire.

Participe selon son schéma touristique à la valorisation et la promotion du patrimoine.

Soutient le CAUE dans son accompagnement aux collectivités, aux particuliers et aux associations.

Accompagne techniquement et financièrement selon son schéma d'intervention les collectivités dans la rénovation et la valorisation de leurs patrimoines.

L'Etat

Met à disposition du Parc les données patrimoniales dont il dispose sur le territoire.

Accompagne le Parc et les collectivités dans la définition des outils de protection les plus appropriés et dans leur mise en œuvre.

Appuie et accompagne les mesures de préservation et valorisation du patrimoine classé et identitaire du territoire.

Accompagne techniquement et financièrement selon ses schémas d'intervention les collectivités dans la rénovation et la valorisation de leurs patrimoines.

PARTENAIRES

- Les associations locales de valorisation du patrimoine : CARUG, UPCP Métive, Nombril du Monde, La Maison du Patrimoine, le CPIE, les Centres socioculturels
- La SCOP Atemporelle
- Les offices de tourisme
- Le CAUE



- La Fondation du Patrimoine
- Les musées du territoire

INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation	,
r.1.4.1.a	Actualisation de l'inventaire du patrimoine	d
r.1.4.1.b	Réalisation de guides des bonnes pratiques pour la restauration du petit patrimoine	4
r.1.4.1.c	Nombre d'inventaires sur les savoir-faire et le patrimoine immatériel	P
r.1.4.1.d	Nombre d'ateliers pédagogiques sur le Parlanjhe	

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Les monuments historiques inscrits ou classés et les sites patrimoniaux remarquables.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.2.2 : Protéger les pépites géologiques et la géodiversité vernaculaire
- 1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine
- 2.2.3 : Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine
- 3.2.1 : Maintenir le dynamisme culturel valorisant les ressources de Gâtine et d'ailleurs, contribuant à son rayonnement
- 3.2.2 : Valoriser un patrimoine bâti ouvert aux évolutions contemporaines
- 4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte



AXE 2 LA GATINE EN PARTAGE

Une diversité de ressources durablement valorisées







La Gâtine en partage : une diversité de ressources durablement valorisées

Ce deuxième axe de la Charte couvre largement, bien que non exclusivement, la problématique de la meilleure valorisation des ressources et du patrimoine local. Il se décline en 2 orientations et 7 mesures. La première orientation porte sur les ressources naturelles et vise à les *valoriser durablement* et en solidarité (2.1). La seconde orientation concerne les activités économiques, avec pour objectifs d'accroitre leur valeur ajoutée territoriale (2.2).

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs d'état au niveau de chaque orientation. Ils permettent de suivre l'évolution du territoire sur les thématiques en lien avec les objectifs des différentes orientations.

Gâtine	Orientation 2.1:	Valoriser durablement et en solidarité les ressources naturelles de la
	Gâtine	

Code	Indicateurs d'état	Valeur initiale
e.2.1.A	Part de la surface agricole utile dédiée à l'élevage (ovin/bovin)	70 %
e.2.1.B	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique	9,5 %
e.2.1.C	Part des massifs couverts par un document de gestion durable forestier	50 %
e.2.1.D	Nombre de fermes engagées dans une démarche circuits courts	En cours
e.2.1.E	Nombre de GWh produits en EnR sur le territoire	579 GWh
e.2.1.F	Taux de couverture des consommations énergétiques du territoire par les EnR	22 %

Orientation 2.2 : Accroitre la valeur ajoutée territoriale des activités économiques de Gâtine

Code	Indicateurs d'état	Valeur initiale
e.2.2.A	Nombre d'emplois total sur le territoire	22 957
e.2.2.B	Surface moyenne des exploitations agricoles	86
e.2.2.C	Linéaire d'itinéraires de randonnée qualifiés	En cours
e.2.2.D	Nombre de lits en hébergements touristiques	727





Orientation 2.1: Valoriser durablement et en solidarité les ressources naturelles de la Gâtine

Mesure 2.1.1 : Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive

CONTEXTE

L'ambition du territoire de Gâtine poitevine de tendre vers un territoire à énergies positive (TEPOS), nécessite la mise en œuvre d'une stratégie forte de production d'énergies renouvelables (EnR) en préservant ses paysages et ses milieux naturels tout en agissant sur la maîtrise des consommations énergétiques.

Sur le territoire, les principaux secteurs de consommations énergétiques sont l'industrie, les transports et les bâtiments. Ces consommations énergétiques sont principalement couvertes par des énergies fossiles.

Les objectifs nationaux et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine visent une réduction de 50% de ces consommations énergétiques à l'horizon 2050 avec un développement important, en parallèle, de la production d'énergies renouvelables. En effet, le SRADDET a pour ambition de développer les différentes sources d'énergies renouvelables pour atteindre une part de production de 50% à l'horizon 2030 et d'aller au-delà de 100% à l'horizon 2050.

Le territoire dispose d'une production d'énergies renouvelables en progression, représentant 22% de la consommation énergétique en 2018 et un potentiel de diversification des sources de production d'EnR intéressant. Avec un développement maximal des différentes sources d'EnR sur le territoire et la mise en œuvre d'une trajectoire volontariste de réduction des consommations énergétiques, celuici apparaît en capacité de devenir TEPOS (suivant une réduction de 53% des consommations énergétique en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de 20% à l'horizon 2030) en s'assurant de définir une stratégie de développement par type d'EnR adaptée au territoire, portant une vigilance sur l'intégration des enjeux paysagers et environnementaux constitutifs de l'identité du territoire.

Aujourd'hui, la principale source d'EnR sur le territoire est le bois énergie. En effet, la consommation de bois pour le chauffage des habitations est importante sur le territoire. Le développement de cette ressource a été incitée sur le territoire via l'accompagnement à l'installation de chaufferies collectives. Actuellement, les enjeux de préservation et du renouvellement de la ressource en bois, de structuration et de gestion adaptée de la filière, en lien avec l'activité agricole et la préservation du bocage sont majeurs sur le territoire.

La seconde source d'EnR sur le territoire est l'électricité produite par les installations éoliennes principalement situées en frange du territoire. Cette production a fortement augmenté au cours des dernières années : celle-ci a plus que doublé entre les années 2015 et 2018 et va encore s'accroitre au regard des projets autorisés. Cette production d'électricité via l'éolien représente 33% de la production d'énergie renouvelable du territoire en 2018. Elle représente également presque 54% des besoins en électricité spécifique (éclairage, appareils électroniques ou électroménager, etc.) du territoire. Cependant, le développement de cette énergie renouvelable s'est réalisé de manière désorganisée et



déconnectée des volontés territoriales et une forme de saturation s'y fait ressentir, notamment pour les projets qui n'ont pas de portage local et dont l'acceptabilité est de plus en plus difficile.

Afin de développer l'autonomie énergétique du territoire, de nouvelles sources d'énergie seront mobilisées pour répondre aux besoins locaux qui doivent en parallèle être réduits dans un objectif de maitrise des consommations. Il existe notamment un potentiel important de développement du solaire thermique et photovoltaïque sur les bâtiments et de la géothermie. Ces sources, encore peu valorisées aujourd'hui, et dont les retombées économiques pour le territoire pourraient être plus directes que la multiplication de parcs éoliens, sont un levier intéressant pour le territoire.

Pour concilier les différents enjeux présents sur le territoire (préservation de l'environnement et des paysages et production d'énergie renouvelable locale), chacune des sources énergétiques doit être étudiée en prenant en compte ses impacts. Cette connaissance permettra de faire des choix éclairés sur la mise en œuvre de la stratégie pour tendre vers l'objectif de devenir territoire à énergie positive, en mobilisant de nouvelles ressources pour 2030 et devenir exportateur d'énergie à l'horizon 2050.

DISPOSITIONS



1) Sensibiliser et conseiller l'ensemble des publics pour un développement des EnR adapté aux besoins de chaque secteur



La prise de conscience des impacts issus des productions énergétiques sur le changement climatique et de la nécessaire réduction des consommations est un enjeu majeur. Il est ainsi indispensable de développer les outils de communication et de sensibilisation à destination de l'ensemble des acteurs du territoire pour créer une synergie collective permettant de répondre aux objectifs de Territoire à Energie POSitive (TEPOS) portés par la Charte (mesure 3.1.1).

- Communiquer et suivre le développement de différents types de production EnR (suivi des évolutions territoriales / connaissance fine des besoins / évolutions technologiques).
- Renforcer la sensibilisation sur les enjeux énergétiques et climatiques du territoire : partage d'information et formation, communication locale et indépendante auprès de tous les acteurs (collectivités, particuliers, entreprises et commerces, agriculteurs) sur les différents types d'EnR : Faire du PNR un espace de dialogue indépendant, un outil de réflexion et d'accompagnement au développement des énergies renouvelables.
- Mutualiser une ingénierie en capacité de conseiller les collectivités et les porteurs de projet concernant l'intégration paysagère des dispositifs de production d'énergie sur le territoire.
- Evaluer les besoins énergétiques spécifiques (thermiques et électriques) pour différents secteurs d'activité et les potentielles sources d'EnR pouvant répondre à ces besoins.
- Organiser et animer des temps d'échange d'expériences et de visites avec d'autres territoires
- Développer et valoriser l'exemplarité des collectivités dans le choix de leurs équipements énergétiques (développement d'équipements collectifs du type réseau de chaleur, autoconsommation collective, expérimentation de dispositifs de stockage) et favoriser les groupements d'achat.
- Mener une étude sur la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables pour chaque nouvelle opération d'aménagement et de renouvellement urbain.





2) Définir une stratégie de développement du mix énergétique adaptée aux enjeux et aux besoins du territoire



Le diagnostic évaluant le potentiel d'accroissement des énergies renouvelables sur le territoire met en avant une capacité de développement importante permettant de devenir TEPOS à l'horizon 2050. Ceci doit se traduire par une stratégie territoriale adaptée permettant d'atteindre les objectifs intermédiaires de 50% de production d'EnR à l'horizon 2033 et de 90% à l'horizon 2041. Cette évolution, exprimée en pourcentage, permet de s'adapter à la baisse de la consommation énergétique du territoire.

- Développer la connaissance et le suivi des impacts des installations d'EnR sur les différents milieux et unités paysagères qui composent le territoire afin de limiter l'impact des projets futurs et de définir des mesures de sauvegarde adaptées (exemple : accroître la possibilité de bridage des éoliennes).
- Approfondir la connaissance du potentiel énergétique au regard des contraintes territoriales et environnementales.
- Réaliser un schéma directeur des EnR sur le territoire priorisant la mobilisation des espaces déjà anthropisés afin de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers et réaliser un cahier des charges permettant la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers pour chaque type d'EnR.
- Lors d'opération d'aménagement, élargir les études de potentiels de développement des dispositifs de production EnR à l'échelle de l'ilot, du quartier et favoriser le développement de dispositifs de production d'EnR dans un objectif d'autoconsommation collective, de circuit court et d'économie circulaire.
- Réaliser un guide sur l'intégration des enjeux de la transition énergétique dans les documents d'urbanisme.
- Faire du territoire un territoire innovant en terme d'EnR : valoriser les expériences et les innovations dans le cadre de projet de développement des EnR (recherche-action stockage d'énergie, hydrogène, Power-to-Gaz, etc.).
- Développer d'une offre de mobilité décarbonée sur l'ensemble du territoire (électrique, BioGNV).



3) Accompagner le développement diversifié des filières d'énergies renouvelables sur le territoire



Afin d'atteindre les objectifs de transition énergétique du territoire, il apparaît essentiel de développer chaque source d'énergie renouvelable en veillant à prendre en compte pour chacune d'entre elles ses retombées sur le territoire.

BOIS ENERGIE (mesure 2.2.2):

- Développer la mise en place d'une filière bois énergie sur le territoire.
- Favoriser le renouvellement des installations de chauffage pour une meilleure performance énergétique.
- Former les artisans aux nouvelles installations et nouvelles performances.
- Développer les chaufferies collectives et développer l'exemplarité des collectivités pour l'approvisionnement et l'accompagnement de la filière vers la mutualisation d'outils.
- Sensibiliser à l'entretien des haies pour valoriser la ressource locale.



 Soutenir et accompagner la contractualisation entre les collectivités/producteurs; des groupements d'agriculteurs qui alimenteraient les chaufferies de quelques maisons tout en étant vigilant aux dérives d'exploitation excessive de la ressource.

SOLAIRE:

- Préciser, valoriser, diffuser et accompagner l'appropriation du cadastre solaire réalisé par le Syndicat d'Energie et porter une réflexion sur l'installation sur toiture des bâtiments industriels, agricoles, commerciaux et des parkings.
- Définir les orientations pour l'insertion paysagère des dispositifs de production (dialogue avec l'architecte de Bâtiments de France (ABF), documents d'urbanisme) afin d'optimiser au maximum la couverture des toitures.
- Favoriser le développement du solaire thermique sur les habitations et sur les équipements collectifs ayant un besoin en eau chaude sanitaire (exemple : EHPAD).

PHOTOVOLTAIQUE AU SOL:

• Réaliser une cartographie des zones favorables au développement de centrales photovoltaïques sur les sites pollués dont la requalification est rendue impossible.

AGRIVOLTAISME:

- Développer l'expérimentation selon les critères définis par le Parc et ses partenaires avec une attention particulière à la prédominance et au maintien de l'activité agricole et aux services rendus à cette activité (face aux changements climatiques, à la qualité des sols et à la biodiversité...).
- Etudier l'impact sur la biomasse pour veiller à ce que les projets ne nuisent pas à l'activité agricole et favorisent son maintien.
- Maitriser les projets en s'assurant que l'exploitant agricole soit le bénéficiaire principal du projet et assurer le maintien de l'exploitation en vue de sa transmission.
- Veiller à l'insertion paysagère des projets.

METHANISATION:

- Réaliser une étude dédiée au développement de la méthanisation adaptée au territoire en visant à éviter la surexploitation de la biomasse agricole au détriment de la production alimentaire (uniquement déchets agricoles ou déchets verts, petites unités...).
- Favoriser l'adaptation des réseaux pour la réalisation des projets locaux répondant aux critères définis.
- Mobiliser les agriculteurs pour la création de petits projets partenariaux en autoconsommation.

GEOTHERMIE:

- Développer la connaissance sur les dispositifs de géothermie (profonde, surface) adaptés aux différentes parties de territoire (approfondir les études et la connaissance au regard des risques retrait et gonflement, cavités).
- Former et informer sur les typologies d'installations géothermiques envisageables sur le territoire au regard du potentiel de la ressource existant et prenant en compte les impacts sur la ressource en eau et l'emprise au sol nécessaire au développement des projets.



- Evaluer la capacité d'expérimenter la mise en place d'un projet pilote en réseau approvisionné en géothermie.
- Accompagner la filière locale pour l'installation de dispositifs géothermiques (montée en compétence des bureaux d'études et des entreprises).

EOLIEN:

- Poursuivre et valoriser les travaux réalisés dans le cadre du projet de PNR pour l'encadrement du développement du grand éolien sur le territoire au regard des zones de vigilance et des critères définis. Privilégier un écart minimum de 600 m avec les habitations. Eviter le mitage en privilégiant les parcs d'un minimum de 4 mâts. Aller au-delà des 500 mètres réglementaires pour les monuments historiques en travaillant, au cas par cas, sur les co-visibilités. Intégrer la nécessité de zones de respiration dans lesquelles aucun parc éolien n'est visible (ligne de crête entre les hauteurs du territoire). Veiller à une prise en compte des enjeux liées à la trame verte de bleu du territoire et à écarter les projets des réservoirs biologiques et corridors écologiques. S'assurer d'un suivi lors de la mise en place de mesures compensatoires (exemple : plantations viables à long termes). La prise en compte de ces différents critères et la part déjà importante de l'éolien sur le territoire implique que cette énergie est peu adaptée aux zones de bocage.
- Développer les études d'opportunité de renouvellement des parcs et installations existantes dans le cadre de démarche de Repowering favorisant l'augmentation de la production de l'existant et intégrant les enjeux environnementaux et paysagers.

4) Développer une production d'EnR « participative et citoyenne »

Afin de permettre un développement des énergies renouvelables adapté aux attentes des acteurs du territoire, le Parc s'attachera à encourager l'implication de ses acteurs au seins des projets afin d'en définir les contours.

- Favoriser la participation publique dans la planification et la mise en œuvre des projets EnR et développer les financements citoyens et participatifs (via la mobilisation d'outils existant de type DEMOSOL ou la création de dispositifs du type « centrales villageoises »).
- Développer en priorité les énergies renouvelables les plus génératrices d'activité et d'emploi local (photovoltaïque sur bâtiment, bois énergie, solaire thermique et géothermie).
- Développer l'expertise des acteurs locaux sur les différents types de dispositifs de production d'énergie renouvelable et accompagner leur montée en compétence.
- Relocaliser les investissements (dont les projets publics).
- Etudier les expériences territoriales basées sur une gouvernance partagée et favorisant les retombées économiques locales.
- Aider à la rédaction de cahier des charges pour la consultation de développeurs et l'analyse technique des offres aux regard des modalités définies par le Parc.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Porte et anime la stratégie locale de développement des EnR sur le territoire via la mise en place d'un schéma directeur des EnR et pilote les études nécessaires.



- Assure le suivi des indicateurs Energie Climat et les intègre dans l'observatoire du territoire.
- Développe une démarche exemplaire dans ses missions et ses actions et valorise les projets innovants menés sur son territoire.
- Emet des recommandations pour la prise en compte des objectifs de la Charte dans les divers projets de développement des énergies renouvelables.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Accompagne les communes et EPCI pour décliner la stratégie énergétique de la Charte dans leur propre stratégie territoriale.
- Communique les données à sa disposition et assure le suivi des projets de développement des énergies renouvelables via la participation aux réunions de concertation.
- Anime la mise en place et le développement d'actions dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des Plans Climats Air Energie Territoriaux.

En tant que partenaire, le Parc :

- Accompagne les études et les expérimentations menées sur le territoire et la connaissance des impacts des projets sur l'environnement et les paysage.
- Accompagne les collectivités dans le développement des EnR et leur planification dans le respect des objectifs de qualité paysagère de la Charte.
- Conseille et accompagne les communes pour une meilleure intégration paysagère des dispositifs de production d'énergie sur le territoire.
- Conseille et soutient les projets locaux de développement des énergies renouvelables et favorise l'implication citoyenne aux projets.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités La Région Nouvelle-Aquitaine Développent une démarche d'exemplarité dans Soutient le développement d'actions en lien leurs missions et leurs actions pour favoriser la avec la mise en œuvre du SRADDET et de la concertation et l'acceptabilité des projets. feuille de route NéoTerra. Accompagnent le dialogue entre les différents Accompagne à la mise en œuvre de projets pour le développement d'un innovants adaptés aux spécificités locales. énergétique souhaité et en accord avec l'ensemble des parties prenantes. Favorisent l'implantation de projets aux retombées économiques locales et développent les projets intégrant la participation des habitants. Informent et associent le Parc en amont de la mise en œuvre des projets et sollicitent les conseils et l'avis du Parc sur les projets d'énergie renouvelable présents sur son territoire. Assurent la mise en œuvre des objectifs de transition énergétiques de la Charte du PNR en lien avec leurs stratégie territoriales d'aménagement du territoire et leurs PCAET.



Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat
Porte et anime un contrat chaleur renouvelable territorial avec l'ADEME et permet ainsi un accompagnement (technique et administratif) et des aides pour des porteurs de projets.	Associe le Parc dans la réalisation des documents de planification énergétique. Consulte et prend en compte les avis et les orientations du Parc lors de l'autorisation de projets de développement d'EnR sur le territoire au regard des vigilances définies. Examine les projets en CDPENAF. Selon l'ampleur du projet et sa localisation, celui-ci peut nécessiter une compensation agricole collective. Associe le Parc aux réunions de pré cadrage avec les porteurs de projets photovoltaïques.

PARTENAIRES

- Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) et réseau des conseillers énergies
- CIRENA (association régionale sur les énergies citoyenne)
- Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME)
- AREC (Agence Régional d'Evaluation environnement et Climat) Nouvelle-Aquitaine,
- ATMO,
- SAFER (Société d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural),
- SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres) et filiales
- GRDF (Gaz Réseau Distribution France)
- Méthan'action Nouvelle-Aquitaine
- BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)
- Chambres consulaires et représentants de la profession agricole

INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation		
r.2.1.1.a	Nombre de projets d'EnR accompagnés		
r.2.1.1.b	Nombre de projets d'EnR participatifs et citoyens		
r.2.1.1.c	Réalisation du Schéma directeur sur les EnR		
r.2.1.1.d	Nombre de nouvelles chaudières collectives bois intégrées dans la filière bois-énergie		



REFERENCES AU PLAN DE PARC

Postes de raccordement électrique, réseaux de gaz et parcs éoliens et prise en compte des éléments cartographiés pour les mesures biodiversité, paysage et continuités écologiques.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine
- 1.3.2 : Maîtriser l'évolution des paysages urbanisés
- 2.2.2 : Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution
- 3.1.1 : Maîtriser les consommations énergétiques de Gâtine dans un objectif d'autonomie et de contribution locale au défis planétaire du changement climatique

Annexes liées à la mesure :

- Délibération relative à la prise en compte des vigilances patrimoniales pour le développement de l'éolien (juillet 2021)
- Avis du Conseil scientifique et prospectif sur le développement de l'agrivoltaïsme (2022)





Orientation 2.1: Valoriser durablement et en solidarité les ressources naturelles de la Gâtine

Mesure 2.1.2 : Garantir un usage de l'eau solidaire à l'échelle des bassins versants, dans un contexte de changement climatique

CONTEXTE

D'après les prévisions réalisées à l'horizon 2050, le débit annuel moyen des cours d'eau diminuera de 20 à 30%. Le niveau moyen des nappes souterraines serait également touché. Cette diminution de la quantité pourrait avoir un impact sur la qualité de l'eau en se traduisant par une augmentation de la concentration des polluants. Les risques de conflits d'usage de la ressource en eaux vont potentiellement s'accroitre. Les activités économiques, et notamment agricoles risquent de solliciter d'avantage une ressource contrainte.

En Gâtine poitevine, les eaux prélevées sur le territoire sont majoritairement issues des masses d'eau superficielles (76%), ce qui constitue une certaine fragilité. Le changement climatique renforce et multiplie les épisodes d'étiage et de pénurie et la ressource en eau entraîne bien souvent des conflits d'usage entre fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, besoin d'irrigation, consommation humaine, loisirs et valeur patrimoniale. La quasi-totalité du territoire est concernée par des Zones de Répartition des Eaux⁷, dites superficielles, liées aux bassins hydrographiques du Thouet, du Clain et de la Sèvre Niortaise.

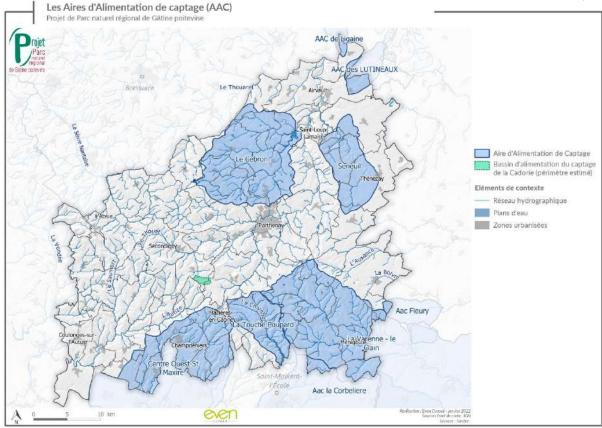
La Gâtine joue un rôle prépondérant dans l'alimentation en eau potable des habitants des Deux-Sèvres. Le territoire comporte 8 bassins d'alimentation et possède 10 captages en eau potable. Il alimente ainsi en eau potable plus de 150 000 personnes. Sur ces bassins, l'alimentation en eau potable a pu être préservée lors des épisodes d'assecs sévères mais l'enjeu de ces assecs concerne également la survie d'espèces avec des répercussions sur plusieurs années. La sécurisation de l'accès à l'eau potable est assurée grâce à des infrastructures d'interconnexions entre la majorité des syndicats et notamment entre les barrages de la Touche-Poupard et du Cébron. Les Deux-Sèvres est le département français qui compte le plus grand nombre de captages d'eau potable prioritaires. L'ensemble des captages du périmètre du Parc naturel régional font l'objet de contrats territoriaux de reconquête de la qualité de l'eau dans le cadre du programme régional Re-sources.

Le Schéma Départemental de l'eau potable, validé en 2021, détermine le rendement des réseaux pour chaque distributeur. Il identifie des marges de manœuvres pour améliorer le réseau de distribution d'eau potable malgré les difficultés liées à la longueur des réseaux en zone rurale. L'utilisation de l'eau pour l'agriculture est hétérogène sur le territoire en fonction des communes et du type de culture ou d'élevage qui y est pratiqué. L'irrigation représente 38% des prélèvements en eau (54% pour l'alimentation en eau potable et 8% pour l'industrie). Le territoire présente une mosaïque de plans d'eau couvrant 2300 ha mais dont la taille moyenne est de 0,28 ha. Ils se concentrent sur les paysages de bocage dense et de transition. Une majorité des plans d'eau est connectée au réseau hydrographique permanent ou temporaire.

-

⁷ Une zone de répartition des eaux (ZRE) se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. Le classement par l'Etat en ZRE constitue un signal fort de reconnaissance du déséquilibre durablement installé entre la ressource et les prélèvements en eau existants. Dans une ZRE, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés.





Au regard de ce contexte et pour répondre aux enjeux identifiés, les dispositions portent sur la connaissance de la ressource disponible, la sécurisation de l'accès à la ressource et l'évolution vers une sobriété des usages dans un contexte de raréfaction.

DISPOSITIONS



1) Améliorer les connaissances sur la quantité d'eau disponible et les usages

Face à l'évolution vers une ressource de plus en plus contrainte il apparait nécessaire d'améliorer la connaissance tant sur les quantités disponibles dans les milieux naturels que sur les besoins du territoire. Ces connaissances sont à envisager à une échelle plus large que le périmètre du PNR tant les interdépendances sont fortes dans ce domaine.

- Améliorer les connaissances sur le fonctionnement et les capacités des masses d'eau superficielles et souterraines (via les travaux lancés par les partenaires engagés dans la gestion de la ressource) au regard du contexte de changement climatique.
- Intégrer des connaissances sur les besoins en aval et veiller à intégrer une vision « bassin » lors des études.
- Anticiper les besoins futurs du territoire en eau potable, pour l'agriculture, l'industrie et pour faire face au risque incendie (en lien avec les schémas communaux du risque incendie).
- Suivre l'élaboration des analyses Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) engagées sur le territoire. Ces analyses menées par les SAGE visent à améliorer la connaissance sur le fonctionnement des ressources disponibles dans une démarche globale pour aboutir à une gestion équilibrée de la ressource.



- Intégrer un volet « Eau » à l'Observatoire du patrimoine naturel (mesure 1.1.1) permettant de suivre les prélèvements par type d'usages et travailler sur le suivi d'indicateurs de consommation d'eau à l'échelle de la Gâtine.
- Rassembler les acteurs afin d'assurer la cohérence des politiques et actions de gestion quantitative de la ressource en eau (SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), gestionnaires de bassins, Syndicats de production et de distribution d'eau potable). Réunir ces acteurs de façon régulière pour rediscuter des objectifs de cette mesure au regard de l'évolution du contexte de changement climatique et de la temporalité de la Charte.
- Améliorer la connaissance en poursuivant l'inventaire et la régularisation des étangs non déclarés. Vérifier la présence d'étangs sur sources et envisager des actions spécifiques pour en réduire l'impact.

P

2) Protéger et sécuriser l'accès à la ressource pour assurer un partage équitable



La sécurisation de l'accès à la ressource passe notamment par l'identification plus précise des priorités d'usages établies par le Code de l'environnement : eau potable – milieu – usages économiques. Certaines activités agricoles comme l'élevage, le maraîchage et l'arboriculture seront à accompagner prioritairement pour éviter de fragiliser davantage ces filières.

- Lutter contre le gaspillage de la ressource en fixant des objectifs ambitieux pour le rendement des réseaux et mobiliser les moyens financiers permettant de réhabiliter les ouvrages de distribution.
- Promouvoir la création des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Ces projets permettent d'associer l'ensemble des parties prenantes afin d'identifier les actions visant à économiser et mieux gérer la ressource en eau.
- Assurer un partage équitable dans le respect des priorités d'usage. Concernant les usages économiques, prioriser l'accès à l'eau pour l'élevage, le maraichage et l'arboriculture. Intégrer à ce partage la hausse des besoins pour la lutte incendie dans le contexte de changement climatique.
- Limiter le ruissellement pour favoriser l'infiltration. Déconnecter les plans d'eau sur les cours d'eau connaissant des assecs récurrents et limiter le ruissellement par la mise en place d'éléments paysagers (plantation de haies, haies sur talus).



3) S'adapter à une ressource plus contrainte



Le changement climatique nécessite de s'adapter, de rechercher des solutions fondées sur la nature pour relever le défi d'une ressource en déclin et de valoriser les pratiques économes en eau.

- Valoriser une agriculture qui s'inscrit dans un bocage intègre et résilient au changement climatique : haies, mares, prairies, zones humides
- Informer et soutenir les agriculteurs dans la gestion des mares : réhabiliter les mares et sécuriser l'accès pour le bétail.
- Adapter les méthodes d'élevage et les cultures à une ressource plus contrainte en accompagnant les agriculteurs volontaires (privilégier l'élevage à l'herbe, accompagner le développement d'élevages de races rustiques).
- Assurer un suivi, en partenariat avec les gestionnaires de bassin, des pratiques de gestion collective de l'irrigation (Organisme Unique de Gestion Collective, Association Syndicale



Autorisée ...). Affirmer le rôle des Commissions Locales de l'Eau pour définir les volumes prélevés dans le cadre des OUGC.

- Etudier la possibilité de mobiliser les eaux grises à proximité des stations d'épuration (en veillant à intégrer les contraintes sanitaires pour chaque projet).
- Identifier et transposer les systèmes industriels, agricoles et forestiers économes en eau dans un souci d'exemplarité et d'innovation.
- Développer les systèmes de récupération des eaux de pluies sur les bâtiments publics, industriels, agricoles.
- Retrouver la capacité des sols à capter et retenir l'eau en limitant au strict minimum l'imperméabilisation des sols. Soutenir les aménagements permettant une gestion intégrée des eaux pluviales.
- Mobiliser les ouvrages existants, en recensant les plans d'eau déconnectés des cours d'eau, évaluer leur capacité de stockage pour l'irrigation dans le cadre du respect des CTMA (Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques) et des volumes prélevables identifiés dans les SAGE. Réfléchir à l'usage des plans d'eau pour répondre à une activité qui s'adapte aux évolutions climatiques et prioriser le soutien à l'élevage (abreuvement – irrigation polyculture élevage – céréales).



4) Sensibiliser pour une sobriété des consommations

La sensibilisation à la sobriété et aux besoins de chaque usager est un moyen d'anticiper les futurs conflits d'usage. Il s'agit également de mieux faire connaître le rôle des acteurs de l'eau (acteurs des bassins, acteurs de l'eau potable) et de soutenir et fédérer leurs actions à l'échelle du PNR.

- Sensibiliser à la rareté de la ressource et aux enjeux d'une consommation maitrisée en développant des projets citoyens. Cela signifie également d'ouvrir le débat sur la dénomination de « château d'eau du Poitou » bien souvent donnée à la Gâtine et qui peut renvoyer à une notion d'opulence et qui n'est pas forcément représentative de la réalité.
- Sensibiliser aux rôles bénéfiques de la haie, de l'agriculture bocagère et de l'agroforesterie sur le cycle de l'eau.
- Expérimenter une tarification incitative en lien avec les syndicats de distribution de l'eau potable.
- Affirmer et communiquer sur les priorités d'usage identifiées dans la disposition n°2.
- Organiser des journées de formation, de sensibilisation, de retours d'expérience à destination des irrigants, des collectivités et des industriels sur les nouvelles pistes d'économies d'eau.
- Encourager les ménages à la récupération d'eau de pluie. Inciter les communes et intercommunalités à développer le stockage de la ressource en eau par le biais de l'équipement des foyers ou des bâtiments publics en récupérateurs d'eau.
- Sensibiliser à la « chaine de l'eau » des acteurs mobilisés dans le domaine et valoriser leurs missions auprès des élus et habitants.



ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote l'Observatoire du Patrimoine Naturel en y intégrant un volet quantitatif sur la gestion de l'eau.
- Engage les démarches d'innovation et d'expérimentation visant à maitriser les consommations d'eau.
- Porte des actions de communication en lien avec les acteurs concernés pour une diffusion à l'échelle du territoire du PNR.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Assure une veille et la diffusion sur des expériences innovantes.
- Coordonne et anime le réseau des acteurs institutionnels.
- Met en réseau, rassemble, initie et/ou diffuse les informations : communication, sensibilisation et valorisation des actions des partenaires.

En tant que partenaire, le Parc :

- Amorce et/ou soutient les études et observatoires visant à améliorer la connaissance sur la quantité et les usages de l'eau en lien avec les acteurs institutionnels dont les Commissions Locales de l'Eau des SAGE, les Syndicats d'eau et de rivières et les intercommunalités.
- Soutient les actions des Syndicats d'eau et de rivière.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités		La Région Nouvelle- Aquitaine
Soutiennent les actions des Syndicats d'eau Relaient la stratégie sur l'amélioration des Relaient les initiatives de sensibilisation. Participent aux études sur les besoins en eau de partage de la ressource. Cosignent les programmes Re-Sources et place des actions. Intègrent la raréfaction de la ressource incendie.	réseaux (co-financent). u, les usages et la stratégie œuvrent pour la mise en	Cosigne les programmes Re-Sources et les CTMA. Œuvre pour la mise en place de programmes d'actions via des Projets de Territoire de Gestion de l'Eau.
Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat	
Participe à l'animation auprès des producteurs et consommateurs d'eau potable afin de réduire les prélèvements. Sécurise quantitativement les approvisionnements en eau des différents maîtres d'ouvrage.	mise en place des actions Met à disposition les don sa gestion quantitative.	nées disponibles sur l'eau et s et programmes relatifs aux



Sensibilise les collectivités aux économies d'eau et à la réutilisation des eaux pluviale.

Identifie les possibilités de réutiliser les eaux usées traitées pour l'irrigation agricole, les terrains de sport. Accompagne les études sur les besoins en eau, les usages et la stratégie de partage de la ressource.

Elabore et assure le suivi du Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux.

Soutient les actions de restauration de la qualité de l'eau et des écosystèmes sur les thématiques liées à la gestion partagée et concertée de la ressource en eau vie le programme pluriannuel de l'Agence de l'Eau.

PARTENAIRES

- Les syndicats de rivière
- Les syndicats producteurs et distributeurs d'eau potable
- Les structures portant les SAGE
- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- L'Agence Régionale de Santé
- Les Chambres Consulaires et les acteurs de la profession agricole

INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation
r.2.1.2.a	Nombre d'actions de sensibilisation
r.2.1.2.b	Observatoire actualisé
r.2.1.2.c	Nombre de Projets de Territoire de Gestion de l'Eau créés
r.2.1.2.d	Nombre de réunions des acteurs de l'eau organisées par le Parc

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Zones de captage d'eau potable, zones humides et plans d'eau.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire
- 1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins





Orientation 2.1: Valoriser durablement et en solidarité les ressources naturelles de la Gâtine

Mesures 2.1.3 : Développer la production et la consommation de produits locaux diversifiés et de qualité et les valoriser au-delà de la Gâtine

CONTEXTE

Systèmes de production, de transformation, filières de distribution, patrimoine gastronomique, éducation alimentaire, santé, sont autant de problématiques en lien direct avec notre alimentation et nos choix de consommateur. C'est dans ce sens que les Parcs naturels régionaux ont signé, en 2019, un plaidoyer intitulé « Les Parcs naturels régionaux, territoires d'alimentation responsable et durable ». On note cependant une déconnexion de plus en plus forte entre le consommateur et le producteur malgré un certain nombre d'initiatives locales. Cette tendance, déjà ancienne, impacte fortement la résilience du système alimentaire de la Gâtine poitevine du fait du faible potentiel agronomique des terres et de la sensibilité au changement climatique des systèmes herbagés sur sols superficiels. Le territoire de la Gâtine est encore couvert à plus de 75% par de la surface agricole utile et compte près de 1 479 exploitations professionnelles et 2 800 emplois malgré une très forte diminution. Le système polyculture-élevage (bovin, ovin, caprin), très présent sur le territoire au XXème siècle, est en forte régression au profit de cultures céréalières. Les exploitations et les systèmes de production tendent de plus en plus à s'uniformiser. On observe aussi une perte de diversité dans les productions et dans les variétés cultivées. La commercialisation en circuit court des productions animales et végétales peut offrir des solutions mais reste assez faible et l'agriculture biologique représente 9,5% de la surface agricole. Même si elle progresse, elle ne dépasse pas encore le niveau national (10% en 2022).

L'accès aux produits locaux se développe néanmoins depuis quelques années sous l'impulsion d'acteurs agricoles isolés ou regroupés. Ce développement se fait à destination des habitants du territoire mais également en direction des agglomérations voisines ainsi que vers la région parisienne. Les approvisionnements des restaurations collectives des écoles, des établissements de santé sont trop souvent délégués à des sociétés n'ayant que faiblement recours aux productions locales, fragilisant d'autant plus le territoire.

Afin de tendre vers une plus forte résilience du système alimentaire de la Gâtine poitevine, il conviendra d'agir notamment sur la diversité des productions, sur l'autonomie du territoire, sur la connexion et la cohésion de l'ensemble des acteurs.

Relocaliser notre alimentation, développer la résilience de notre système alimentaire, accompagner la profession agricole dans les changements de pratique et valoriser le riche patrimoine alimentaire sont au cœur du défi du PNR.



DISPOSITIONS

1) Diversifier et développer les productions de proximité

Il s'agit tout d'abord de mieux connaître l'environnement territorial afin d'agir sur les productions clés en phase avec la demande territoriale. Il s'agit deuxièmement d'orienter la production locale vers les nouveaux besoins tout en gardant la viabilité économique des exploitations comme facteur-clé de la réussite des actions de diversification et de création des nouvelles productions.

- Identifier et connaître les productions dédiées à l'alimentation humaine du territoire afin d'accompagner la diversification des productions, dans un souci d'équilibre entre production et consommation pour le territoire et les territoires de proximité.
- Orienter les productions locales, dans le cadre de nouvelles installations ou démarches de diversification afin de répondre aux besoins identifiés tant pour la production que du côté des attentes des consommateurs. Le développement d'un « espace test agricole » sur le territoire du PNR de Gâtine poitevine doit permettre de favoriser les installations sur de nouvelles productions en lien avec les besoins de consommation.
- Sensibiliser les élus, les habitants et les visiteurs aux principes d'une consommation locale, saine, équitable et accessible pour tous.

2) Assurer les débouchés par la vente aux particuliers

Au-delà de l'offre elle-même, les modes de commercialisation prennent toute leur importance pour rendre accessible les productions locales. Si d'ores et déjà l'agriculture de Gâtine se distingue par des formes de ventes plus directes et diversifiées, il s'agit d'assoir et d'accroitre cette dynamique au profit des producteurs et des consommateurs.

- Organiser une meilleure identification et connaissance des productions locales (animales et végétales) et des acteurs impliqués dans le système alimentaire territorial en développant une géolocalisation des producteurs via l'Observatoire du PNR.
- Soutenir les actions de mise en valeur des produits avec signes de qualité : visites de fermes, développement d'outils de mise en relation de clients et producteurs (application, événements).
- Développer des actions éducatives et culturelles sur l'intérêt de la consommation de produits locaux de qualité bénéfiques pour la santé humaine et environnementale (mesure 1.2.5).
- Mailler le territoire pour assurer un accès aux productions de proximité :
 - Développer la création de lieux de vente de produits alimentaires locaux en mobilisant les collectivités et les dispositifs de financement publics.
 - Sensibiliser les gérants des lieux de vente de produits locaux à l'intérêt du réseau pour accroître la présence des produits et leur visibilité dans chaque magasin.
 - Développer des formes innovantes de commercialisation pour augmenter la visibilité des produits.
 - Organiser une géographie des marchés au profit d'une meilleure visibilité et d'une meilleure accessibilité afin d'optimiser la présence des produits locaux sur tout le territoire du PNR.
 - Développer et pérenniser les AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) permettant de créer une solidarité entre producteurs et consommateurs.



- Développer des partenariats entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs sous la forme d'une filière pour augmenter la présence des produits locaux dans les épiceries et moyennes surfaces commerciales.
- Eduquer les consommateurs à l'appropriation et l'acceptation de la juste valeur de l'alimentation et la juste rémunération du travail des producteurs (agriculteurs et artisans).
- Elaborer des actions d'animation et de communication pour accroître la reconnaissance du métier d'agriculteur.



3) Développer l'utilisation de produits locaux dans la restauration hors domicile

L'évolution de la restauration collective, qu'elle soit publique ou privée, est un maillon essentiel de la réussite de la mutation du système alimentaire de la Gâtine. L'enjeu consiste à impliquer à chaque échelon territorial du Parc, l'ensemble des acteurs pour faire croître la part d'utilisation des productions locales dans les repas.

- Essaimer les bonnes pratiques afin d'accroître la part des produits agricoles locaux dans la restauration hors domicile.
- Favoriser une alimentation locale et de qualité dans la restauration collective dans le cadre de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).
- Structurer des systèmes producteur-transformateur-distributeur de proximité afin d'organiser l'offre.
- Développer des outils de transformation locaux afin d'organiser l'approvisionnement en produits locaux de la restauration hors domicile
- Valoriser l'utilisation des produits locaux dans les manifestations culturelles, sociales et publiques.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et plus largement soutenir les projets s'appuyant sur des dynamiques d'économie circulaire.
- Expérimenter avec les chantiers d'insertion de type maraichage des actions facilitant l'utilisation des productions locales dans la restauration hors domicile.

4) Développer les jardins et autres espaces nourriciers des villes et villages de Gâtine



L'ambition du PNR est d'engager une nouvelle appropriation des espaces communs, espaces verts ou délaissés de la ville ou des villages de Gâtine. L'enjeu de réintroduire une production alimentaire dans ces espaces du quotidien permettra de transformer le regard sur l'environnement « urbain » et doit avoir un impact à la fois sur l'espace (le cadre de vie), sur l'écosystème urbain (lutte contre les îlots de chaleur urbains, augmentation de la biodiversité, captation du carbone, création de biomasse etc.), sur la santé (production saine et locale) et sur les liens sociaux.

- Renforcer les dynamiques publiques et/ou citoyennes œuvrant pour une alimentation saine, locale et éthique.
- Favoriser les initiatives de type jardins familiaux ou vergers partagés en mobilisant les acteurs du territoire et accompagner techniquement et économiquement les projets.
- Accroître la présence des arbres fruitiers dans les espaces urbains tant à vocation alimentaire humaine que pour contribuer au relèvement de la biodiversité.
- Développer des jardins pédagogiques et comestibles pour les établissements scolaires dans l'optique de deux ambitions : améliorer le paysage des écoles par des aménagements (bacs,



- pergolas, bancs, volières ...) pour renaturer les espaces et favoriser la plantation de diverses espèces végétales souvent comestibles pour servir de supports pédagogiques.
- Soutenir et outiller les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (chantier d'insertion, ateliers protégés, etc.) dans le développement d'actions de sensibilisation et de formation au maraichage.



5) Développer et promouvoir la Marque Valeurs Parc naturel régional

La marque valorise les activités et les produits des Parcs naturels régionaux et encourage un développement économique durable dans leur territoire. L'ambition du PNR est de promouvoir la marque et d'engager les producteurs dans une démarche vertueuse pour valoriser les produits d'excellence.

- Faire connaître la Marque Valeurs Parc aux acteurs du locaux.
- Accompagner les agriculteurs dans leurs démarches de progrès en vue de l'obtention de la marque Valeurs Parc naturel régional.
- Organiser la promotion des produits locaux de qualité, issus de systèmes agricoles performants du point de vue environnemental et économique, porteurs de l'image des terroirs.
- Définir avec les acteurs locaux (producteurs, transformateurs et distributeurs) et la Fédération des Parcs, les cahiers des charges de la marque Valeurs Parc pour la Gâtine poitevine.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Développe au sein de l'Observatoire du territoire un suivi des productions agricoles.
- Impulse et coordonne avec les acteurs agricoles les projets de diversification et de commercialisation des productions.
- Fait connaître la Marque Valeurs Parc naturel régional aux acteurs du territoire.
- Accompagne et forme les porteurs de projets sur la méthodologie et la mobilisation des financements.
- Assure la diffusion des expériences et projets concrétisés.
- S'engage à ne proposer que des produits locaux lors des évènements qu'il organise.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Travaille avec la Chambre d'Agriculture, la Région et le Département pour valoriser l'agriculture de Gâtine poitevine et la diversité des productions et mettre en place « l'espace test agricole ».
- Met en réseau les acteurs au profit de la réussite des projets et facilite l'échange d'expériences.
- Accompagne et outille les collectivités dans leurs aménagements d'espaces publics.

En tant que partenaire, le Parc :

- Participe aux actions de création et de développement de jardins partagés.
- Encourage la découverte des produits du territoire en incitant les entreprises à faire connaître leurs activités et leurs productions au grand public.
- S'associe aux collectivités, associations locales et aux acteurs dans la mise à jour, la création et la valorisation de productions.
- Facilite la mise en œuvre des PAT sur le territoire du Parc.



- Soutient les expérimentations et projets des acteurs et des collectivités.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités La Région Nouvelle-Aquitaine Soutiennent et défendent une agriculture Accompagne par son ingénierie financièrement le Parc et ses partenaires dans le durable inscrite dans des démarches de qualité (labels, agriculture biologique, etc.). développement des projets agricoles (diversification, nouvelles productions). Facilitent l'installation de nouveaux agriculteurs et de nouvelles productions en mobilisant le ingénierie et Accompagne son par financièrement le Parc et ses partenaires dans le foncier disponible. développement de nouvelles formes Accueillent en priorité les producteurs locaux sur commercialisation des productions locales. leurs marchés/halles. Accompagne par son ingénierie le Parc dans Favorisent l'accueil et le développement des l'analyse thématique des données pour nourrir magasins de producteurs. l'observatoire. Contribuent à l'accroissement de l'utilisation des Accroit la part des produits locaux dans la produits locaux dans les unités de restauration restauration des Lycées. collective qu'elles gèrent. Permettent le développement de jardins partagés et la plantation de fruitiers dans les espaces publics.

Le Département des Deux-Sèvres

Anime et met en œuvre le PAT des Deux-Sèvres dans son volet « développement et valorisation des filières locales ».

Propose l'appui de son ingénierie pour travailler sur les nouvelles productions agricoles notamment le maraîchage et les fruits à noyaux ainsi qu'une meilleure valorisation des filières existantes (élevage, céréales, pomiculture...), via la vente à la ferme, les magasins de producteurs...

Favorise la consommation de produits locaux par la commande publique, notamment dans la restauration collective des collèges.

L'Etat

Soutient l'action du Parc et de ses partenaires.

Accompagne les acteurs dans la réalisation des projets.

Mobilise les administration et services déconcentrés auprès du Parc pour accompagner les actions et projets.

Accompagne le porteur de projet et ses partenaires vers la labellisation de niveau 2 du PAT des Deux-Sèvres.

Soutient la réalisation d'une étude sur la connaissance et la mise en adéquation des productions locales et de la consommation.

Participe à la définition d'un plan d'actions pour favoriser les productions et leur consommation locale.

Soutient les actions d'éducation à l'alimentation et de lutte contre le gaspillage alimentaire.



PARTENAIRES

- Chambre d'Agriculture
- Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
- Coopératives et organismes professionnels agricoles
- La Maison Familiale et Rural de Saint Loup sur Thouet et les établissements scolaires agricoles du département
- Les acteurs de la restauration collective
- Les structures d'animation de la vie sociale et locale (Centres Socioculturel, chantiers d'insertion, associations communales)
- Le CPIE de Gâtine poitevine
- L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine,

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

Question évaluative : La consommation de produits locaux de qualité s'est-elle développée grâce à une production diversifiée et de qualité ?

Code	Indicateurs de réalisation
r.2.1.3.a	Nombre d'installations via l'espace test agricole
r.2.1.3.b	Nombre d'installations en maraichage
r.2.1.3.c	Nombre d'actions de promotion des productions agricoles locales
r.2.1.3.d	Nombre de produits bénéficiant de la marque « Valeurs Parc »

	Indicateurs d'impact	Valeur	Valeurs cibles	
Code		initiale	Mi-	Fin de
			Charte	Charte
: 2 1 2 -	Part de la surface agricole utile dédiée au	F		F
i.2.1.3.a	maraichage	En cours		En cours
i.2.1.3.b	Part de la surface agricole utile dédiée à l'élevage	70 %		70 %
1.2.1.3.0	(ovin/bovin)	70 %		70 %
i.2.1.3.c	Part des produits durables et locaux dans la	50 %		70 %
1.2.1.3.0	restauration collective	JU /0		/ 0 /0

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Cette mesure s'applique sur l'ensemble du territoire.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 2.2.2 : Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution
- 2.2.4 : Renforcer les synergies entre les filières et leur ancrage à la Gâtine





Orientation 2.2: Accroitre la valeur ajoutée territoriale des activités économiques de Gâtine

Mesure 2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager

CONTEXTE

Les Parcs naturels régionaux expérimentent depuis plus de 50 ans les possibilités de lier la protection de l'environnement et le développement économique, autrement appelé bien des années plus tard le développement durable. Il s'agit aujourd'hui d'accompagner le monde économique dans la transition écologique et énergétique tout en encourageant les innovations portées par les acteurs du secteur. En 2022, on recense dans les 58 PNR 520 000 entreprises (7 % du tissu économique national), les Parcs sont des territoires habités et vivants, directement concernés par les enjeux de renouvellement des activités économiques.

Le territoire de Gâtine poitevine compte près de 2 200 entreprises, parmi lesquelles on retrouve une grande majorité d'exploitations agricoles dont l'activité est étroitement liée aux ressources naturelles et aux paysages. Si les communes de Parthenay, Airvault, Châtillon-sur-Thouet, Champdeniers et Coulonges-sur-l'Autize concentrent une grande part des emplois, le territoire de Gâtine comprend également un certain nombre « d'usines à la campagne ». L'intégration paysagère de ces entreprises peut s'avérer délicate lors de leurs extensions et les activités doivent être compatibles avec la proximité des bourgs. Les zones d'activités et commerciales se sont développées en périphérie des bourgs, leur aménagement pourrait être accompagné afin de répondre aux enjeux de réduction de la consommation foncière, de préservation/restauration des continuités écologiques, de transition énergétique et d'intégration paysagère. On recense 2 sites SEVESO seuil haut et 1 site SEVESO seuil bas, tous 3 situés au Nord du territoire. Sur les 192 ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), une très grande majorité relève du régime de l'enregistrement (166). Les règlementations spécifiques auxquelles sont soumises ces entreprises permettent de veiller à la limitation des impacts et dangers liés aux activités exercées.

Les acteurs économiques de Gâtine sont impliqués dans la démarche PNR depuis son lancement. Ils ont à cœur d'inscrire leurs activités dans un territoire reconnu pour la qualité de son cadre de vie et souhaitent prendre part aux efforts pour sa préservation afin de répondre aux attentes des clients et consommateurs, d'attirer de nouveaux habitants (pour répondre aux difficultés de recrutement) et de valoriser les productions. Il s'agit également d'engager des démarches permettant d'adapter leurs activités au changement climatique et d'innover pour répondre à la crise énergétique.

Au regard de ce contexte et pour répondre aux enjeux identifiés, les dispositions portent sur l'intégration des enjeux environnementaux par les acteurs économiques, la qualité paysagère des espaces à vocation économique, l'utilisation des ressources locales et le soutien aux acteurs s'engageant dans des démarches de transition.



DISPOSITIONS

1) Soutenir les entreprises intégrant les enjeux environnementaux dans leurs activités



Cette disposition est à la croisée de plusieurs mesures de la Charte, il s'agit d'inscrire l'objectif de protection des milieux et ressources naturels au cœur même du développement économique et de décloisonner le secteur économique des enjeux de la transition écologique (mesure 2.2.4).

- Limiter les pressions sur les ressources en eau, en adaptant les activités à la disponibilité de la ressource, en limitant les pollutions diffuses et ponctuelles, en utilisant la capacité naturelle des milieux à épurer l'eau.
- Assurer une prise en compte significative du volet environnemental (préservation et valorisation) lors du déploiement de la Marque Valeurs Parc naturel régional.
- Encourager la prise en compte de la biodiversité par les entreprises (diagnostics et gestion des espaces verts, management environnemental, Responsabilité Sociétale des Entreprises).
- Veiller à l'intégration des enjeux de biodiversité et de qualité de l'eau lors de l'ouverture ou de l'extension de nouveaux sites d'extraction et lors de la phase de fin d'exploitation (Schéma Régional des Carrières).
- Encourager une gestion exemplaire des déchets : réduction du volume de déchets, gestion interne ou locale des biodéchets et déchets verts, réemploi des déchets, réutilisation et prolongation de la durée de vie des produits.
- Soutenir une agriculture durable s'inscrivant en harmonie avec les enjeux de protection de la biodiversité et de la ressource en eau.



2) Améliorer la qualité paysagère des espaces et sites à vocation économique



Les espaces à vocation économique concernent aussi bien les zones d'activités, industrielles ou commerciales que les carrières ou les espaces agricoles. Il s'agit ici de construire, avec les acteurs économiques, un paysage de qualité, attractif tout en accompagnant le développement économique (mesures 1.2.1, 1.2.4, 1.3.1, 3.1.1, 3.1.3).

- Rénover les bâtiments à vocation économique afin de diminuer les consommations énergétiques.
- Développer les productions d'énergies renouvelables dans les espaces économiques tout en veillant à leur intégration paysagère.
- Travailler sur les impacts paysagers des plantations sylvicoles, privilégier des projets de boisement de taille raisonnable avec des essences adaptées au contexte local et à ses évolutions climatiques.
- Améliorer les paysages en lien avec les activités agricoles.
- Aménager qualitativement les zones d'activités, industrielles ou commerciales en accompagnant les collectivités et acteurs économiques.
- Etablir une Charte de qualité pour les entreprises accueillies dans les zones d'activités, industrielles ou commerciales. Accompagner les entreprises dans la gestion des espaces verts et de nature.
- Réduire l'éclairage des zones d'activités, industrielles ou commerciales.
- Accompagner la revitalisation et le recyclage des friches.
- Réduire les impacts sur les paysages des sites d'extraction, réduire l'impact visuel en fonction des conditions topographiques (Schéma Régionale des Carrières).



3) Développer des filières économiques basées sur les ressources locales

Cette disposition a pour vocation de soutenir la valorisation économique des ressources naturelles, culturelles et des savoir-faire en Gâtine. Le territoire du PNR est identifié en tant qu'espace économique différencié et de qualité.

- Valoriser les méthodes de travail des filières traditionnelles (agriculture, artisanat, forêt)
- Accompagner et valoriser les productions issues des chantiers d'insertion.
- Développer les circuits courts, reconnecter les consommateurs aux ressources locales (mesure 2.1.3).
- Identifier et valoriser les savoir-faire des artisans travaillant des matières premières locales, faire le lien avec le projet Cité des Arts de la ville de Parthenay (mesure 1.4.1).
- Améliorer la connaissance par les prestataires touristiques des filières locales pour les faire connaitre aux visiteurs.
- Développer les projets valorisants des ressources sous-utilisées comme la laine de mouton (sous-produits de l'élevage).

4) Encourager les entreprises s'engageant dans la transition

Le Parc et les signataires soutiendront les entreprises qui souhaitent poursuivre leurs efforts ou s'engager dans la transition pour minorer leurs impacts environnementaux et répondre aux attentes des consommateurs.

- Participer aux réseaux des entrepreneurs pour sensibiliser et présenter les outils disponibles pour accompagner les transitions.
- Encourager et soutenir les démarches types « trophées » ou « concours » (ex. Concours des Pratiques Agroécologiques, entreprises labellisées « Espaces Natur'ailes ») afin de promouvoir des démarches d'entreprises participant la réalisation des objectifs du PNR.
- Valoriser et soutenir les entreprises engagées dans des démarches innovantes en termes d'exemplarité, notamment les TPE innovantes sur les enjeux environnementaux et sociaux.
- Inciter et accompagner les entreprises s'inscrivant dans des démarches types « RSE » pour intégrer la prise en compte de l'impact des décisions et activités sur l'environnement et la société et mettre en œuvre un fonctionnement éthique et transparent.
- Faire de la transition un levier économique pour innover, se différencier, réduire ses coûts et développer son activité.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Elabore des outils à destination des acteurs économiques pour améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers.
- Est exemplaire dans la gestion de ses bâtiments, de ses espaces verts et de ses consommations afin d'intégrer les enjeux des transitions écologique et énergétique.
- Est vigilant sur la mise en œuvre de la Marque Valeurs Parc naturel régional pour assurer la prise en compte des critères environnementaux.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Favorise la mise en réseaux des acteurs innovants et diffuse les démarches exemplaires.
- Sensibilise les acteurs économiques aux enjeux de la transition écologique et énergétique.



En tant que partenaire, le Parc :

- Participe et relaie les démarches visant à récompenser les entreprises engagées dans la transition écologique et énergétique.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine
Intègrent des critères environnementaux et paysagers dans l'aménagement des ZAE. Font le lien entre la Charte et les porteurs de	Favorise la présence territoriale de l'écosystème d'accompagnement pour participer au développement de l'Economie Sociale et
projets rencontrés. Favorisent une politique de gestion des déchets ambitieuse et partagée avec les acteurs économiques.	Solidaire. Favorise l'accompagnement et le financement des TPE innovantes en transition conformément à la politique d'éco-socio-conditionnalités formalisée par la Région.
Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat
Appui la démarche au regard de ses compétences.	Soutient les démarches visant à la bonne intégration paysagère des zones d'activités et de commerces situées en entrée de ville.

PARTENAIRES

- Chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre des Métiers et de l'Artisanat Chambre d'Agriculture)
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Centres de formation
- Associations de commerçants
- Clubs d'entrepreneurs
- Chantiers d'insertions
- Associations professionnelles
- Centre Régional des Energies Renouvelables

INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation	
r.2.2.1.a	Nombre de démarches d'amélioration qualitative des zones économiques	
r.2.2.1.b	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	
r.2.2.1.c	Nombre d'entreprises nouvellement labellisées pour leur engagement environnemental	



REFERENCES AU PLAN DE PARC

Principales zones d'activité économique, principales zones commerciales

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe
- 1.2.4 : Maintenir et améliorer la qualité du ciel étoilé de Gâtine
- 1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine
- 2.2.2 : Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution
- 2.2.4 : Renforcer les synergies entre les filières et leur ancrage à la Gâtine
- 3.2.2 : Valoriser un patrimoine bâti ouvert aux évolutions contemporaines
- 4.1.4 : Tous ambassadeurs de la Gâtine poitevine





Orientation 2.2: Accroitre la valeur ajoutée territoriale des activités économiques de Gâtine

Mesure 2.2.2 : Accroître la valeur ajoutée économique et sociale des filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution

CONTEXTE

La Gâtine poitevine est caractérisée par son bocage résultant d'activités agricoles ancestrales qui à l'instar du territoire métropolitain, connaissent des changements importants. L'économie agricole joue un rôle prépondérant au niveau de l'économie globale du Parc. C'est une force car elle offre de l'emploi et une valorisation des ressources locales qui ont façonné les paysages mais c'est aussi une faiblesse car elle rend le territoire extrêmement dépendant des moindres aléas macroéconomiques agricoles.

La Gâtine, couverte à plus de 75% par de la surface agricole utile, est le siège de plus de 1400 exploitations professionnelles représentant 2800 emplois. Un chiffre conséquent, résultant d'une activité d'élevage fortement développée sur le territoire, mais néanmoins en baisse induisant une problématique majeure concernant le renouvellement des actifs. Le défi du vieillissement de la population active agricole appelle à de nombreuses problématiques dont la première est l'attractivité des métiers de l'agriculture et ses deux composantes : des revenus décents et de bonnes conditions de travail.

La Gâtine poitevine comporte un écosystème agroalimentaire qui permet de structurer les filières agricoles, de l'élevage à la transformation. Cependant l'organisation des productions agricoles par filière limite les opportunités économiques en matière de production, de valorisation et de communication et invite les acteurs à relever le défi de la création de liens entre les filières. Les vergers (essentiellement de pommiers) de Gâtine représentent moins d'1% de la surface déclaré sur le territoire mais 60% du verger départemental et doivent faire face aux effets du changement climatique. Le maintien de la diversité des productions agricoles et le développement d'une agriculture saine, locale et durable sont des enjeux du territoire qui sont liés à la nécessité de promotion des produits de Gâtine auprès des consommateurs publics et privés.

Couvrant 11% du territoire, soit 19 612 hectares, l'espace boisé en Gâtine est complété par un réseau de haies arborées important. La forêt, détenue à 98% par des propriétaires privés, est essentiellement composée de feuillus avec une dominance du Chêne sur le Châtaignier. Elle n'échappe pas au constat national concernant le fort morcellement de la propriété privée (1,5 ha en moyenne par propriétaire) induisant un enjeu de mobilisation du bois par la sensibilisation des propriétaires à la gestion forestière groupée et durable.

Bien que peu boisée, la Gâtine est le siège de nombreuses activités de premières transformations et se distingue par la présence de 7 scieries. On retrouve en parallèle, des entreprises de seconde transformation balayant un large spectre de production : sculpture sur bois, charpente traditionnelle, menuiserie sur mesure et constructions biosourcées. Le développement de la filière forêt bois est lié à la valorisation des savoirs faire, des entreprises et des productions locales auprès du grand public.

La première source d'énergie chaleur en Gâtine est le bois-énergie avec une production estimée à 331 GWhs (2018), soit 91% des énergies renouvelables à usage thermique du territoire. Malgré une ressource locale existante, le bois servant à cette production n'est pas nécessairement local. C'est en



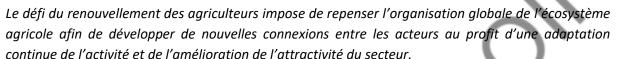
particulier le cas pour les chaufferies collectives et industrielles nombreuses sur le territoire, induisant un enjeu de structuration d'une filière bois énergie sur le territoire.

Au regard de ce contexte et pour répondre aux enjeux identifiés, les dispositions portent sur le maintien des activités agricoles sur le territoire, l'adaptation des méthodes de production face au changement climatique, le rayonnement des produits locaux et le développement de la filière forêt bois.

DISPOSITIONS



1) Faciliter la reprise-transmission des fermes et pérenniser les installations



- Préserver les sols agricoles et forestiers de l'urbanisation (mesure 3.1.3)
- Améliorer la connaissance et le partage sur les outils permettant la transmission ou l'installation d'une exploitation agricole :
 - o Mettre en réseau les partenaires pour un partage d'expériences et de connaissances.
 - Contribuer à la veille foncière (cessations à venir) en développant des conventions avec les acteurs (SAFER, établissement public foncier et les collectivités, l'association Terre de liens qui pilote notamment l'outil « objectif terres »).
- Assurer les transmissions d'exploitations agricoles en contribuant à une mutualisation de l'information (dispositifs, partenaires) et en favorisant un accompagnement adapté aux cédants (recherche de repreneurs, anticipation des départs, développement des contrats de parrainages).
- Travailler avec les structures et organismes agricoles pour éviter des agrandissements importants lors de la cession d'une exploitation afin de favoriser les reprises en maintien d'élevage et des exploitations à taille humaine.
- Développer des partenariats avec les organismes de formation agricole pour proposer des formations d'installation-reprise adaptées aux enjeux du territoire face au changement climatique et aux attentes des consommateurs :
 - O Promouvoir les filières du territoire et les démarches de qualités.
 - Contribuer aux installations pérennes (développement de l'apprentissage, formations continue et suivi post installation).
 - Renforcer l'accompagnement des jeunes à l'installation sur de nouveaux systèmes de production respectant l'environnement, les ressources naturelles et la qualité des paysages de la Gâtine.
- Sensibiliser les cédants sur la possibilité que les repreneurs puissent avoir des projets divergents et de fait induisent un changement au sein de l'exploitation.
- Soutenir l'installation de nouvelles formes d'exploitation en favorisant le travail au sein d'un réseau, en privilégiant la diversification d'activités, en développant les services de remplacement, en structurant un dispositif répondant aux besoins de main d'œuvre et en accompagnant des projets innovants, collectifs et solidaires (micro entreprise, agritourisme, etc.).





2) Renforcer l'autonomie des exploitations et pérenniser l'activité agricole

Présentant un bénéfice économique et écologique, la réduction des coûts de production est une solution viable pour les exploitants agricoles. Elle permet de contribuer à une amélioration de la rentabilité sur l'exploitation en s'adaptant au changement climatique.

- Réduire le recours aux achats extérieurs (de paille et d'alimentation animale) en favorisant l'autonomie fourragère des exploitations et la coopération inter-entreprises sur le périmètre du PNR:
 - o Identifier les complémentarités entre les exploitations de Gâtine permettant de pallier aux manques de certaines ressources (fourrage, litière).
 - o Promouvoir l'engraissement à l'herbe.
 - Développer une culture raisonnable de légumineuse et de céréale à destination de l'élevage.
 - S'adapter aux conséquences du changement climatique sur la production de fourrage.
- Exploiter durablement le réseau de haies en visant une augmentation de l'usage de boisfourrager et de paillage pour l'élevage ainsi qu'en contribuant à la production de bois énergie.
- Renforcer la mutualisation des équipements agricoles adaptés au territoire pour optimiser les coûts et répondre aux nouvelles pratiques.
- Engager et mobiliser les filières du territoire pour trouver des synergies (mesure 2.2.4) dans le cadre de nouvelles coopérations territoriales.
- Garantir un revenu stable aux agriculteurs (éleveurs, maraîchers) et un débouché de leurs productions par une contractualisation annuelle auprès des collectivités ainsi que des acteurs de la filière en aval.
- Améliorer la performance énergétique des exploitations agricoles (consommation et production d'énergie et émission de GES) :
 - Réduire l'énergie nécessaire à la production en limitant les déperditions de chaleurs (isolation, étanchéité du bâtiment) et par l'investissement en équipements (récupérateur de chaleur, pré-refroidisseur de lait, système de chauffage).
 - Développer des productions d'énergies renouvelables (agrivoltaïsme, méthanisation) au bénéfice de l'exploitant dans une logique d'appui à l'activité agricole et de nonsubstitution à l'activité et au revenus agricoles.
 - Accompagner les changements de pratiques afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

3) Engager le monde agricole dans la transition agroécologique

L'agroécologie vise à repenser le système de production pour tendre vers une valorisation des processus écologiques permettant de limiter l'empreinte carbone de l'agriculture, en revitalisant les sols et en assurant leur fertilité. Le maintien d'une diversité de productions et le développement d'une agriculture saine et durable (mesure 1.2.1) sont des enjeux du territoire.

- Guider les agriculteurs dans la transition vers l'agroécologie (formations, conseils).
- Relayer, en collaboration avec les partenaires, les dispositifs d'aides et de soutiens en faveur de l'évolution des pratiques auprès des agriculteurs.



- Rechercher et expérimenter des moyens de revenus supplémentaires qui sont liés à une activité agricole durable (exemple : Paiements pour Services Environnementaux).
- Prendre en compte et protéger la ressource en eau (mesure 1.2.3) notamment en réduisant l'usage de produits phytosanitaires, des intrants azotés, le recours aux antibiotiques vétérinaires et en développant l'agroforesterie.
- Favoriser le stockage du carbone en développant l'agroforesterie, en maintenant les surfaces en prairies et en accompagnant les changements de pratiques agricoles.



4) Promouvoir et commercialiser les productions locales

Les productions spécifiques du territoire doivent être valorisées pour augmenter leur visibilité auprès des consommateurs publics et privés du territoire et faciliter leurs exportations. La promotion et la commercialisation de ces productions doit permettre de poursuivre le développement des démarches de qualités, d'une agriculture saine, locale et durable et contribuer à une augmentation de la valeur ajoutée (mesure 2.1.3).

- Réaliser un inventaire exhaustif des produits locaux et des producteurs.
- Renforcer et promouvoir l'offre en produits locaux labellisés.
- Communiquer auprès des publics sur l'existence d'une offre diversifiée de productions locales qui contribue à la préservation des écosystèmes :
 - o Structurer un « panier » rassemblant les productions de Gâtine.
 - Développer un réseau de boutiques commercialisant les produits identifiés « Valeurs Parc naturel régional » permettant la diffusion des productions locales.
- Rendre accessible les productions dans des lieux stratégiques.
- Inciter à la montée en gamme des productions pour améliorer leur commercialisation sur le territoire, au niveau national et international.
- Renforcer l'ancrage local des productions du territoire : Parthenaise, agneau, pommes, fromages, beurre, lait.
- Créer un évènement culinaire régulier sublimant les productions locales et impliquant les acteurs du territoire : producteurs, transformateurs, chefs (mesure 1.4.1).
- Accompagner la valorisation des exploitations aquacoles en rénovant les structures (étangs extensifs, pêcherie) et en diversifiant les productions (algues, cosmétiques).
- Valoriser les productions de Gâtine en accompagnant les professionnels dans la contractualisation « Valeurs Parc naturel régional » et favoriser la commercialisation à l'extérieur du territoire.

5) Renforcer et développer la filière forêt-bois



En Gâtine poitevine, la première Charte Forestière de Territoire a débuté en 2022. Elle permet de renforcer la connaissance sur la forêt et la filière associée et d'engager une animation visant à répondre aux enjeux de préservation, de valorisation de la ressource et de développement durable de la filière bois.

 Mettre en œuvre et renouveler, en concertation, une Charte Forestière de Territoire au service d'une gestion durable de la ressource, en recherchant l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité.



- Optimiser la mobilisation du bois en sensibilisant les propriétaires forestiers privés et publics à la gestion forestière et en favorisant une gestion groupée du massif.
- Assurer une récolte du bois dans une démarche respectueuse de l'environnement préservant durablement les sols.
- Pérenniser les entreprises locales existantes en les incitants à une mise aux normes permettant les reprises ultérieures et/ou à une modernisation au service du maintien et de la création d'emplois attractifs.
- Promouvoir les savoir-faire, les métiers, les entreprises, les productions locales de la filière.
- Favoriser l'utilisation de bois transformé sur le territoire, notamment pour la construction, par le biais de la commande publique
- Concilier, dans les documents d'urbanismes, les outils de protection des boisements (Espaces Boisés Classés, éléments paysagers), avec le développement économique.
- Structurer une filière bois-énergie en valorisant les sous-produits de l'exploitation forestière et de la première transformation, en développant une production qualitative de plaquettes forestières pérennisée par la commande publique.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Réalise les études et inventaires pour l'amélioration des connaissances.
- Déploie la Marque Valeurs Parc naturel régional.
- Porte l'animation de la Charte Forestière de Gâtine poitevine.
- Engage et porte les études sur la connaissance de la ressource bois et de la filière bois.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Contribue à la circulation de l'information.
- Initie la mise en réseau des partenaires permettant le maintien des actifs agricoles
- Structure des partenariats d'acteurs pour faciliter le travail en réseau.
- Elabore avec ses partenaires des dispositifs d'accompagnement technique et financier pour soutenir les changements de pratiques et productions.
- Contribue à la promotion et à la communication des productions locales.
- Contribue au développement de la gestion forestière, de la mobilisation du bois.

En tant que partenaire, le Parc :

- Accompagne les démarches de qualités en accord avec les valeurs de la charte.
- Soutient les expérimentations agricoles contribuant à l'amélioration de la qualité des produits et de l'impact de leur production sur l'environnement.
- Accompagne le développement de la filière bois.



ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES				
Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine			
Diffusent les objectifs de la Charte auprès des agriculteurs. Mobilisent leurs outils juridiques et de planification pour faciliter les reprises agricoles en élevage et les nouvelles installations. Favorisent la consommation des produits locaux dans la commande publique. Contribuent à la promotion des produits du territoire. Contribuent à l'usage de bois locaux (constructions et chaufferies). S'impliquent dans la gestion et la valorisation des boisements communaux.	Reconnait l'agroécologie comme orientation principale de sa politique agricole et en fait une éco conditionnalité de tous ses dispositifs d'aides. Accompagne les projets agricoles inscrits dans une démarche agroécologique. Soutient le développement des circuits alimentaires locaux. Soutient les actions de valorisation des productions agricoles locales. Soutient les démarches visant une augmentation de la mobilisation du bois dans le respect de l'environnement. Soutient les actions de valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques rendus par la forêt. Soutient les entreprises de transformation et de commercialisation de la filière bois Favorise le développement des établissements d'enseignement agricole et des métiers du bois ainsi que leur implication dans des projets agricoles, forestiers, aquacoles.			
Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat			
Accompagne les démarches de promotion de l'autonomie fourragère. Contribue à la valorisation des productions locales sous signe de qualité et des marques locales (exemples : Valeurs Parc naturel régional). Contribue au développement des circuits courts. Favorisent la consommation de produits locaux par la commande publique, notamment dans la restauration collective des collèges. Contribue à l'évolution des modes de chauffages	Contribue financièrement et techniquement aux actions. Soutient les actions visant le regroupement de propriétaires forestiers privés. Développe la culture, l'extraction, la préparation et l'emploi des biomatériaux compatibles avec la réhabilitation respectueuse et qualitatives des constructions (bois, terre crue et cuite, pierres, chaux, paille, chanvre, roseau, etc.) en lien avec un artisanat du bâtiment dûment formé à ces emplois.			
	Diffusent les objectifs de la Charte auprès des agriculteurs. Mobilisent leurs outils juridiques et de planification pour faciliter les reprises agricoles en élevage et les nouvelles installations. Favorisent la consommation des produits locaux dans la commande publique. Contribuent à la promotion des produits du territoire. Contribuent à l'usage de bois locaux (constructions et chaufferies). S'impliquent dans la gestion et la valorisation des boisements communaux. Le Département des Deux-Sèvres Accompagne les démarches de promotion de l'autonomie fourragère. Contribue à la valorisation des productions locales sous signe de qualité et des marques locales (exemples: Valeurs Parc naturel régional). Contribue au développement des circuits courts. Favorisent la consommation de produits locaux par la commande publique, notamment dans la restauration collective des collèges.			

(exemple :

territorial).

contrat chaleur renouvelable



PARTENAIRES

- Chambre d'Agriculture
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre de l'Artisanat
- Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
- Coopératives et organismes professionnels agricoles
- Fédération des CUMA des Deux-Sèvres
- Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
- Association Terre de liens
- Office National des Forêts
- Centre National de la Propriété Forestière
- Groupement de Développement Forestier des Deux-Sèvres
- Etablissements de formations agricoles et campus des métiers du bois

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

Question évaluative : Les filières agricoles et forêt-bois ont-elles accru leur valeur ajoutée économique ?

Code	Indicateurs de réalisation	
r.2.2.2.a	Nombre de partenariats en faveur de la reprise-transmission des exploitations agricoles	
r.2.2.2.b	Nombre d'exploitations agricoles accompagnées en faveur de leur performance énergétique	
r.2.2.2.c	Nombre de produits agricoles bénéficiant de la marque « Valeurs Parc »	
r.2.2.2.d	Nombre de nouvelles chaudières collectives bois intégrées dans la filière bois-énergie	
r.2.2.2.e	Taux d'avancement de la charte forestière	

		Valeur	Valeurs cibles	
Code	Indicateurs d'impact	initiale	Mi-	Fin de
			Charte	Charte
i.2.2.2.	Surface moyenne des exploitations	86 ha		En cours
i.2.2.2.	Nombre d'exploitations agricoles	1749		En cours
2222	Part de la surface agricole utile en agriculture	9.5 %		En cours
i.2.2.2.c	biologique	9,5 %		Elicours
i.2.2.2.	Part du bois-énergie dans la production d'énergies	58 %		22 %
1.2.2.2.	renouvelables	36 %		22 70
i.2.2.2.	Part des massifs couverts par un document de	50 %		En cours
1.2.2.2.	gestion durable forestier	JU 70		En cours



REFERENCES AU PLAN DE PARC

Cette mesure concerne l'ensemble du territoire, la présence des filières agricoles et forêt-bois est représentée par l'occupation du sol.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe
- 1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins
- 1.2.5 : Préserver un environnement favorable à la santé
- 2.1.1 : Développer un bouquet d'énergie renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive
- 2.1.2 : Garantir un usage de l'eau solidaire à l'échelle des bassins versants, dans un contexte de changement climatique
- 2.1.3 : Développer la production et la consommation de produits locaux diversifiés et de qualité et les valoriser au-delà de la Gâtine
- 2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager
- 2.2.4 : Renforcer les synergies entre les filières et leur ancrage à la Gâtine





Orientation 2.2: Accroitre la valeur ajoutée territoriale des activités économiques de Gâtine

Mesure 2.2.3: Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine.

CONTEXTE

L'offre touristique du territoire est en construction et demande à se développer et à se fédérer. Elle s'inscrit sur un territoire préservé, se veut respectueuse de son environnement et demande à s'ancrer dans une démarche de tourisme durable et responsable pour préserver les ressources du territoire, permettre l'accessibilité de tous à l'offre touristique, améliorer l'attractivité du territoire et ainsi favoriser et consolider l'économie locale.

La qualité paysagère du territoire et sa fréquentation touristique modérée ont permis le développement de la randonnée sous toutes ses formes et l'émergence de nouvelles activités d'extérieur ou pratiques sportives. Aujourd'hui, l'offre de randonnées propose à la fois des balades familiales, des circuits sportifs et une offre en itinérance avec notamment la Vélo Francette ou la voie secondaire des chemins de St-Jacques-de-Compostelle. L'offre de services se structure autour de la Vélo Francette à travers le label Accueil Vélo mais demande à s'amplifier et à se développer sur les autres itinéraires. Il est nécessaire d'encourager le développement de ces différentes activités tout en étant vigilant au respect des milieux et à la gestion des flux potentiels.

La Gâtine poitevine est riche d'un patrimoine culturel et naturel dense et préservé. La qualité du patrimoine bâti permet au territoire de bénéficier d'ensembles remarquables et reconnus dont l'attractivité rayonne sur l'ensemble de la Gâtine poitevine. Le patrimoine vernaculaire quant à lui est important et diffus. Les richesses paysagères et naturelles locales ont permis l'émergence d'Espaces Naturels Sensibles et d'actions de sensibilisation auprès du grand public. Ces valorisations demandent à s'intensifier avec un enjeu d'éducation des publics à la préservation des espaces et des espèces. Le tourisme lié à la géologie est sous exploité malgré l'intérêt de ces particularités. Certains évènements majeurs comme le Festival Ludique International de Parthenay sont reconnus nationalement et internationalement et permettent au territoire de se différencier.

Le parc d'hébergements de Gâtine poitevine est majoritairement non marchand. Les hébergements marchands sont bien répartis sur le territoire. Cette offre est composée d'une offre importante en meublés et chambres d'hôtes qui se renouvelle régulièrement et demande à monter en gamme, d'une offre en campings de qualité inégale et d'un parc hôtelier vieillissant qui peine à se développer.

L'offre touristique est référencée et valorisée dans les trois Offices de Tourisme du territoire qui mènent conjointement des projets de promotion et de valorisation de l'ensemble de la Gâtine poitevine à travers la dénomination « Osez la Gâtine poitevine ». L'accompagnement des socio-professionnels dans leur mise en réseau et leur montée en qualité doit s'accentuer afin d'améliorer l'attractivité du territoire et le développement de l'économie touristique locale. Certains acteurs sont fédérés dans des labels comme Bienvenue à la Ferme, Gîtes de France ou dans des réseaux d'acteurs privés comme Gatin'Emois.



Le développement de l'activité touristique du territoire passe par la valorisation des ressources et de l'identité gâtinaise, l'augmentation et la désaisonnalisation de la fréquentation touristique et l'amélioration de l'offre de séjour.

DISPOSITIONS



1) Développer, structurer et valoriser une offre d'activités de pleine nature dans une logique de tourisme durable



La Gâtine poitevine offre un environnement propice au développement d'activités de pleine nature respectueuses des milieux et des habitants. Elle possède tous les atouts permettant de répondre à la demande croissante de randonnées toutes pratiques confondues et de faire du territoire une destination randonnées reconnue. Cependant, il est nécessaire d'améliorer et densifier le réseau de randonnées, de développer une offre de services dédiés de qualité et de promouvoir toutes les pratiques de pleine nature. Il faudra néanmoins veiller à encadrer le développement de ces activités.

- Sensibiliser les usagers d'activités de pleine nature, le public scolaire et les organisateurs de manifestations sportives au respect des milieux et aux bons usages.
- Développer et structurer un réseau de boucles vélo de qualité en lien avec la Vélo Francette et les itinéraires d'intérêt régional et national permettant de découvrir et de circuler sur l'ensemble du territoire.
- Mettre en place une offre de services dédiés au vélo de qualité (location de vélos, réparation, lieu de charge pour les vélos électriques, restauration, hébergement, aire de service ou halte repos...) et valoriser cette offre via le label Accueil Vélo.
- Accompagner et valoriser la pratique du VTT en soutenant le développement des bases VTT labellisées par la Fédération française de cyclotourisme.
- Encadrer, accompagner et réguler la pratique de nouvelles activités d'extérieur et de leurs services dédiés valorisant l'identité paysagère et les richesses naturelles du territoire (trail, gravel, trottinette tout terrain...).
- Développer et structurer un réseau de randonnées pédestres de qualité en lien notamment avec les itinéraires reconnus d'intérêt national notamment les GR 36 (chemin secondaire de St-Jacques de Compostelle : la voie des Plantagenets) et 364 et le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée permettant un maillage du territoire.
- S'appuyer sur un référentiel de qualité, à l'instar du label Accueil Vélo, pour valoriser une offre de services adaptés aux randonnées pédestres et équestres.
- Créer et valoriser des itinéraires thématiques en lien avec les richesses et l'histoire du territoire et permettant la mise en réseau de sites (sentier des crêtes pour les points culminants, sentiers des chirons, sentiers des géosites, sentiers des gués, etc.).
- Promouvoir l'offre globale de randonnées en déclinant des produits : circuits ludiques (type géocaching / Tèrra Aventura), demi-journée, journée ou sur plusieurs jours pour les familles, les novices ou les sportifs permettant également de valoriser les sites de visite et de découverte.
- Identifier, développer et valoriser le tourisme lié à la pratique de la pêche qu'elle soit familiale ou sportive et les services dédiés à cette activité.
- Développer la valorisation d'un tourisme durable à travers la mise en place de démarches de labellisation pour les sites de visite et de loisirs, les socio-professionnels ou les collectivités.



- Déployer un tourisme d'observation de la faune et de la flore avec une volonté d'éducation et de sensibilisation des publics à la préservation de la biodiversité et des espaces naturels.
- Intégrer les politiques et dispositifs régionaux liés aux pratiques sportives de pleine nature.

2) Consolider, diversifier et développer l'offre d'hébergements touristiques

L'offre d'hébergements existante sur le territoire nécessite d'être complétée, consolidée et de monter en gamme pour répondre aux exigences des clientèles actuelles et à venir. Elle doit également prendre en compte les exigences de préservation de l'environnement et du changement climatique.

- Accroitre la capacité d'accueil du territoire et diversifier l'offre d'hébergements.
- Favoriser la montée en qualité de l'offre d'hébergements touristiques à travers des labels et des procédures de classements reconnus dont la marque Valeurs Parc naturel régional.
- Développer une offre d'hébergements touristiques alternative ou atypique, innovante et intégrée à son environnement.
- Accompagner les hébergeurs dans leur transition écologique et le développement de leur offre pour aller vers un tourisme durable.

3) Stimuler l'agritourisme

L'activité agricole est une activité majeure de la Gâtine. De nombreuses exploitations demandent à se tourner vers des circuits courts et à diversifier leurs activités pour améliorer leurs revenus. D'un autre côté, les comportements touristiques ont évolué cherchant du sens dans leur séjour, à rencontrer et échanger avec la population locale et à consommer local.

- Accompagner la diversification agricole à travers l'activité touristique et notamment la mise en place de parcours de découverte sur les exploitations et de programmes de visite pour valoriser les savoir-faire agricoles.
- Développer l'accueil touristique à la ferme à travers une offre d'hébergements adaptée.
- Valoriser des produits locaux à travers la Marque Valeurs Parc naturel régional, le développement de réseaux de producteurs comme Bienvenue à la Ferme et la mise en place de circuits touristiques liés à ces produits et leurs productions (mesure 2.1.3).
- Encourager la vente directe à la ferme, notamment pour les exploitations accueillant du public (mesure 2.1.3).
- Mettre en place et harmoniser une signalétique permettant d'identifier les exploitations ouvertes au public (mesure 1.3.2).

4) Faire de la Gâtine une destination touristique accessible à tous les publics

Dans le cadre de l'ambition du territoire de développer un tourisme durable, l'accessibilité de tous les publics est une question primordiale avec une marge de progrès importante à ce jour en Gâtine.

- Adapter l'accessibilité des sites de visite et découverte à tous les publics.
- Déployer le label Tourisme & Handicap.
- Faciliter le déplacement des publics en situation de handicap sur toutes les activités d'extérieur en soutenant l'équipement en Joëlette des sites concernés et en favorisant les initiatives liées à l'accessibilité.



- Développer une mobilité permettant de relier les prestations accessibles aux différents handicaps en proximité les unes aux autres et favoriser ainsi l'émergence de séjours pour les publics empêchés.
- Accompagner le développement d'un tourisme social et solidaire avec des prestations à tarifs raisonnés permettant l'émergence d'une offre accessible aux catégories sociales les plus modestes, aux vacances pour tous.
- Favoriser le déplacement du public scolaire vers les sites de visite et de découverte.



5) Renforcer les synergies entre acteurs touristiques

Les acteurs du tourisme sont organisés au sein de labels par typologie d'activité ou au sein d'associations d'initiatives privées. Il est nécessaire de fédérer ces acteurs pour mutualiser les pratiques et les moyens et accroître l'économie touristique du territoire.

- Mettre en réseau les acteurs du tourisme en Gâtine poitevine et animer ce réseau.
- Affirmer le travail collaboratif des Offices de Tourisme du territoire à travers une même marque identitaire à l'échelle du Parc naturel régional et mailler le territoire avec un accueil touristique de qualité.
- Consolider le rôle du réseau des Offices de Tourisme auprès des prestataires touristiques pour les accompagner dans leur professionnalisation, la qualification et la valorisation de leurs produits et leur mise en marché.
- Construire de façon concertée avec les prestataires touristiques une stratégie de tourisme et en particulier de tourisme durable et la mettre en application.

6) Valoriser l'identité et la singularité du territoire et son offre touristique

La Gâtine poitevine possède de nombreux atouts tant paysagers que culturels méconnus et sous exploités d'un point de vue touristique. Il serait opportun de les identifier et de les valoriser pour donner « une image de marque » au territoire et ainsi développer son attractivité. Il est nécessaire d'affirmer un positionnement touristique autour du jeu, puisque Parthenay est renommée pour son festival du jeu qui attire chaque année des dizaines de milliers de visiteurs.

- Affirmer l'identité touristique de la Gâtine poitevine.
- Associer la population locale à la définition de la stratégie touristique du territoire.
- Accentuer la communication et la visibilité du territoire au niveau national en s'appuyant notamment sur la renommée de ses festivals (FLIP, FIFO, Le Rêve de l'Aborigène...).
- Capitaliser sur les évènements majeurs du territoire pour développer une offre de séjour en lien avec ces thématiques visant à allonger les séjours ou incitant à revenir sur des temps hors manifestation.
- Faire émerger une offre touristique autour des particularités paysagères du territoire, notamment les sites d'intérêt géologique.
- Valoriser le bien vivre à la gâtinaise : « la benaise attitude » ou comment prendre le temps d'apprécier ce qui nous entoure et l'instant présent (mesure 3.3.2) et faire du facteur humain un élément fondamental de l'accueil touristique.
- Fédérer les acteurs touristiques autour de la Marque Valeurs Parc naturel régional tant pour les produits locaux que dans les pratiques d'accueil pour les hébergements et les sites de visite et d'activité.



- Valoriser les savoir-faire gâtinais.
- Afficher le jeu comme marqueur identitaire de la Gâtine poitevine à travers la création d'offres de séjours clés en main sur cette thématique et le développement de circuits de découverte du territoire ludiques, interactifs et immersifs.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote la structuration d'une offre touristique de pleine nature cohérente en accompagnant les porteurs de projets publics ou privés.
- Sensibilise les acteurs touristiques aux enjeux du tourisme durable.
- Etablit avec les Offices de Tourisme un diagnostic quantitatif et qualitatif des hébergements du territoire.
- Sensibilise les acteurs touristiques et collectivités aux différents labels qualité.
- Développe un plan d'actions/formations avec les Offices de Tourisme pour accompagner la qualification et la professionnalisation des acteurs touristiques.
- Définit et met en place une stratégie touristique à l'échelle du PNR en collaboration avec les Offices de Tourisme et les prestataires touristiques.
- Déploie la marque Valeurs Parc naturel régional.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Collabore avec les associations et organisations naturalistes du territoire pour mettre en place des programmes d'animation et des équipements de découverte des écosystèmes gâtinais et pour éduquer les publics à la préservation des milieux et des espèces.
- Accompagne et fédère l'ensemble des acteurs touristiques du territoire dans leur transition vers un tourisme durable.
- Travaille avec la Chambre d'Agriculture, la Région et le Département pour valoriser le monde agricole et les accueils à la ferme, encourager et valoriser la diversification agricole.
- S'investit dans la promotion de l'offre touristique du territoire et pour le développement de sa notoriété.
- S'associe aux acteurs privés et publics pour permettre l'accessibilité du territoire et de son offre touristique à tous les publics empêchés.
- Accompagne le développement et la diversification des hébergements touristiques et de l'offre de services liée aux différentes pratiques de randonnées

En tant que partenaire, le Parc :

- S'associe aux collectivités, associations locales et au Département dans la mise à jour, le développement et la valorisation de parcours de randonnées cyclistes, pédestres et équestres en lien avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
- Soutient les initiatives liées à la valorisation du jeu comme marqueur identitaire du territoire.
- Intègre les dispositifs régionaux liés aux pratiques sportives de pleine nature
- Accompagne la valorisation des savoir-faire gâtinais



ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et	les i	intercommunalit	és
-----------------	-------	-----------------	----

Organisent la promotion touristique du territoire à l'échelle du Parc.

Travaillent avec le Parc et les autres collectivités pour aider les porteurs de projets et les prestataires à obtenir des aides pour créer, maintenir ou améliorer leur structure.

Intègrent les projets et valeurs du PNR dans l'exercice de leur compétence tourisme.

Optimisent et mutualisent leurs moyens humains et matériels pour entretenir les sentiers de randonnées et les lieux des pratiques d'activités d'extérieur.

Aménagent les principaux sites pour accueillir les publics en situation de handicap.

Promeuvent les valeurs du PNR de Gâtine poitevine.

La Région Nouvelle-Aquitaine

Soutient les actions du PNR visant un développement touristique durable et une offre de pleine nature.

Associe le Parc dans sa politique de développement de l'itinérance cyclable.

Soutient la montée en gamme des prestataires touristiques selon son règlement d'intervention.

Accompagne la structuration d'une offre d'écodestination par le soutien à la création et à la qualification de l'offre touristique (hébergement, sites de visites).

Soutient la démarche inter-parcs « Parc Attitude ».

Sensibilise les acteurs du sport de pleine nature sur les attitudes et pratiques respectueuses.

Valorise l'offre touristique du territoire selon ses lignes éditoriales de promotion touristique.

Le Département des Deux-Sèvres

Valorise le territoire du PNR au travers de ses politiques Espaces Naturels Sensibles, randonnée, vélo et tourisme.

Accompagne les porteurs de projets touristiques dans leur transition vers un tourisme durable.

Valorise le tourisme de pleine nature dans une logique d'amélioration de l'attractivité du territoire.

Affirme sa collaboration avec les Offices de Tourisme et le Parc dans l'accompagnement et le soutien aux acteurs touristiques.

Prend en compte les projets et valeurs du PNR dans l'exercice de sa compétence tourisme.

Valorise la destination Gâtine poitevine dans son plan de communication touristique.

L'Etat

Reconnait le territoire du PNR comme espace cohérent pour la mise en œuvre d'une politique touristique.

Soutient les actions innovantes et/ou pilotes.

Facilite la mise en œuvre de diagnostics territoriaux approfondis sur les activités de pleine nature, l'agritourisme.



PARTENAIRES

- Les fédérations et comités départementaux de randonnées et des pratiques sportives en extérieur
- Les Offices de Tourisme
- Les associations naturalistes et d'éducation à l'environnement
- La fédération départementale de pêche
- Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
- Les Chambres consulaires
- Bienvenue à la Ferme
- Les prestataires touristiques et culturels du territoire, Gîtes de France, Gatin'Emois, Accueil Paysan, Clévacances, Atout France et les labels qualité.

INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation	
r.2.2.3.a	Nombre de prestataires touristiques bénéficiant de la marque « Valeurs Parc »	
r.2.2.3.b	Nombre de structures nouvellement labellisées Tourisme & Handicap	
r.2.2.3.c	Nombre d'acteurs engagés dans la stratégie de tourisme durable	
r.2.2.3.d	Nombre de nouvelles structures labellisées Accueil Vélo	
r.2.2.3.e	Nombre de kilomètres de randonnées créés	

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Les itinéraires cyclables et de randonnée pédestre et les parcours Terra Aventura (géocaching).

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.1.1 : Protéger la diversité des sites et des espèces remarquables en Gâtine
- 1.2.2 : Protéger les pépites géologiques et la géodiversité vernaculaire
- 1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine
- 1.4.1 : Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de Gâtine
- 2.1.3 : Développer la production et la consommation de produits locaux diversifiés et de qualité et les valoriser au-delà de la Gâtine
- 3.2.1 : Maintenir le dynamisme culturel valorisant les ressources de Gâtine et d'ailleurs, contribuant à son rayonnement
- 3.3.2 : Offrir aux habitants qui le souhaitent un rythme de vie « benaise »





Orientation 2.2: Accroître la valeur ajoutée territoriale des activités économiques de Gâtine

Mesure 2.2.4 : Renforcer les synergies entre les filières et leur ancrage à la Gâtine

CONTEXTE

Les principales activités industrielles de Gâtine poitevine ont pour origine la diversité des ressources disponibles du fait d'un socle géologique et d'un climat varié (sylviculture et extraction de matériaux) mais aussi de savoir-faire spécifiques (industries agroalimentaires et métallurgie). En parallèle, de nouvelles filières économiques émergent, notamment autour du tourisme, de la transition énergétique et de l'économie circulaire.

L'économie s'appuie sur des filières diversifiées et des ressources locales, ce qui représente de nombreux atouts pour le territoire. Cependant, cette économie reste fragile, on observe une évolution de l'emploi à la baisse, avec une concentration sur trois secteurs : Parthenay, Airvault et Secondigny.

Il est nécessaire de poursuivre les initiatives en faveur de l'ancrage territorial de l'économie et du renforcement des synergies entre les différentes filières. Les enjeux sont multiples : conserver et consolider les savoir-faire locaux et un tissu économique diversifié, développer les secteurs économiques ayant un effet moteur sur le territoire, renforcer l'attractivité et la visibilité du territoire, accroître la valeur ajoutée locale, développer une dynamique économique basée sur l'identité gâtinaise, diversifier les biens et services locaux et mieux répondre aux attentes des habitants de Gâtine poitevine.

Pour y répondre, les dispositions portent sur le développement des filières locales pour accroitre leur visibilité, tout en renforçant et en accompagnant les dynamiques collectives et en s'appuyant sur des filières émergentes comme l'économie circulaire.

DISPOSITIONS

1) Développer les filières locales et accroitre leur visibilité

Les filières du territoire, qu'elles soient industrielles, agroalimentaires ou touristiques, doivent être développées et valorisées pour accroitre leur visibilité auprès des habitants mais aussi des consommateurs hors territoire.

- Améliorer la connaissances des ressources locales, des savoir-faire s et des entreprises : en réaliser des inventaires complets et tenir à jour un observatoire.
- Communiquer sur les filières locales, les matériaux locaux, les techniques et savoir-faire et les professionnels.
- Mener des actions visant à renforcer l'attractivité économique du territoire et de ses filières traditionnelles (agriculture, artisanat, forêt, etc.) en lien avec tous les acteurs (institutionnels, économiques, sociaux, touristiques).
- Accompagner les créations/transmissions d'activités, leurs structurations et leurs évolutions pour conforter leur ancrage à la Gâtine.
- Développer les démarches de qualification pour les produits et entreprises du territoire, en lien avec le positionnement du PNR.



- Renforcer la monnaie locale « La Gâtinelle » : développer son utilisation (physique et numérique) par les commerçants et artisans, ainsi que la communication sur ses avantages (soutien au commerce local, bonus à l'achat, primes de fidélité).
- Structurer un « panier de biens et de services » de la Gâtine : développer les « Gâtine box » permettant de présenter et de communiquer sur les commerçants, artisans, activités touristiques au sein d'un même coffret.
- Développer et promouvoir la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

2) Renforcer et accompagner les dynamiques collectives

Des dynamiques collectives existent sur le territoire (associations d'entrepreneurs, actions communes entre associations, etc.). Elles nécessitent d'être renforcées et décloisonnées.

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs du territoire : entrepreneurs, collectivités, acteurs associatifs, etc. en maintenant et développant les dynamiques participatives et les organisations collectives existantes, en organisant des évènements conjoints.
- Développer des actions communes et concertées entre les EPCI et avec les partenaires (consulaires, entreprises, associations) pour renforcer l'attractivité du territoire dans sa globalité et son développement économique.
- Elaborer un état des lieux des besoins en compétences des entreprises et des compétences existantes sur le territoire.
- Améliorer les liens entre les employeurs afin de mutualiser les moyens et les compétences : faciliter les groupements d'employeurs, les partages de bureaux/ateliers.
- Soutenir le développement endogène des activités économiques créées en lien avec les évènements culturels du territoire (le jeu, le cinéma animalier, etc.).
- Développer des actions interprofessionnelles pour se connaître et travailler ensemble.
- Travailler les complémentarités entre des secteurs d'activités pour développer les circuits courts (bois local pour les constructions de bâtiments, produits agricoles locaux pour les approvisionnements des restaurants et cantines scolaires, etc.). Mettre en lien les filières économiques propices à l'insertion et les structures accompagnant les personnes en réinsertion, et mutualiser des outils entre la filière insertion et la filière économique.

3) Développer l'économie circulaire

L'économie circulaire est un excellent moyen pour renforcer les synergies entres les filières locales. Favorisant le développement durable et la création d'emploi, il est d'autant plus nécessaire de la soutenir.

- Accompagner les créations, le maintien et le développement des ressourceries sur le territoire, favoriser leur mise en réseau.
- Sensibiliser et encourager les entrepreneurs à renforcer l'intégration des principes de l'économie circulaire dans leurs produits et procédés.
- Valoriser la matière organique et lutter contre le gaspillage :
 - Développer l'écologie industrielle en renforçant les liens entre entreprises et en informant sur les possibilités de récupération des déchets.
 - o Renforcer la valorisation des déchets verts/organiques.



- Soutenir les conserveries valorisant les produits « disqualifiés » du territoire tout en créant de la valeur ajoutée sur le territoire.
- Développer et valoriser la filière bois et la haie (mesures 1.2.1 et 2.2.2).

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Porte des programmes d'accompagnement en faveur du renforcement de l'attractivité territoriale,
 de la création/transmission d'activités.
- Elabore et met à jour l'inventaire ou l'annuaire des acteurs économiques pour les filières non dotées de cet outil.
- Déploie la marque Valeurs Parc naturel régional.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Suscite la mise en réseau des entreprises du territoire et anime les démarches collectives aux côtés des partenaires techniques et socio-professionnels.
- Coordonne un réseau de partenaires visant à améliorer la connaissance des activités économiques du territoire.
- Encourage les collaborations inter-filières, la mutualisation et les échanges sur le PNR et au-delà.
- Encourage et soutient les initiatives permettant le maintien et l'implantation d'activités de manière équilibrée sur le territoire.
- Soutient les initiatives en faveur de la structuration et de la valorisation des filières locales.

En tant que partenaire, le Parc :

- Accompagne les démarches de qualification des productions locales.
- Participe à la promotion des produits, entreprises, réseaux et filières ancrés au territoire, auprès des publics locaux et touristiques.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine
Favorisent l'émergence d'actions interterritoriales en mobilisant leurs acteurs et services. Favorisent l'émergence et le développement de filières locales. Développent des actions et évènements favorisant l'utilisation et la consommation de produits locaux. S'engagent à associer le Parc dans la définition et la promotion des	Soutient les actions de valorisation des productions locales. Soutient le développement des démarches de qualité de l'agriculture locale. Soutient les démarches du Parc permettant la coordination des initiatives locales. Soutient les actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'entreprenariat. Soutient le développement de l'emploi partagé, via les groupements d'employeurs. S'engage, dans le cadre de la feuille de route Transmission-Reprise, à accompagner les acteurs dans le cadre de démarches collectives et individuelles.



		de Gatine poitevine
dispositifs d'accueil des porteurs de Soutient l'écono		mie locale en contribuant à la revitalisation
projets.	des centres-bou	rgs et au maintien des savoir-faire locaux.
		reprises de l'ESS qui apportent une réponse ansition écologique.
Le Département des Deux-Sèvres		L'Etat
Soutient les actions d'animation d'interconnaissances entre filière professionnels de la restauration.		Soutient les actions permettant de renforcer les dynamiques collectives, inter-filières et interterritoriales.
Contribue au développement des de limitation des intermédiaires entre consommateurs (Mise en œuvre du PA	producteurs et	

PARTENAIRES

- Associations d'entrepreneurs, de commerçants
- Maison de l'Emploi et des Entreprises
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Coopératives et organismes professionnels agricoles
- Chantiers d'insertion
- Les centres socio-culturels

INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation
r.2.2.4.a	Annuaire actualisé des activités économiques par filières
r.2.2.4.b	Nombre d'actions d'interconnaissance
r.2.2.4.c	Nombre de nouveaux bureaux/ateliers partagés

REFERENCES ALL PLAN DE PARC

Cette mesure s'applique sur l'ensemble du territoire.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe
- 2.1.3 : Développer la production et la consommation de produits locaux diversifiés et de qualité et les valoriser au-delà de la Gâtine
- 2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager
- 2.2.2 : Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution



AXE 3

LA GATINE EN MOUVEMENT

Un territoire dynamique, en transition, « benaise* » et ouvert



^{*}Benaise en poitevin saintongeais signifie « bien à son aise », « paisible ».





La Gâtine en mouvement : Un territoire dynamique, en transition, « benaise » et ouvert

Ce troisième axe de la Charte répond grandement, bien que non exclusivement, à la problématique de la mise en œuvre de grandes transitions. Il se décline en 3 orientations et 8 mesures. La première orientation vise à renforcer la sobriété d'une Gâtine « maline » (3.1). La seconde orientation vise à faire vivre le territoire en mobilisant ses ressources culturelles (3.2). La troisième et dernière orientation de ce troisième axe vise à adapter le territoire à des envies et des besoins d'une population en évolution (3.3).

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs d'état au niveau de chaque orientation. Ils permettent de suivre l'évolution du territoire sur les thématiques en lien avec les objectifs des différentes orientations.

Orientation 3.1 : Renforcer la sobriété d'une Gâtine « maline »				
Code	Indicateurs d'état	Valeur initiale		
e.3.1.A	Emissions de GES	1803 ktCO2éq		
e.3.1.B	Consommation énergétique du territoire (par secteurs)	Industrie : 37 % Transport : 27 % Résidentiel : 23 %		
e.3.1.C	Nombre d'hectares artificialisés (/an)	69 ha (2009-2021)		
e.3.1.D	Taux d'évolution de l'artificialisation des sols	En cours		
e.3.1.E	Nombre de communes ayant au moins un commerce ou service	79		

Orientation 3.2 : Faire vivre le territoire en mobilisant ses ressources culturelles				
Code	Indicateurs d'état	Valeur initiale		
e.3.2.A	Nombre de bénévoles sur un échantillon d'associations	En cours		
e.3.2.B	Nombre d'évènements saisis annuellement dans le Système d'information Touristique	En cours		
e.3.2.C	Nombre de lieux d'accès à la culture (bibliothèque, cinéma, résidences, musés,)	100		
e.3.2.D	Nombre des festivals itinérants	5		
e.3.2.E	Nombre de demandes de changement de destination autorisées	En cours		

Orientation 3.3 : Adapter le territoire à des envies et des besoins d'une population en évolution

Code	Indicateurs d'état	Valeur initiale
e.3.3.A	Population du territoire	69537 (2018)
e.3.3.B	Nombre de communes ayant plus de 20 services	14
e.3.3.C	Nombre de communes dans chaque niveau de l'armature territoriale	N1:4 N2:4 N3:8 N4:14
e.3.3.D	Taux de couverture du territoire en très haut débit	En cours
e.3.3.E	Nombre de communes desservies en transports solidaires	En cours



Orientation 3.1 : Renforcer la sobriété d'une Gâtine « maline »

Mesure 3.1.1 : Maitriser les consommations énergétiques de Gâtine dans un objectif d'autonomie et de contribution locale au défi planétaire du changement climatique

CONTEXTE

Si la Gâtine poitevine dispose d'un potentiel important de développement d'un mix énergétique décentralisé et décarboné, l'autonomie énergétique semble néanmoins difficilement atteignable sans réduction importante des consommations énergétiques.

Alors que les conséquences du changement climatique sont de plus en plus visibles au niveau local (augmentation des risques de retrait et gonflement des sols argileux, hausse du stress hydrique des animaux, menace pour la biodiversité et la ressource en eau, etc.), ces évènements nous rappellent sans cesse les alertes de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) de 1992. Celle-ci faisaient déjà état du lien entre le dérèglement climatique et l'activité humaine fortement consommatrice d'énergie et émettrice de Gaz à Effet de Serre (GES). Les enjeux de maîtrise des consommations énergétiques et la modification des usages de l'énergie sont aujourd'hui le pivot de la lutte contre le changement climatique. Les engagements de réduction de ces consommations énergétiques sont ambitieux à l'échelle nationale et régionale (-50% à l'horizon 2050).

La spécificité du territoire de Gâtine poitevine est que l'industrie est le premier secteur consommateur d'énergie et émetteur de GES. Hors secteur industriel, le profil énergétique de la Gâtine poitevine est davantage semblable aux territoires ruraux, avec les secteurs du bâti et du transport qui apparaissent en deuxième place des consommations énergétiques et le secteur agricole, peu consommateur d'énergie mais second émetteur de GES.

En parallèle de la mise en œuvre de pratiques plus sobres afin de répondre aux besoins énergétiques nécessaires au territoire, un second volet sera activé, celui de l'amélioration de l'efficacité énergétique (le renouvellement des installations énergétiques énergivores et parfois anciennes, l'amélioration de l'éclairage public, les process industriels et la récupération de chaleur, etc.) en s'appuyant sur de nouveaux dispositifs et en développant l'expérimentation. Le territoire, qui s'engage dans une trajectoire TEPOS (Territoire à Energie Positive), sera alors plus facilement en capacité de répondre à ses propres besoins de production énergétiques (mesure 2.1.1) en mettant en œuvre une stratégie de sobriété énergétique ambitieuse favorisant la réduction de sa dépendance énergétique aux produits pétroliers et aux énergies fossiles, qui sont aujourd'hui les principales énergies consommées et dont l'impact en termes d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) est le plus important. L'objectif de réduction des consommations énergétiques du territoire étant de plus de 50% à l'horizon 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de 25% à l'horizon 2033 et de 45% à l'horizon 2041, tous secteurs confondus. Concernant les émissions de gaz à effet de serre, l'objectif du territoire est de réduire celles-ci de 40% à l'horizon 2050.

Pour une lutte efficiente contre l'accélération du changement climatique et une autonomie énergétique, ce sont l'ensemble des acteurs et des secteurs d'activité du territoire qui doivent se mobiliser pour la réduction des consommations.



DISPOSITIONS



1) Baisser les consommations des ménages et lutter contre la précarité énergétique

Le secteur résidentiel est l'un des secteurs dont les consommations énergétiques du territoire sont les plus importantes. Des actions sont d'ores et déjà menées afin d'améliorer les performances énergétiques des habitations. Celles-ci doivent être renforcées afin de permettre de lutter contre la précarité énergétique des ménages

- Développer les actions d'animation et de sensibilisation (balades thermographiques, lancement de défis famille, animation lors d'évènements culturels) en faveur de la sobriété énergétique, la lutte contre le gaspillage et les enjeux locaux liées au changement climatique
- Réaliser un diagnostic des consommations superflues pour les habitants du territoire et identifier les passoires énergétiques du territoire (via la mobilisation de différents programmes type Certificats d'Economie d'Energie, etc.).
- Identifier les ménages en situation de précarité énergétique et prioriser leur accompagnement (en lien avec les structures de l'action sociale par exemple).
- Densifier l'offre de conseils en énergie auprès de l'ensemble des acteurs, développer la formation de conseillers en énergie pour renforcer les services de plateformes de rénovation énergétique et développer des points de conseils itinérants pour les particuliers.
- Sensibiliser et accompagner les propriétaires à la rénovation et l'isolation de leurs biens pour favoriser la mise en location de logements répondant aux critères de qualité énergétiques (étiquettes énergétiques, bâtiments BBC, etc.).

2) Conduire des politiques d'aménagement et de construction économes en énergie



L'aménagement du territoire et la planification apparaissent aujourd'hui comme un pilier central afin d'assurer la résilience du territoire face aux changements climatiques. Les nouveaux modèles d'aménagement doivent s'appuyer sur les ressources locales afin de permettre de concilier les enjeux multiples d'amélioration du cadre de vie, d'accès aux services, de densification des zones urbanisées et de réduction des consommations énergétiques (mesure 3.1.3).

- Développer une stratégie foncière permettant la mobilisation et la rénovation des logements vacants pour accroître l'offre locative dans un objectif de sobriété foncière.
- Mener des opérations de renouvellement urbain (mobilisation de friches, etc.) visant des critères de performance énergétique des bâtiments.
- Réaliser un guide de la rénovation en Gâtine poitevine à destination des maîtres d'ouvrage et des professionnels du bâtiment.
- Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et expérimenter des démarches innovantes favorisant la mise en place d'actions de rénovation mutualisées, de groupements de commande et/ou d'offres groupées d'artisans pour la rénovation énergétique (type DOREMI).
- Intégrer au sein des documents d'urbanisme la réalisation d'opérations permettant une orientation bioclimatique des bâtiments et l'utilisation de matériaux biosourcés et décarbonés et la réalisation de bâtiments à Energie positives (BEPOS).



3) Développer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle et décarbonée

Le transport représente l'un des premiers postes de consommations énergétiques sur le territoire. La cause principale est l'usage de la voiture individuelle dans les déplacements quotidiens. Le développement d'une offre de mobilité adaptée à l'armature territoriale et à l'accès aux services est un enjeu essentiel pour le territoire (mesure 3.3.1)

- Inciter à la pratique du covoiturage et étudier le développement de plateformes locale de covoiturage en lien avec les territoires de proximité.
- Accompagner la pratique du télétravail en s'assurant notamment de développer une desserte numérique de qualité sur l'ensemble du territoire.
- Engager une réflexion sur le transport de marchandises et de personnes par voie ferrée (Thouars / Parthenay / Niort / Poitiers).
- Améliorer l'offre de transports collectifs et l'intermodalité des transports (aménager en fonction des besoins, parkings voiture/vélo).
- Développer les circuits cyclables, itinéraires alternatifs aux axes fréquentés par les voitures, accompagner les communes dans l'entretien des chemins communaux, relier les centralités.
- Accompagner le développement de services de proximité et de services itinérants (mesure 3.1.2).

4) Accompagner les activités économiques vers plus de sobriété et d'efficacité énergétique

Différents secteurs économiques apparaissent comme fortement énergivores (notamment l'industrie et l'agroalimentaires) mais s'engagent de plus en plus dans la mise en œuvre de pratiques de sobriété et d'efficacité énergétiques. Ce sont des démarches à valoriser et à accompagner pour une meilleure résilience des territoires face aux enjeux énergétiques et climatiques. La formation et la montée en compétence des acteurs du bâtiment, font de la transition énergétique un levier de développement économique et de valorisation des ressources et des compétences locales. (mesures 2.2.1, 2.2.2 et 3.1.3)

- Identifier et valoriser les acteurs économiques exemplaires et engagés dans une démarche de transition énergétique (accompagnement labellisation d'entreprises), former/sensibiliser les acteurs du commerce (conseil et accompagnement à la rénovation).
- Former les professionnels à la rénovation thermique du bâti ancien et mener une réflexion sur l'émergence de filières pour développer les nouveaux types de constructions issus de la mobilisation de ressources locales (matériaux biosourcés et décarbonés présents en circuit court et efficaces dans la rénovation tels que chanvre / laine / paille, etc.).
- Développer l'économie circulaire sur le territoire.
- Accompagner les exploitations agricoles dans la réalisation de bilans carbone et la réduction des consommations énergétiques et des rejets de Gaz à effet de Serre (GES) (mesure 2.2.2).
- Développer les dispositifs d'information et de conseil pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires.
- Développer les dispositifs de covoiturage inter-entreprises.
- Sensibiliser les commerçants à la réduction/extinction de l'éclairage en lien avec les actions de sensibilisation à la biodiversité nocturne, la trame noire et les espaces de biodiversité présents en centre-bourgs et au sein des zones d'activité.





5) Renforcer l'exemplarité des organismes publics dans la mise en œuvre de pratiques économes en énergie

Au-delà du rôle d'information, de mobilisation et d'impulsion d'une synergie autour des problématiques liées aux consommations énergétiques et aux impacts du changement climatique sur leur territoire, les organismes publics ont également un rôle d'exemplarité dans la gestion de leur patrimoine et de la mise en œuvre de leurs compétences afin de favoriser la transition énergétique sur les territoires.

- Intensifier la rénovation énergétique du patrimoine bâti public.
- Favoriser la création de nouveaux bâtiments bioclimatiques et prenant en compte le confort d'été.
- Travailler sur les rénovations des écoles et accompagner à l'amélioration de leur confort (rénovation, végétalisation des cours, isolation, aération...).
- Valoriser et développer les actions exemplaires des collectivités (type cahier des actions recensant les démarches exemplaires menées).
- Réaliser un guide de la commande publique responsable adapté au territoire et à ses ressources locales.
- Former les agents et élus à une meilleure connaissance de leur patrimoine bâti et une montée en compétence pour la réalisation de diagnostic de consommation énergétique et du suivi comptable de la consommation énergétique de leur patrimoine.
- Valoriser les actions d'extinction de l'éclairage en lien avec la trame noire (mesure 1.2.4).
- Favoriser la réalisation de diagnostics d'éclairage public et s'assurer de l'efficience du renouvellement des dispositifs.
- Réduire la consommation énergétique liée aux déplacements des agents des collectivités.
- Réduire la production de déchets verts et conforter leur valorisation (formation, pédagogie, mutualisation de matériel, valorisation, etc.).

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote le Parc :

- Mène des actions de sensibilisation pour la réduction des consommations d'énergie et l'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique de l'habitat.
- Développe une démarche exemplaire dans ses actions et ses missions (bâtiments, déplacements, etc.).
- Expérimente des opérations de rénovation en utilisant des matériaux locaux sur son patrimoine ou avec les communes.

En tant qu'animateur le Parc :

- Soutien et participe au développement des missions de conseil et d'accompagnement auprès de tous les publics en complémentarité avec les acteurs existants.
- Mobilise les acteurs et partenaires pour mener des actions visant à réduire les consommations énergétiques du territoire et à sensibiliser aux effets et impacts du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire face à ses effets.
- Accompagne les collectivités dans l'intégration des enjeux climatiques au sein de leurs politiques d'aménagement.



En tant que partenaire le Parc :

- Accompagne la mise en place et le développement d'actions dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des Plans Climats Air Energie Territoriaux.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités Lo

Associent le Parc dans la réalisation de leur document de planification et veillent à la réalisation d'opérations de construction et de rénovation permettant de répondre aux objectifs de réduction des consommations énergétiques.

Mènent une réflexion sur la rénovation de leurs bâtiments dans une démarche d'exemplarité et peuvent solliciter le Parc pour l'accompagnement de leurs projets.

Sont le relai local des actions menées auprès de particuliers pour la sensibilisation et l'accompagnement à la maîtrise des consommations énergétiques et à la rénovation de l'habitat.

Recherchent ensemble et avec le Département et la Région une meilleure coordination de l'offre de transports collectifs et de mobilité.

La Région Nouvelle-Aquitaine

Accompagne les territoires dans la mise en œuvre des objectifs du SRADDET et les associe à la gouvernance de celui-ci.

Accompagne les collectivités locales dans la rénovation de leurs bâtiments.

Recherche avec le Département et les EPCI une meilleure coordination de l'offre de transports collectifs et accompagne les territoires dans le développement d'offre de service adapté.

Recherche les conditions de prise en compte des orientations de la stratégie énergétique dans le cadre de ses aides directes et à travers ses différentes modalités d'intervention dans ce domaine.

Développe le soutien financier pour l'accompagnement et le conseil du petit tertiaire et des bâtiments commerciaux.

Le Département des Deux-Sèvres

L'Etat

Poursuit l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (Plan pluriannuel – Fond chaleur et fond de solidarité).

Accompagne les territoires dans le cadre de la mise en œuvre de leurs actions en faveur de la transition énergétique des territoire (accompagnement des PCAET).

Accompagne les collectivités territoriales dans la rénovation de leurs bâtiments communaux et intercommunaux en visant un niveau de performance ambitieux.

Appui à l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation pour l'amélioration des performances énergétiques de l'habitat.



PARTENAIRES

- Centre Régional des Energies Renouvelables et plateformes de rénovation énergétique
- SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres) et filiales
- Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME)
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), ADIL, bailleurs sociaux
- Chambres consulaires et professionnels du bâtiment
- Maison de l'emploi
- Centres socioculturels
- Association AMORCE

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

Question évaluative : Le territoire a-t-il réussi à maitriser les consommations énergétiques ?

Code	Indicateurs de réalisation	
r.3.1.1.a	Nombre de ménages accompagnés ou conseillés pour des économies d'énergie	
r.3.1.1.b	Nombre de diagnostics énergétiques des bâtiments (publics et privés) réalisés	
r.3.1.1.c	Nombre d'artisans et de professionnels formés à la rénovation énergétique	
r.3.1.1.d	Nombre de projet pilotes et innovants suivis par le Parc	
r.3.1.1.e	Nombre de documents d'urbanisme ayant intégré les problématiques énergie-climat	

Code	Indicateurs d'impact	Valeur initiale	Valeurs cibles	
			Mi-	Fin de
			Charte	Charte
i.3.1.1.a	Taux de couverture des consommations	22 %	50 %	90 %
	énergétiques du territoire par les EnR			
i.3.1.1.b	Consommation énergétique du territoire	2784 GWh		1532 GWh
i.3.1.1.c	Emissions de GES	1803		En cours
		ktCO2éq		En cours

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Cette mesure s'applique sur l'ensemble du territoire.

TIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.2.4 : Maintenir et améliorer la qualité du ciel étoilé de Gâtine
- 2.1.1 : Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive
- 2.1.3 : Développer la production et la consommation de produits locaux diversifiés et de qualité et les valoriser au-delà de la Gâtine



- 2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager
- 2.2.2 : Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution
- 3.1.2 : Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services pour des villes et villages attractifs
- 3.1.3 : Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier
- 3.2.2 : Valoriser un patrimoine bâti ouverts aux évolutions contemporaines
- 3.3.1 : Mailler le territoire de voies douces sécurisées et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle



Orientation 3.1: Renforcer la sobriété d'une Gâtine « maline »

Mesure 3.1.2 : Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services pour des villes et villages

CONTEXTE

Durant le XXème siècle, les évolutions sociétales, technologiques et économiques ont reconfiguré profondément le modèle des communes rurales structurées autour d'une place, d'une école, d'une église et d'une mairie.

En termes de transport et d'urbanisme, on observe en Gâtine poitevine :

- Une part importante d'habitat dispersé avec des secteurs de concentrations humaines dans les bourgs et les petites villes
- Des bassins d'emploi assez vastes avec des distances domicile-travail importantes
- Un bon maillage des services de proximité et des équipements culturels. Néanmoins seuls les anciens chefs-lieux de cantons ont maintenu des services structurants. Des trajets longs sont nécessaires pour accéder aux services de niveau supérieur
- Des services de transports collectifs peu développés
- Une concentration de l'offre commerciale autour de quelques pôles commerciaux majeurs.

De multiples enjeux découlent de ces constats : environnementaux, sociaux, économiques, d'attractivité territoriale. D'autant plus qu'on observe un vieillissement de la population qu'il est nécessaire d'anticiper, notamment en termes de besoins d'équipements et de services.

Un rajeunissement de la pyramide des âges est recherché. Cela passe par des actions relatives à l'économie, à l'attractivité, à la qualité et la diversité des services adaptés aux jeunes et aux jeunes familles.

La mobilité est également une source de précarité importante, notamment la dépendance à la voiture individuelle.

Développer un urbanisme des courtes distances est un levier fondamental pour agir sur cette mobilité locale. L'objectif est de revitaliser les bourgs pour les rendre attractifs, vivants, permettant aux habitants d'accéder rapidement à des emplois et des services de qualité.

Le Plan de Parc met en évidence l'armature territoriale construite sur les données de population, services et activités économiques. Elle permet de proposer une répartition des communes du territoire par niveau de polarité. A partir du constat précédent et de cette armature territoriale, les dispositions visent à améliorer la vitalité des centres-villes et villages, à maintenir des activités économiques en centre-bourg et à garantir un maillage de services équilibré sur le territoire, tout en favorisant l'innovation et le développement de nouvelles formes de services de proximité.





1) Créer, maintenir et faire vivre des lieux de proximité pour rendre les villages dynamiques



Travailler à la vitalité du territoire et de ses communes est essentiel. Les communes du PNR doivent proposer à leurs habitants un cadre et des lieux de vie agréables et animés (mesure 1.3.2).

- Mener des études de revitalisation des centralités des villes et villages, en particulier dans les communes identifiées dans le niveau 1 à 4 de l'armature urbaine, afin de se doter de visions stratégiques à long terme. Ces études doivent être transversales et mêler toutes les thématiques identifiées dans les problématiques (logements, commerces, espaces publics, mobilité, foncier, etc.).
- Créer, aménager et entretenir des espaces extérieurs conviviaux et accessibles à tous les publics dans les centres-bourgs (place publique, espace de rencontre, aménagement paysager, etc.) permettant notamment la rencontre entre les générations.
- Expérimenter la mise en place d'appels à projets thématiques pour le réaménagement de centres-bourgs (opérations sur les espaces publics, sur le stationnement, sur les mobilités, sur la végétalisation, etc.) en lien avec l'identité du PNR de Gâtine poitevine.
- Renforcer le lien social à travers les équipements et leur animation (maison associative, centres sociaux, pôles structurants jeunesse, tiers-lieux, etc.) en fédérant les acteurs locaux et en soutenant leurs actions.
- Développer et maintenir les marchés hebdomadaires et les marchés de producteurs locaux avec un objectif de maillage territorial et de complémentarité entre les différentes offres de marchés.



2) Maintenir des activités économiques en centre-bourg et centre-ville



En offrant la possibilité aux habitants de travailler et de bénéficier de commerces proches de leur lieu de vie, le territoire réduira la dépendance et l'utilisation de la voiture individuelle.

- Développer et maintenir les commerces de proximité: accompagner les projets des commerces existants (travaux intérieurs ou de façades, investissements productifs) et accompagner les porteurs de projets dans leur reprise de locaux vacants.
- Accompagner les transmissions/reprises d'activités.
- Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des ressources locales (mesures 2.2.1 et 2.2.4).
- Stopper l'extension des zones commerciales périphériques et favoriser les implantations dans les centres-bourgs.
- Développer des outils pour résorber la vacance commerciale (création de commerces éphémères, espaces tests, animation collective des locaux, etc.).
- Assurer une desserte numérique permettant aux entreprises et travailleurs individuels de créer ou maintenir leur activité dans le centre-bourg (mesure 3.3.3).
- Mutualiser les espaces, développer la mise en commun de bâtiments, d'équipements ou d'outils entre entreprises, artisans, artistes.
- Permettre aux salariés de se rapprocher de leur lieu de travail et poursuivant le développement des « Tiny house » et en favorisant le logement intergénérationnel.





3) Garantir un bon maillage de services adaptés à la population et au territoire

Dans un contexte de vieillissement de la population, le territoire doit proposer une offre de services adaptée qui contribue à l'attractivité des communes, via la création de nouveaux équipements et la modernisation de ceux existants. L'armature territoriale constitue un socle sur lequel s'appuyer pour ce maillage

- Développer une stratégie d'accès aux services en adaptant la notion de ville du ¼ d'heure à un territoire rural et en visant l'objectif d'un accès à un panel de services à moins de 15 min en voiture et/ou 30 min via un déplacement décarboné.
- Renforcer l'accès aux soins de base (1 médecin à moins de 15 min de chez soi) :
 - Attirer des professionnels de santé.
 - o Développer et pérenniser les maisons de santé en concertation avec les professionnels.
 - o Développer la téléconsultation.
- Développer et maintenir les services petite enfance, enfance et jeunesse, ainsi que les liens intergénérationnels en favorisant la coopération entre les structures et les acteurs du territoire, le maillage des différents modes d'accueil (individuel, semi-collectif, collectif, horaires décalées) et en poursuivant les dynamiques enclenchées pour la jeunesse par le programme « Les Jeunes s'en Mêlent » (permettant de soutenir les projets proposés par la jeunesse).
- Maintenir les établissements scolaires dans les villes et villages (écoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement).
- Renforcer le maillage et la qualité des équipements sportifs, de loisirs, culturels, patrimoniaux.
- Favoriser le maillage et la diversité des actions et manifestations culturelles, sportives afin de les (re)localiser au cœur des villages du territoire.



4) Imaginer de nouvelles formes de services de proximité

De nouvelles formes de services se développent depuis quelques années et d'autres sont à imaginer, afin de maintenir l'accès aux services au plus près des habitants et mieux répondre à leurs besoins, tout en limitant la consommation d'espace.

- Valoriser et diffuser les formes de services innovants existants.
- Développer les services itinérants sur l'ensemble du territoire (de type épiceries itinérantes).
- Inciter à la mixité des usages (commerces / services / habitat) et à la mixité sociale et intergénérationnelle, favoriser la mutualisation des bâtiments et des équipements pour toutes les constructions neuves mais aussi pour les réhabilitations.
- Développer de nouveaux équipements favorisant de nouvelles formes de travail (tiers-lieux, espaces de coworking, etc.) et de nouvelles expérimentations (boutiques à l'essai, espaces tests, etc.).

5) Développer un habitat qualitatif en centre-bourg et centre-ville



Produire des logements de qualité et adaptés aux besoins des populations, permettant de concurrencer l'habitat pavillonnaire.

Renvoi vers la mesure 3.1.3 : Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier.



Renvoi vers la mesure 3.3.1 : Mailler le territoire de voies douces sécurisées et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote le Contrat Local de Santé pour améliorer l'accès aux soins.
- Met à jour et diffuse l'armature territoriale pour garantir une vision globale et cohérente de l'aménagement du territoire.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Oriente les contrats stratégiques du territoire vers l'accompagnement des projets de services et équipements portés par les acteurs locaux dans les centres-bourgs.
- Sensibilise et forme les élus locaux à l'aménagement qualitatif des centres-bourgs.
- Encourage les rencontres entre les acteurs locaux.
- Fait la promotion des savoir-faire locaux.

En tant que partenaire, le Parc :

- Accompagne les acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets.
- Accompagne les collectivités volontaires dans l'expérimentation de toute nouvelle forme de maintien de commerces de proximité et de services.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités La Région Nouvelle-Aquitaine Mènent des actions permettant de redonner de l'attractivité Soutient les projets de revitalisation aux cœurs de bourgs et centres-villes. des centres-bourgs. Intègrent dans les documents d'urbanisme des dispositions Soutient le développement et le permettant la redynamisation des bourgs et centres-villes maintien des services au public. (qualité urbaine, paysagère et environnementale). Maintient les établissements Intègrent à chaque nouveau projet les réflexions en matière scolaires dans les zones rurales afin d'accessibilité. de garantir leur bon maillage. Favorisent l'émergence d'activités à proximité des cœurs de Accompagne la transmission et la bourgs et centres-villes en accompagnant les porteurs de création-reprise d'entreprises pour projets publics ou privés. maintenir l'emploi local ainsi qu'une offre commerciale et de Contribuent au maintien des établissements scolaires dans services de proximité. les zones rurales afin de garantir leur bon maillage. Partage des bonnes pratiques via Intègrent l'innovation dans leurs projets (services itinérants, une instance de concertation sur le etc.). foncier et les travaux des agences Identifient les besoins de reprise des commerces de proximité d'urbanisme. et accompagnent les repreneurs.



Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat
Maintient et développe une offre pédagogique et éducative de qualité en zone rurale.	Favorise le maintien d'une offre équilibrée de services et d'équipements
Accompagne techniquement et financièrement selon sa politique territoriale et participe à l'attractivité des villes et villages.	Soutient les projets d'aménagement urbain de qualité développant des aménités en cohérence avec l'esprit des lieux.

PARTENAIRES

- Chambres consulaires
- Agence Régionale de Santé
- Associations d'acteurs économiques, d'entrepreneurs, d'artisans et de commerçants
- Associations sportives et culturelles
- Associations de professionnels de santé
- Acteurs économiques
- Maison De l'Emploi et des Entreprises
- Organismes d'insertion
- Centres socioculturels

INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation	
r.3.1.2.a	Nombre d'études de revitalisation des centres-bourgs	
r.3.1.2.b	Nombre de nouveaux commerces itinérants	
r.3.1.2.c	Nombre de maisons de santé maintenues ou créées	
r.3.1.2.d	Nombre de nouveaux marchés	

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Tâche urbaine, pôles de l'armature territoriale, maisons de santé.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.3.2 : Maintenir la qualité et la diversité des paysages de Gâtine
- 3.1.3 : Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier
- 3.3.1 : Mailler le territoire de voies douces sécurisées et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle
- 3.3.2 : Offrir aux habitants qui le souhaitent un rythme de vie « benaise »
- 3.3.3 : Adapter les services avec et pour les habitants





Orientation 3.3: Renforcer la sobriété d'une Gâtine « maline »

Mesure 3.1.3 : Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier



CONTEXTE

L'aménagement du territoire et le développement de nouvelles formes architecturales et urbaines économes en foncier sont des leviers d'avenir pour lutter contre les évolutions climatiques et favoriser l'adaptation des territoires aux risques croissants qui y sont liés. La réduction de l'étalement urbain n'est pas un objectif nouveau à atteindre sur les territoires mais, au fil des années, les enjeux liés à l'usage des sols et à leurs ressources s'accélèrent et la législation se durcie notamment avec la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et l'intégration de la notion de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). Cet objectif est aujourd'hui au cœur de différents défis transversaux de transition énergétique, écologique, de préservation de la biodiversité et de remise en état des sols et du « vivant ». L'avenir du territoire nécessite la transformation des modèles d'aménagement et des pratiques des dernières années notamment dans l'objectif de préservation des milieux naturels et des espaces agricoles et forestiers mais également de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'augmentation du stockage de carbone dans les sols.

Le bâti ancien et dispersé qui a construit l'identité du territoire de Gâtine poitevine et le modèle d'habitat individuel et pavillonnaire soulèvent plusieurs enjeux fondamentaux : de sobriété foncière avec un potentiel de remobilisation de la vacance et de sobriété énergétique appelant à l'innovation et l'intelligence collective afin de construire la « Gâtine maline » de demain.

Le territoire de Gâtine poitevine est entièrement couvert par des SCoT (SCoT du Pays de Gâtine approuvé en 2015 et SCoT de l'Agglomération du Bocage Bressuirais approuvé en 2017). Le territoire sera entièrement couvert, dans les prochaines années, par des Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) dont deux sont en cours d'élaboration et 4 sont déjà approuvés. Ce qui permettra alors de disposer sur 100% des communes du périmètre du PNR de politiques d'aménagement visant à réduire la consommation d'espaces. Le Parc devra être vigilant et s'assurer de la mise en cohérence de ces documents avec les mesures de la Charte.

Si la lutte contre l'étalement urbain fait d'ores et déjà parti intégrante des politiques publiques, l'intégration opérationnelle des objectifs définis par la loi et les documents d'urbanisme de rangs supérieurs doit être accélérée.

L'objectif de réduction de 50% de la consommation foncière inscrit à l'échelle régionale dans le SRADDET a été renforcé par la Loi Climat et Résilience qui vient alors ajouter un palier supplémentaire au travail à réaliser au cours des prochaines années avec l'atteinte de l'objectif zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Ainsi, la notion de consommation d'espace sera remplacée par la notion d'artificialisation, cette dernière se définissant comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ». Les sols sont le support de différents services qui sont des leviers pour l'enrayement et la lutte contre le changement climatique, l'importance de la prise en compte de leur rôle et de leur préservation est alors renouvelée.



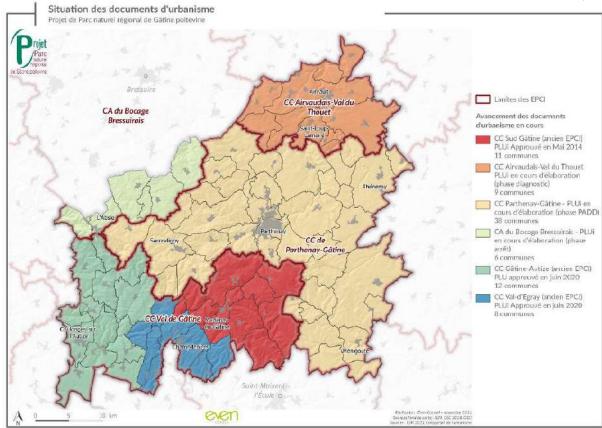


Figure 1: Situation des documents d'orbanisme, diagnostic PNR Gâtine poitevine

Au regard de ce contexte et pour répondre aux enjeux identifiés, les dispositions portent sur la création d'outils permettant de suivre les dynamiques foncières territoriales afin d'accompagner la définition d'une stratégie ambitieuse de sobriété foncière. Cette dernière s'appliquera notamment via des outils de densification du bâti dans un objectif de développer un aménagement durable respectueux des milieux et de la fonctionnalité des sols.

DISPOSITIONS



1) Observer et suivre les dynamiques territoriales pour améliorer la connaissance et sensibiliser aux enjeux de sobriété foncière



La connaissance fine du territoire et de ses dynamiques est un enjeu primordial pour définir des politiques d'aménagement adaptées aux besoins de la population mais également à ses évolutions. Cette connaissance doit être renforcée au regard des enjeux de plus en plus grands et complexes de limitation de l'artificialisation des sols.

- Acquérir une connaissance fine de l'évolution des dynamiques démographiques, résidentielles, foncières et immobilières afin de définir des projections d'évolution du territoire réalistes et d'élaborer des stratégies de planification adaptées aux besoins et garantissant la mixité des usages.
- Développer un observatoire du foncier, de la consommation d'espace et de l'habitat permettant d'harmoniser les connaissances à l'échelle du PNR de Gâtine poitevine (habitat et vacance structurelle, foncier disponible et foncier mutable, zones d'activité économiques, consommation d'espace et artificialisation des sols, etc.) afin de pouvoir comparer et



compléter les différents observatoires existants aux échelles supra et infra (Observatoire National tel que OCS GE, les données foncières MAJIC, Observatoire NAFU de la Région, etc.).

- Développer la connaissance des différentes typologies de sol bâtis et non bâtis à travers leurs fonctionnalités et les services écosystémiques rendus et définir des outils d'aide à la décision permettant de limiter les impacts de leur artificialisation.
- Définir les modalités de mise en œuvre de la séquence Eviter Réduire Compenser (ERC) afin d'accompagner les projets de renaturation des sols en priorisant les mesures d'évitement et de réduction et en s'appuyant sur les espaces identifiés comme prioritaires pour la renaturation (intégrés dans les SCoT et PLUi) lorsque ces mesures ont toutes été épuisées.
- Développer le partage d'expériences et la formation de l'ensemble des acteurs du territoire pour la mise en œuvre d'un urbanisme durable.



2) Planifier et limiter l'étalement urbain et l'artificialisation du sol via une stratégie ambitieuse de 🕕 sobriété foncière



L'urbanisation en cœur de bourg et de hameaux doit être une priorité afin de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Elle doit être accompagnée d'actions de renouvellement urbain et de mobilisation de la vacance permettant de réduire l'impact sur les sols.

- Décliner au sein des documents d'urbanisme les objectifs de réduction de consommation d'espace et d'artificialisation des sols à 15 ans afin d'atteindre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050
- Doter l'ensemble du territoire de documents d'urbanisme intégrant les enjeux de sobriété foncière et de renouvellement urbain dans l'objectif de tendre vers le ZAN. Harmoniser les documents d'urbanisme en cohérence avec la Charte du Parc.
- Limiter l'urbanisation en dehors des zones déjà urbanisées (tâches urbaines existantes) et des centralités et limiter strictement l'extension urbaine en continuité de l'existant au regard d'une justification de non capacité de densification au sein des espaces bâtis et de l'armature territoriale (plan de Parc).
- Identifier au sein des SCoT les leviers d'action favorables à la mise en œuvre de l'objectif ZAN, identifier les espaces prioritaires de renaturation en lien avec les enjeux liés à la Trame Verte et Bleu et de lutte contre les îlots de chaleurs et de gestion intégrée du cycle de l'eau.
- Développer un urbanisme de projet permettant notamment de penser l'urbanisation à l'échelle du quartier et intégré dans un projet de territoire répondant aux enjeux de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs (interactions multiples à développer).



3) Développer les outils pour la densification des espaces bâtis et de nouvelles formes [d'aménagements en respectant la mosaïque des bourgs

De nouveaux modèles d'aménagement sont à construire afin de transformer la contrainte législative de réduction de consommation d'espaces et d'artificialisation des sols en opportunité de valorisation du cadre de vie dans les bourgs. La reconquête des espaces bâtis existants est prioritaire et de nombreux outils sont à mobiliser et à développer sur le territoire du PNR en ce sens.

• Définir de nouveaux objectifs ambitieux de densification pour l'ensemble des espaces urbanisés et un nombre minimal de logement à l'hectare permettant d'atteindre l'objectifs ZAN à l'horizon 2050 adaptés en fonction des spécificités des bourgs et des différents niveaux



de l'armature du territoire définie dans le Plan de Parc à intégrer au sein des documents d'urbanisme.

- Mobiliser la vacance : développer les outils et expérimentations pour la mobilisation de la vacance (taxe sur les logements vacants, accompagnement à la rénovation des logements vacants, etc.).
- Favoriser en priorité le recyclage du foncier et la mobilisation des friches
 - Favoriser la réhabilitation de friches : développer les accompagnements techniques et financier pour l'identification des friches (fonds et appels à projets revitalisation des friches, etc.).
 - Expérimenter la prise en compte du cycle de vie des projets et des aménagements afin de limiter la transformation en friche et prévoir au sein des projets et zones d'activités économiques leur évolution et leur mutabilité.
 - Expérimenter des solutions réglementaires de réversibilité des constructions et aménagements.
- Favoriser l'évolution du bâti afin de composer des formes urbaines et architecturales innovantes et durables (mesures 1.3.2 et 3.2.2)
 - Adapter la typologie du bâti aux évolutions du territoire et accompagner la rénovation du bâti pour une meilleure intégration des enjeux paysagers, environnementaux et climatiques (îlots de fraîcheur, toitures végétalisées, aménagements favorisant la régulation des températures et la ventilation naturelle des espaces, éclairage naturel, etc.).
 - Expérimenter des nouvelles règles d'urbanisme en lien avec la mise en œuvre d'un urbanisme de projet et de nouvelles opérations d'aménagement programmées.
 - Mobiliser les outils fonciers pour la mise en œuvre d'actions de densification et de renouvellement urbain au sein des espaces déjà urbanisés en centre-bourg, s'adapter à l'existant et favoriser l'intégration paysagère des nouveaux aménagements (hauteurs, orientation du bâti, etc.).
 - Développer des projets permettant la mutualisation de l'espaces et des fonctions afin de réduire l'impact de l'emprise au sol des projets.
 - Développer le savoir-faire des professionnels du territoire sur des projets innovants et expérimentaux.
- Développer des formes urbaines et d'habitat qualitatives :
 - Favoriser la réhabilitation au sein des centres-bourgs et mener des études de potentiel de densification des espaces déjà artificialisés avant tout nouveau projet d'aménagement en extension.
 - Développer de nouveaux principes d'aménagement économes en fonciers et limiter l'étalement pavillonnaire, limiter les lotissements à des secteurs de densification, développer les principes d'aménagement durable à l'échelle opérationnelle (projets urbains, lotissements, ZAC, etc.) sous une approche architecturale, environnementale et paysagère exemplaire.
 - Engager la participation citoyenne en faveur d'une densification qualitative des espaces construits et la traduire dans des dispositions d'instruction réglementaires.
 - S'appuyer sur la connaissance fine du territoire pour sensibiliser, accompagner et développer de nouveaux modèles d'aménagement permettant plus de mixité sociale et associer les habitants pour la mise en place d'opérations d'aménagement phares (via la mise en place d'appels à projets par exemple).



- O Densifier le tissu pavillonnaire et expérimenter la mise en œuvre d'une démarche participative permettant de nouvelles formes urbaines (BIMBY ou « Build In My Backyard » = construire dans mon jardin, Appel à projet densification parcelles habitat, etc.).
- Densifier des zones d'activités et mener une réflexion sur la mutualisation des espaces au sein de celles-ci.

4) Favoriser un aménagement durable au service de l'amélioration des fonctionnalités des sols



La Loi Climat et Résilience introduit une nouvelle définition de l'artificialisation des sols prenant en compte non plus leurs changement d'affectation et la consommation d'espace mais leurs caractéristiques physiques dans un objectif de maintien de leurs fonctions intrinsèques (production agricole, continuités écologiques et biodiversité, infiltration de l'eau dans les sols et régulation des cycles hydrologiques, lutte contre les sècheresses et le changement climatique, puit de carbone,).

- Développer la connaissance sur les services rendus par les milieux naturels et plus particulièrement par les sols afin de lutter contre leur artificialisation.
- Sensibiliser à la nécessité du maintien, de la préservation et de l'amélioration de la qualité des sols et encourager à la désartificialisation des espaces.
- Mener une réflexion sur un minimum de zones perméables autour des habitations et assurer au sein des nouvelles opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain un minimum d'espace de nature et de pleine terre maintenus ou renaturés afin d'améliorer la santé des habitants.
- Développer la nature en ville et valoriser les aménités positives des espaces naturels en milieu urbain dans un contexte de changement climatique (choisir les essences locales et adaptées au changement climatique pour les plantations et donner une importance à la végétation pour son intérêt bioclimatique).
- Expérimenter les actions de renaturation des sols pour évaluer leur réussite type Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) renaturation, en partenariat avec les associations naturalistes.
- Développer et accompagner l'identification des espaces prioritaires de renaturation en lien avec la reconquête de la biodiversité et l'amélioration des continuités écologiques au sein des espaces bâtis (mesure 1.1.2).
- Développer un suivi de l'impact de l'artificialisation des sols au regard des différents enjeux (eau, biodiversité, îlot de chaleur, stockage carbone, etc.).
- Réduire l'emprise au sol des constructions et des surfaces artificialisées dans l'objectif de favoriser l'interconnexion des réservoirs de biodiversité au sein des espaces bâtis et en dehors des espaces bâtis.
- Expérimenter la mise en place d'habitat léger dans des secteurs de densification et d'extension (mesure 3.3.2).
- Développer la mise en place de chartes d'aménagement durable avec les aménageurs et développer le dialogue avec les aménageurs privés.



ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Développe et partage les connaissances en matière de consommation d'espace, d'habitat, de résiliences des espaces face au changement climatique, de stockage de carbone et de maintien et consolidation des services écosystémiques dans les différents types de sols.
- Développe un service d'architectes paysagistes afin d'accompagner la mise en place d'opération de renouvellement urbain qualitatives et adaptées aux territoires et aux différentes caractéristiques paysagères.
- Met en place des guides d'insertion paysagère des projets d'aménagement par typologie paysagère, intégrant les enjeux énergétiques et climatiques.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Réalise des « Porter à Connaissance » pour accompagner les différents acteurs et partenaires du territoire dans l'intégration des enjeux de la Charte dans les documents stratégiques.
- Accompagne les collectivités dans la réalisation de programme local de l'habitat et d'OPAH.
- Accompagne les communes pour une traduction fine des corridors écologiques au sein des orientations d'aménagement (type OAP Trame Verte et Bleu).

En tant que partenaire, le Parc :

- Emet des avis sur les documents d'urbanisme en tant que Personne Publique Associés (PPA) afin de s'assurer de la compatibilité des documents avec la Charte du PNR.
- Apporte son soutien aux collectivités pour l'intégration des dispositions de la Charte au sein de leurs politiques publiques et de leurs documents d'urbanisme via des échanges en amont de la définition des projets et tout au long de la démarche.
- Accompagne les territoires de SCoT et les EPCI pour la définition des espaces prioritaires de renaturation.
- Accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs opérations de renouvellement urbain (Opération de Revitalisation des Territoires...).
- Partage et valorise les actions phares.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

	Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine
Associent le Parc en amont de la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement et sollicitent les conseils du Parc pour l'intégrations des dispositions de la		Accompagne les territoires dans la mise en œuvre des objectifs du SRADDET et les associe aux réflexions sur le SRADDET et les intègre aux différents groupes de travail. Accompagne les territoires à la revitalisation et
	Charte. Intègrent dans leurs documents	l'optimisation du foncier dans les centres-bourgs et hameaux, notamment dans sa politique contractuelle.
	d'urbanisme (SCoT et PLUi) les dispositions de la Charte et sollicitent l'aide des équipes techniques du Parc et des partenaires.	Accompagne les élus locaux à la définition des espaces de potentiel de renaturation et soutient (techniquement et financièrement) leur remise en état.



Développent des programmes de rénovation de l'habitat avec leurs partenaires (PIG, OPAH, Petites villes de Demain, Action cœur de ville, etc.).

Soutiennent techniquement et financièrement la mise en œuvre d'un urbanisme durable.

Développe le soutien financier des projets en matière de mobilisation du foncier des friches.

Accompagne à la mise en œuvre des projets innovants de remobilisation du foncier adaptés aux spécificités locales.

Accompagne la création d'une agence d'urbanisme en soutien au territoire.

Le Département des Deux-Sèvres

Participe à l'adaptation des logements au "bien vieillir" : habitats regroupés, résidences autonomies, aménagements domotiques, sanitaires adaptés... (Programme Habiter Mieux).

Promeut la gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagement (privilégie les infiltrations des eaux pluviales, recharge de nappes, îlots de fraîcheurs, etc.) et développe des actions participant de la lutte contre le changement climatique.

L'Etat

Associe le Parc en amont des procédures d'urbanisme réglementaire.

Favorise la mise en œuvre des objectifs de la mesure dans le cadre de ses commissions (CDPENAF, CDAC, etc.) et de ses missions.

Soutient techniquement et/ou financièrement les projets participant à la réussite des objectifs de la Charte en favorisant les projets permettant de répondre aux objectifs de sobriété foncière.

Développe l'accompagnement du territoire dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de lutte contre la précarité énergétique.

Développe et mobilise les moyens financiers des programmes de rénovation de l'habitat et de revitalisation des territoires (PIG, OPAH, Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville, etc.) en lien avec ses partenaires.

Garanti la compatibilité des documents d'urbanisme de rang inférieur avec la Charte.

PARTENAIRES

- Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine
- CAUE
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), ADIL, bailleurs sociaux
- Centre Régionale des Energies Renouvelables et plateformes de rénovation énergétiques
- Universités, laboratoires de recherche et organismes de formation
- Chambres consulaires et professionnels du bâtiment
- SAFER
- Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME)
- CEREMA



- Syndicats Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres
- Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Conservatoire des espaces Naturels (CEN) et associations naturalistes

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

Question évaluative : Les nouvelles formes architecturales et urbaines sont-elles économes en foncier ?

Code	Indicateurs de réalisation
r.3.1.3.a	Nombre de conseils et d'accompagnement de projets
r.3.1.3.b	Nombre de communes couvertes par un document d'urbanisme compatible à la Charte
r.3.1.3.c	Nombre d'opérations de renouvellement urbain exemplaires
r.3.1.3.d	Nombre d'actions d'expérimentation de renaturation de sols
r.3.1.3.e	Observatoire du foncier actualisé

	Indicateurs d'impact	Valeur initiale	Valeurs cibles	
Code			Mi-	Fin de
			Charte	Charte
i.3.1.3.a	Part du territoire artificialisé	69 ha / an	- 50 %	- 80 %
i.3.1.3.b	1.3.b Taux d'évolution de l'artificialisation des sols			En cours
i.3.1.3.c	Nombre de communes couvertes par des PLUi	37		84

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Tâche urbaine.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.1.1 : Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine
- 1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire
- 1.3.2 : Maîtriser l'évolution des paysages urbanisés
- 3.1.1 : Maitriser les consommations énergétiques de Gâtine dans un objectif d'autonomie et de contribution locale au défis planétaire du changement climatique
- 3.1.2 : Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services pour des villes et villages attractifs
- 3.2.2 : Valoriser un patrimoine bâti ouverts aux évolutions contemporaines





Orientation 3.2: Faire vivre le territoire en mobilisant ses ressources culturelles

Mesure 3.2.1: Maintenir le dynamisme culturel valorisant l ressources de Gâtine et d'ailleurs, contribuant à son rayonnement



CONTEXTE

La culture participe au bien-être de chacun et permet de renforcer la vie sociale et la vie artistique d'un territoire. Elle constitue une partie de son identité, lui permet de rayonner au-delà de ses frontières et représente un élément de fierté de ses habitants. La culture touche aux domaines de la lecture, de la musique, du spectacle vivant, du patrimoine matériel et immatériel, de l'architecture, des arts visuels, du cinéma mais aussi aux domaines du design, du graphisme, de la mode, des métiers d'art, du numérique, des jeux vidéo ou encore de la gastronomie.

La Gâtine poitevine bénéficie d'une programmation culturelle riche et variée grâce à l'implication croisée des associations et des collectivités. Le foisonnement associatif et l'investissement des différentes structures ont permis d'instaurer depuis plusieurs décennies un dynamisme culturel fort et de qualité, identitaire du territoire.

Cette multitude d'acteurs demande à être fédérée et à se coordonner. Il s'agit d'améliorer et de développer la culture du collectif pour mutualiser les moyens, moderniser et assurer la pérennité des structures et conforter une programmation culturelle annuelle concertée et diffuse sur l'ensemble du territoire.

La richesse de la programmation culturelle de la Gâtine poitevine sert l'attractivité du territoire. Elle s'appuie notamment sur des manifestations établies et reconnues nationalement comme le Festival Ludique International de Parthenay (FLIP), le Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute (FIFO) ou le Festival du Nombril du Monde. Ces évènements identitaires sont de véritables vitrines du territoire.

Longtemps stable, le tissu associatif souffre à présent de l'essoufflement du bénévolat et d'un manque d'engagement. Il peine à renouveler ses adhérents et à voir s'investir durablement de nouveaux membres au point de mettre en péril l'existence de certaines structures et de certains évènements. Il est donc nécessaire de développer le sentiment d'appartenance au territoire de la population pour susciter l'envie de s'y investir et de le faire vivre.

Parallèlement, les acteurs culturels affichent une volonté affirmée d'éducation culturelle et artistique de tous les publics et notamment des jeunes. Les différentes actions menées dans ce sens demandent à être valorisées et intensifiées. L'engagement des jeunes dans les différentes structures culturelles dépend également de leur accès à la culture.

Au regard de ce contexte et pour répondre aux enjeux identifiés, les dispositions portent sur la fédération des acteurs favorisant la mise en place d'une stratégie culturelle reconnue, partagée et diffuse sur le territoire et l'enjeu du renouvellement du bénévolat dont la réponse se trouvera notamment par le renforcement de l'accès des jeunes à la culture.



DISPOSITIONS



1) Fédérer les acteurs et développer les synergies culturelles

Mutualiser les moyens des structures culturelles et établir un agenda annuel concerté des manifestations du territoire nécessitent avant tout que les acteurs culturels se rencontrent. Ces échanges favorisent l'interconnaissance de leurs pratiques, de leurs difficultés et de leurs moyens et permettent d'encourager l'intelligence collective et la volonté de construire ensemble.

- Développer sur l'ensemble du territoire la culture du collectif et la complémentarité des structures (associations, collectivités) avec la mise en place d'un pôle territorial de coordination d'actions culturelles favorisant la cohérence des agendas, la communication et la mise en place d'outils communs facilement accessibles et utilisables par tous les acteurs.
- Décloisonner la sectorisation associations, acteurs économiques et collectivités.
- Mutualiser des moyens humains, financiers et techniques et encourager les achats communs de matériel, les groupements d'achat ou les structures de location.
- Accompagner la structuration et la pérennisation des structures associatives professionnelles.
- Nommer un délégué à la culture dans chaque conseil municipal du PNR pour favoriser le développement de la culture sur le territoire.
- Associer les acteurs culturels dans la définition des politiques culturelles et touristiques publiques.
- Favoriser la co-production de spectacles et d'animations.
- Développer une veille et une analyse de l'action et de la médiation culturelles sur l'ensemble de la Gâtine.
- Former et qualifier les acteurs culturels avec des outils adaptés à leurs pratiques et leur quotidien (ingénierie culturelle, labellisation des manifestations, communication).

P

2) Créer et mettre en œuvre une stratégie culturelle maillant le territoire

Il est nécessaire de veiller au maillage des actions culturelles sur le territoire, sur l'année et pour tous les publics. Ces propositions artistiques doivent encourager la valorisation des milieux naturels et des patrimoines et s'inscrire dans les politiques d'éducation au territoire. Cette richesse culturelle est une des composantes majeures de l'attractivité de la Gâtine poitevine.

- Coconstruire une stratégie multi-sectorielle et intergénérationnelle avec l'ensemble des acteurs de la culture et y associer les habitants.
- Créer plus de liens dans la médiation culturelle avec les milieux naturels, les paysages, la biodiversité en valorisant notamment des lieux emblématiques choisis à travers des propositions artistiques à l'image du parcours artistique en vallée du Thouet développé par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet.
- Développer le maillage territorial des actions culturelles avec un principe d'action : « une action culturelle pour chaque commune par an » et favoriser l'itinérance de ces actions.
- Accompagner la qualification et la montée en compétence des pratiques amateurs pour conforter ces pratiques en formant les bénévoles à l'encadrement, aux évolutions des pratiques et en permettant la mise en réseau de leurs moyens.
- Croiser les pratiques amateurs et les artistes professionnels pour encourager la création artistique locale.



- Organiser chaque évènement avec une gestion durable et responsable (éco-conception, accessibilité, circuits courts, maitrise des consommations d'énergie).
- Valoriser les festivals renommés du territoire à l'image du Festival Ludique International de Parthenay (FLIP), du Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute (FIFO), du Festival du Nombril du Monde, du Festival du Bouche à Oreille ou du Festival du Rêve de l'Aborigène.



3) Faciliter le renouvellement des bénévoles

Les structures associatives font le constat collectif du manque d'engagement et craignent de ne pouvoir assurer la continuité de leurs actions. Il est nécessaire de développer le sentiment d'appartenance au territoire et d'encourager la convivialité pour favoriser le renouvellement des bénévoles et l'implication des jeunes dans les projets culturels.

- Créer un observatoire du bénévolat à l'échelle du PNR.
- Ancrer les nouveaux arrivants du territoire à travers un accueil adapté pour les initier à la vie culturelle et associative locale et les encourager à y participer.
- Consolider et faciliter les moyens dédiés aux espaces de paroles et de projets des jeunes (mesure 4.1.3).
- Créer des temps de rencontre et d'échange pour développer la convivialité et donner l'envie de s'investir dans la vie locale.
- Mettre en place des évènements fédérateurs festifs coconstruits entre plusieurs associations ou acteurs
- Valoriser l'engagement de bénévoles de façon ponctuelle et en mode projet dans le fonctionnement des associations.
- Initier et sensibiliser les associations aux évolutions de leurs pratiques artistiques pour attirer de nouveaux membres.

4) Renforcer l'accès à la culture pour les jeunes

L'accès à la culture en milieu rural est un enjeu majeur, facteur d'attractivité et de dynamisme, notamment pour les jeunes. Des actions doivent être menées afin qu'ils puissent découvrir différentes pratiques artistiques à l'école mais aussi pendant leur temps de loisirs. Il convient de veiller à ce qu'ils aient accès aux informations, qu'ils puissent participer aux événements et s'investir dans les structures.

- Valoriser et soutenir les initiatives existantes liées aux jeunes et la culture.
- Développer les actions culturelles à l'école, pendant les temps périscolaires et dans les centres de loisirs.
- Faciliter l'accès aux informations concernant la programmation culturelle, en veillant à ce que l'offre soit diffuse sur le territoire et en soutenant les actions liées à la mobilité des jeunes.
- Associer les jeunes dans la construction des projets des associations et la réalisation des évènements.
- Recenser les instances formelles et informelles de rassemblement des jeunes (clubs de jeunes, foyers, conseils municipaux de jeunes, juniors associations).
- S'appuyer sur les référents jeunesse pour développer la culture auprès des jeunes.



ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Mène une politique d'éducation au territoire incluant une approche culturelle et veille à créer des liens entre culture, paysage et patrimoine.
- Assure une veille et une analyse de l'action et de la médiation culturelle sur le territoire.
- Met en place un observatoire du bénévolat à l'échelle du PNR.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Soutient la mise en place et l'animation du pôle territorial de coordination d'actions culturelles, instance de concertation et de mutualisation des acteurs culturels du territoire, et le développement d'outils partagés et adaptés au quotidien des acteurs culturels.
- Accompagne la mise en place d'une stratégie culturelle partagée avec une programmation annuelle et diffuse sur l'ensemble du territoire.
- Sensibilise la population à l'action culturelle et l'investissement associatif.
- Favorise la formation des acteurs et leur montée en compétence.
- Encourage l'éco-conception et la durabilité des évènements.

En tant que partenaire, le Parc :

- Accompagne l'émergence et la mise en place d'évènements co-produits.
- Met à disposition des acteurs culturels sa connaissance du territoire.
- Encourage les initiatives en direction des jeunes et de la mobilité.
- Promeut la programmation culturelle du territoire.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine
Participent à la mise en réseau des acteurs culturels. Intègrent, à travers leurs services culturels, l'instance de concertation des acteurs culturels.	Relaie sur ses supports de communication l'offre culturelle du territoire.
Associent le Parc dans la conception et la programmation de leurs projets culturels et de leurs équipements. Accueillent les projets culturels. Font la promotion de l'offre culturelle du territoire.	Accompagne techniquement et financièrement selon son règlement d'intervention et dans la limite de ses compétences les acteurs culturels et la mise en place des évènements.
Favorisent et accompagnent les initiatives culturelles en direction des jeunes.	
Nomment un délégué à la culture dans chaque conseil municipal du PNR.	



Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat
Accompagne techniquement et financièrement selon son règlement d'intervention et dans la limite de ses compétences les acteurs culturels et la mise en place des évènements.	Soutient les actions pédagogiques permettant d'apporter la culture à l'école et la culture aux jeunes avec les services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN 79) et la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). Soutient les démarches culturelles novatrices. Accompagne les actions culturelles du territoire à travers les différents dispositifs de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

PARTENAIRES

- Les acteurs associatifs du milieu culturel : le CARUG, l'UPCP Métive, le Nombril du Monde, Ah !, la Maison du Patrimoine, Diff'art, etc.
- La SCOP Atemporelle
- Les centre-socio-culturels
- Les écoles de musique et d'arts plastiques et les établissements scolaires
- Les offices de tourisme
- Les compagnies et artistes locaux.

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

Question évaluative : Le dynamisme culturel de la Gâtine a-t-il été maintenu ?

Code	Indicateurs de réalisation		
r.3.2.1.a	Nombre de structures engagées dans le pôle territorial d'actions culturelles		
r.3.2.1.b	Nombre de projets scolaires culturels mis en œuvre dans le cadre de la Charte		
r.3.2.1.c	r.3.2.1.c Nombre de nouveaux festivals itinérants		
r.3.2.1.d	Nombre de projets culturels développés dans le cadre de la Charte		

		Valeur initiale	Valeurs cibles	
Code	Indicateurs d'impact		Mi- Charte	Fin de Charte
i.3.2.1.a	Nombre de bénévoles sur un échantillon d'associations	En cours		En cours
i.3.2.1.b	Nombre de lieux d'accès à la culture (bibliothèque, cinéma, résidences, musés,)	100		En cours
i.3.2.1.c	Taux de couverture du territoire par des évènements culturels.	En cours		En cours



REFERENCES AU PLAN DE PARC

Principaux festivals à fort rayonnement.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.4.1 : Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine
- 2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager
- 2.2.3 : Développer une activité touristique durable et valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine
- 3.1.2 : Aménager un territoire rural de courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services de villes et villages équipés et attractifs
- 4.1.3 : Mettre les jeunes au cœur des attentions et de la mise en œuvre de la Charte
- 4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous les acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte



Axe 3

Orientation 3.2: Faire vivre le territoire en mobilisant ses ressources culturelles

Mesure 3.2.2 : Valoriser un patrimoine bâti ouvert aux évolutions contemporaines

CONTEXTE

La morphologie du territoire et son occupation traditionnelle ont mené à la dispersion de l'habitat, classiquement associé aux paysages de bocage. Les terres granitiques et bocagères bénéficient de la présence abondante de sources ce qui facilite la dispersion de l'habitat. La vallée du Thouet a été un secteur privilégié d'implantation des premiers villages. A contrario, sur les plaines calcaires où l'eau est plus rare, les maisons se regroupent autour d'un puit collectif. La typologie du bâti traditionnel est liée au socle géologique du territoire, les caractéristiques de l'habitat sont donc distinctes au sein du bocage ou dans la plaine. Le granite et le schiste des vallées bocagères sont utilisés pour les constructions, alors que les pierres calcaires dominent dans les plaines. Si le patrimoine vernaculaire du territoire bénéficie d'un intérêt certain de la part des habitants, il ne bénéficie pas de protection particulière et les règles générales qui s'y appliquent rendent parfois difficile son évolution et donc la possibilité de maintenir l'occupation de ces bâtiments.

De nombreux acteurs culturels s'inscrivent en lien direct avec la présence d'un monument ou d'un élément du patrimoine bâti, comme la Maison du Patrimoine, installée dans la Commanderie des Antonins à Saint-Marc-la-Lande ou le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) du Pays d'art et d'histoire installé dans une ancienne minoterie à Parthenay. Le patrimoine rural traditionnel est également le lieu d'implantation de plusieurs acteurs du territoire qui ont participé à la rénovation de ces bâtiments. C'est le cas du Nombril du Monde à Pougne-Hérisson mais également du CPIE de Gâtine poitevine ou de l'IFFCAM (Institut francophone de formation au cinéma animalier de Ménigoute).

La valorisation du patrimoine bâti, en inventant sa fonction future, met en évidence un certain nombre d'enjeux. Il s'agit notamment de préserver ce patrimoine tout en permettant de répondre aux besoins de rénovation énergétique, aux attentes actuelles pour les logements et les nouvelles formes d'habiter et la possibilité de valoriser ce patrimoine pour l'accueil du public.

Revitaliser, donner une seconde vie au patrimoine bâti poursuit également l'objectif de lutter contre la vacance et contre le délabrement en répondant à l'enjeu de réduction de la consommation foncière. Il est néanmoins primordial de veiller à ce que le changement de destination ne se fasse pas au détriment de l'activité agricole en s'étudiant au cas par cas. La transformation du patrimoine architectural, protégé ou non, via des évolutions contemporaines ne doit pas conduire à une banalisation de ce patrimoine mais à une évolution architecturale qualitative. Cela nécessitera également d'intégrer dans les réflexions les accès, les murs d'enceintes et les annexes parfois oubliés ou négligés lors des travaux de restauration. Le patrimoine industriel est également concerné par le besoin de se réinventer, une opportunité pour revitaliser un certain nombre de friches, parfois situées en zone rurale et y développer des espaces de vie et de services.

Au regard de ce contexte et pour répondre aux enjeux identifiés, les dispositions portent sur l'amélioration des connaissances de ces richesses patrimoniales, la prise en compte des besoins et



usages contemporains tout en en encadrant les projets de réhabilitation ainsi que sur la valorisation des démarches exemplaires et innovantes.

DISPOSITIONS

1) Améliorer les connaissances pour accompagner les évolutions du patrimoine bâti



Le territoire de Gâtine poitevine est riche d'un réseau d'acteurs compétents et reconnus sur le patrimoine bâti. Ce pan du patrimoine, en particulier le patrimoine non protégé, manque de moyens pour assurer une connaissance exhaustive des richesses afin de sensibiliser le public.

- Mettre à jour et valoriser l'inventaire du patrimoine rural et bâti (mesure 1.4.1). Le faire évoluer vers un atlas cartographique permettant de géolocaliser les éléments du patrimoine bâti et vernaculaire. Transformer la base de données en fiches éditables par les particuliers ou les acteurs du patrimoine.
- Valoriser la diversité des richesses du bâti ancien et notamment la biodiversité qui s'est adaptée au bâti (oiseaux, chiroptères), réhabiliter le bâti en conservant des lieux d'accueil pour ces espèces.
- Harmoniser les documents d'urbanisme afin qu'ils identifient, selon des critères communs, les bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination.
- Faire connaître ce patrimoine après son identification effectuée: circuits dans les bourgs sur les maisons anciennes, développer et valoriser des itinéraires de découverte (existants et nouveaux), aux différentes échelles (communes <-> PNR).

2) Adapter le bâti aux besoins et usages contemporains



Cette disposition est en lien direct avec la mesure 3.1.1 qui vise à maitriser les consommations énergétiques de Gâtine ainsi que la mesure 1.3.2 portant sur l'évolution des paysages urbanisés. Il s'agit également, en lien avec la mesure 3.1.3, de faire évoluer le bâti actuel pour répondre aux enjeux de limitation de l'artificialisation des sols et de renouvellement urbain

- Répondre aux besoins d'adaptation au changement climatique : isolation, économie d'énergie, autoconsommation, développement des énergies renouvelables.
- Identifier les critères et points de vigilance à intégrer pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur du bâti traditionnel. Accompagner les projets d'expérimentation de nouvelles technologies dans ce domaine.
- Répondre aux besoins du parcours résidentiel et ainsi permettre l'accueil de nouveaux habitants. Faire évoluer le bâti ancien pour qu'il s'adapte aux évolutions des ménages : logements plus petit, locatifs, accès PMR, logements partagés ou habitats groupés, locaux permettant de concilier activité professionnelle et habitation.
- Travailler avec les bailleurs sociaux pour qu'ils portent davantage de projets en réhabilitation
- Offrir un terrain d'études pour les étudiants (école d'architecture, université...) souhaitant expérimenter des projets de réhabilitation.
- Veiller au traitement et recyclage des déchets issus des réhabilitations.
- Travailler en cohérence avec l'Architecte des Bâtiments de France pour intégrer les enjeux d'isolation des bâtiments et de production d'EnR lors des évolutions des Secteurs Patrimoniaux Remarquables.



3) Valoriser les démarches de réhabilitation du bâti ancien pour encourager les futurs projets

L'acceptation sociale est déterminante pour permettre l'évolution du bâti. Les rénovations énergétiques n'ont pas toujours été qualitatives et le coût de la réhabilitation a tendance à freiner les projets. La valorisation de démarches exemplaires, aux coûts maitrisés et en harmonie avec le paysage permettra d'enclencher de nouveaux projets.

- Organiser des visites de chantiers exemplaires pour susciter des envies et favoriser le partage d'expériences.
- Porter une démarche de réflexion sur le patrimoine bâti de demain : l'architecture gâtinaise de 2050, ce qui sera « patrimonial » en 2050 ?
- Récompenser et valoriser les réhabilitations exemplaires en organisant un concours de la « seconde chance du bâti ». Créer une catégorie particulière pour les réhabilitations inscrites dans des sites de protection du patrimoine bâti (périmètres des monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables).
- Renforcer le lien entre patrimoine bâti et projets culturels en accompagnant les acteurs dans leur volonté d'investir du bâti ancien.
- Expérimenter des changements de destination du patrimoine monumental (ex : église -> logements, salle de réunion...) accompagner les démarches alliant ancien et contemporain
- Soutenir les projets favorisant les filières locales en éco-rénovation, bois, chanvre, laine de moutons...

4) Encadrer et accompagner la réhabilitation du bâti

Cette disposition et les objectifs qui en découlent nécessitent une approche transversale réunissant plusieurs compétences et donc un accompagnement des porteurs de projets aussi bien pour la destination du bâtiment que pour son évolution architecturale.

- Déployer une équipe de conseils sur le territoire pour accompagner les porteurs de projets en interne au Parc et en lien avec les partenaires. Conseils en architecture, conseils juridiques (ex: aides aux communes pour les expropriations), conseils administratifs et techniques (recherches de subvention) afin de garantir l'aboutissement des projets ainsi que l'identité architecturale et paysagère de Gâtine.
- Organiser la mise en réseau des acteurs compétents dans le domaine pour aboutir à des outils accompagnant les projets d'évolution du bâti (ABF, architectes, experts, artisans ...).
- Développer des outils pour accompagner les porteurs de projet :
 - Guide de l'architecture traditionnelle (en intégrant les annexes et abords).
 - Cahier de recommandations pour une éco-rénovation.
 - Guide des matériaux en lien avec les techniques traditionnelles.
 - Annuaire des artisans pouvant mener des rénovations et répondant au cahier et guides.
- Former et structurer un réseau d'artisans afin de valoriser les savoir-faire locaux. Intégrer à cette démarche les associations de réinsertion.
- Etudier et expérimenter la possibilité d'utiliser des matériaux biosourcés dans les projets de réhabilitation.
- Développer une offre de formations, stages ou ateliers pour les particuliers.



 Sensibiliser les porteurs de projets et artisans à la prise en compte du risque radon lors des travaux de réhabilitation en les invitant à maintenir une ventilation efficace permanente des logements lors des travaux de réhabilitation.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Propose des services de conseils pour l'accompagnement des projets et recrute une ingénierie en capacité de répondre aux besoins des porteurs de projets privés ou publics.
- Sensibilise à la préservation du patrimoine bâti.
- Contribue à la connaissance et développe des outils pour faciliter les évolutions architecturales.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Anime un réseau des acteurs qui s'engagent dans la préservation et la valorisation du patrimoine bâti.
- Accompagne les porteurs de projet de réhabilitation et mobilise ses partenaires institutionnels pour soutenir financièrement les projets.
- Valorise les démarches innovantes et exemplaires.

En tant que partenaire, le Parc :

- Mobilise les partenaires et favorise les liens entre les structures de conseils et les porteurs de projet.
- Valorise les actions culturelles s'appuyant sur le bâti.
- Accompagne les intercommunalités dans la transcription des éléments de cette mesure dans leurs documents d'urbanisme.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine
Informent les habitants dans le cadre des démarches d'urbanisme.	Partage ses données et contribue au travers de son expertise à la valorisation du patrimoine.
Se mobilisent pour accompagner les changements de destination dans une logique de préservation	
Intègrent les dispositions de cette mesure dans les documents d'urbanisme.	
Partagent leurs données et contribuent à l'amélioration des connaissances au travers de l'expertise de leur service patrimoine (Pays d'Art et d'Histoire).	



Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat
Partage ses données et contribue au travers de son expertise à la valorisation du patrimoine.	Accompagne le territoire dans l'indentification du bâti pouvant faire l'objet d'évolution. Accompagne le territoire dans les démarches d'innovation et dans les projets de rénovations énergétiques et de développement des énergies renouvelables en lien avec l'ABF.

PARTENAIRES

- Architecte des Bâtiments de France
- Pays d'art et d'histoire
- CAUE des Deux-Sèvres
- Associations locales de sauvegarde du patrimoine
- Bailleurs sociaux
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Fondation du patrimoine

INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation	
r.3.2.2.a	Création de l'atlas cartographique du patrimoine et actualisation de la base de données	
r.3.2.2.b	Nombre de projets de réhabilitation accompagnés	
r.3.2.2.c	Nombre d'actions de sensibilisation (concours, visites de chantiers, etc.)	
r.3.2.2.d	Nombre d'artisans et de professionnels formés à la rénovation énergétique	

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Cette mesure s'applique sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement aux secteurs inclus dans la tâche urbaine.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.3.2 : Maitriser l'évolution des paysages urbanisés
- 1.4.1 : Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine
- 3.1.1 : Maitriser les consommations énergétiques de Gâtine dans un objectif d'autonomie et de contribution locale au défis planétaire du changement climatique
- 3.1.3 : Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier





Orientation 3.3: Adapter le territoire à des envies et des besoins d'une population en évolution

Mesure 3.3.1 : Mailler le territoire de voies douces sécurisées et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle

CONTEXTE

Comme dans toute zone rurale, le mode dominant de déplacement en Gâtine poitevine est le mode routier : 84% des déplacements domicile/travail sont réalisés en voiture. L'organisation des mobilités sur le territoire est caractérisée par des bassins d'emplois vastes, mais aussi un niveau de service de la vie quotidienne assez modeste dans les bourgs et qui se concentre sur les quelques grosses communes.

Limités, les services de transport collectif ne constituent pas une alternative viable à l'automobile (aucune offre de transport ferré et des lignes de bus peu efficaces en zone rurale). Les mobilités douces restent également peu développées, l'usage quotidien du vélo étant freiné par le manque de voies sécurisées (les principales villes du territoire sont peu desservies par les « routes tranquilles » identifiées dans le schéma cyclable touristique des Deux-Sèvres).

La question de la mobilité est donc primordiale sur un territoire rural comme la Gâtine poitevine que ce soit pour les actifs, les personnes âgées isolées, les jeunes, les touristes mais également le transport de marchandises. La dépendance à la voiture étant une source de vulnérabilité importante, vecteur à la fois de précarisation et d'isolement des ménages ruraux et également de consommations énergétiques et de rejet de GES, il est nécessaire d'agir pour faire de la mobilité un des leviers du développement du territoire. Elle doit permettre d'y réduire les inégalités tout en renforçant son attractivité, sa vitalité et en maintenant un paysage de qualité en évitant de fragmenter les continuités écologiques existantes.

Il est urgent de proposer et développer des alternatives à la voiture individuelle, omniprésente sur le territoire, d'autant que des solutions existent : covoiturage, vélos à assistance électrique ... Les acteurs du territoire doivent s'emparer de cet enjeu pour adapter les transports collectifs aux besoins des habitants et favoriser leur utilisation. Les dispositions portent donc sur les transports en commun et l'intermodalité, le développement des mobilités douces et les innovations et expérimentations, notamment en matière de transports alternatifs et solidaires.

DISPOSITIONS





Le réseau de transport collectif doit être revalorisé afin d'être réellement efficace. Des volontés politiques fortes à l'échelle locale sont nécessaires pour moderniser et adapter les offres de transports collectifs, au sein du Parc et en lien avec les territoires voisins, à l'échelle du département et de la région.

- Elaborer un diagnostic de l'offre et des besoins en matière de mobilité :
 - Faire un état des lieux de l'offre (services et infrastructures), toutes modalités confondues,
 et de l'intermodalité, en lien avec les lieux où se trouvent les emplois et les services.



- Recueillir les habitudes et les attentes des habitants et usagers pour renforcer la cohérence entre l'offre et la demande.
- o Organiser le recueil des observations des usagers pour adapter l'offre en continu.
- Maintenir les services de transports existants et faire remonter les besoins du territoire auprès des gestionnaires de réseaux.
- Etudier les potentiels et la faisabilité pour réintroduire le transport de passager sur la ligne ferroviaire Niort-Parthenay-Thouars avec l'ensemble des acteurs (mesure 3.3.3) afin d'envisager de transformer la gare routière de Parthenay en pôle multimodale.
- Renforcer la qualité de la desserte en transports en commun, notamment sur les communes identifiées de niveaux 1 à 4 dans l'armature territoriale.
- Simplifier l'enchainement entre les modes de transports des longues distances et des modes de proximité: valoriser le réseau de transports collectifs et structurer l'intermodalité notamment via le développement du Transport A la Demande (TAD).
- Développer des outils de communication mutualisant les données des différents gestionnaires d'infrastructures et de services de transport.
- Diffuser l'information concernant les horaires de transports, les axes aménagés en circulation douce et l'intermodalité.

P

2) Développer et promouvoir les mobilités douces pour les déplacements quotidiens



L'usage du vélo est particulièrement pertinent pour les déplacements de moins de 5km, soit de 20 à 30min de trajet. Cette distance peut être augmentée avec les vélos à assistance électrique. Pour qu'elle soit plus démocratisée, cette pratique doit être sécurisée et facilitée.

- Développer et mettre en œuvre un schéma de circulations douces, répondant aux besoins des habitants et des visiteurs, garantissant l'accessibilité et valorisant les paysages.
- Aménager un réseau cyclable sécurisé sur les axes les plus susceptibles d'être empruntés (vers les services, commerces, écoles, bassins d'emplois), en privilégiant des pistes cyclables séparées du trafic automobile et en insistant sur les centres-bourgs et les liens entre les pôles identifiés dans l'armature territoriale.
- Améliorer la pratique de la marche : aménager des cheminements piétons sécurisés et ombragés accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Organiser la signalétique sur l'ensemble du territoire pour identifier les itinéraires de mobilité douce. Cette signalétique peut se définir en lien avec celle déjà présente pour les itinéraires cyclo-touristiques (par exemple la Vélo Francette).
- Investir dans des systèmes vélos complets: réseau cyclable, stationnements, services d'entretien et de réparation.
- Développer les itinéraires et les stationnements vélo près des écoles, des services et des commerces et pôles multimodaux.
- Favoriser les garages à vélo et les vestiaires dans les écoles et les entreprises.



3) Innover, expérimenter et développer des déplacements solidaires et alternatifs

Les mobilités nécessitent d'être constamment repensées, avec les habitants, pour être adaptées à leurs besoins. Les innovations et les expérimentations doivent donc être encouragées et accompagnées.



- Coconstruire avec les habitants et les usagers : proposer une démarche participative pour rechercher des solutions innovantes.
- Mettre en réseau les associations, entreprises, collectivités ayant développé des initiatives pour initier de nouvelles démarches. Soutenir les plans de mobilité au sein et entre des entreprises.
- Tester, déployer et coordonner des solutions innovantes pour les biens et les personnes
 - Développer des services de mobilité solidaire et de TAD en milieu rural, alternatifs à la voiture individuelle.
 - Organiser les offres de mobilité locale pour faciliter les déplacements courts.
 - Expérimenter et développer une offre de véhicule en autopartage sur le territoire et expérimenter la mise à disposition des véhicules des collectivités en dehors des périodes d'utilisation.
- Poursuivre le développement du covoiturage et des déplacements mutualisés. Mener une expérimentation pour un développement plus massif du covoiturage sur le territoire.
- Investir dans de nouveaux modes de déplacements :
 - Développer le parc de véhicules non carbonés (électriques, bioGNV).
 - o Poursuivre le développement des bornes de recharge à des emplacements stratégiques.
 - Faciliter l'usage du vélo électrique : locations, aides, stationnements, bornes de recharge, mise à disposition par des collectivités ou associations, prêts dans des entreprises pour les mettre à disposition d'employés pendant quelques semaines afin de les tester et inciter à l'achat/location.
- Informer et mobiliser les acteurs locaux (entreprises, collectivités, associations, écoles, ...) pour expérimenter :
 - Sensibiliser et éduquer sur les déplacements doux (gains environnementaux, économiques et sanitaires).
 - o Promouvoir le vélo dès le plus jeune âge et organiser des vélo-bus pour les écoles.
 - Sensibiliser sur le covoiturage.

4) Organiser l'aménagement du territoire de manière cohérente



Le développement d'un urbanisme des courtes distances, moins générateur de déplacements, associé à une urbanisation économe de l'espace, est un levier fondamental pour agir sur la mobilité locale.

Renvoi vers la mesure 3.1.2 : Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services de villes et villages attractifs.

Renvoi vers la mesure 3.1.3 : Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Mobilise les acteurs locaux afin de mener une réflexion concertée à l'échelle du territoire et porte l'étude et la réalisation du schéma des circulations douces.
- Impulse et accompagne des expérimentations autour de la mobilité.
- Informe les acteurs locaux sur les impacts du tout-automobile et les sensibilise à l'usage des transports en commun, au développement des modes de déplacements alternatifs.
- S'engage à devenir une collectivité exemplaire dans le domaine des mobilités.



- Met en place un groupe de travail pour réintroduire un transport de passager sur la ligne ferroviaire Niort-Thouars.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Anime une instance de dialogue pour favoriser l'intervention coordonnée des gestionnaires de réseaux de transports collectifs sur le territoire, pour défendre le maintien et le développement des services de transports collectifs.
- Organise, coordonne et diffuse l'information et la promotion de dispositifs de circulations douces ou de modes de déplacements alternatifs.
- Veille à l'intégration des voies de circulation douces dans toutes les opérations d'aménagement.

En tant que partenaire, le Parc :

- Met à disposition son ingénierie pour informer et accompagner les projets des acteurs locaux.
- Soutient les initiatives favorisant la réduction des transports individuels.
- Accompagne le territoire dans le changement de comportements et d'usages.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine
Déclinent et mettent en œuvre les schémas de circulations douces, de transport en commun, de déploiement d'infrastructures de charge de véhicules électriques, dans le cadre de leurs compétences (ou via le syndicat d'énergie SIEDS). Associent le Parc dans leurs projets d'aménagement, et intègrent à chaque nouveau projet les réflexions en matière de déplacements visant la réduction des trajets automobiles. Développent avec le Parc des actions exemplaires en matière de mobilité. Soutiennent les initiatives (publiques ou privées) favorisant les déplacements doux ou alternatifs et communiquent auprès des acteurs locaux pour relayer les objectifs de la Charte en matière de mobilité.	Contribue à la réalisation du schéma de circulations douces et à sa mise en œuvre. Prend en compte les enjeux du territoire de Gâtine dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des schémas régionaux portant sur les transports et la mobilité. Met à la disposition des collectivités des analyses permettant d'envisager des solutions d'aménagement et d'utilisation des gares routières et ferroviaires. Accompagne les expérimentations de solutions innovantes de transport alternatif à la voiture individuelle.
Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat
Contribue à l'essor du covoiturage et des mobilités douces (schéma des aires de covoiturage).	Soutient les initiatives en faveur des modes de déplacements doux et l'aménagement des équipements nécessaires. Participe à la sensibilisation des territoires et des citoyens.



PARTENAIRES

- Maison De l'Emploi et des Entreprises
- Centres socioculturels et Espaces de vie sociale
- SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres) et filiales
- Entreprises et leurs regroupements professionnels

INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation
r.3.3.1.a	Actualisation de l'information sur les transport en commun (horaires, axes aménagés,)
r.3.3.1.b	Taux de mise en œuvre du schéma de circulation douce
r.3.3.1.c	Kilomètres de nouveaux linéaires de pistes cyclables
r.3.3.1.d	Nombre de vélos et VAE mis à disposition par les collectivités

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Voies ferrées, liaisons vers les gares des pôles urbains voisins, pôles de l'armature territoriale et liaisons cyclables structurantes.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine
- 2.1.1 : Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive
- 3.1.2 : Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services de villes et villages attractifs
- 3.1.3 : Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier
- 3.3.2 : Offrir aux habitants qui le souhaitent un rythme de vie « benaise »
- 3.3.3 : Adapter les services avec et pour les habitants



Axe 3

Orientation 3.3: Adapter le territoire à des envies et des besoins d'une population en évolution

Mesure 3.3.2 : Offrir aux habitants qui le souhaitent un rythme de vie « benaise »

CONTEXTE

« Parce qu'une autre vie s'invente ici » : devenir "Parc naturel régional" c'est être invité à inventer cette nouvelle vie qui est la valeur ajoutée de ces territoires, mise en avant par leur slogan.

En Gâtine poitevine, le mode de vie, le rapport au temps, sont des notions qui ont largement été abordées lors des ateliers relatifs au diagnostic de territoire ou à l'écriture de la Charte. Les années post-covid ont favorisé ces réflexions sur la qualité du rythme et du cadre de vie que peuvent offrir les territoires ruraux. Si le marché de l'emploi ou l'accès aux services (notamment de santé) restent des critères majeurs dans l'arrivée de nouveaux habitants, le cadre de vie, les paysages du quotidien ou l'offre culturelle font aujourd'hui partie des attentes des nouveaux arrivants.

L'art de vivre défendu en Gâtine a pris pour nom « la benaise attitude ». Le mot benaise, issu du poitevin saintongeais (et que l'on retrouve dans plusieurs langues de l'ancien français) renvoie à un sentiment d'apaisement, de bien-être et traduit un état d'esprit « être bien à son aise » que les acteurs et élus du territoire ont souhaité revendiquer fièrement dans cette charte du PNR.

Et pour cause, en 2022 lors des ateliers d'écriture de la Charte, deux festivals (Festival Ah ? et Festival du Nombril du Monde) ont construit leur programmation sur la base d'un objectif assez paradoxal pour ce type d'évènement : le ralentissement. Objectif accompagné d'une invitation à faire des choix, à savoir renoncer pour apprécier.

Au-delà des évènements culturels, le ralentissement du rythme de vie peut concerner bien d'autres aspects de la vie quotidienne en Gâtine notamment la manière d'habiter le territoire. Il peut sembler difficile, dans le cadre professionnel, de revendiquer un certain ralentissement mais cette tranquillité peut s'entendre comme une capacité à se connecter à la réalité en travaillant à un rythme optimal sans « se dépêcher ». A la vitesse (souvent confondue avec la précipitation) la « benaise attitude » préfère la qualité, offrir la possibilité d'un rythme optimal qui ne serait pas dicté par la pression.

Le rythme de vie proposé entend répondre à l'inconfort du sentiment permanent de débordement et s'attaque ainsi à de véritables enjeux de santé publique : stress, anxiété, perturbation du rythme biologique. La douceur de vivre n'est pas un défaut, elle offre au contraire un panel de solutions.

Après ces quelques explications, il est donc convenu que benaise ne veut pas dire « ne rien faire » et que l'accueil de nouveaux habitants ou la possibilité laissée aux Gâtinais de ralentir leur rythme de vie doit s'accompagner d'un certain nombre de services permettant de concilier douceur de vivre, activité professionnelle et vie quotidienne. Si l'on vise une certaine frugalité technologique, encore faut-il un aménagement numérique fonctionnel pour répondre, entre-autre, aux besoins du télétravail.

Au regard de ce contexte et pour répondre aux enjeux identifiés, les dispositions portent sur les modalités d'un territoire permettant un rythme de vie plus « benaise », la valorisation des atouts de la Gâtine, le lien entre ralentissement et adaptation au changement climatique ainsi que sur l'expérimentation d'une nouvelle manière d'habiter le territoire.



DISPOSITIONS

1) Développer un territoire au rythme de vie « benaise »





Il s'agit d'offrir un panel de services garantissant une qualité du cadre de vie mais également de créer des lieux et des outils permettant d'expérimenter et de suivre un autre rythme de vie.

- Accompagner les initiatives agricoles (installations ou innovations) dans la construction de projets intégrant la problématique des rythmes de vie.
- Mettre à disposition des équipements (tiers-lieux ou autre structure animée localement) propices aux innovations et expérimentations des projets des particuliers et des entreprises.
- Valoriser et permettre le développement de la pluriactivité et de la cohabitation entre les différentes activités individuelles, professionnelles et personnelles.
- Améliorer les services enfances jeunesses en développant les démarches de regroupement des assistantes maternelles et confortant la présence des écoles dans les villages...
- Développer l'aménagement numérique du territoire, sécuriser le fonctionnement des entreprises implantées en zone rurale et garantir la possibilité du télétravail.
- Assurer un meilleur accès aux professionnels de santé notamment en matière de santé mentale. Travailler avec les partenaires sur des actions de prévention. Soutenir les actions de prévention concernant la santé au travail.
- Valoriser les innovations, accepter les démarches longues de projets et les possibilités d'échecs. Accompagner les initiateurs et accepter des résultats à long termes.



2) Valoriser la « benaise attitude » pouvant attirer de nouveaux habitants



L'objectif de cette disposition est de faire connaître la « benaise attitude », d'offrir la possibilité de l'expérimenter et de présenter ce mode de vie alternatif sans stigmatiser ses adeptes ou ceux qui préfèrent s'en éloigner.

- Assurer la cohabitation entre les différents rythmes de vie : ne pas créer de clivage entre la « benaise attitude » et un mode de vie plus courant.
- Communiquer sur les possibilités de télétravailler depuis son domicile en Gâtine poitevine.
- Accompagner le développement des zones de coworking et des lieux partagés, avec des outils mis en commun, pour les télétravailleurs ou travailleurs indépendants.
- Organiser des temps conviviaux pour les adeptes et les curieux de la « benaise attitude » et pour valoriser les atouts de la Gâtine et la qualité de son cadre de vie.
- Faire de la « benaise attitude » un positionnement économique et culturel du territoire. Développer des expérimentations au sein d'entreprises volontaires.
- Identifier des zones de « benaiserie » à l'image des zones de quiétude pour la biodiversité en s'appuyant notamment sur le réseau de parcs et jardins.

3) Ralentir pour répondre aux défis du changement climatique

Cette disposition est en résonance avec plusieurs mesures de la Charte, l'adaptation au changement climatique étant traité de manière transversale dans les mesures. Il s'agit ici autant de parler de déplacement (mesure 3.3.1), que de consommation (mesure 2.1.3) ou même de tourisme (mesure 2.2.3)

• Encourager les démarches visant à se passer de la voiture et à utiliser les modes doux. Moins de voitures (qui roulent moins vite ?).



- Amplifier et communiquer sur l'offre touristique pour les habitants : proposer des séjours à proximité du domicile des Gâtinais pour expérimenter un « slow tourisme » ultra local.
- Expérimenter la frugalité technologique.
- Soutenir la consommation locale, l'économie circulaire de proximité.
- Soutenir les démarches culturelles basées sur une faible consommation d'énergie au plus proche des habitants.
- Soutenir les activités professionnelles basées sur les savoir-faire locaux et/ou s'inscrivant dans une volonté de sobriété vis-à-vis de la consommation de matières premières et d'énergie.

4) Encadrer le développement de l'habitat léger résidentiel pour soutenir l'accès à un habitat durable et solidaire

Les habitats légers se définissent notamment par le fait de pouvoir être déplacés ou démontés et de permettre au terrain de retrouver un état proche de l'initial en étant construits sur des fondations réversibles. Ce type d'habitat, bien souvent économe, permet de favoriser un accès à la propriété à moindre coût offrant la possibilité d'un rythme de vie différent ou une capacité d'investissement dans une activité économique. L'habitat léger pose toutefois un certain nombre de questions relatives à l'urbanisme avec un risque d'effet « tache d'huile » qui impose de l'encadrer (mesure 3.1.3).

- Organiser des temps de réflexion avec les élus et les partenaires pour identifier des critères d'acceptabilité de l'habitat léger résidentiel (construction en matériaux durables, raccordement aux réseaux publics ou autonomie des résidences, autonomie énergétique, insertion paysagère, garanties sur la réversibilité du projet, etc.).
- Proposer des outils réglementaires pour faire évoluer les documents d'urbanisme et permettre les expérimentations (inscrire l'habitat réversible dans le PADD, faire une Orientation d'Aménagement et de Programmation limitant la construction en zone U ou AU à des résidences démontables, de façon plus exceptionnelle, créer un STECAL en zones A ou N pour les résidences démontables).
- Densifier les bourgs grâce à l'habitat léger résidentiel. Cette forme d'habitat peut être une solution pour une transition plus douce vers la densification des bourgs, en passant par des constructions moins volumineuses, des phases d'expérimentation temporaires notamment pour ce qui est des densifications en fond de jardin.
- Expérimenter une opération de hameau léger avec une collectivité partenaire. Le hameau léger pouvant être une opportunité d'accueillir de nouveaux habitants et d'expérimenter de nouvelles formes d'implication citoyenne dans les bourgs ou villages. Proposer des visites d'études dans des communes ayant mené ces expérimentations.
- Valoriser les acteurs économiques et associatifs locaux engagés le développement de l'habitat léger et mettre en avant, au niveau régional et national, leurs produits et démarches.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Communique en Gâtine et à l'extérieur du territoire sur les services proposés pour les familles, les télétravailleurs et les travailleurs indépendants.
- Porte le Contrat Local de Santé, améliore l'accès aux soins et soutient les démarches de prévention en matière de santé mentale.



En tant qu'animateur, le Parc :

- Valorise et soutient les initiatives des acteurs culturels et économiques répondant aux objectifs de la disposition.
- Anime un groupe de réflexion sur les conditions d'accueil de l'habitat léger résidentiel.

En tant que partenaire, le Parc :

- Veille au bon fonctionnement des structures et services destinés aux habitants et professionnels adoptant un autre rythme de vie.
- Accompagne les expérimentations sur l'habitat léger.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine
Recensent les invitatives en lien avec cette mesure et font le lien avec le Parc. Associent le Parc aux démarches qu'elles engagent sur le territoire en faveur de l'équipement numérique et d'ouverture d'espaces partagés et animés. Développent une offre touristique destinée aux habitants. Participent au groupe de travail sur l'habitat léger résidentiel.	Appuie le PNR dans la mise en œuvre des dispositions relatives à l'équipement en offres de services. Soutient l'émergence de lieux innovants en milieu rural.
Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat
Poursuit le développement de la fibre. Accompagne et soutient le développement des services et nouvelles organisations au regard de ses compétences.	Met en place le plan santé mentale via l'Agence Régionale de Santé. Accompagne le Parc dans l'objectif d'un développement encadré de l'habitat léger.

PARTENAIRES

- Acteurs culturels
- Structure d'animation de la vie sociale et locale (Centres Socio-Culturels, Espaces de Vie Social, Tiers-Lieux...)
- Acteurs pour le développement numérique
- Acteurs agissant en prévention de la santé mentale
- CAUE



INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation
r.3.3.2.a	Nombre de tiers-lieux maintenus ou créés
r.3.3.2.b	Nombre d'actions, expérimentations, innovations pour valoriser la qualité de vie gâtinaise
r.3.3.2.c	Nombre de projets d'habitat léger résidentiel accompagnés

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Zones de benaiseries et tiers-lieux.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 2.2.3 : Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine
- 3.1.2 : Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services pour des villes et villages attractifs
- 3.2.1 : Maintenir le dynamisme culturel valorisant les ressources de Gâtine et d'ailleurs, contribuant à son rayonnement
- 3.3.1 : Mailler le territoire de voies douces sécurisées et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle
- 3.3.3 : Adapter les services avec et pour les habitants
- 4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine





Orientation 3.3: Adapter le territoire à des envies et des besoins d'une population en évolution

Mesure 3.3.3: Adapter les services avec et pour les habitants

CONTEXTE

Les services sont un facteur majeur de cohésion territoriale et sociale. Ils constituent des éléments à part entière d'une politique de développement territorial qui doit prendre en compte le long terme. Les territoires ruraux comme la Gâtine poitevine connaissent un regain d'attractivité avec les évolutions des comportements et des modes de vie des ménages même si la dynamique démographique actuelle reste encore fragile.

Les services, qu'ils soient d'ordre public, de santé ou marchands, sont des facteurs d'attractivité car ils participent à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Leur maintien et leur développement sont fortement connectés aux dynamiques socio-économiques du territoire. La Gâtine poitevine a souffert des différentes politiques nationales de restructuration des services publics. Les logiques de regroupements ont éloigné progressivement les services des habitants. D'autres services ont simplement été supprimés alors que de nouveaux ont été développés pour accompagner l'évolution des besoins.

Le défi du PNR est de contribuer à l'organisation d'un maillage performant des services sur son territoire pour reconquérir l'équilibre territorial avec un réseau de services de qualité disposant d'un bon niveau d'accessibilité. Le Parc devra être acteur au côté de ses partenaires pour imaginer et construire des solutions adaptées afin de répondre à cette ambition stratégique. L'action du Parc devra favoriser et soutenir les démarches innovantes pour adapter les services mais aussi expérimenter de nouvelles organisations en adéquation aux attentes des habitants. Comme la majorité des territoires ruraux peu denses, la Gâtine fait face à deux contraintes pour l'accès aux services. La première est la mobilité qui est un frein prépondérant dans l'accès aux différents types de services. La fracture numérique est le second frein important malgré que le numérique soit également une forte opportunité pour faciliter l'accès aux services publics (administration, santé, etc.) ainsi que pour relocaliser des activités économiques (e-commerce, télétravail) sur le territoire du PNR. Effectivement, la part la plus âgée de la population mais aussi une frange des plus jeunes sont confrontées à de grandes difficultés d'accès à l'ensemble des services dématérialisés. Le principe de mutualisation et de multifonctionnalité des services seront au centre des dynamiques afin d'accompagner les évolutions sociales et sociétales.

Au regard de ce contexte et pour répondre aux enjeux identifiés, les dispositions portent sur l'accès aux services publics notamment via un maillage territorial mais également via des accès dématérialisés, l'émergence de nouveaux services à destination des acteurs territoriaux ainsi que le développement des services à la famille. Cette disposition traduit la capacité du PNR à impulser et soutenir les innovations et la création de nouveaux services pour le territoire.





1) Renforcer l'accès aux services publics pour tous par l'organisation d'un maillage territorial performant



Le maillage actuel souffre encore des réorganisations successives des services malgré la mobilisation des communes et EPCI pour développer de nouvelles organisations. Ce maillage constitue de fait un socle sur lequel le PNR doit s'appuyer pour développer, avec les habitants, les services de demain.

- Construire un observatoire des besoins du territoire en lien avec les collectivités et les services de l'Etat.
- Organiser une veille des services publics et de leur accessibilité en lien avec l'armature territoriale.
- Développer des organisations innovantes des services basées sur la mutualisation des moyens, la mise en réseau et l'utilisation des nouvelles technologies.
- Mailler le territoire du Parc avec des points « accès services » (ex : Maisons France Services, agences postales communales, relais services itinérants...) pour conforter les villes et villages dans leur dynamique d'attractivité.
- Redonner aux mairies un rôle de « guichet citoyen » pour répondre aux actes essentiels de la vie courante.

2) Faire émerger de nouveaux services à l'attention des acteurs économiques et associatifs du territoire

Les mutations des comportements issues des dernières crises (sanitaires, énergétiques, etc.) amènent directement à repenser l'offre de services et sa distribution géographique sur le territoire. Le PNR se doit d'accompagner et de développer de nouvelles pratiques et organisations avec les collectivités pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

- Améliorer la lisibilité de l'offre de services des acteurs associatifs et économique du territoire pour les habitants du PNR.
- Développer de nouveaux équipements (tiers-lieux, espaces de coworking, maisons des services, pépinières à projets, etc.) propices aux nouvelles formes de travail et d'innovations et d'expérimentations.
- Accompagner les néoruraux porteurs de projets, agricoles et autres, à mettre en place des espaces agricoles tests, des boutiques à l'essai, etc.
- Soutenir le développement des espaces jeunes, créés dans le cadre du programme d'innovation sociale « les Jeunes s'en Mêlent », pour les ancrer durablement sur le territoire et accompagner les acteurs dans leurs projets d'innovation sociale (coopérative jeunesse de services, chantier participatif...).
- Développer les démarches participatives avec les acteurs de la vie sociale et économique pour accompagner l'éclosion de nouveaux services à la population.

3) Accompagner le développement des services à la famille et leur accessibilité

Le territoire souffre d'une dynamique démographique extrêmement fragile. Faciliter l'installation de nouvelles populations est un enjeu important pour la vitalité du territoire. Le PNR a pour ambition de contribuer directement à cette dynamique avec les acteurs publics et socio-économiques du territoire



et le développement de nouveaux services à destination des familles (petite-enfance, santé, jeunesse, loisirs) est un enjeu fort pour atteindre cet objectif (mesure 3.1.2).

- Consolider le maintien des écoles de proximité et soutenir le développement des points relais d'accueil pour déposer/récupérer les enfants...
- Développer les modes de garde de la petite-enfance en soutenant les collectivités, les entreprises et les associations dans le maillage des différents accueils (individuel, semi-collectif, collectif, horaires décalés, accueil itinérant...).
- Augmenter la visibilité des services pour optimiser les prises de contacts des usagers dans leurs démarches d'accès aux services.
- Garantir la cohérence de l'offre de services à l'échelle du PNR et renforcer les complémentarités des acteurs publics et associatifs au sein du PNR.

P

4) Faciliter l'accès géographique et numérique aux services

L'accès aux services est un vrai défi pour un territoire rural comme la Gâtine. La proximité géographique est une condition importante mais elle doit être complétée par les nouvelles opportunités numériques pour faciliter au quotidien l'accès aux services.

- Poursuivre et faire vivre le réseau des Maisons de santé pluridisciplinaires en lien avec les centres hospitaliers référents et développer les services de télémédecine et leurs accès.
- Développer les modes de transports pour rejoindre les services, en favorisant la création de nouvelles organisations fonctionnelles et en soutenant les initiatives des collectivités en développant les aires d'accueil pour favoriser le covoiturage et expérimenter de nouveaux services : autopartage, autostop labellisé, TAD, etc.
- Soutenir les actions d'innovation sociale des acteurs du PNR: structures d'animation de la vie sociale et locale, Ecole des Mobilités Citoyennes et Participatives en Gâtine, Chantiers d'insertion, etc.
- Etudier les potentiels et la faisabilité pour réintroduire le transport de passager sur la ligne ferroviaire Niort-Thouars avec l'ensemble des acteurs (mesure 3.3.1).
- Réduire la fracture numérique tant générationnelle que sociale en développant la présence de conseillers numériques dans les mairies, les Maisons France Services, les espaces de coworking et les espaces jeunes.
- Développer l'itinérance des services afin de compléter le maillage territorial (services publics, services à la personne, services aux structures).

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote et anime un dispositif d'observation territorial des services.
- Développe le maillage territorial en maisons santé pluridisciplinaires.
- Met en place un groupe de travail pour réintroduire un transport de passager sur la ligne ferroviaire Niort-Thouars.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Accompagne les communes et les EPCI dans le développement des services dont ils ont la compétence (école, petite enfance, économie, commerce...).



- Diffuse l'offre de services.
- Accompagne et guide les porteurs de projets dans leurs démarches de création de projets.

En tant que partenaire, le Parc :

- Soutient et contribue au côté des acteurs associatifs au développement des expérimentations sociales.
- Accompagne les acteurs du développement social dans leur projets d'inclusion numérique.
- Soutient les projets de développement des services dans le cadre des politiques contractuelles du Parc
- Contribue au schéma départemental d'amélioration et d'accessibilité des services.
- Soutient le développement des lieux hybrides permettant la pluriactivité et l'accès aux services (tiers-lieux, espaces tests, boutiques à l'essai, etc.).
- Contribue avec les acteurs du territoire à poursuivre le développement des outils et équipements pour accompagner les jeunes dans leurs projets.
- Assiste les structures d'animation de la vie sociale et locale dans le développement de leurs projets.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine	
Participent avec le Parc au dispositif d'observatoire territorial des services. Développent et assure le fonctionnement des services en accord avec leurs compétences. Accompagnent et soutiennent les porteurs de projets dans leurs initiatives.	Accompagne le Parc dans la structuration du maillage de services qui rentre dans le champ de ses compétences (santé, jeunes, activités économiques). Soutient dans le cadre de ses politiques structurelles les équipements et projets portés par les collectivités et les acteurs du territoire (tiers-lieux, espaces de coworking, pépinières à projets). Favorise le développement d'initiatives et d'expérimentations des porteurs de projets. Soutient l'économie locale contribuant à la revitalisation des centres-bourgs.	
Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat	
Participe au côté du Parc aux travaux de l'observatoire territorial des services.	Accompagne et soutien le Parc dans sa stratégie d'accès aux services de santé.	
Accompagne et soutien le développement des services et nouvelles organisations au regard de ses compétences.	Contribue au côté du Parc à soutenir les collectivités dans le déploiement de lieux de pluriactivité pour favoriser l'accès aux services (Maison France Services, agence postale communale).	



PARTENAIRES

- Structure d'animation de la vie sociale et locale (Centres Socio-Culturels, Espaces de Vie Social, Tiers-Lieux...) et les chantiers d'insertion
- L'Ecole des Mobilités Citoyennes et Participatives en Gâtine
- La Mutualité Sociale Agricole Sèvres-Vienne
- Les services publics : la Poste, les finances publiques, la Maison de l'Emploi et des Entreprises,
 La Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres
- L'association Initiative Deux-Sèvres
- La ligue de l'enseignement

INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation
r.3.3.3.a	Actualisation de l'outil d'observation territorial des services
r.3.3.3.b	Nombre de nouveaux points d'accès services
r.3.3.3.c	Nombre d'espaces de coworking tiers-lieux et pépinières à projets maintenus ou créés
r.3.3.3.d	Nombre de conseillers numériques

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Les pôles de l'armature territoriale et les maisons de santé.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

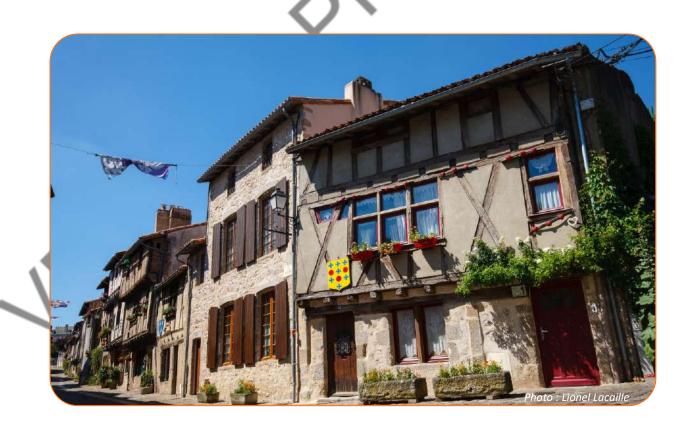
- 1.2.5 : Préserver un environnement favorable à la santé
- 3.1.2 : Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services pour des villes et villages attractifs
- 4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte
- 4.1.3 : Mettre les jeunes au cœur des attentions et de la mise en œuvre de la Charte.



AXE 4

LA GATINE MOBILISER

Des acteurs sensibilisés, engagés et innovants







La Gâtine mobilisée : des acteurs sensibilisés, engagés et innovants

Ce quatrième axe de la Charte couvre essentiellement la problématique de la fédération des acteurs autour de la charte fondatrice du PNR de Gâtine poitevine. Il se décline en 2 orientations et 5 mesures. Son statut est un peu particulier, dans le sens où la mobilisation des acteurs de la Gâtine poitevine est une condition indispensable à l'effectivité des 3 précédents axes.

La première orientation vise à accroitre les connaissances et mobiliser tous les acteurs du territoire (4.1). La seconde orientation vise à renforcer les synergies et la cohérence de l'action collective (4.2).

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs d'état au niveau de chaque orientation. Ils permettent de suivre l'évolution du territoire sur les thématiques en lien avec les objectifs des différentes orientations.

Orientation 4.1: Accroitre les connaissances et mobiliser tous les acteurs du territoire			
Code	Indicateurs d'état Valeur initiale		
e.4.1.A	Indice de jeunesse 0,72		
e.4.1.B	Nombre de formations postbac sur le territoire	En cours	
e.4.1.C	Nombre d'abonnés aux réseaux sociaux du Parc Fb 1100		
e.4.1.D	Nombre d'articles de presse évoquant le PNR (/an)	2022 : 15	
e.4.1.E	Consultation des observatoires en ligne et de l'atlas cartographique	En cours	

Orientation 4.2 : Renforcer les synergies et la cohérence de l'action collective		
Code	Indicateurs d'état	Valeur initiale
e.4.2.A	Nombre de conventions de partenariat signées (/an)	Indicateur de réalisation
e.4.2.B	Nombre d'avis rendus par le Conseil Scientifique et Prospectif	Indicateur de réalisation
e.4.2.C	Nombre d'habitants impliqués dans des projets de science participative	Indicateur de réalisation
e.4.2.D	Taux d'engagement des signataires de la Charte	Indicateur de réalisation
e.4.2.E	Taux des plans et programmes infraterritoriaux compatibles avec la Charte	Indicateur de réalisation





Orientation 4.1: Accroître les connaissances et mobiliser tous les acteurs du territoire

Mesure 4.1.1: Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisibles les connaissances produites sur la Gâtine

CONTEXTE

Si l'on part du constat que l'on ne peut protéger ce que l'on ne connait pas et que la connaissance renforce l'affection que l'on porte au patrimoine, on relie ainsi deux des cinq missions attribuées aux PNR à savoir : la protection des paysages et du patrimoine naturel et culturel et l'accueil, l'éducation et l'information du public.

La création du PNR a été l'occasion de lancer plusieurs démarches permettant d'améliorer les connaissances sur le territoire de Gâtine poitevine notamment via l'Atlas de la Biodiversité Communale, le Plan de paysage ou les outils de suivi du bocage mais également de proposer des temps d'animation et de sensibilisation avec différents publics et de créer des supports de diffusion pour les connaissances acquises (escape-game, films réalisés en lien avec l'IFFCAM, carte sonore du paysage...).

L'existence d'un observatoire cartographique à l'échelle du territoire de Gâtine poitevine, bien identifié par les élus et les acteurs, mais encore relativement confidentiel pour le grand public, est une base à consolider pour favoriser la diffusion et la valorisation des études menées sur le territoire. L'évolution du territoire, dans un contexte de changement climatique, impose d'engager un processus d'amélioration continue des connaissances sur le territoire et d'assurer la mise à jour des études et le lancement de recherches vers de nouveaux domaines.

La mise en œuvre du dispositif d'évaluation de la Charte nécessite d'avoir accès aux connaissances et données disponibles sur le territoire ce qui suppose un effort de chacun des signataires et partenaires pour être en capacité de répondre aux indicateurs (mesure 4.2.1). Le dispositif d'évaluation et l'observatoire du territoire qui en découlera seront des outils à mobiliser, au-delà de la mise en œuvre de la Charte, pour accompagner les choix des politiques publiques.

A l'image des sciences participatives déjà déployées par des acteurs de Gâtine, le PNR sera l'occasion de déployer une stratégie innovante dans la collecte et la diffusion des connaissances. Le Conseil Scientifique et Prospectif sera un appui important pour œuvrer au rapprochement avec la recherche, par la mobilisation des réseaux de ses membres. Il pourra contribuer à préciser les problématiques scientifiques intéressant le PNR. Les connaissances doivent également englober des disciplines comme le patrimoine culturel immatériel et ne pas se limiter aux domaines des sciences naturelles.

Au regard de ce contexte et pour répondre aux enjeux identifiés, les dispositions visent à obtenir et structurer un socle de connaissances de qualité et à assurer la valorisation et la diffusion de ces études.

DISPOSITIONS

1) Structurer et organiser l'accroissement des connaissances pour aboutir à un inventaire consolidé et dynamique

Les actions de préfiguration et les partenariats avec les acteurs du territoire ont permis d'aboutir à un certain nombre d'inventaires et études de connaissance. Pour progresser dans ce domaine, il s'agit



dans un premier temps de poursuivre et d'approfondir les actions déjà engagées et dans un second temps de développer de nouvelles actions dans des domaines encore peu explorés.

- Réaliser un inventaire de l'existant point zéro concernant les études, les productions multimédias sur le territoire de Gâtine.
- Poursuivre les études sur la biodiversité pour aboutir à un observatoire du patrimoine naturel (mesure 1.1.1). Développer un volet « paysage » dans cet observatoire (mesure 1.3.1).
- Identifier les richesses / les pépites de la Gâtine poitevine pour valoriser et faire connaître le territoire auprès des habitants et visiteurs.
- Identifier les manques sur le territoire et travailler en partenariat avec les centres de recherche en associant le Conseil Scientifique et Prospectif, autour du bocage et de la haie, de leur gestion, etc. Différentes disciplines scientifiques peuvent y construire des problématiques : écologie, agronomie, géographie, sociologie, économie.
- Engager une stratégie pour attirer des équipes et projets de recherches afin de mieux faire connaître et reconnaître la Gâtine comme une territoire de référence au niveau national du « socio-écosystème bocage ». Cela pourrait déboucher sur la construction d'un « site-atelier » à l'image du fonctionnement des Zones-Atelier. Mettre à disposition les bases de données existantes et communiquer auprès des centres de recherche sur les programmes déjà réalisés à l'image du LIFE+ pâturage tournant dynamique qui a étudié le stade physiologique des graminées.
- Travailler en collaboration avec les territoires voisins pour améliorer les connaissances, notamment sur les continuités écologiques. S'appuyer sur le réseau des PNR pour intégrer des programmes de recherche, notamment basés sur la comparaison de différents « terrains ».
- Mettre à jour l'inventaire du patrimoine rural et bâti et le faire évoluer vers un atlas cartographique (mesure 3.2.2).
- Assurer la mise en œuvre des dispositions relatives aux observatoires dans la charte :
 - Observatoire du patrimoine naturel (mesures 1.1.1 et 1.1.2).
 - Observatoire photographique des paysages (mesure 1.3.1).
 - o Observatoire cartographique.
 - Observatoire agricole (mesures 2.1.3 et 2.2.2).
 - Observatoire du foncier et l'habitat (mesure 3.1.3).
 - Observatoire territorial des services (mesure 3.3.3).
- Généraliser les actions de sciences participatives et les démarches locales de connaissances du territoire dans différentes disciplines.
- S'assurer d'une transcription qualitative de la méthodologie utilisée dans chaque étude pour permettre sa reproduction dans le temps et favoriser l'actualisation des données et documents.
- Améliorer les connaissances sur le patrimoine immatériel des savoir-faire, métiers anciens, traditions culturelles et sportives (boule en bois), activités agricoles traditionnelles. Soutenir et valoriser les actions sur le patrimoine immatériel (oralité) en s'appuyant sur l'existence du CERDO. Transmettre l'oralité de la Gâtine aux enfants des écoles (mesure 1.4.1)



2) Innover pour diffuser et valoriser les connaissances

L'enjeu est de parvenir à une appropriation de ces connaissances par le grand public mais également par les élus et acteurs du territoire. Cette diffusion efficace suppose un investissement important pour identifier des dispositifs innovants et performants. Au-delà des éléments relevant des études



scientifiques et inventaires le territoire dispose de ressources issues de son patrimoine immatériel à valoriser.

- Assurer un partage efficace des connaissances, entre et au sein des collectivités du PNR
- Communiquer sur l'outil « observatoire » et le rendre accessible au grand public et construire une stratégie de diffusion basée sur cet outil.
- Établir des liens entre les domaines de connaissance et créer des animations mêlant plusieurs thématiques.
- Permettre aux publics de s'approprier les connaissances sur le territoire en travaillant sur des supports de vulgarisation pour chaque étude dédiée au territoire (à l'image de l'escape game du bocage réalisé dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale).
- Communiquer via des outils numériques, outils de diffusion aux formats attractifs, réseaux sociaux ou via des acteurs non institutionnels : enfants / jeunes / habitants.
- S'appuyer sur les structures et évènements existants pour proposer des animations en lien avec le PNR dans le cadre de la diffusion des connaissances (IFFCAM, CPIE, FLIP, Nombril du Monde, UPCP Métive, cinéma...).
- Développer les itinéraires thématiques de randonnées supports de la diffusion des connaissances
- Soutenir les démarches de diffusions à portée plus scientifique tels qu'une collection d'ouvrages collaboratifs ou des colloques thématiques coorganisés avec le Conseil Scientifique et Prospectif.
- Mobiliser les acteurs et habitants pour contribuer aux connaissances du territoire : observatoires participatifs (notamment Nature 79) / observatoire photo des paysages.
- Communiquer sur les richesses de la Gâtine pour contribuer à son rayonnement, la faire connaître, notamment via ses ambassadeurs (mesure 4.1.2).
- Diffuser les recettes culinaires, les savoir-faire de Gâtine lors d'ateliers ou chantiers participatifs.
- Donner du sens à l'histoire du territoire, rédiger le récit commun pour mieux appréhender l'héritage du territoire.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Met à jour l'inventaire des études et connaissances existantes.
- Porte des études de connaissance.
- Porte la création, anime, valorise et s'assure de la mise à jour des différents observatoires.
- Assure le bon fonctionnement du Conseil Scientifique et Prospectif et des actions de diffusion proposées par ses membres.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Assure une veille et soutient les connaissances produites sur le territoire par d'autres acteurs.
- Propose des animations en lien avec les acteurs et évènements.

En tant que partenaire, le Parc :

- Soutient les initiatives de sensibilisation en lien avec les mesures de la Charte, les démarches participatives et les démarches locales de connaissance.



ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités La Région Nouvelle-Aquitaine Mettent à disposition du Parc les données Met à disposition du Parc les données permettant d'améliorer les connaissances. concernant le territoire et permettant d'améliorer les connaissances. Participent projets d'études et aux d'observatoires lancés sur le territoire du Parc. Soutient les projets d'études et d'observatoires lancées sur le territoire du Parc. Accompagnent et participent aux initiatives de sensibilisation et de diffusion des connaissances. Soutient les initiatives de sensibilisation et de diffusion des connaissances. Relaient les initiatives lancées par le Parc à destination des élus et habitants. Le Département des Deux-Sèvres L'Etat disposition du Parc les Met à données Met à disposition du Parc les données (eau, concernant le territoire et permettant biodiversité) concernant le territoire et d'améliorer les connaissances. permettant d'améliorer les connaissances. Soutient les projets d'études et d'observatoires Soutient les projets d'études et d'observatoires lancées sur le territoire du Parc. lancées sur le territoire du Parc (mise à

Soutient les initiatives de sensibilisation et de

diffusion des connaissances.

PARTENAIRES

disposition de données).

diffusion des connaissances.

Le Conseil Scientifique et Prospectif

Soutient les initiatives de sensibilisation et de

- Associations naturalistes
- Associations et structures d'éducation à l'environnement (CPIE)
- Syndicats en charge de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Chambres consulaires
- Centre National de la Propriété Forestière
- Le Conservatoire Botanique Sud-Atlantique
- Le Muséum National d'Histoire Naturel
- Universités et Ecoles
- Société Historique de Parthenay et de Gâtine
- L'Agence Régionale de la Biodiversité
- CNRS de Chizé



INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation	
r.4.1.1.a	Nombre d'études et inventaires lancés par le Parc	
r.4.1.1.b	Taux de mise en œuvre de la stratégie de diffusion de l'observatoire	
r.4.1.1.c	Nombre d'évènements scientifiques organisés sur le PNR	
r.4.1.1.d	Nombre de nouveaux projets universitaires de partenariat	

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Mesure non localisée sur le Plan de Parc.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.1.1 : Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine
- 1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire
- 1.4.1 : Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine
- 4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte
- 4.1.3 : Mettre les jeunes au cœur des attentions et de la mise en œuvre de la Charte
- 4.2.1 : Garantir la cohérence de l'action collective au service de l'ambition partagée
- 4.2.2 : Contribuer à la dynamique des réseaux des PNR locaux, régionaux et nationaux





Orientation 4.1: Accroitre les connaissances et mobiliser tous les acteurs du territoire

Mesure 4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte

CONTEXTE

A l'aube des années 2030, lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre les mesures et dispositions de la Charte du PNR de Gâtine poitevine, il est envisageable que les élus et acteurs mobilisés initialement pour la phase de rédaction aient connu un certain renouvellement. Les dispositions de cette mesure s'adressent donc aux futurs élus et acteurs de ce territoire afin de favoriser l'appropriation de cette Charte et de garantir une mobilisation forte pour sa mise en œuvre.

La bonne mise en œuvre de la Charte, dépendra de la capacité des acteurs et des habitants à vivre ensemble sur le territoire et à s'engager sur des projets communs en faveur de la protection de ses richesses et de leur valorisation. Le Parc, dont la création a été un espace de dialogue, doit le rester lors de sa mise en œuvre. Ce dialogue doit être orienté vers la recherche de consensus ambitieux autour des intentions partagées et fixées dans le projet de Charte.

En lien avec les acteurs du territoire reconnus dans ce domaine (associations de protection de l'environnement, associations culturelles), le Pays de Gâtine a développé tout au long de la démarche de création du PNR des actions de sensibilisation, d'information, de mobilisation citoyenne à destination du public en essayant, dans son approche, de varier les formats et les publics cibles. L'enjeu de la mise en œuvre de la Charte est de renforcer ces actions d'accueil, de sensibilisation, de formation au service de la compréhension des défis du territoire. Ce partage doit prendre la forme d'un dialogue et être l'occasion de valoriser les actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte afin de donner envie aux habitants de s'engager sur le territoire. Cet objectif pourra s'appuyer sur un tissu associatif dense et solide qui mobilise toutes les générations de Gâtine poitevine à l'échelle du PNR ou à des échelles infra-territoriales.

Les membres de la concertation ont instinctivement endossé un costume « d'ambassadeur » du PNR sans que cela soit formalisé. Représentant une association, une instance, un secteur d'activités, ils ont souhaité pouvoir officialiser cet engagement et l'ouvrir à l'ensemble des habitants. Cette notion d'ambassadeur est également le moyen de valoriser l'image du territoire auprès des habitants qui peinent parfois à identifier les richesses de leur territoire et à l'envisager à sa juste valeur.

Le PNR ne pouvant pas se résumer au seul syndicat mixte du Parc, le succès de la mise en œuvre de la Charte repose sur l'implication et les engagements des signataires des acteurs locaux et des habitants. Au regard de ce contexte et pour répondre aux enjeux identifiés, les dispositions portent sur la diffusion des enjeux du territoire pour engager la mobilisation des acteurs, le soutien et le renforcement des actions de sensibilisation, la mobilisation du tissu associatif et la création d'un réseau d'ambassadeurs.





1) Partager, avec les habitants, les enjeux du territoire et les actions découlant de la mise en œuvre de la Charte

Les acteurs impliqués dans la démarche de création ressentent le besoin d'avoir des outils et relais pour communiquer autour d'eux sur l'intérêt du PNR.

- Améliorer la connaissance du territoire par les habitants (mesure 4.1.1).
- Editer chaque année un rapport d'activités et en réaliser une synthèse attractive.
- Communiquer régulièrement : bulletins municipaux et lettres d'information, presse locale, réseaux sociaux. Soutenir la création d'un site/réseau social contributif pour que les habitants puissent ajouter des photos de la Gâtine, mobiliser sur les réseaux sociaux => avoir une cohérence dans les médias utilisés pour diffuser les informations.
- Créer une Maison du Parc permettant de répondre aux besoins de l'équipe du Parc tout en étant un lieu ouvert d'accueil et d'information.
- Organiser, minimum tous les deux ans, un évènement festif porté par le Parc valorisant les actions, individuelles ou collectives, des habitants et des partenaires.
- S'appuyer sur le tissu associatif pour créer du lien avec les acteurs, les habitants et le Parc
- Donner envie aux habitants de réfléchir ensemble, d'échanger, les mobiliser sur les enjeux et richesses du territoire, partager une histoire commune.
- Faire du Grand conseil (mesure 4.2.1) une instance à l'écoute du territoire et des attentes des habitants.
- Soutenir les dispositifs de budgets participatifs s'inscrivant dans les objectifs de la Charte.

2) Renforcer et organiser l'offre d'éducation à l'environnement et au territoire

L'information, la sensibilisation, la participation des habitants auront pour objectif de renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire aux patrimoines riches mais fragilisés. Maitriser les enjeux de cette fragilité permettra de mobiliser les habitants et les acteurs et de les impliquer dans la mise en œuvre de la Charte (mesure 4.1.1).

- Recenser l'offre existante et les acteurs mobilisés concernant l'éducation à l'environnement et les enjeux patrimoniaux du territoire.
- Enrichir et compléter l'offre en lien avec les acteurs déjà mobilisés sur le territoire.
- Valoriser et organiser cette offre à destination de tous les publics (scolaires, habitants, ...) avec un objectif de maillage du territoire via un programme annuel ou saisonnier harmonisant l'information et diffusé largement (fournir annuellement un détail des dispositifs pédagogiques à destination des équipes d'enseignement notamment dans le domaine du patrimoine naturel et de la culture).
- Développer les démarches innovantes d'éducation et de sensibilisation.
- Accompagner les acteurs pour construire des supports pédagogiques harmonisés permettant de poursuivre les temps animés.





3) Impliquer un tissu associatif au service d'un territoire solidaire et actif

La mosaïque des associations locales (dans tous les domaines : sport, culture, social, environnement, activités de plein air...), actrices incontournables en milieu rural, forme un tissu dense à valoriser et à mobiliser pour faire le lien entre le Parc et les habitants.

- Offrir un espace pour les initiatives portées par les associations et répondant aux objectifs de la Charte. Valoriser les associations en tant que « zones d'incubation » de projets notamment en matière d'innovations sociales.
- Organiser des appels à projets, s'adressant aux associations, pour mettre en œuvre la Charte au plus près des habitants.
- Construire des projets multi-partenariaux entre associations et soutenir les liens entre associations et entreprises, développer des partenariats entre le Parc, les collectivités et les associations.



4) Mobiliser et former les ambassadeurs autour d'un réseau convivial

Cette disposition sera engagée avant la labellisation du PNR et à conforter lors de la mise en œuvre de la Charte. L'objectif est de faire des ambassadeurs des passionnés éclairés de la Gâtine en charge de relayer et de porter l'image et l'identité de la Gâtine.

- Créer et formaliser un réseau d'ambassadeurs du PNR regroupant des acteurs variés : habitants, membres d'associations, élus, acteurs économiques, membres des instances de concertation. Sensibiliser et communiquer sur le rôle des ambassadeurs. Mobiliser les élus pour qu'ils soient à l'origine du recrutement de nouveaux ambassadeurs.
- Valoriser ce rôle via des outils dédiés aux ambassadeurs (boite à outils) et des temps de rencontres, d'échanges, de formations. Impliquer les ambassadeurs dans les réflexions sur l'évolution du territoire.
- Faire de ce réseau un relai pour diffuser les informations du Parc : projets menés sur le PNR, activités culturelles et touristiques.
- Promouvoir la Gâtine à l'extérieur du Parc : valoriser le territoire auprès des visiteurs et touristes pour ouvrir ce réseau à des ambassadeurs extérieurs au territoire. Cultiver le sens de l'accueil existant, de l'ouverture aux arrivants.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Porte le projet de création de la Maison du Parc
- Produit les outils de communication sur les actions du Parc (dont le rapport d'activité annuel).
 Coordonne les appels à projets lien avec les objectifs de la Charte du Parc.
- Organise les évènements et manifestations propres au Parc.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Mobilise et forme les ambassadeurs en animant ce réseau.
- Coordonne les animations et actions de sensibilisation en lien avec les objectifs de la Charte.

En tant que partenaire, le Parc :

Accompagne les acteurs qui portent des projets en lien avec les mesures de la Charte.



- Met à disposition des outils pour communiquer sur les enjeux du territoire et le rôle du Parc.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine
Participent à la communication et à la valorisation du rôle d'ambassadeur.	Soutient techniquement le Parc dans son souhait d'informer les habitants et dans les actions
Font le lien entre le Parc et le tissu associatif local.	d'accompagnement au changement de comportement.
Relaient les initiatives de sensibilisation et de mobilisation auprès des habitants.	~O,,
Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat
Soutient techniquement le Parc dans son souhait d'informer les habitants et dans les actions	Favorise la création de partenariats avec l'éducation nationale.
d'éducation et de sensibilisation.	Relaie les propositions de programmes pédagogiques à destination des écoles.
	Mobilise les établissements scolaires autour de projets fédérateurs dans le cadre du dispositif
	« Notre Ecole Faisons La Ensemble (NEFLE) ». Accompagne la labellisation éco-école E3D et les démarches de développement durable.
	Propose un environnement favorisant les démarches d'écoles dehors.
	Sensibilise les élèves aux métiers de la transition écologique.

PARTENAIRES

- Structure d'animation de la vie sociale et locale (Centres Socio-Culturels, Espaces de Vie Sociale, Tiers-Lieux...)
- Etablissements scolaires et équipes pédagogiques
- Associations et structures d'éducation à l'environnement (CPIE de Gâtine poitevine)
- Associations locales et communales
- Presse locale



INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation	
r.4.1.2.a	Création et pérennisation de l'évènement « fête du PNR »	
r.4.1.2.b	Nombre d'appels à projets lancés pour les associations	
r.4.1.2.c	Nombre d'ambassadeurs du PNR	
r.4.1.2.d	Nombre d'actions de sensibilisation à destination des ambassadeurs	

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Mesure non localisée sur le Plan de Parc.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine
- 4.1.3 : Mettre les jeunes au cœur des attentions et de la mise en œuvre de la Charte
- 4.2.1 : Garantir la cohérence de l'action collective au service de l'ambition partagée





Orientation 4.1: Accroitre les connaissances et mobiliser tous les acteurs du territoire

Mesure 4.1.3 : Mettre les jeunes au cœur des attentions et de la mise en œuvre de la Charte



CONTEXTE

Comme pour de nombreux territoires ruraux, la dynamique démographique de Gâtine poitevine est marquée par un vieillissement de la population. Les tranches d'âges les plus jeunes diminuent depuis la fin des années 60 (avec un ralentissement au début des années 2000). La faible proposition de formations postbac explique en partie les nombreux départs dans la tranche d'âge des 15-25 ans. Néanmoins l'arrivée des 25-30 ans (parfois avec de jeunes enfants) se renforce légèrement.

Il n'existe pas de définition officielle de la jeunesse mais la majorité des travaux d'études ainsi que l'INSEE utilisent la tranche des 15-25 ans. Cette mesure a vocation à s'adresser à cette part de la population tout en se permettant d'être perméable sur « l'âge » de la jeunesse pour englober les élèves des collèges jusqu'au milieu de la vingtaine.

L'approche de la jeunesse, dans sa globalité, se présente de manière complexe par la diversité des situations à prendre en compte et par le nombre d'acteurs pouvant être mobilisés sur la thématique. Ces dernières années, en Gâtine poitevine, le programme BOGAJE (projet de 5 ans porté en partenariat entre les acteurs de la Gâtine et du Bocage Bressuirais et cofinancé par l'ANRU via l'appel à projet Programme d'Investissement d'Avenir) a œuvré à favoriser les connaissances et actions portées par les nombreux acteurs : associations, collectivités et jeunes. Ce projet a notamment permis la création de campus ruraux de projets, la création de plusieurs postes de référents jeunesse et de nombreuses actions répondant notamment aux enjeux du logement, de la mobilité.

La mise en œuvre de la Charte du PNR doit poursuivre la fédération du plus grand nombre d'acteurs du territoire afin d'appréhender les questions de la jeunesse de manière élargie et transversale et d'intégrer les enjeux liés à la jeunesse dans chaque politique et/ou projet.

Il s'agit également d'inscrire la mobilisation des jeunes dans la mise en œuvre de la Charte du PNR audelà des actions d'éducation à l'environnement souvent pensées pour les élèves des écoles primaires pour couvrir un public plus large et le mobiliser sur l'ensemble des thématiques abordées par la Charte.

Au regard de ce contexte et pour répondre aux enjeux identifiés, les acteurs culturels et structures d'animations ont identifié quatre dispositions dont la formulation invite à mettre les jeunes au cœur du processus de mise en œuvre de cette mesure.

DISPOSITIONS



1) Des jeunes informés



La sensibilisation et l'éducation sont à la base de cette mesure, il s'agit de créer et d'animer les outils adaptés pour permettre aux enfants, puis aux jeunes de s'approprier leur territoire et de leur donner envie de s'y impliquer. De nombreux partenaires et acteurs du territoire sont à mobiliser et fédérer dans cet objectif.



- Développer la « ludification » au service de l'appropriation des connaissances : appliquer des techniques ludiques visant à favoriser un apprentissage ou un changement de comportement. Accompagner les démarches, en lien avec le jeu, favorisant l'appropriation des connaissances dans les domaines liés aux enjeux forts du PNR : adaptation au changement climatique, évolution des modes de consommation, protection des paysages et de la biodiversité.
- S'appuyer sur le maillage existant des structures jeunesses et animateurs et animatrices référents jeunesse (centres socioculturels, espaces de vie sociale, maisons pour tous, associations Familles rurales, collectivités territoriales).
- Construire et mettre en œuvre des programmes d'activités éducatives propres au PNR et en lien avec les structures jeunesse. Proposer des formations aux enseignants, professeurs et équipes d'animateurs pour monter des projets en lien avec les enjeux du PNR. Accompagner les projets de « classes dehors ».
- Créer des liens et partenariats avec les associations sportives (exemple : l'éducation à l'environnement via les sports natures).

2) Des jeunes fiers de leur territoire

La Gâtine semble parfois souffrir d'un manque de reconnaissance de la part de ses propres habitants et cela peut se ressentir plus fortement auprès des jeunes générations. Cette disposition vise notamment à soutenir les projets portés par les jeunes du territoire qui auront davantage d'impacts sur leurs pairs.

- Soutenir les projets portés par les jeunes valorisant le territoire.
- Développer les actions intergénérationnelles en lien avec l'identité du territoire et son patrimoine immatériel (Parlanjhe, savoir-faire, jeux traditionnels...).
- Soutenir les actions, en lien avec la mise en œuvre de la Charte, portées par les conseils municipaux des jeunes. Créer du lien entre ces instances, offrir un soutien d'animation aux communes et développer les actions intercommunales.
- Fédérer les éco-délégués des collèges et lycées : organiser des temps d'information et de formation. Soutenir des actions inter-établissements. Organiser des temps d'échanges avec le « collectif des jeunes du PNR » et/ou avec des conseils municipaux des enfants pour impliquer dans le processus citoyen dès le plus jeune âge et pérenniser cet engagement.



3) Des jeunes actifs sur leur territoire et dans la mise en œuvre de la Charte

La mise en action de la Charte par les jeunes nécessite d'offrir des espaces dédiés à l'émergence de projets mais également d'allouer des moyens suffisants pour animer ces instances et financer leurs projets.

- Animer et soutenir la création d'une Assemblée/Collectif des jeunes (à partir de 15 ans). Une structure opérationnelle leur permettant d'exprimer leurs attentes et de porter des actions concrètes avec un budget dédié.
- Consolider les moyens alloués aux espaces de paroles et projets des jeunes et soutenir la créativité des jeunes : offrir des espaces d'expérimentation, d'innovation (juniors associations).
- Développer les chantiers participatifs (historiques, naturels, créatifs, constructions de lieux de vie), notamment en lien avec le dispositif « Argent de poche ».



- Développer la culture du bénévolat en créant des liens entre les associations, les festivals et évènements « historiques » et les projets portés par les jeunes.
- Coconstruire des projets multipartenaires (scolaires, associatifs, entreprises, etc.).
- Renforcer et soutenir le maillage existant des structures d'accueil et animateurs pour poursuivre l'accompagnement déjà engagé : référents jeunesses (recrutés par les associations et soutenus par les collectivités), pôles structurants, campus ruraux et foyers des jeunes (dédiés à la création d'activités, à l'innovation et à l'implication des jeunes...) et accompagner les projets menés à l'échelle du PNR.
- Mobiliser les outils de l'économie sociale et solidaire au sein des structures comme les campus ruraux pour accompagner l'émergence de coopératives jeunesse de services permettant de s'essayer dès 16 ans à la création d'entreprises notamment pendant l'été.

4) Des jeunes attirés et accueillis sur le territoire par une politique jeunesse intégrée

Le territoire se veut attirant pour les futurs habitants mais également accueillant pour ceux qui ont franchi le pas de devenir néo-gâtinais. Cette disposition vise également à mettre en place des actions invitant les jeunes, partis du territoire pour leurs études, à revenir s'installer en Gâtine.

- Favoriser la continuité éducative : assurer une suite aux actions proposées aux plus petits afin de poursuivre l'implication et l'éducation des jeunes (collèges, lycées, lieux d'animations) et de développer l'envie de s'investir sur le territoire. Cela permet de garder des attaches au territoire facilitant le retour au moment de l'entrée dans la vie professionnelle.
- Soutenir les nouvelles filières postbac s'implantant sur le territoire notamment celles en lien avec les richesses du territoire.
- Créer des passerelles entre le Conseil Scientifique et Prospectif et les universités et écoles supérieures : poursuivre les partenariats et projets collectifs avec les grandes écoles, les universités et les laboratoires de recherche.
- Améliorer la communication sur les propositions culturelles et sportives localement et nationalement, notamment via une communication dans les entreprises pour les nouveaux arrivants ou les recruteurs.
- Créer un livret d'accueil pour les jeunes / jeunes couples : informer sur les services du territoire du PNR et les plus-values qu'il peut offrir.
- Développer les actions coordonnées des entreprises pour communiquer sur les métiers du territoire : Clubs des entrepreneurs, Chambres consulaires, missions locales, forum des métiers.
- Favoriser une coordination dynamique entre l'ensemble des acteurs pour définir et mettre en œuvre des réponses adaptées aux enjeux rencontrés par les jeunes actifs.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Conçoit des projets de sensibilisation à partager avec les acteurs associatifs et le milieu scolaire
- Crée et assure les moyens nécessaires au fonctionnement de l'assemblée des jeunes.
- Participe à la construction des projets menés par le Conseil Scientifique et Prospectif en lien avec les universités et écoles.



En tant qu'animateur, le Parc :

- Initie les démarches de soutien et de mise en réseau des conseils municipaux des jeunes et des éco-délégués.
- Partage les programmes pédagogiques avec les acteurs du territoire et soutient leurs diffusions en accompagnant les animateurs de ces structures.
- Favorise l'émergence et soutient les projets développés par les jeunes en lien avec la mise en œuvre de la charte du PNR. Apporte un appui technique à ces projets.

En tant que partenaire, le Parc :

- Soutient les structures et associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse et facilite leur mise en réseau.
- Assure le lien entre les acteurs économiques et structures engagées dans l'accompagnement des jeunes.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine
Poursuivent et confortent leur politique jeunes notamment concernant le maillage territorial en structures et animateurs pour accompagner les jeunes dans leurs projets. Développent des projets de sensibilisation à l'environnement pour la jeunesse.	Assure la prise en compte de ces dispositions par les lycées et centres de formation. Soutient et accompagne les associations sportives et de jeunesse proposant des projets de sensibilisation à l'environnement via les sports de nature.
Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat
Valorise la destination Gâtine au titre de sa stratégie d'attractivité.	Soutient la création de nouvelles formations postbac. Soutient et accompagne les associations sportives et de jeunesse proposant des projets de sensibilisation à l'environnement via les sports de nature. Responsabilise les élèves dans une démarche écocitoyenne : éco délégué, éco gestes. Intègre la dimension éducation au développement durable (EDD) aux parcours éducatifs (santé, citoyenneté, artistique et culturel).



- Etablissements scolaires et équipes pédagogiques
- Acteurs culturels
- Structure d'animation de la vie sociale et locale (Centres Socio-culturels, Espaces de Vie Sociale, Maison pour Tous)
- CPIE de Gâtine poitevine
- Associations sportives
- Chambres consulaires et acteurs économiques

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

Question évaluative : Les jeunes sont-ils au cœur de la mise en œuvre de la Charte ?

Code	Indicateurs de réalisation
r.4.1.3.a	Taux de mise en œuvre du programme d'activités éducatives du PNR
r.4.1.3.b	Nombre d'actions lancées par l'assemblée des jeunes
r.4.1.3.c	Nombre de jeunes dans l'assemblée
r.4.1.3.d	Nombre de projets d'éducation mis en œuvre dans le cadre de la Charte

		Valeur initiale	Valeurs cibles	
Code	Code Indicateurs d'impact		Mi-	Fin de
			Charte	Charte
i.4.1.3.a	Indice de jeunesse	0,72		0,8
i.4.1.3.b	Nombre de formations postbac sur le territoire	En cours		En cours

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Structures d'animation de la vie sociale et locale regroupant les référents jeunesse.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.4.1 : Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine
- 3.2.1 : Maintenir le dynamisme culturel valorisant les ressources de Gâtine et d'ailleurs, contribuant à son rayonnement.
- 3.3.3 : Adapter les services avec et pour les habitants
- 4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine





Orientation 4.2 : Renforcer les synergies et la cohérence de l'action collective

Mesure 4.2.1 : Garantir la cohérence de l'action collective au service de l'ambition partagée

CONTEXTE

La Charte constitue un véritable projet de territoire, fondée sur la volonté d'engagement de tous les acteurs. Document de nature contractuelle, elle traduit le projet approuvé par les signataires, sur la base d'une adhésion volontaire. Ils s'engagent à appliquer les orientations et les mesures dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du PNR. Le Syndicat mixte du Parc ne se substitue pas aux collectivités signataires de la Charte, dans l'exercice de leurs compétences propres qu'elles conservent.

Au-delà des signataires, tous les acteurs du territoire sont mobilisés pour contribuer volontairement à la mise en œuvre de la Charte. Les ambitions et objectifs de la Charte ne sauraient en effet être atteints avec les seuls signataires, une mobilisation plus large d'acteurs est rendue nécessaire.

La gouvernance du Parc implique différentes instances décisionnelles ou de concertation. Ces instances doivent, d'une part, faciliter la réalisation des engagements de chaque signataire et, d'autre part, en assurer le pilotage politique et technique, en lien étroit avec les acteurs du territoire (collectivités, organisations socio-professionnelles, associations, habitants, ...). Les instances de concertation constituées lors de la création du Parc, seront à conforter et compléter et il s'agira de mobiliser les moyens nécessaires au service de leur animation pour leur permettre de participer activement aux travaux du Parc.

Cette mesure a pour objectif d'organiser la cohérence de l'action collective et de rappeler la responsabilité et le rôle de chacun afin d'éviter les divergences et les contradictions lors de la mise en œuvre de la Charte. Il s'agit également de créer un terreau favorable à la mise en œuvre d'une dynamique collective au service de l'ambition de conforter une Gâtine poitevine, mosaïque vivante, répondant aux enjeux des transitions écologique et énergétique.

Au regard de ce contexte et pour répondre aux enjeux identifiés, les dispositions portent sur l'animation et la mobilisation des instances de gouvernance, la cohérence de l'action collective à l'échelle du PNR et également dans les politiques portées par la Région et l'Etat, ainsi que sur l'évaluation de cette mise en action collective.

DISPOSITIONS



1) Faire vivre une gouvernance au service de la mise en œuvre de la Charte

Le Parc s'engage à mettre les moyens nécessaires au service d'instances de gouvernance mobilisatrices et participatives (se référer aux statuts du SMP en annexe).

- Fédérer les élus dans des instances décisionnelles au service de l'ambition partagée :
 - Le Comité Syndical prend en charge l'ensemble des décisions relevant de l'activité du Syndicat mixte. Composé de délégués représentant le Conseil Régional, le Conseil



- Départemental, les Communautés de communes ou d'agglomération et les Communes. Il permettra de créer un lien de travail régulier avec l'échelon communal.
- Le Bureau Syndical agira en délégation du Comité Syndical. Le Parc veillera à transmettre les informations les plus détaillées possibles sur les décisions prises en Bureau aux membres du Comité Syndical ainsi qu'à l'Etat.
- Renforcer la culture participative issue de la création du PNR :
 - Un Grand conseil (créé en 2021) dont le format reprendra le fonctionnement d'un conseil de développement afin d'apporter son expertise citoyenne ou de mobiliser ses réseaux lors de la mise en œuvre de dispositions particulières.
 - Des commissions thématiques/groupes de travail territoriaux sur les thématiques à enjeux qui pourront être transversales. Ils réuniront élus et non-élus pour proposer des actions ou orientations aux instances décisionnelles.
 - Our Conseil Scientifique et Prospectif (créé en 2021) avec des moyens renforcés. Pluridisciplinaire, il est composé de personnalités reconnues, chercheurs et experts, œuvrant dans les domaines en lien avec les missions des PNR. Il est chargé d'apporter son expertise aux instances délibératives du Syndicat mixte du Parc dans la mise en œuvre de la Charte. Intervenant à la demande ou sur auto-saisie, il est mobilisé en accompagnement, conseil, expertise, recherche ou pédagogie selon la nature des sujets. Il est également impliqué dans le suivi et les évaluations à mi-parcours et finale de la mise en œuvre de la Charte. Il intervient également particulièrement dans le suivi et l'évaluation des expérimentations. Le Conseil Scientifique est également le garant, par sa capacité d'expertise et d'alerte, de la bonne prise en compte des enjeux de long terme dans la mise en œuvre de la Charte.
 - Un réseau des ambassadeurs (mesure 4.1.2) pourra permettre d'identifier les moyens à mobiliser pour diffuser les informations sur le PNR auprès des habitants, participer aux évènements du Parc et valoriser la Gâtine à l'extérieur du territoire.
 - Un Collectif des jeunes (mesure 4.1.3), structure opérationnelle leur permettant d'exprimer leurs attentes et de porter des actions concrètes avec un budget dédié.
 - Expérimenter la mise en place d'une cellule des innovateurs qui réunit des membres dotés d'une ouverture et d'une sensibilité marquée pour le développement durable, la transition, d'un sens de la créativité et de l'innovation, que ce soit à titre individuel, dans leur façon de vivre, ou bien dans une entreprise ou au sein d'une association. La vocation de cette cellule est de proposer des expérimentations et des innovations.
- Favoriser les liens entre les différentes instances. Décloisonner leurs travaux, permettre la création de partenariat et communiquer sur les productions et domaines de travail de chaque instance.
- Construire une culture d'échanges entre les différents acteurs mobilisés dans les instances qui infuse dans l'ensemble des démarches projets sur le PNR.
- Signer avec des acteurs du territoire des conventions de partenariat pour assurer la mise en œuvre de la Charte (exemples : Chambre d'Agriculture, CNPF, CSC, etc.).





2) Garantir la mobilisation des collectivités locales et la cohérence de l'action des signataires infraterritoriaux

La mise en œuvre de cette disposition pourra s'appuyer sur les habitudes de travail créées entre élus de Gâtine depuis les années 70. Les différentes réformes territoriales et l'évolution des compétences a parfois pu altérer ce lien qui sera à conforter au service de l'ambition partagée.

- S'appuyer sur l'Assemblée des Maires et Présidents d'EPCI pour favoriser un lien étroit entre le Parc et les collectivités locales et faciliter l'implication de ces dernières dans la mise en œuvre de la Charte.
- Créer des groupes de travail thématiques entre techniciens du Parc et des EPCI. Organiser régulièrement des temps d'échanges entre Présidents des intercommunalités et du Syndicat de Parc.
- Soutenir l'appropriation de la Charte et la mise en œuvre des mesures à l'échelle communale :
 - Fournir les éléments d'information nécessaires aux communes s'engageant à consacrer 15 min par conseil municipal aux projets du PNR.
 - Instaurer une « commission PNR » au sein des communes et EPCI et accompagner leur fonctionnement.
 - Conditionner les subventions aux associations communales à l'intégration des dispositions de la Charte dans les projets associatifs.
 - Organiser des visites terrain pour diffuser les démarches communales s'inscrivant dans la mise en œuvre de la Charte.
 - Communiquer sur le projet de PNR via les bulletins et magazines communaux en proposant régulièrement des articles.
- Proposer un accompagnement technique des communes et EPCI pour la mise en œuvre de la Charte via une ingénierie dédiée à l'accompagnement de projets : expertise technique, soutient administratif, assistance à la recherche de financement.
- Organiser un dialogue constructif entre le Parc, les signataires de la Charte et les partenaires pour assurer la prise en compte des objectifs de la Charte dans l'articulation des plans et programmes infra-territoriaux.
- Mettre à disposition des communes et EPCI l'ensemble des données de connaissances sur le territoire et réaliser des guides et outils d'aides à la décision ou de bonne gestion (mesure 4.1.1).

3) Veiller à la cohérence de l'action des signataires supra-territoriaux

Le PNR ne pouvant se résumer au seul Syndicat de gestion et d'aménagement du Parc, le succès de la mise en œuvre de la Charte repose sur l'implication et les engagements des signataires. C'est le sens de l'engagement collectif des signataires dans la mise en œuvre de la Charte et de l'adhésion au Syndicat mixte. La gouvernance partagée entre le Syndicat de Parc, les collectivités infra-territoriales et les signataires à l'échelle supra-territoriale (Conseil régional, Conseil départemental, État) est un élément déterminant de sa réussite.

- Créer des modalités de travail avec l'Etat pour assurer un échange régulier sur la mise en œuvre de la Charte.
- Veiller à l'implication de l'ensemble des services de l'Etat et des établissements publics d'Etat concernés par les mesures de la Charte.



- Garantir la bonne articulation de la Charte avec la mise en œuvre des documents d'aménagement supra-territoriaux (exemple document d'aménagement de la Région).
- Poursuivre les réunions du **Comité technique** constitué lors de la phase de création et réunissant les techniciens du Parc, de l'Etat, de la Région et du Département.

4) Impliquer dans le suivi et l'évaluation de la Charte

L'évaluation de la Charte répond à une attente réglementaire. Le rapport de Charte doit ainsi contenir un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte et un dispositif de suivi de l'évolution du territoire, notamment au regard des mesures « phares ». Le PNR de Gâtine poitevine souhaite faire de cet exercice réglementaire un temps de concertation permettant d'impliquer élus, acteurs et habitants dans la mise en œuvre de la Charte (mesure 4.1.2)

- Faire de l'évaluation de la Charte du PNR un espace participatif de dialogue et de débat pour analyser l'action du Parc et l'évolution du territoire.
- Impliquer les instances de la concertation (en particulier le Conseil Scientifique et Prospectif) dans le suivi des indicateurs et dans la réponse aux questions évaluatives.
- Impliquer les collectivités locales dans le suivi de l'évolution du territoire afin d'étudier les dynamiques infra-territoriales sur le périmètre du Parc.
- Communiquer auprès du grand public sur les résultats de l'évaluation et proposer des versions synthétiques et abordables des bilans réalisés.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Assure le bon fonctionnement des instances décisionnaires et la participation active des communes.
- Anime et conforte les instances de concertation.
- Assure une représentation significative des acteurs du territoire dans les instances de concertation et veille à la prise en compte de l'expression de chacun.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Assure la transmission des informations avec le niveau communal.
- Accompagne les projets de coopération entre les collectivités.
- Accompagne les collectivités dans leur souhait de concerter sur les projets du PNR.

En tant que partenaire, le Parc :

- Participe activement aux instances décisionnaires et de concertation portées par des partenaires.
- Met à disposition des collectivités locales son ingénierie pour accompagner les projets aux services des engagements des signataires.



ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités La Région Nouvelle-Aquitaine Participent au bon fonctionnement du Parc par Participe au bon fonctionnement du Parc par la leurs contributions statutaires. cotisation statutaire. Participent aux instances de gouvernance du Soutient les programmes d'actions du Parc répondant aux mesures et dispositions de la Parc. Charte partagées avec les priorités régionales. Identifient un élu référent PNR par commune en charge du relai d'informations entre les Garantit la cohérence entre les projets du Parc et habitants, les élus communaux et le Parc. les programmes d'intervention régionaux. Associent le Parc aux instances de suivi des Participe aux instances de gouvernance projets d'aménagement et actions concernées décisionnaires (élus) et aux instances de concertation (élus et techniciens). par des dispositions de la Charte. Créent une « commission PNR » pour assurer Associe le Parc aux instances de suivi des schémas et programmes s'appliquant sur le l'intégration des démarches du PNR dans les instances décisionnaires locales. territoire du PNR. Intègrent les dispositions de la Charte dans le cadre de leurs subventions aux associations. Priorisent l'utilisation de la « dotation pour la protection de la biodiversité » reçue au titre du PNR vers des actions répondant aux enjeux de la Charte. Le Département des Deux-Sèvres L'Etat Participe au bon fonctionnement du Parc par la Participe aux instances de gouvernance cotisation statutaire. décisionnaires et aux instances de concertation. Garantit la cohérence entre les projets du Parc et Assure la cohérence entre l'ensemble des les programmes d'intervention services de l'Etat et des établissements publics départementaux. d'Etat dans la mise en œuvre des engagements. Participe aux instances de gouvernance Associe le Parc aux instances de suivi des décisionnaires (élus) et aux instances de schémas et programmes s'appliquant sur le concertation (élus et techniciens). territoire du PNR. Associe le Parc aux instances de suivi des schémas et programmes s'appliquant sur le

PARTENAIRES

territoire du PNR.

- Les membres des instances de concertation
- Les Chambres consulaires
- Les Syndicats de collectivités du territoire (eau, rivières, déchets...)



• Les associations et partenaires actifs dans les instances de concertation

INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation
r.4.2.1.a	Nombre de réunions des instances de concertation (/an)
r.4.2.1.b	Nombre d'articles sur le PNR parus dans les bulletins et magazines municipaux (/an)
r.4.2.1.c	Taux de participation aux instances décisionnaires
r.4.2.1.d	Nombre d'avis rendus par le Conseil Scientifique et Prospectif
r.4.2.1.e	Nombre de projets communaux accompagnés par l'équipe du Parc (/an)

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Mesure non localisée sur le Plan de Parc.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine
- 4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte
- 4.1.3 : Mettre les jeunes au cœur des attentions et de la mise en œuvre de la Charte
- 4.2.2 : Contribuer à la dynamique des réseaux des PNR locaux, régionaux et nationaux
- -> liens avec l'ensemble des mesures des autres axes





Orientation 4.2 : Renforcer les synergies et la cohérence de l'action collective

Mesure 4.2.2 : Contribuer à la dynamique des réseaux des PNR locaux, régionaux et nationaux

CONTEXTE

La création du Parc naturel régional de Gâtine poitevine a été l'occasion de constater la cohésion à l'œuvre entre les PNR existants et les territoires de projet. Les visites d'études dans un premier temps, puis l'intégration au réseau des PNR de Nouvelle-Aquitaine ont confirmé la qualité de ce réseau et la solidarité exprimée vis-à-vis des territoires en projet.

Les enjeux partagés avec les Parcs de la Région Nouvelle-Aquitaine, les Parcs les plus proches géographiquement (dont certains hors Région) et les Parcs plus éloignés mais aux spécificités similaires invitent à renforcer la coopération entre ces territoires. Cette coopération peut-être le fait du Syndicat de Parc mais également de structures actives sur le territoire qui peuvent créer des synergies avec leurs homologues situées dans d'autres PNR. Certains sujets à enjeux forts, qui dépassent l'échelle du PNR, seront particulièrement suivis lors des échanges avec ce réseau. Il s'agit notamment du développement des énergies renouvelables, de l'adaptation au changement climatique, de l'évolution des pratiques d'élevage, de l'accès aux données ...

Le nombre de Parcs existants et en projet, ainsi que la taille de la Région a encouragé la Région Nouvelle-Aquitaine à coordonner la mise en réseau des Parcs naturels régionaux. L'étude « synergie entre les PNR » menée à partir de 2020 par la Région a permis d'identifier une organisation du réseau des PNR ainsi que des méthodes de travail et des thématiques techniques à mutualiser. Les Parcs en création de la Région ont rapidement été invités à rejoindre cette démarche. Cette dynamique de réseau permettra, notamment, de développer la capacité d'innovation par des démarches de réflexion croisée, de mutualiser les moyens humains, techniques et matériels au sein des PNR, de concevoir et mettre en œuvre des projets communs, de capitaliser et transférer les acquis des expérimentations et de communiquer et valoriser les PNR à l'échelle régionale.

Au regard de ce contexte et pour répondre aux enjeux identifiés, les dispositions portent sur la participation du PNR au réseau régional des PNR, l'engagement du PNR auprès de la fédération nationale ainsi que le développement des échanges à diverses échelles d'actions.

DISPOSITIONS



1) Contribuer au réseau Synergie des Parcs de Nouvelle-Aquitaine

La démarche lancée par la Région poursuit une ambition de mieux connaître le fonctionnement de chaque Parc, d'étudier les outils communs permettant d'améliorer ce fonctionnement et de tirer parti d'une culture commune pour identifier des pistes de synergie pertinentes.

- Diffuser la connaissance et le partage d'expériences produites en Gâtine vers les Parcs de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Participer activement aux réflexions partenariales sur des sujets à enjeux comme le développement des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la qualité



de l'eau et des milieux aquatiques, l'évolution des modèles agricoles. Le Parc pourra directement solliciter le réseau ou se rapprocher de la Région pour coanimer le partenariat.

- Participer à des démarches innovantes, expérimentales et concrètes en lien avec les thématiques citées ci-dessus.
- Mener des programmes de recherches mutualisés.
- Engager des projets partenariaux concrets à destination des acteurs et habitants du territoire :
 Marque Valeurs Parc naturel régional, projets culturels, etc.
- Participer à la structuration d'une parole collective des Parcs sur différents sujets à portée régionale (schémas, stratégie, fonds européens).
- Partager des outils communs, des bonnes pratiques dans les domaines de l'évaluation, de la récolte des données, de l'administration et des finances. Etudier la possibilité de mutualiser un accompagnement juridique.



2) S'enrichir et appuyer les démarches de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

La Fédé des Parcs assure l'animation et la coordination technique du réseau des PNR, la valorisation de leurs actions et leur représentation aux niveaux national et international. Elle assure également un rôle de conseil auprès des Parcs. Elle fonctionne grâce à l'investissement de chacun de ses membres qui ont tout intérêt à cultiver cet esprit solidaire.

- Valoriser auprès des autres Parcs les réalisations de la Gâtine poitevine.
- Contribuer aux réseaux, activités et initiatives de la Fédé Parcs.
- Contribuer et soutenir les motions élaborées par les membres et organes dirigeants de la Fédé des Parcs.
- Apporter un retour d'expérience auprès des parcs en projets ou des territoires en révision
- Diffuser les informations de la Fédé des Parcs auprès des élus, collectivités et acteurs du territoire.
- S'appuyer sur le réseau de la Fédé des Parcs et son rôle de conseil pour assurer la mise en œuvre de la Charte au niveau local et prévenir l'essoufflement sur la durée de vie du projet.



3) Favoriser les échanges bilatéraux ou les réseaux informels

Au-delà des réseaux structurés à l'échelle régionale ou nationale, de nombreuses coopérations peuvent être engagées au titre de la mise en œuvre de la Charte avec des Parcs ou d'autres territoires de projets.

- Développer des partenariats forts avec le Parc du Marais-Poitevin dans la continuité des liens créés lors de la phase de préfiguration. Travailler sur des enjeux communs, notamment concernant la qualité et les usages de l'eau. Faire le lien entre les travaux des Conseils Scientifiques et Prospectifs. Favoriser les échanges entre élus et techniciens. Valoriser et défendre l'image de marque de ces territoires auprès du Département des Deux-Sèvres.
- Créer des liens avec les Parcs des Régions limitrophes : Pays de La Loire et Centre Val de Loire,
 notamment dans le domaine des continuités écologiques.
- Instaurer des échanges réguliers de partage d'expériences avec des Parcs engagés sur les enjeux du bocage et de l'élevage.
- Soutenir les démarches partenariales entre les acteurs de Gâtine et leurs homologues dans d'autres Parcs et les coopérations entre collectivités membres d'un PNR.



 Développer des projets de coopération via le programme LEADER avec des territoires PNR ou engagés dans des démarches similaires en Europe.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote, coordonne et participe aux projets inter-parcs
- Participe activement au transfert des expériences du Parc vers d'autres territoires
- Organise des temps d'échanges, visites d'études avec d'autres Parcs

En tant qu'animateur, le Parc :

- Coanime certaines instances de travail inter-parcs avec la Région Nouvelle-Aquitaine
- Communique sur les travaux menés en réseau auprès des collectivités et acteurs du territoire

En tant que partenaire, le Parc :

- Siège dans les réseaux locaux, régionaux et nationaux
- Soutient les démarches partenariales menées par les acteurs du territoire avec d'autres acteurs dans des PNR

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communes et les intercommunalités	La Région Nouvelle-Aquitaine
Participent aux programmes de coopération sur les thématiques en lien avec leurs compétences Recherchent des opportunités de coopération avec d'autres collectivités membres de PNR	Prend en considération les demandes d'appui des Parcs et participe aux temps d'échanges Participe et suit les réunions auto-animées par les Parcs et apporte un soutien technique ou des mises en relations techniques et méthodologiques en fonction des besoins exprimés Accompagne les Parcs dans la formalisation mais aussi la simplification d'outils de suivi et de gestion Soutient les démarches de coopération entre les Parcs et particulièrement les projets expérimentaux et innovants
Le Département des Deux-Sèvres	L'Etat
Favorise les liens et les démarches partenariales entre les deux Parcs (Marais poitevin et Gâtine poitevine)	Soutient les démarches de coopération entre les Parcs et particulièrement les projets expérimentaux et innovants



S'appuie sur les Parcs du Département pour mener des démarches expérimentales et innovantes.

Communique et valorise l'existence de deux PNR sur le Département

PARTENAIRES

- Fédération des Parcs naturels régionaux
- Les Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine
- Les Parcs naturels régionaux en préfiguration
- Union Régionale des CPIE
- Union Régionale des Centres Sociaux
- Chambre Régionale d'Agriculture
- Comité Régional du Tourisme
- Centre National de la Propriété Forestière en Nouvelle-Aquitaine

INDICATEURS DE REALISATION

Code	Indicateurs de réalisation
r.4.2.2.a	Nombre de visites d'études organisées dans d'autre territoires ou de délégations reçues
r.4.2.2.b	Nombre de projets de coopération engagés
r.4.2.2.c	Nombre de projets engagés avec le PNR du Marais poitevin

REFERENCES AU PLAN DE PARC

Représentation des PNR à proximité du territoire de Gâtine poitevine

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

- 1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe
- 1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins
- 2.1.1 : Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive
- 2.2.2 : Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution
- 4.1.1: Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine



ANNEXES

